



Le Monde

EN ÎLE-DE-FRANCE

Dans « aden » : tout le cinéma et une sélection de sorties



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – N° 16762 – 7,50 F - 1,13 EURO — JEUDI 17 DÉCEMBRE 1998 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Rwanda : comment la France s'est trompée

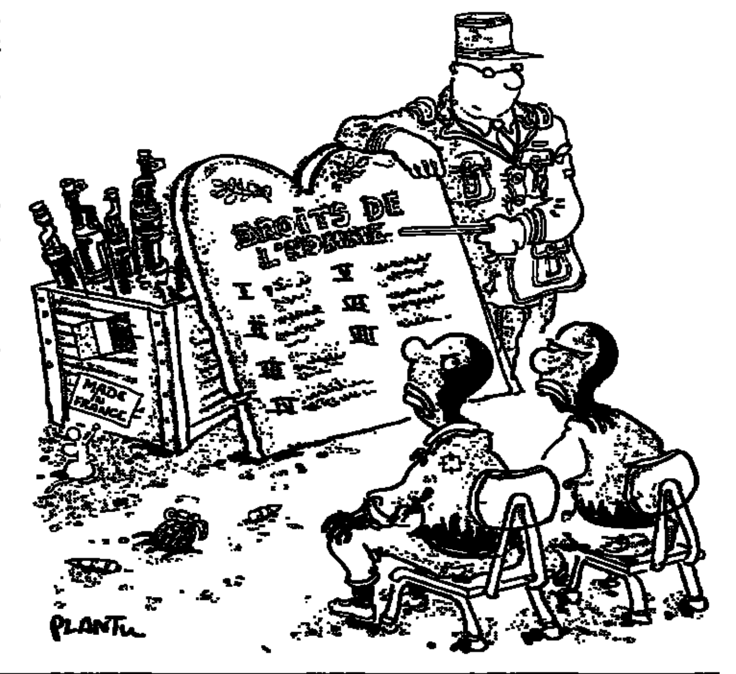
● L'enquête de la Mission Quilès souligne les erreurs, les fautes et l'aveuglement de la France avant le génocide ● Elle critique l'opacité de sa politique africaine, « domaine réservé » de l'Elysée ● Elle affirme cependant que Paris n'a aucune responsabilité dans les massacres de 1994 qui ont fait entre 500 000 et 1 million de morts

Le Monde — La France et le Rwanda

« Enquête sur la tragédie rwandaise » : *Le Monde* publie de larges extraits du rapport de la mission Quilès sur le génocide de 1994. Notre cahier spécial contient l'essentiel des chapitres consacrés aux opérations militaires françaises et au génocide.

QUI EST responsable du génocide de 1994 au Rwanda, dont ont été victimes 500 000 à 1 million de Tutsis ? Le rapport de la Mission Quilès, publié mardi 15 décembre à l'Assemblée nationale au terme de neuf mois d'une enquête parlementaire minutieuse, renvoie à leurs crimes les Hutus au pouvoir à l'époque. Mais il souligne aussi, crûment, les hésitations, incohérences, erreurs et fautes de la communauté internationale et singulièrement de la France.

« La France n'est pas impliquée dans ce déchaînement de violence », affirme le rapport. Pourtant, le récit méticuleux des événements reconstitués par les députés français souligne l'échec manifeste de la France au Rwanda, la nocivité de sa politique africaine et son aveuglement face aux signaux annonciateurs du carnage. *« Les risques d'un déchaînement de la violence se trouvaient réunis. La France les a parfaitement perçus. Elle n'a pas su tirer de cette appréciation les enseignements adaptés »*, notent les députés.



Cette enquête parlementaire est une première en France. Jamais le Parlement n'avait pénétré à ce point dans le *« domaine réservé »* du président de la République. Jamais il n'avait démontré jusque dans le détail l'opacité de la politique africaine de la France. Jamais il n'avait démonté les mécanismes de décision et l'organisation des opérations militaires.

La Mission Quilès lance un appel à la transparence et à un meilleur contrôle par le Parlement des interventions militaires. L'opposition a rejeté les conclusions du document dont elle juge *« inacceptables »* certains passages qui mettent en cause le rôle de la France.

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 15

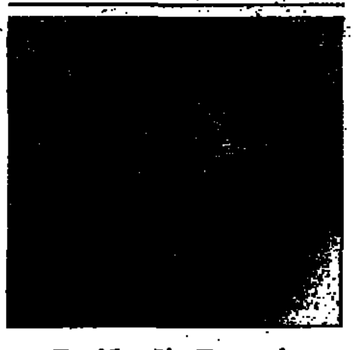
L'Irak menacé de frappes américaines, Clinton menacé d'« impeachment »

UN RAPPORT de Richard Butler, chef des inspecteurs de la commission spéciale des Nations unies (Unscom) chargée du désarmement, jugeant que *« l'Irak n'a pas fourni la pleine coopération promise »*, a ravivé, mercredi 16 décembre, la menace de frappes américaines. Les équipes de l'Unscom ont été évacuées vers Bahreïn et celles des agences des Nations unies se tiennent prêtes à partir vers Amman. Bill Clinton devait examiner l'option d'une riposte militaire à quelques heures du vote, jeudi, de la Chambre des représentants sur la procédure d'*impeachment* qui le menace. L'opinion publique américaine semble moins favorable à M. Clinton. La radicalisation des républicains modérés est de plus en plus sensible.

Lire pages 4 et 5

La parité votée

Les députés ont adopté, mardi, l'organisation de *« l'égal accès des femmes et des hommes »* aux responsabilités politiques. p. 6



Drôle d'« Ennui »

Pour Cédric Kahn, réalisateur de *L'Ennui*, son film doit son existence à la jeune actrice Sophie Guillemin. Egalement sur les écrans, *La Vie des Juifs en Palestine*, film de 1913, et *Un soir après la guerre*, film cambodgien de Rithy Panh. p. 27 à 29

Marc Fumaroli répond à M. Allègre

Dans un point de vue, l'académicien défend la tradition libérale d'enseignement secondaire français face à un modèle américain inadapté. p. 16

Baisse du téléphone

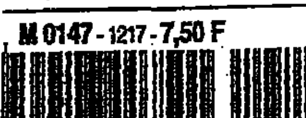
Un an après l'ouverture à la concurrence du téléphone européen, le déploiement des nouveaux venus reste lent, mais les tarifs des communications ont d'ores et déjà baissé. p. 18

La sauvegarde de l'Amazonie

L'application du « programme pilote » lancé en 1996 a donné des résultats encourageants, mais se heurte aux problèmes financiers et fonciers. p. 23

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1217 - 7,50 F



De Pékin à Katmandou, le yéti fait toujours recette

L'ABOMINABLE homme des neiges n'existe pas, personne ne l'a rencontré : le responsable du département chinois des forêts vient d'affirmer que les dernières expéditions scientifiques *« ont montré que tous les yétis signalés étaient en fait des animaux sauvages »*. En vérité, le yéti, de tintinologique réputation, est au cœur d'une querelle opposant les deux pôles de la monumentale administration chinoise : sa tête et son niveau local. Et ce, non pas pour le pire, mais pour le meilleur : il en va de la protection des espèces animales menacées.

La dramaturgie a pour cadre les montagnes aux profondes vallées forestières du Hubei, au centre de la Chine, où des savants passionnés traquent depuis des années l'homme-singe, le gigantopithèque, objet des fantasmes populaires les plus variés autant que des recherches les plus sérieuses. Une sorte d'industrie touristique très spécialisée y prospère depuis que, voici quelques années, des instances gouvernementales, peut-être bien intentionnées, ont offert *une récompense de quelque 300 000* francs pour un spécimen vivant du légendaire « migou ». Au grand dam des scientifiques pékinois du Comité pour la recherche des créatures rares et étranges, qui n'est pas composé de farceurs, des centaines de milliers d'amateurs se bousculent dans la réserve de Shennongjia. Pour le plus grand profit de l'industrie touristique locale et au détriment de l'équilibre écologique. Pékin a donc tranché : puisque l'existence de l'homme-singe n'est qu'un leurre, il n'y a plus de raison de mettre sa tête à prix et d'exciter les curieux.

La Chine n'a cependant pas l'apanage de la « yétimania » : au Népal et dans les régions himalayennes, l'animal fait parler de lui depuis près d'un siècle. Et là-bas, personne n'irait en nier l'existence. Le giganthopithèque semble avoir élu domicile dans le district du Solu Khumbu, au pied de l'Everest, patrie des fameux sherpas. Tout au long de la deuxième moitié du XXe siècle, les témoignages abondent sur les apparitions de l'humanoïde. La créature tuerait des yaks, mangerait des moutons, enlèverait des marcheurs isolés. Au mieux, elle laisse d'impressionnantes traces de *pattes dans la neige des solitudes glacées des* confins tibéto-népalais. Montagnards occidentaux et autres trekkers affirment avoir aperçu de suspectes silhouettes ou assurent avoir retrouvé les signes du passage de l'Abominable. La preuve la plus concrète de l'existence du mystérieux « migou » fut même, un temps, exposée dans le monastère de Pangboché, non loin du versant sud de l'Everest, où le visiteur pouvait observer le scalp répugnant d'un yéti chevelu et sa main supposée. Mais les deux pièces à conviction ont aujourd'hui disparu, sans doute volées par quelque yéti-maniaque...

La légende du yéti est largement exploitée par les Népalais, qui ont rapidement compris le bénéfice qu'ils pouvaient tirer, sur le plan touristique, de la créature. La Royal Nepal Airlines a longtemps vanté les mérites de son « yeti service » à bord. L'un des plus grands hôtels de Katmandou est le Yak and Yeti, et on peut s'adresser à Yeti Travels pour préparer un trekking. Quant au rédacteur en chef du très sérieux magazine *Himal*, publié dans la capitale népalaise, il signe toujours ses éditoriaux par ces mots : « Abominablement vôtre »...

Francis Deron et Bruno Philip

Voyage dans la France des Miss

SAMEDI 12 décembre, une Cendrillon tahitienne est devenue Miss France. Depuis, une polémique assombrit son bonheur : y aurait-il eu tricherie, puisque le jury officiel n'a pas suivi le choix du public qui préférait Miss Berry à Miss Tahiti ? Quelques jours avant l'élection, Pascale Krémer avait parcouru pour *Le Monde* le mystérieux royaume des Miss. Devenu l'un des spectacles les plus regardés à la télévision, ce concours, loin de refléter l'évolution de la société, préserve un univers de rêve pour une élue méticuleusement conditionnée. De Sa Majesté Audimat à la « chaperonne » des postulantes, en passant par les servantes et les princesses, voyage dans un monde sans âge.

Lire page 14

Violences urbaines : l'urgence d'un autre regard

LES VIOLENCES urbaines ont une particularité : de prime abord, elles échappent aux logiques qui régissent la société. Le maire de Toulouse l'a souligné en désignant la cible des jeunes émeutiers : *« Transports, écoles, lieux de réunion associatifs, équipements culturels et sportifs. »*

« On a voulu détruire ce qui est fait justement pour améliorer la vie du quartier », a déploré Dominique Baudis, rejoignant le concert des élus qui se disent désemparés. Depuis quinze ans que les quartiers déshérités font parler d'eux, le désarroi n'a fait que s'amplifier. Les diagnostics se sont multipliés, l'incompréhension s'est accentuée. Le monde politique s'en est mêlé, appelant successivement à la réhabilitation des immeubles, à l'injection d'emplois dans les cités. Mais les discours incantatoires, suivis de saupoudrages financiers, n'ont pas empêché le fossé de se creuser entre deux mondes qui se font peur. Aucun projet collectif n'a été pensé pour enrayer une déliquescence qui met en jeu les fondements de la société.

Régulièrement, le temps d'une émeute, la question se pose de savoir si la France peut continuer de vivre avec cette écharde, au risque d'une gangrène. Les braises éteintes, 5 millions de personnes – qui vivent au quotidien dans un sentiment d'abandon – retournent dans l'oubli, les chercheurs – qui s'époumonent depuis des années en disant l'urgence qu'il y a à traiter cette question, fût-ce dans un pur souci de préservation de la paix civile – continuent de prêcher dans le désert.

Il existe des quartiers où la police ne s'introduit qu'en mobilisant un escadron. Les équipes de télévision se rendent dans les cités avec plus de précautions (et de peur) que sur un front de guerre. Qui s'en émeut ?

Subrepticement, les incendies de voitures, les rodéos automobiles, les agressions mortelles, les grèves de chauffeurs de bus ont rejoint le lot des informations non relayées parce que devenues récurrentes. La violence s'est banalisée, n'appelant plus à commentaire que lorsqu'elle s'apparente à un spectacle, ou sort du territoire où elle est habituellement circonscrite.

A ce défaut de commentaire, deux causes : la peur de l'amalgame, entre dénonciation de la violence et discours répressif, et l'absence de projet.

Marie-Pierre Subtil

Lire la suite page 15 et nos informations page 10

Les Restos du cœur en proie au doute



VÉRONIQUE COLUCCI

LA CAMPAGNE 1998-1999 des Restos du cœur s'est ouverte, lundi 14 décembre, pour les milliers de bénévoles et leur présidente, Véronique Colucci. Après quatorze années d'existence, et face à l'installation durable de la précarité et de la misère, l'association créée par Coluche hésite entre sa fonction première de distribution alimentaire et des actions plus généralistes contre l'exclusion. Enquête sur une crise d'identité.

Lire page 9

RAPPORT La Mission d'information parlementaire sur le rôle joué par la France au Rwanda de 1990 à 1994, présidée par Paul Quilès, a rendu son rapport, mardi 15 décembre. Les députés soulignent les incohérences de la politique française au Rwanda mais dégagent sa responsabilité sur le génocide. ● LA MISSION n'apporte pas de réponse à la question cruciale : qui a abattu l'avion du président Habyarimana ? Elle renvoie dos à dos les Tutsis du Front patriotique rwandais (FPR) et les extrémistes hutus. ● LES MILITAIRES FRANÇAIS sont intervenus à trois reprises au Rwanda. Le rapport n'exclut pas que les soldats français soient intervenus sur le terrain *« de façon extrêmement proche »* des armées rwandaises. ● LE NOM DE PAUL BARRIL, l'ex-capitaine de gendarmerie, apparaît dans le rapport, mais celui-ci n'a jamais été interrogé par les parlementaires. *(Lire aussi notre éditorial page 15.)*

Erreurs et incohérences de la politique française au Rwanda

La mission d'information parlementaire, présidée par Paul Quilès, ancien ministre socialiste de la défense, stigmatise les liaisons coupables de Paris avec le régime de feu le président Juvénal Habyarimana

LA MISSION d'information parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda, présidée par Paul Quilès, ancien ministre socialiste de la défense, a rendu son rapport, mardi 15 décembre, au terme de neuf mois de travaux. *« Il est regrettable qu'il ait fallu attendre quatre ans pour qu'une investigation soit menée sur une pareille tragédie »*, a dit M. Quilès à propos du génocide rwandais de 1994, remarquant *« que le silence du gouvernement, l'apparente indifférence du Parlement ont suscité des interrogation et fait naître des suspicions, voire des mises en accusation de la politique de la France »*.

La mission a étudié assez méticuleusement les rapports que Paris a entretenus avec le « pays des mille collines », de la première offensive armée du Front patriotique rwandais (FPR), le 1er octobre 1990, au génocide « déclenché » par l'attentat qui a coûté la vie au président Juvénal Habyarimana, et à son homologue burundais, Cyprien Ntaryamira, le 6 avril 1994. Le rapport, après avoir détaillé plusieurs hypothèses, retient, *in fine*, deux pistes qui pourraient permettre d'identifier ceux qui ont tiré les missiles pour abattre l'avion présidentiel, renvoyant, pour ainsi dire, dos à dos les Tutsis du FPR et les extrémistes hutus sans désigner de coupables. *« Il appartiendra à une autre autorité de poursuivre l'enquête »*, dit le texte.

« Noroît », « Amaryllis » et « Turquoise », les trois grandes opérations militaires françaises menées pendant cette période au Rwanda, sont analysées par la Mission d'information. Les deux premières ont été conduites au titre de l'assistance d'Etat à Etat, la dernière à titre humanitaire. Paul Quilès souligne que l'examen scrupuleux de son déroulement permet de répondre *« de façon circonstanciée aux vives critiques formulées à son encontre »*.

LES « ERREURS » DE L'ONU

Le génocide est *« un échec de la communauté internationale »* et *« la France n'est pas impliquée dans ce déchaînement de violence »*, dit encore le rapport qui stigmatise plusieurs *« erreurs »* des Nations unies dans la gestion de la crise, dont la plus grave, selon le texte, est d'avoir considéré la situation *« au Rwanda comme une simple guerre civile »*. C'est l'ONU et la force de surveillance des accords qui ont été *« incapables d'enrayer la montée des violences et de mettre fin aux massacres. Leur défaillance est évidente »*, a estimé Paul Quilès, au cours d'une conférence de presse. Et la mission rappelle, à juste raison, que ce sont bien *« des Rwandais qui pendant plusieurs semaines ont tué d'autres Rwandais, dans les conditions d'atrocité que l'on sait »*.

L'opposition a rejeté les conclusions du document, estimant que *« notre pays peut et doit être fier de l'action qu'il a conduite »* au Rwanda et que le rapport contient des passages *« inacceptables »*. Les députés RPR, DL et UDF critiquent notamment *« la tonalité de l'introduction »*, qui *« favorise une tendance à rejeter sur la France la responsabilité des événements qui ont conduit au génocide »*, *« la publication des auditions à huis-clos »* et *« l'analyse des faits »*. Pour les parlementaires de l'opposition, *« le rapport ne tire pas explicitement les conclusions positives pour la France que cette analyse fait pourtant apparaître »*.

« La France n'a pas à rougir de ce qu'elle a fait », a déclaré le député RPR René Galy-Dejean, tandis que son collègue Jacques Myard, qui s'était fait remarquer au cours des auditions en traitant les universitaires invités à témoigner d'*« idiots utiles »*, dénonçait *« une véritable campagne de haine médiatique à l'encontre de la France »* qui a *« visiblement été orchestrée par des intérêts et services étrangers »*

. Les députés de l'opposition critiquent en outre le fait que M. Quilès et les rapporteurs, Pierre Brana et Bernard Cazeneuve, aient formulé des *« propositions »* à la fin du rapport, estimant celles-ci *« inacceptables »*. *« Elles reflètent à l'évidence un positionnement politique »*, ont-ils déclaré.

CONTRÔLE DU PARLEMENT

Dans cet ultime chapitre, la majorité propose diverses idées *« pour qu'à l'avenir, les actions de gestion des crises, notamment en Afrique, souffrent de moins d'insuffisance et soient plus efficaces »* : l'amélioration du contrôle du Parlement sur les opérations militaires extérieures, le rattachement de l'assistance militaire technique au ministère de la défense plutôt qu'à celui des affaires étrangères, une coordination plus efficace entre les différents services secrets, l'approfondissement de la réforme de la coopération, une contribution plus efficace à la sécurité africaine et la ratification rapide du traité de Rome sur la Cour pénale internationale.

F. F. et R. O

Neuf mois d'études et d'auditions

La Mission d'information sur les opérations militaires menées au Rwanda par la France, d'autres pays et l'ONU entre 1990 et 1994, selon l'intitulé précis, a été créée le 3 mars 1998 par la commission de la défense de l'Assemblée nationale, rejointe une semaine plus tard par la commission des affaires étrangères.

Sous la conduite de son président, Paul Quilès, et de deux rapporteurs, Bernard Cazeneuve et Pierre Brana, la mission d'information a tenu 45 réunions, au cours desquelles elle a entendu 88 personnes (34 militaires, 21 diplomates et fonctionnaires de la coopération, 20 responsables politiques et 13 experts et témoins divers). Les rapporteurs ont également entendu des dizaines de témoins en audiences privées, étudié 30 000 pages de documents, et effectué des voyages au siège des Nations unies à New York, à Washington, en Ouganda, au Burundi, au siège du Tribunal pénal international en Tanzanie, et au Rwanda.

La reconnaissance d'un génocide s'impose comme une évidence

● **L'attentat contre Juvénal Habyarimana**

« L'importance de la mort des deux présidents, Juvénal Habyarimana et Cyprien Ntaryamira, dans l'attentat du 6 avril 1994, tient à ce qu'il est considéré comme le facteur déclenchant, non seulement des massacres qui l'ont immédiatement suivi mais du génocide perpétré d'avril à juillet 1994 », note le rapport de la Mission d'information, avant de passer en revue les pistes qui permettraient d'identifier les auteurs et les commanditaires de cet attentat. Les députés retiennent deux thèses, la première incriminant le Front patriotique rwandais, la seconde, les extrémistes hutus. Le rapport n'apporte donc pas de réponse à la question fondamentale : qui a abattu l'avion présidentiel ? *« Nous avons une intime conviction, mais nous ne la donnerons pas »*, a précisé Paul Quilès.

● **Le génocide**

La reconnaissance d'un génocide commis à l'encontre des Tutsis au Rwanda, après le 6 avril 1994, s'impose comme une évidence. Tout concorde pour dire que l'extermination des Tutsis par les Hutus a été préparée longtemps à l'avance. L'ambassadeur Georges Martres a estimé que le genocide était prévisible dès octobre 1993 *« sans toutefois qu'on puisse en imaginer l'ampleur et l'atrocité »*, ajoutant que *« le génocide constituait une hantise quotidienne pour les Tutsis »*. Avec une telle clairvoyance qui n'apparaît pas aussi clairement dans les télégrammes diplomatiques, on ne peut que s'interroger sur l'inaction de la France pour prévenir le génocide par des actions concrètes, souligne le rapport.

● **Opération « Noroît »**

Deux jours après l'offensive lancée par le FPR depuis le territoire ougandais, la France décide, le 3 octobre 1990, de dépêcher à Kigali un détachement militaire avec une triple mission : protéger l'ambassade, assurer la protection des Français, être en mesure de les évacuer. *« Sur décision du président François Mitterrand, la France maintient au-delà du terme initialement prévu la présence d'une des deux compagnies Noroît, mais réaffirme son non-engagement aux côtés des FAR. »* L'opération « Noroît » dure jusqu'en décembre 1993. Le rapport souligne que *« si la France n'est pas allée aux combats, elle est toutefois intervenue sur le terrain de façon extrêmement proche des FAR »*.

● **L'opération « Amaryllis »**

Au lendemain de l'attentat, le Quai d'Orsay demande à l'ambassadeur Jean-Michel Marlaud, en poste à Kigali, d'apprécier l'opportunité d'une évacuation des ressortissants français, compte tenu de la dégradation brutale de la situation. L'assassinat de deux adjudants-chefs et de l'épouse de l'un deux, portant à six le nombre des Français victimes des événements, précipite la décision. L'opération « Amaryllis » est déclenchée de façon unilatérale par la France. Strictement limitée dans le temps – du 8 au 14 avril – cette opération est destinée à assurer la protection et l'évacuation des ressortissants français et étrangers. Près de 1 500 personnes sont évacuées.

« Le 9 avril à 17 heures le premier avion C130 décolle avec à son bord quarante-trois ressortissants français et douze membres de la famille Habyarimana », souligne le texte. Le 12 avril, l'ensemble du personnel de l'ambassade est évacué. *« La France a été accusée d'avoir procédé à l'évacuation exclusive des dignitaires du régime hutu sans s'être préoccupé du sort des représentants de l'opposition hutus modérés ou tutsis et d'avoir appliqué un traitement différent aux personnels français de l'ambassade et aux personnels rwandais »*.

● **Opération « Turquoise »**

Le rapport rappelle que l'opération « Turquoise », qui s'est déroulée du 22 juin au 22 août, se différencie des opérations précédentes, « Noroît » et « Amaryllis ». Elle concerne les Rwandais eux-mêmes et non plus les seuls ressortissants étrangers ; elle ne s'inscrit pas dans le cadre d'un accord d'assistance d'Etat à Etat. Revendiquée par la France au nom d'une exigence morale, elle est définie comme une opération humanitaire placée sous mandat de l'ONU. Elle est autorisée par la résolution 929 qui prévoit la possibilité de recourir à la force. Dénoncée par les uns comme une opération écran destinée à permettre aux FAR et aux milices de s'exfiltrer armées vers le Zaïre, en vue d'une reconquête militaire, elle a été critiquée par d'autres, comme Jean-Hervé Bradol, de Médecins sans frontières, pour avoir été, dans sa nature même, *« une force neutre en période de génocide »* alors qu'il aurait fallu *« non pas une opération humanitaire, mais une intervention militaire française internationale pour s'opposer aux tueurs »* puisque, selon lui, la convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide s'appliquerait en la circonstance.

● **Les livraisons d'armes**

La mission dit avoir cherché à faire précisément le point sur les livraisons d'armes de la France au Rwanda dans un cadre légal entre 1990 et le 8 avril 1994 date à laquelle toute exportation a été suspendue. Le rapport précise que la France n'a pas répondu systématiquement aux demandes de Kigali et qu'elle a refusé des appuis aériens au président Habyarimana. La presse a par ailleurs fait état d'une violation par la France de l'embargo imposé par elle le 8 avril et par l'ONU le 17 mai. Il est ainsi reproché à deux sociétés françaises d'avoir rompu l'embargo en livrant des armes via Goma, dans l'est du Zaïre.

Décalage entre un récit sévère et une analyse frileuse

ANALYSE

Le document fustige les dysfonctionnements au sein de l'Etat français

LE RAPPORT *« Enquête sur la tragédie rwandaise »* est à l'image du sujet complexe et obscur qu'il devait traiter : ambigu. Pourquoi la France a-t-elle envoyé ses soldats dans la guerre rwandaise en 1990, pourquoi a-t-elle intensifié son action au cours des trois années suivantes, pourquoi a-t-elle soutenu ses alliés hutus jusqu'au génocide des Tutsis d'avril 1994 ?

La Mission d'information parlementaire a partiellement répondu à ces interrogations. Elle a fourni un récit intéressant de l'histoire contemporaine rwandaise, des documents inédits sur l'action de la France au « pays des mille collines », des témoignages dont certains ouvrent de nouveaux horizons d'enquête, et une analyse sévère des dysfonctionnements au sein de l'Etat français et de la communauté internationale.

UNE CERTAINE AMBIGUÏTÉ

A lire le simple récit des faits et la manière dont ils sont rapportés, le réquisitoire est implacable : la France a échoué au Rwanda, s'est trompée de politique africaine et est restée aveugle face aux signaux annonciateurs du carnage. Pourtant, une certaine ambiguïté émane des trois-cent soixante-six pages du document. Car la thèse des députés est que la France s'est trouvée prise dans un *« piège »* au Rwanda. Le rapport égrène les enchaînements douloureux en tentant de démontrer qu'à chaque étape du processus, Paris avait une bonne raison de faire des choix qui se révéleront plus tard peu judicieux. La France n'aurait commis, selon l'expression de M. Quilès, qu'une *« erreur globale de stratégie »*.

A différents chapitres de l'*« analyse des responsabilités »*, et malgré trois-cents premières pages riches en informations, la démonstration est peu convaincante. En ce qui concerne la prévention du génocide, Paris a reçu dès 1990 des télégrammes inquiétants d'un officier supérieur. Il écrit, le 15 octobre, que *« certains Tutsis pensent qu'il convient de craindre un génocide »* et évoque le 24 octobre *« l'élimination physique des Tutsis, 500 000 à 700 000 personnes, par les Hutus, 7 millions d'individus »*. Les informations alarmistes se succèdent jusqu'en 1994. Le rapport parlementaire conclut : *« Les risques d'un déchaînement de la violence se trouvaient réunis. La France les a parfaitement perçus. Elle n'a pas su tirer de cette appréciation les enseignements adaptés »*. La conclusion est un étonnant raccourci.

Sur un ton semblable, après avoir décrit scrupuleusement, et pour la première fois confirmé par la publication de documents *« déclassifiés »*, l'engagement des forces françaises aux côtés de l'armée gouvernementale hutue, puis la *« dérive raciste »* du régime protégé par Paris, le rapport conclut étrangement que *« face à cette montée et à cette organisation de la violence et des massacres, la France n'a en aucune manière incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide »*. Que la France ne soit pas directement coupable des tueries est une chose, qu'elle n'ait pas donné un sentiment d'impunité aux assassins par son soutien militaire intensif en est une autre.

Si une Mission d'information parlementaire doit, sur des affaires comme les livraisons d'armes, se contenter de documents officiels et ne pas espérer plonger dans l'univers noir des trafiquants, elle aurait pu aiguiser ses observations sur d'autres thèmes. Le rapport note le niveau extrême d'implication de l'armée française au cœur de l'Etat rwandais . *« Comment la France a-t-elle pu en arriver à ce point d'engagement qui conduit certain militaire français à considérer qu'à travers la mission d'assistance opérationnelle qu'il mène, il dirige et commande indirectement une armée, en l'occurrence celle d'un Etat étranger ? »*, s'interrogent les députés. Or la question reste sans réponse. Comment la France en est-elle arrivée là ?

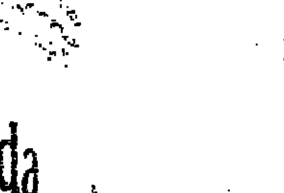
L'impression qu'offre le rapport, et les déclarations de Paul Quilès dans les médias, est que la France, en dépit des problèmes pointés dans l'enquête, ne se serait guère trompée. Il existe un fossé entre des chapitres – éloquents ! – du document et certaines conclusions. La personne de François Mitterrand, notamment, est relativement épargnée, alors que tout indique que l'ancien président a été l'instigateur direct de la politique française au Rwanda.

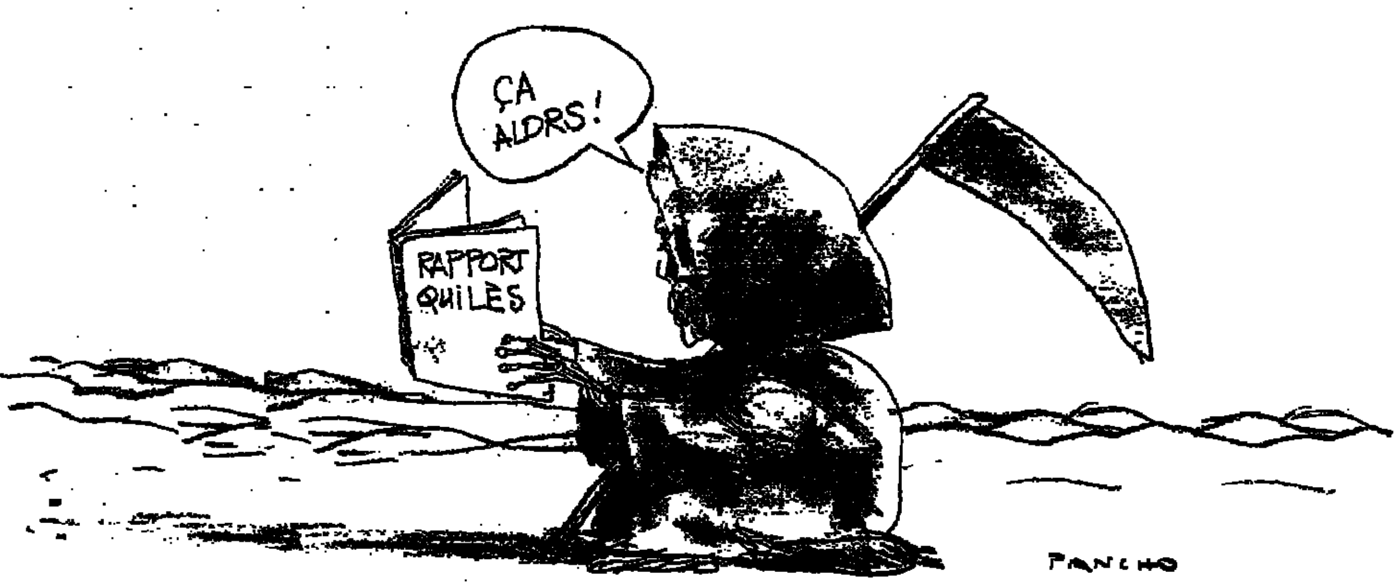
Concernant la vérité sur l'action de la France, ce rapport, certes historique, n'est donc qu'une étape. Un cap important a été franchi avec cette première enquête parlementaire sur le « domaine réservé » présidentiel. Des documents classés *« Confidentiel-Défense »* ont été transmis aux députés et les deux-tiers des compte-rendus des auditions à huis-clos ont été publiés. Les députés profitent par ailleurs de l'affaire rwandaise pour réclamer l'examen de certaines propositions, notamment du contrôle des opérations extérieures par le Parlement.

Peu à peu, une certaine exigence de transparence dans les domaines de la politique étrangère et de la défense nationale pourrait faire son chemin. Ce pourrait être l'une des clés pour qu'à l'avenir, la France ne se lance pas dans une telle aventure sans avoir analysé les risques de l'engagement aux côtés d'un régime criminel, et sans en avoir averti ses citoyens.

Rémy Ourdan







Les ambiguïtés de la mission secrète « Panda »

LE RAPPORT parlementaire émet plus que *« des doutes »* sur *« la fonction confidentielle »* attribuée par la France à son détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI), baptisé « Panda », au Rwanda entre 1991 et 1994. Il va jusqu'à évoquer *« les ambiguïtés »* de cette opération spéciale qui aura eu lieu en marge de l'intervention officielle « Noroît » et à propos de laquelle la France avait requis expressément la discrétion du président rwandais, Juvénal Habyarimana.

Dans le dispositif militaire français, la place et le rôle du DAMI « Panda » n'ont jamais été clairement explicités (*Le Monde* du 21 mai). Au point que certains des experts, au ministère de la défense, ont pu, à l'époque, parler d'*« électrons libres »* aux activités mal définies. Le rapport parlementaire ne va pas jusqu'à cette conclusion. Il n'écarte pas l'éventualité que, par le biais de son DAMI, la France soit intervenue sur le terrain *« de façon extrêmement proche »* des armées rwandaises.

Apparemment, les officiers et les sous-officiers qui le composaient, au nombre de quelque quatre-vingts au plus fort des événements, ont eu leur propre « filière » de commandement, à laquelle ils rapportaient, et ils ont pu jouer – et parfois s'en affranchir – entre les consignes données, selon les circonstances, par l'état-major des armées, la représentation diplomatique française à Kigali et la Mission militaire de coopération (MMC) sur place ou à Paris. De même, la fonction du DAMI, ou, du moins, celle qu'il a pu être amené à se donner au fil des mois, a probablement conduit l'opération « Panda » à placer les Français en situation d'être directement engagés auprès des forces armées rwandaises (FAR) dans le nord du pays, à proximité de la frontière avec l'Ouganda, un pays accusé à l'époque d'avoir soutenu, dès le début, la rébellion anti-Habyarimana.

A l'origine, constate le rapport parlementaire, le DAMI était chargé de former et de recycler des bataillons des FAR, en apprenant à ses élèves rwandais, répartis dans trois camps de Mukamira, Bigogwe et de Ruhengeri, à manier des auto mitrailleuses, des mortiers, des mines et différents explosifs fournis par la France.

AVEC LA GARDE PRÉSIDENTIELLE

C'est-à-dire des moyens d'appui-feu face aux troupes du Front patriotique rwandais (FPR). La plupart de ces assistants français étaient alors issus du 1er régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMa), une unité basée à Bayonne et mobilisée pour les missions spéciales et la protection des personnalités. Puis sont venus s'agréger des éléments de deux autres régiments (le 1er régiment de hussards parachutistes et le 35e régiment d'artillerie parachutiste, stationnés à Tarbes) avec pour tâche de former les FAR sur blindés légers et sur canons de 105 français. Des gendarmes français ont été envoyés à Kigali pour prendre en mains, au sein du DAMI « Panda », l'instruction et l'entraînement de la garde présidentielle rwandaise, souvent impliquée dans des débordements pour le maintien de l'ordre.

Au total, il s'est agi de mettre sur pied des bataillons des FAR qui puissent constituer une force globale, et régulière, de 20 000 hommes.

Le rapport parlementaire évoque *« la confusion des rôles »*. Certes, le DAMI n'a pas fait la guerre à la place des FAR. Mais des *« doutes pèsent sur les modalités d'exécution de la mission »*, estime le rapport, qui note que *« cette ambiguïté apparaît consubstantielle à la notion d'assistance opérationnelle en temps de crise ou de guerre »*. Le DAMI « Panda » a fait ce que les spécialistes appellent *« l'acquisition du renseignement »* au profit de Paris et de Kigali, il a opéré à proximité immédiate des contacts entre les FAR et le FPR, il s'est impliqué sur le terrain face à l'Ouganda, des pilotes-instructeurs français ont servi les hélicoptères Gazelle livrés au Rwanda et des artilleurs français ont tiré au mortier.

Des services français et rwandais en harmonie

Le rapport parlementaire n'en fait pas mention mais, sous la présidence de Juvénal Habyarimana, la collaboration entre les services de renseignement français et rwandais a été dense, confiante et permanente. Les services rwandais ont fourni à leurs correspondants français, durant l'année 1993 surtout, une abondante documentation, à base de témoignages recueillis parmi les populations censées fuir la zone occupée par le FPR, sur *« les déportations en Ouganda, les exactions massives, les exécutions systématiques, les pillages »* contre des membres, et leurs familles, de partis pro-gouvernementaux. Cette *« littérature »* peut expliquer que la France, comme le note le rapport, *« s'est trouvée piégée et manipulée »*.

Jacques Isnard

L'ex-capitaine Paul Barril n'a pas été auditionné

AGENT D'INFLUENCE incontrôlable pour les uns, mercenaire en mal de baroud pour les autres, l'ex-capitaine Barril a joué, en marge de la tragédie rwandaise, une partition sur laquelle la mission d'information parlementaire ne lève pas toutes les incertitudes. Le nom de l'ancien gendarme apparaît certes dans le rapport des députés, mais celui-ci n'a jamais été interrogé, en dépit d'une convocation adressée *in extremis*, pour la date du 9 décembre. Paul Barril a confirmé au *Monde*, mercredi matin 16 décembre, avoir été convoqué par M. Quilès *« en catastrophe »*. *« J'avais souhaité, dès l'origine, être entendu par la mission, mais M. Quilès a déclaré publiquement que je n'étais pas un interlocuteur sérieux,* explique l'ex-capitaine. *Finalement, il m'a envoyé deux lettres pour me convoquer, il y a quelques semaines, sur un ton comminatoire. »*

M. Barril suggère que ce *« curieux revirement »* serait lié à l'ouverture de l'information judiciaire, au mois de mars, sur les circonstances de l'attentat mortel commis en 1994, contre l'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana, qui fut le point de départ de la guerre civile rwandaise. De cette procédure – confiée au juge Jean-Louis Bruguière –, l'ex-gendarme s'attribue la paternité, assurant qu'il a *« réussi à convaincre »* un parent de l'un des membres de l'équipage de l'avion abattu de déposer une plainte pour *« assassinat »*, malgré *« les pressions exercées sur les familles »*. *« J'ai répondu à M. Quilès que je réservais les informations et les documents dont je dispose à la justice et au juge Bruguière »*, nous a déclaré M. Barril.

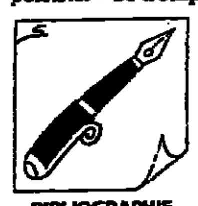
L'ex-capitaine Barril s'était rendu à Kigali dans les semaines ayant suivi l'attentat, alors que la guerre civile faisait rage. Il était alors porteur d'un *« mandat d'investigations et de recherches »* daté du 6 mai 1994 et signé par la veuve du chef d'Etat rwandais, qui le priait de *« conduire toutes les investigations qu'il jugera utiles à la manifestation de la vérité sur l'attentat »*. Le rapport de la Mission parlementaire indique que *« des liens existaient »* entre l'ex-gendarme, et *« l'entourage du président rwandais »* dès avant l'attentat. Il rappelle que M. Barril avait été chargé *« par certains responsables rwandais »* de veiller *« à la bonne exécution »* d'un contrat de vente d'armes conclu en mai 1993 par le gouvernement de Kigali avec un homme d'affaires français, Dominique Lemonnier. De fait, ce dernier avait perçu une avance de 1,6 million de dollars, mais seule une faible partie des matériels commandés avait été livrée. M. Barril avait alors joué le rôle d'agent de recouvrement, allant jusqu'à déclencher une enquête judiciaire contre M. Lemonnier – décédé depuis lors –, qui avait entraîné son incarcération, en 1995 (*Le Monde* du 2 février 1995).

Protagoniste discret de cette affaire, l'ancien attaché militaire rwandais à Paris a écrit à la mission Quilès pour accuser Paul Barril d'avoir perçu 1,2 million de dollars, en 1994, sur la base d'un élliptique *« contrat de services et assistances »*. L'ancien officier y oppose un démenti formel et amusé, suggérant que l'auteur de la lettre avait *« sans doute besoin de se justifier vis-à-vis des autorités rwandaises »*, puisqu'il le soupçonne ouvertement d'avoir été le complice d'un *« coup monté »* contre le régime hutu. *« Lorsque le FPR a attaqué,* dit-il, *l'armée régulière manquait de tout, et surtout d'armes. Si le contrat de Lemonnier avait été exécuté, l'histoire aurait peut-être été différente... »*

Hervé Gattegno

Des mots contre la barbarie

« IL suffit de parler de "massacres" au lieu de "génocide", il suffit de dire "atrocités" au lieu de "crimes de guerre", et plus rien n'est possible. » Se tromper de mots, par ignorance ou à dessein, c'est priver les victimes des conflits de la force du droit dont certains mots sont porteurs. Françoise Bouchet-Saulnier, juriste à Médecins sans frontières (MSF), a rassemblé dans son *Dictionnaire pratique* ces mots chargés de droit dont les travailleurs humanitaires ont besoin pour forcer l'accès aux victimes. C'est d'abord à eux que s'adresse cet ouvrage, eux qui ne sont pas juristes, *« qui ne liront jamais les conventions de Genève, mais qui tentent de défendre des espaces d'humanité* [dans la guerre] *par des actions concrètes de secours »*.



BIBLIOGRAPHIE

Expliquant sa démarche lors de la présentation de son livre, Mme Bouchet-Saulnier prenait l'exemple du Kosovo, à propos duquel, disait-elle, il est crucial de récuser le terme de *« terrorisme »* qu'utilisent les Serbes, comme celui d'*« atrocités »* par lequel les dirigeants étrangers ont dénoncé ce qui a été commis là-bas : *« 15 % de la population est déplacée, dans certains villages 90 % des maisons ont été détruites. Aucun* "terrorisme", *aucune* "opération de police" *ne se traduisent ainsi. Nous devons dire que les villages, les maisons, les civils sont l'objectif de guerre des forces serbes et que cela s'appelle non pas* "atrocités", *mais* "crimes de guerre". » Si les mots importent, c'est qu'ils renvoient ou non au droit, en l'occurrence au deuxième protocole additionnel aux conventions de Genève sur la protection des victimes des conflits armés internes, qui proclame notamment le droit des blessés, des malades, de la population civile en général aux secours. Mme Bouchet-Saulnier n'a pas la naïveté de croire que cela peut toujours suffire dans les âpres tractations que les ONG ont généralement à mener; mais elle estime que c'est une arme entre leurs mains et qu'il est de leur devoir de la faire valoir : *« Le droit humanitaire s'use,* dit-elle, *quand on ne s'en sert pas. »*

Au-delà de l'usage qui peut en être fait dans les situations d'urgence sur le terrain, le droit humanitaire impose des obligations aux Etats, à la communauté internationale, voire à la justice internationale. Il n'était pas indifférent de qualifier ou non de *« génocide »* les événements de 1994 au Rwanda ; MSF, rappelle Françoise Bouchet-Saulnier, s'est battu pour ce mot. Les organisations humanitaires, en tant que premiers témoins extérieurs, ont, écrit-elle, un important devoir de *« qualification »*, et c'est pourquoi il faut qu'elles sachent ce que les mots veulent dire. Bien d'autres que ces ONG pourraient aussi utilement se munir de ce *Dictionnaire*.

L'ouvrage, qui rassemble en termes simples et clairs une législation éparse dans des Conventions internationales multiples et méconnues, est aussi à sa manière une réponse au malaise actuel du monde « humanitaire ». En substance : la mode de l'humanitaire étant passée, à quoi s'en remettre sinon au droit ? L'auteur tente de contribuer à recentrer sur le droit des victimes l'action d'organisations devenues de plus en plus nombreuses et diverses, et qui arrivent sur le terrain avec leur propre mandat, sans mandat, ou – comme c'est de plus en plus fréquemment le cas – avec un mandat imposé par des Etats ou par l'ONU. Et si le droit, qui il y a trente ans était dédaigné par ces contestataires émergeants qu'étaient les « humanitaires », devenait finalement aujourd'hui la seule garantie de leur indépendance ?

Claire Tréan

★ ***Dictionnaire pratique du droit humanitaire,*** **de Françoise Bouchet-Saulnier. Ed. La Découverte, 420 pages, 225 F.**

L'armée chinoise affirme avoir transmis son empire commercial au secteur civil

PÉKIN. L'armée chinoise a affirmé avoir fini de transmettre aux civils, mardi 15 décembre, la totalité de son empire commercial, représentant 20 000 entreprises. Elle veut se recentrer sur la défense du pays, conformément aux ordres reçus du président Jiang Zemin, son chef suprême, en juillet. *« L'Armée populaire de libération (APL) et la police armée ont transféré leurs entreprises à un bureau spécial placé sous le contrôle de la Commission nationale à l'économie et au commerce dans l'ensemble de la Chine »*, a précisé le *Quotidien du peuple*, organe central du Parti communiste.

Forte de 3 millions d'hommes, l'APL avait mis à profit les réformes économiques engagées depuis 20 ans pour se lancer dans les affaires et engranger des revenus très importants. La démilitarisation de ces activités vise officiellement à enrayer la corruption et la contrebande qui sévissent dans ses rangs. Toutefois, faute de transparence sur la propriété effective des entreprises, de nombreux experts doutent de la réalité de leur transfert au secteur civil.

Prix Nobel Rigoberta Menchu accusée d'avoir menti sur sa vie

UN ANTHROPOLOGUE américain accuse la Guatémaltèque Rigoberta Menchu, Prix Nobel de la paix 1992, d'avoir menti à propos de la réalité de sa vie dans son autobiographie parue en 1982. Selon le livre du docteur Stoll, qui a consacré une dizaine d'années à cette enquête, Mme Menchu aurait *« totalement déformé les expériences qu'a connues son village avant la guerre civile pour complaire à l'organisation révolutionnaire dont elle faisait partie »*.

Dans son *Moi, Rigoberta Menchu*, la Prix Nobel mentionne également la mort de son frère mais le livre du docteur Stoll soutient que ce frère est encore vivant. hui. L'intéressée prend aujourd'hui des distances avec son « œuvre », affirmant notamment qu'elle n'a fait que raconter son témoignage au coauteur du livre, Elisabeth Burgos. Cette dernière soutient cependant que *« chaque phrase du livre correspond exactement à ce que Rigoberta Menchu a dit »*.

DÉPÊCHES

■ **IRAN : les autorités ont ordonné, mardi 15 décembre, la fermeture des écoles** et des universités de Téhéran jusqu'à samedi en raison d'une alerte à la pollution atmosphérique. Des taux de pollution six fois supérieurs à la moyenne ont été enregistrés dans la capitale. Les personnes âgées et celles souffrant de troubles respiratoires ont reçu pour consigne de quitter la ville, qui compte 10 millions d'habitants. La circulation automobile sera alternée à compter de mercredi entre plaques minéralogiques paires et impaires. – *(Reuters.)*

■ **ÉTATS-UNIS/TERRORISME : les forces américaines dans le Golfe** ont été placées en état d'alerte en raison d'informations *« substantielles et crédibles »* des services de renseignement selon lesquelles une attaque terroriste dans la région est *« imminente »*, a annoncé mardi 15 décembre, le Pentagone. Les forces américaines, fortes de 24 100 hommes dans le Golfe, ont été placées dans leur presque totalité en alerte *« Charlie »*, un niveau immédiatement inférieur à celui de l'alerte maximale. – *(AFP.)*

■ **Le milliardaire fondamentaliste musulman Oussama ben Laden,** accusé par les Etats-Unis d'être le commanditaire de deux attentats contre des ambassades américaines, serait *« gravement malade »* selon des informations de divers services de renseignement, a indiqué, mardi 15 décembre, le Pentagone. Ces informations *« ne viennent pas toutes des Etats-Unis »*, a précisé un porte-parole. – *(AFP.)*

■ **JAPON : le ministre des finances, Kiichi Miyazawa,** a relancé mardi 15 décembre l'idée d'un Fonds monétaire asiatique destiné à prévenir et limiter les crises financières régionales. Cette idée japonaise, déjà formulée il y a quelques mois, suscite la méfiance des partenaires occidentaux du Japon et en particulier des Etats-Unis. M. Miyazawa a par ailleurs envisagé l'idée d'une fusion du FMI et de la Banque mondiale dans le but d'une meilleure efficacité.

■ **COMORES : les milices rivales de l'île séparatiste** d'Anjouan ont commencé à appliquer, mercredi 16 décembre, un accord de cessez-le-feu signé la veille après une dizaine de jours de violences. L'île d'Anjouan a déclaré son indépendance de la République fédérale islamique des Comores (RFIC) le 3 août 1997. Cette indépendance n'a été reconnue par aucun Etat. Selon la préfecture de Mayotte, l'île voisine sous administration française, les violences ont fait au moins 60 morts. Ce bilan est minimisé dans les deux camps. – *(AFP.)*

Le Vietnam dans la spirale de la crise asiatique

Malgré la tourmente économique régionale, le Parti communiste continue à rejeter des réformes remettant en cause son pouvoir

HANOÏ
de notre envoyé spécial

Dans cette capitale comme à Hô-Chi-Minh-Ville, la grande métropole méridionale, les hôtels ont beau avoir baissé leurs prix, ils sont à moitié vides. La compagnie nationale Vietnam Airlines connaît son premier déficit de passagers. Des désinvestissements ont lieu. Déjà lent à se réformer, le Vietnam subit le contrecoup de la grave crise qui a frappé les pays voisins. *« Il est impossible que le Vietnam échappe aux effets de la crise »*, a admis Nguyên Manh Cam, ministre des affaires étrangères et membre du bureau politique du Parti communniste, alors que Hanoï s'apprêtait à accueillir son premier grand rendez-vous diplomatique, le sixième sommet de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean).

En 1998, les investissements étrangers ont baissé de près de 50 %. Le taux d'expansion économique se situe dans une fourchette de 4 % (Banque mondiale) à 6 % (estimation officielle), contre 8,8 % en 1997. La Banque mondiale s'inquiète de voir, en 1999, les investissements étrangers chuter encore de moitié. La croissance des exportations a stagné cette année. Le chômage urbain s'ajoute au sous-emploi rampant dans les campagnes d'un pays qui reste l'un des plus pauvres de la planète.

Si l'aide étrangère demeure consistante, un demi-milliard de dollars de crédit est lié à l'introduction de réformes, notamment dans un secteur public dominant et déficitaire. A ce sujet, l'attitude de Hanoï n'a guère changé : les réformes doivent être menées pas à pas. Depuis plusieurs mois, la priorité de la direction du PC est, dit-on, d'éviter une *« implosion rurale »*.

UNE AUTORITÉ QUI S'ÉMIETTE

Les campagnes font vivre les quatre cinquièmes de la population. Et, depuis 1997, certaines ont été le théâtre de mouvements d'humeur, notamment contre la corruption des administrations locales. La lutte contre la corruption reste prioritaire dans les rangs d'un parti unique qui pourrait devoir gérer davantage la pénurie que l'expansion.

Un plénum du comité central du Parti communiste doit se réunir, fin décembre ou début 1999, pour tenter de mettre un peu d'ordre dans la direction d'un parti dont l'autorité s'émiette. Des personnalités communistes comme Trân Dô, un général à la retraite qui s'adresse aux jeunes cadres du PC, estiment essentielle une démocratisation du mouvement. La libération de plusieurs prisonniers d'opinion ou religieux, avant le sommet de l'Asean, ne semble pas les avoir impressionnés outre-mesure.

Alors que des pays comme la Thaïlande, premier touché par la crise, se restructurent, le Vietnam n'entend pas accélérer le rythme des réformes. Au risque de laisser s'écorner son principal atout : une population industrieuse, nombreuse et très bon marché. En outre, une dévaluation du dông, la monnaie nationale, de 15 % en l'espace de dix-huit mois, ne suffit peut-être plus à contrer la concurrence de voisins dont les monnaies ont beaucoup plus nettement chuté.

Les dirigeants viêtnamiens ne partagent pas pour autant le sentiment d'urgence manifesté par leurs partenaires économiques étrangers. Depuis la décision, fin 1986, d'ouvrir le pays aux investissements étrangers et aux touristes, douze années se sont écoulées, au cours desquels le paysage, rural comme urbain, s'est déjà radicalement transformé. Même quand des nuages assombrissent à nouveau l'horizon, les communistes ne souhaitent toujours pas que des changements trop audacieux mettent en cause la pérennité de leur pouvoir.

Jean-Claude Pomonti

L'Asean reste divisée sur l'admission du Cambodge

Les neuf ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean) se réuniront à Hanoï, à une date non précisée, pour y organiser l'admission du Cambodge qui avait déjà été reportée l'an dernier. Hun Sen, premier ministre cambodgien, a pu assister au sixième sommet de l'Association, mardi 15 et mercredi 16 décembre, en tant qu'observateur. Le Vietnam, qui a exercé des pressions en faveur du Cambodge, a déclaré que la cérémonie d'accueil pourrait se tenir d'ici *« une semaine à un mois »* alors que des officiels de l'Asean estiment quelle n'aura lieu que dans *« quelques mois »*.

La Thaïlande, les Philippines et Singapour souhaitent que le Cambodge, où un nouveau gouvernement est en place depuis le 30 novembre et qui vient de retrouver son siège à l'ONU, se stabilise davantage avant d'être admis. Faute d'un consensus, obligatoire au sein de l'Asean, le Cambodge devra attendre avant de devenir membre. – *(Corresp.)*

Une nouvelle crise s'esquisse entre l'Irak et les Nations unies

Après son rapport négatif, l'Unscom a évacué son personnel de Bagdad

Dans un rapport remis, mardi 15 décembre, au Conseil de sécurité des Nations unies, le chef de la commission spéciale des Nations unies (Unscom), Richard Butler, chargée du désarmement irakien juge que *« l'Irak n'a pas fourni la pleine coopération promise »* après la dernière crise qui s'était dénouée le 14 novembre. Ce jugement négatif pourrait être utilisé par les Etats-Unis pour procéder à des frappes punitives.

RICHARD BUTLER, chef de la commission spéciale des Nations unies (Unscom) chargée du désarmement irakien, a rendu un avis négatif sur la reprise de la coopération des inspecteurs avec les autorités irakiennes. Dans un rapport de dix pages remis, mardi 15 décembre, par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, aux quinze membres du Conseil de sécurité, M. Butler assure que *« l'Irak n'a pas fourni la pleine coopération promise le 14 novembre »*, date à laquelle les inspecteurs de l'Unscom avaient repris leurs travaux après une interruption provoquée par Bagdad. Cette coopération est une condition essentielle pour l'ouverture de l'examen global des sanctions et du désarmement que réclame Bagdad.

Dans son rapport, le chef de l'Unscom relate une série d'incidents, du refus d'accès à certains sites à la non-communication de documents, et indique que Bagdad a ajouté de *« nouvelles restrictions »* au travail des inspecteurs. Ce *« pas en arrière »* laisse planer un doute sur *« l'efficacité des activités de contrôle à long terme »* du désarmement de l'Irak, écrit-il. *« En l'absence d'une pleine coopération de l'Irak, il faut rappeler à nouveau que la commission ne peut pas mener à bien le travail de désarmement dont l'a mandatée le Conseil de sécurité »*, poursuit M. Butler. Celui-ci conclut qu'en dépit de la perspective d'un examen global du dossier irakien, *« la conduite de l'Irak a fait que les inspecteurs n'ont accompli aucun progrès que ce soit dans le domaine du désarmement ou dans la comptabilité de son programme d'armes prohibées »*.

Mardi, M. Annan a reçu également le rapport du directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Mohamed El-Baradei. Contrairement à celui de M. Butler, ce rapport indique au contraire que, pour ce qui relève du nucléaire, l'Irak *« a fourni le niveau nécessaire de coopération »* pour permettre à l'Agence de mener à bien ses activités.

« MANIÈRE PROVOCATRICE »

Fort de ces documents, le secrétaire général des Nations unies a présenté trois options au Conseil de sécurité : l'annulation de l'examen global, le choix d'un délai supplémentaire pour parvenir à une meilleure coopération, et enfin l'ouverture de l'examen global, en dépit du rapport négatif de M. Butler, au motif qu'il est *« suffisamment important de savoir précisément ce qui a été accompli dans le domaine du désarmement sur toute la période depuis 1991 »*.

Dans une lettre au Conseil de sécurité, le vice-premier ministre irakien, Tarek Aziz, a réfuté les arguments de M. Butler en mettant en cause la *« manière provocatrice »* avec laquelle certaines équipes de l'Unscom ont mené leurs inspections. La Maison Blanche a jugé, pour sa part, que les conclusions du rapport de M. Butler étaient *« très graves »*. *« Toutes les options sont sur la table. Nous avons clairement fait savoir que nous pouvions agir sans nouvelle autorisation du Conseil de sécurité »*, a ajouté un porte-parole américain à l'ONU en faisant allusion aux menaces de frappes militaires agitées par les Etats-Unis et par la Grande-Bretagne.

A Bagdad, l'Unscom a une nouvelle fois évacué son personnel vers Bahreïn. Il a été demandé à celui des agences engagées dans le programme « Pétrole contre nourriture » de se tenir prêt à partir vers Amman. L'ONU avait déjà évacué ses équipes le 11 novembre à la suite de la rupture de la coopération entre l'Unscom et les autorités irakiennes. – *(AFP.)*

Le ministre des finances israélien a décidé de démissionner

TEL AVIV
de notre correspondant

Le président Bill Clinton était à peine parti d'Israël, mardi 15 décembre, que la situation se compliquait pour le premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou. Quinze jours avant la date-limite pour l'adoption du budget, et alors qu'il n'a toujours pas réussi à faire adopter, même en première lecture, la loi d'arbitrage budgétaire, M. Nétanyahou s'est retrouvé sans ministre des finances. La télévision a annoncé que Yaakov Neeman a décidé de démissionner, information confirmée par le bureau du premier ministre.

Comme M. Neeman n'est affilié à aucun parti et n'est pas membre du Parlement, son départ ne modifiera pas l'équilibre des forces lors de la motion de censure qui sera soumise à la Knesset, lundi 21 décembre, et qui, selon les derniers décomptes, pourrait bien se jouer à une ou deux voix près. M. Nétanyahou pourrait être tenté de gagner un député indécis en lui offrant ce poste convoité, mais le départ de M. Neeman est quand même un coup dur pour le premier ministre.

RÉCESSION

M. Neeman occupait ce poste depuis l'été 1997. Avocat d'affaires prestigieux, il avait rejoint le gouvernement comme ministre de la justice, puis démissionné deux mois plus tard, après qu'une enquête policière eut été ouverte contre lui dans une affaire de corruption. Il avait finalement été lavé de tout soupçon, ce qui lui avait permis de reprendre un poste ministériel. Mais sa tâche n'était pas aisée.

Alors même que la récession qui frappe l'économie israélienne, principalement sous l'effet de l'arrêt du processus de paix, a considérablement réduit les recettes fiscales, le gouvernement distribuait des centaines de millions de shekels aux partis religieux et aux colons. M. Neeman est par ailleurs hostile à toute augmentation des impôts. Dans ces conditions, établir un budget relevait de la quadrature du cercle.

L'ancien ministre des affaires étrangères David Lévy, pressenti il y a peu par M. Nétanyahou pour retourner au gouvernement comme ministre des finances, a annoncé qu'il voterait la censure lundi. Le chef de l'opposition travailliste, Ehoud Barak, a exhorté le premier ministre à convenir avec lui d'une date pour des élections anticipées. – *(Intérim.)*

Washington s'est rallié à la cause de la souveraineté palestinienne

TOUT LE MONDE en convient : les Etats-Unis reconnaissent désormais publiquement le principe de l'autodétermination et de la souveraineté palestiniennes. L'illustration en a été donnée lors de la visite du président Bill Clinton, lundi 14 décembre, à Gaza, la première d'un président américain dans les territoires autonomes palestiniens. Cette évolution a néanmoins ses limites.

ANALYSE

Faute d'un partenaire israélien crédible, M. Arafat aurait fait le choix de miser sur les Etats-Unis

« Pour la première fois dans l'histoire du mouvement palestinien, a déclaré le chef de l'exécutif américain, *le peuple palestinien et ses représentants élus ont la possibilité de déterminer leur propre destinée sur leur propre terre. Je suis fier d'être le premier président américain à me trouver parmi le peuple palestinien ici. »* Mieux. M. Clinton a implicitement reconnu l'injustice historique faite aux Palestiniens, lorsqu'il a évoqué l'*« histoire de dépossession et de dispersion »* qui est la leur, et dit *« comprendre* [leur] *inquiétude devant les confiscations de terres et les destructions de maisons »*.

Bill Clinton a aussi admis qu'il fallait aux Palestiniens un énorme courage *« pour persévérer sur la voix de la paix »*. Ce qui est une manière d'avouer que les Palestiniens ont toutes les raisons d'être dépités d'un processus de paix dans lequel ils se sont engagés tête baissée et qui, à ce jour, a terriblement déçu leurs attentes. Jamais aucun responsable américain n'était allé publiquement aussi loin.

Leïla Shahid, déléguée générale de Palestine en France, est enthousiaste. Pour elle, ce changement *« spectaculaire »* est à mettre à l'actif du président de l'Autorité palestinienne. Yasser Arafat a compris, dès la mise en chantier de la colonie d'Har Homa, en mars 1997, que M. Nétanyahou *« n'était pas un partenaire de paix. Il a alors fait le choix de gagner la confiance des Etats-Unis, parce qu'ils demeurent les seuls à avoir une influence sur Israël, quels que soient les gouvernements et en toute période »*, explique-t-elle. *« La politique,* ajoute Mme Shahid, *est faite par des êtres humains »* et le président américain a su gré au président de l'Autorité palestinienne d'avoir assuré le succès des négociations israélo-palestiniennes de Wye River, succès dont le chef de l'exécutif américain avait besoin avant les élections américaines du 3 novembre. *« C'est là que la mayonnaise a pris entre Palestiniens et Américains. »*

D'après Mme Shahid, l'échec du sommet américano-israélo-palestinien d'Erez, mardi 15 décembre, était *« prévisible »*, vu les difficultés intérieures de M. Nétanyahou. Mais M. Arafat a désormais *« des provisions pour l'avenir »*, aussi bien pour l'application de ce qui reste des accords de Wye River, que pour les négociations sur le statut définitif des territoires palestiniens. Désormais, la confiance est établie, non seulement entre M. Arafat et M. Clinton, mais aussi entre les Palestiniens et des centres de pouvoir importants aux Etats-Unis, tels la CIA et le département d'Etat, plaide-t-elle. Yasser Arafat a eu raison de miser sur Washington contre tous ceux qui avaient critiqué son pari.

CONCESSIONS

Elias Sanbar, historien et rédacteur en chef de la *Revue d'études palestiniennes*, est circonspect pour l'avenir. Pour lui, la visite à Gaza de M. Clinton et ses déclarations sont *« une percée indiscutable. Mais la situation sur le terrain et la politique de M. Nétanyahou risquent de transformer cette reconnaissance en pure symbole »*. L'une des questions qui se posent, note-t-il, est celle de *« savoir si cette position de principe peut se concrétiser et si le président Clinton aura les moyens d'aller plus avant, vu les problèmes qu'il a chez lui. Et puis, même s'il allait plus loin, quel serait l'Etat dont on parle ? »* Le prix en serait-il que les Palestiniens renoncent à faire de Jérusalem-Est leur capitale et à une solution politique du problème des réfugiés – qui ne serait traité que sous l'angle humanitaire, interroge M. Sanbar.

« Il y a un tel déchaînement de la politique des faits accomplis de Benyamin Nétanyahou, rappelle-t-il, *que la notion d'Etat risque d'être vidée de sa substance concrète, c'est-à-dire les territoires. »* En un mot, *« les Palestiniens risquent d'engranger de plus en plus de symboles et les Israéliens de plus en plus de territoires »*.

Pour les Etats-Unis, comme pour l'Europe, la question n'est plus de savoir *« si »* un Etat palestinien doit être créé, mais *« quand et comment »* il le sera, ont constaté pour leur part des experts de différentes nationalités – dont des Israéliens et des Américains – réunis à l'occasion d'un colloque organisé récemment à Paris par le Centre d'analyses et de prévisions relevant du ministère des affaires étrangères. Mais ils ont, eux aussi, relevé cette contradiction entre le temps long, pour lequel il y a anticipation des changements, et le temps vécu immédiat, qui ne préfigure pas les espoirs fondés dans l'avenir.

En clair, cela signifie qu'au moment où l'idée de l'Etat progresse, la situation sur le terrain régresse : la politique des faits accomplis menée par l'Etat hébreu et les ambiguïtés et les difficultés territoriales, politiques et économiques de la période intérimaire actuelle ternissant les espoirs dont le processus de paix est théoriquement porteur.

Avec les Etats-Unis, c'est précisément le temps court qui fait problème. En ce sens que si Washington considère désormais qu'un Etat palestinien est inévitable ou légitime, le gouvernement de Benaymin Nétanyahou n'en garde pas moins la bride sur le cou à ce jour. En obtenant, en octobre, la signature par M. Nétanyahou du mémorandum de Wye River, le président Clinton a certes forcé le premier ministre israélien à s'engager par écrit à respecter les termes des accords d'Oslo, auquel il a constamment cherché à se dérober. Mais M. Nétanyahou refuse d'aller au-delà du premier redéploiement de l'armée israélienne prévu par ce document. Pis. Il ajoute de nouvelles conditions à celles qu'il posait déjà à l'application des autres clauses dudit mémorandum.

En d'autres termes, M. Clinton n'a pas réussi à forcer le premier ministre israélien à tenir parole, malgré une promesse d'aide supplémentaire de 1,2 milliard de dollars à l'Etat hébreu. Aura-t-il davantage de succès une fois que la situation politique à l'intérieur d'Israël aura été assainie ?

Mouna Naïm

Les Etats-Unis louent des avions de combat à l'exportation

LES ETATS-UNIS innovent en matière de ventes d'armes et, du même coup, ils bouleversent les « règles » de la concurrence internationale. Ils viennent de proposer à la Pologne et à la Nouvelle-Zélande de leur louer – le temps d'en acheter des neufs – des avions de combat qui, au départ, avaient été commandés par d'autres clients, en l'occurrence le Pakistan et la Thaïlande, mais que Washington n'a jamais livrés aux deux pays.

Avec la Pologne, la location porte sur vingt-huit F-16 et huit F-18. Varsovie verrait, dans cette solution intérimaire, le moyen d'attendre d'avoir suffisamment d'argent pour acquérir entre soixante-dix et une centaine d'avions de combat neufs. La Pologne est candidate à l'entrée dans l'OTAN et ce serait pour son armée de l'air le moyen de standardiser son équipement avec ses futurs partenaires. Les appareils seraient prêtés gratuitement, à charge pour la Pologne d'en assurer l'entretien et de financer la formation des équipages pour l'équivalent de 550 millions de francs. Avec la Nouvelle-Zélande, le marché concerne vingt-huit F-16 en location, sur la base d'un versement annuel de 38 millions de francs pendant cinq à dix ans et d'une somme à fixer pour maintenir les avions en état de vol. Un tel contrat procurera du temps à Wellington avant de choisir l'avion qui remplacera ses Shyhawk, appelés à durer jusqu'en 2010.

CONTENTIEUX AVEC ISLAMABAD

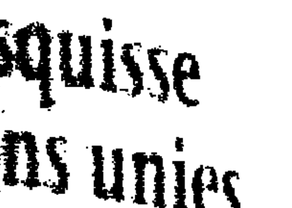
Dans les deux cas, pour la Pologne comme pour la Nouvelle-Zélande, les F-16 proviennent d'un lot précédemment acheté par le Pakistan. C'est au début des années 80 qu'Islamabad a commandé une soixantaine de F-16 aux Américains. Mais, dans les années 90, George Bush, alors président des Etats-Unis, mettait son veto à l'exécution de ce marché – sans, pour autant, rendre ses acomptes au client – dans l'espoir de faire pression sur le Pakistan, qui s'était lancé entre-temps dans un vaste programme d'armement nucléaire. On a eu, après coup, la preuve que ce programme avait abouti avec, en mai, une série de cinq essais nucléaires.

Si bien qu'il existe aujourd'hui un litige entre les deux pays : les Etats-Unis restent à devoir au Pakistan une avance de 501 millions de dollars (de l'ordre de 2,8 milliards de francs) qu'ils ont conservée, en même temps qu'une grande partie des avions non livrés, et qu'ils ne se sont pas interdit de faire fructifier à la grande colère d'Islambad qui en demande le remboursement, intérêts compris, avec force obstination.

Le cas des huit F-18 « vendus » à la Pologne est différent. Ces appareils avaient été commandés par la Thaïlande à l'époque où la situation économique en Asie permettait de supporter des budgets militaires en développement. Ce n'est plus le cas. Suite à la défaillance de Bangkok, les F-18 ont été momentanément repris et payés par le corps des « marines » aux Etats-Unis qui sont libres d'en disposer pour un contrat d'occasion à l'exportation.

La location des F-16 à la Pologne et à la Nouvelle-Zélande a toutes les chances de relancer le contentieux américano-pakistanais. Islamabad n'a jamais admis l'embargo unilatéral de Washington. Mais il n'en reste pas moins que c'est la première fois qu'un fournisseur essaie de « geler » momentanément la situation sur un marché étranger en louant des avions de combat le temps que le client trouve avec lui une solution plus durable.

Jacques Isnard



Les rangs des jusqu'au-boutistes de la destitution se renforcent contre le président Clinton

L'opinion publique américaine serait de plus en plus critique à l'égard du chef de la Maison Blanche

La Maison Blanche ne cache plus son pessimisme à la veille du vote de la Chambre des représentants sur la procédure d'*impeachment* – destitution –, d'autant que les élus républicains modérés rejoignent le camp des jusqu'au-boutistes du Grand Old Party. En cas de vote défavorable, une majorité d'Américains seraient favorables à la démission de Bill Clinton, selon un sondage.

DE RETOUR de voyage au Proche-Orient, Bill Clinton a retrouvé, mercredi 16 décembre, une capitale fédérale gagnée par une atmosphère de crise constitutionnelle, tant la perspective d'un vote en faveur de l'*impeachment* du chef de la Maison Blanche par la Chambre des représentants se renforce. « *Nous sommes au bord de l'abîme de la destitution, mais ce sera un vote serré et tout reste possible* », a cependant estimé Leon Panetta, ancien secrétaire général de la Maison Blanche. En réalité, ce n'est pas d'une destitution dont le chef de l'exécutif est menacé, puisque, si la moitié des quatre cent trente-cinq membres de la Chambre des représentants adoptent (jeudi 17 ou vendredi 18) tout ou partie des quatre articles de la résolution d'*impeachment*, ils ne feront, dans les faits, que transmettre celle-ci au Sénat, seule chambre du Congrès habilitée à conduire un véritable procès et donc à se prononcer sur la culpabilité de M. Clinton. Or il faudrait des circonstances exceptionnelles pour qu'une majorité des deux tiers se dégage au Sénat pour destituer le président.

Mais, jour après jour, M. Clinton perd les soutiens sur lesquels comptait la Maison Blanche. Mardi, plus d'une douzaine d'élus républicains réputés modérés ont annoncé que, tout compte fait, ils voteront l'*impeachment*, au motif que M. Clinton a gravement manqué aux devoirs de sa charge en mentant à la justice lors de ses témoignages sous serment dans le cadre des affaires Monica Lewinsky et Paula Jones. « *Personne n'est au-dessus des lois, pas même le président* », a résumé un élu du Connecticut, Nancy Johnson.

L'ENQUÊTE N'EST PAS CLOSE

Chez les démocrates, de plus en plus de voix se font entendre pour s'inquiéter des retombées politiques forcément négatives qu'engendrerait une fin de mandat présidentiel marquée du stigmate de l'*impeachment*. Dans ce cas, M. Clinton deviendrait le deuxième président des Etats-Unis à être « *empêché* » par la Chambre, le premier étant Andrew Johnson, en 1868. Quant à Richard Nixon, il évita cette sanction en démissionnant avant un vote formel de l'ensemble de la Chambre.

Il ne fait aucun doute qu'un président ayant subi la plus grave sanction constitutionnelle possible par l'une des deux chambres du Congrès perdrait une grande partie de son autorité, et risquerait d'affaiblir *de facto* la candidature probable du vice-président Al Gore lors du scrutin présidentiel de 2000.

Pour cette raison, des responsables démocrates poussent la Maison Blanche à envisager une véritable confession de M. Clinton, celui-ci ne se contentant plus de répéter qu'il a « *trompé* » le pays, mais aussi qu'il lui a délibérement « *menti* ». Un tel aveu pourrait favoriser le vote d'une simple « censure » ou « réprimande » du président, ou avoir l'effet inverse : certains républicains encore hésitants pourraient en tirer une nouvelle détermination à « *empêcher* » M. Clinton, et celui-ci se placerait à la merci d'actions en justice après son départ de la Maison Blanche : l'enquête de l'implacable procureur indépendant Kenneth Starr n'est pas close...

Les conseillers de M. Clinton ne cachent plus leur pessimisme : si un revirement de l'opinion à l'encontre du président devait se confirmer, les rangs des vingt et un élus démocrates qui se sont prononcés en faveur du lancement de la procédure d'*impeachment* pourraient grossir. Or le sondage réalisé pour le compte du *Washington Post* et de la chaîne ABC est à la fois ambigu et inquiétant : six Américains sur dix préféreraient que la Chambre n'adopte pas les quatre articles d'*impeachment*. En revanche, en cas d'adoption, 58 % d'entre eux estiment que M. Clinton devrait démissionner plutôt que d'engager une bataille politique devant le Sénat.

Même si ce sondage est trop isolé pour en tirer des conclusions définitives sur l'état de l'opinion américaine, c'est la première fois qu'une majorité se dessine aussi nettement en faveur d'un départ volontaire du chef de la Maison Blanche.

Le regain de violence au Kosovo a fait plus de 40 morts

AU LENDEMAIN d'une reprise des combats au Kosovo, l'émissaire américain Richard Holbrooke a prévenu les protagonistes du conflit, mardi 15 décembre, qu'ils « *jouaient avec de la dynamite* ». Artisan de l'accord intervenu en octobre sur un retrait des forces serbes de cette province et un déploiement de quelque 2 000 observateurs de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la paix en Europe), M. Holbrooke s'est par ailleurs entretenu dans la soirée, à Belgrade, avec le président serbe Slobodan Milosevic. Ce dernier a réaffirmé sa détermination à réprimer le « *terrorisme* » au Kosovo, accusant les Occidentaux de laisser faire les séparatistes albanais.

Au moins quarante personnes ont trouvé la mort, lundi, lors d'une nouvelle flambée de violence, selon des informations confirmées mardi par des observateurs de l'OSCE. L'agence yougoslave Tanjug a annoncé que 36 « *terroristes* » albanais ont été abattus, non loin de la frontière avec l'Albanie, par des soldats yougoslaves, alors qu'ils tentaient de faire passer des armes au Kosovo. Selon Tanjug, tous portaient l'uniforme de l'UCK, l'Armée de libération du Kosovo. Le même jour, des hommes masqués ont tué six jeunes Serbes dans un café de Pec, dans l'ouest de la province.

SOLDATS YOUGOSLAVES À LA FRONTIÈRE

Selon un responsable américain, la situation s'est rapidement tendue dans cette ville. Les observateurs de l'OSCE qui s'y étaient installés ont dû partir, houspillés par la population. Richard Holbrooke a condamné la fusillade de Pec, lançant un appel au calme à la veille des obsèques des six victimes et exhortant la population à s'abstenir de tout acte de représaille.

Ces incidents meurtriers sont les plus sérieux dans la province peuplée à 90 % d'Albanais, depuis l'annonce d'une trêve unilatérale de l'UCK et le retrait de certaines unités des forces yougoslaves – deux décisions prises face à la menace d'intervention militaire de l'OTAN à la mi-octobre.

Le vice-premier ministre serbe Tomislav Nikolic a fait savoir mardi que l'Etat ne tolérerait plus longtemps les actes « *terroristes* » : « *Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour faire régner le droit et l'ordre dans la province .»* Mardi soir, des centaines de soldats yougoslaves étaient massés à la frontière albanaise, apparemment pour retrouver d'éventuels miliciens encore cachés dans les montagnes. Des tirs d'artillerie ont été signalés.

Le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, s'est déclaré préoccupé par la sécurité des observateurs internationaux présents au Kosovo, réaffirmant que la force d'extraction de l'OTAN déployée depuis peu en Macédoine était bien investie d'un mandat de l'ONU pour venir au secours de ces observateurs le cas échéant. La détérioration de la situation au Kosovo a dominé mardi à Madrid, le premier jour de la troisième conférence de suivi des accords de Dayton sur la paix en Bosnie, où étaient réunis des représentants d'une cinquantaine de pays et d'organisations internationales. – *(Reuters, AFP.)*

L'assemblée œcuménique d'Harare a confirmé l'isolement des Eglises orthodoxes

« *JE NE SERAIS PAS parmi vous si les Eglises n'avaient pas libéré mon pays* » : Nelson Mandela est venu à Harare (Zimbabwe) clore, par ces mots, la huitième assemblée du Conseil œcuménique des Eglises (COE), qui s'est tenue du 3 au 14 décembre, et saluer sa participation à la lutte anti-apartheid. « *Nous devons tout aux Eglises* », devait-il ajouter, en s'adressant à Robert Mugabe, président du Zimbabwe, soulignant ainsi la contribution des jeunes élites chrétiennes africaines à l'indépendance et à l'émancipation de pays comme l'Afrique du Sud ou le Zimbabwe.

Dans la foulée, les trois mille délégués de cette assemblée – représentant trois cent quarante Eglises protestantes, anglicanes, orthodoxes ou méthodistes à travers le monde – ont adopté une motion de solidarité avec le continent noir, soumis aux guerres fratricides, à la corruption, au sida, aux violations des droits de l'homme, à l'endettement. Ils ont voté un autre texte exigeant des grands pays créanciers « *l'annulation de la dette bilatérale et multilatérale des pays pauvres et la réduction de la dette des pays à revenu intermédiaire* ». Rejoignant sur ce point les appels de l'Eglise catholique (qui n'est pas membre du COE), ce souhait d'une annulation de la dette s'inspire de la pratique juive des années jubilaires (tous les cinquante ans).

Fixée précisément à la veille de l'an 2000, cette assemblée mondiale d'Eglises à Harare avait pour principal enjeu l'avenir du mouvement œcuménique, dont le COE – créé en 1948 et qui siège à Genève – est l'aiguillon depuis cinquante ans. Les Eglises orthodoxes s'en sont tenues à la discrétion annoncée. Les Russes ne sont venus qu'à cinq délégués, alors qu'une trentaine de sièges leur étaient réservés. Présidée par un simple prêtre (Hilarion Alfeyev), et non par un métropolite, la délégation du patriarcat de Moscou a boudé plusieurs cultes et votes. Un prêtre géorgien est venu témoigner des tensions et menaces de schisme qui, sous la pression d'une base anti-occidentale et anti-œcuménique, traversent presque toutes les Eglises orthodoxes d'Europe de l'Est. « *Nous ne sommes pas pour autant des fanatiques ou des fondamentalistes* », s'est-il défendu. Les Eglises de Géorgie et de Bulgarie viennent de se retirer du COE.

AUDACES THÉOLOGIQUES

Si les délégués roumains et grecs du patriarcat de Bucarest et de l'archevêché d'Athènes ont pris part à la plupart des offices communs et des votes, cette huitième assemblée mondiale du COE aura confirmé l'isolement des Eglises orthodoxes, qui sont sorties affaiblies de l'époque communiste et sont devenues très critiques à l'encontre d'une organisation dont elles déplorent l'esprit « protestant » et libéral, les décisions prises à la majorité, les audaces liturgiques et théologiques (sacerdoce des femmes). L'avenir est toutefois préservé : une commission spéciale a été chargée de maintenir le dialogue entre les orthodoxes et les autres confessions représentées au sein du Conseil œcuménique.

Dans ce climat, les trois mille délégués d'Harare ne pouvaient éviter de poser la question d'une réforme institutionnelle. Sous le titre « Vers une conception et une vision communes du COE », un document d'orientation a été approuvé qui sera débattu par toutes les Eglises membres. Il soulève quatre questions majeures : quelle conception faut-il développer de la mission et de l'évangélisation dans le monde pluraliste du XXIe siècle ? Comment faire du baptême le fondement d'une communauté que les Eglises sont appelées à partager ? Quel est le meilleur chemin pour parvenir à l'« *unité visible* » des Eglises, divisées par l'histoire, qui était l'inspiration des bâtisseurs de 1948 ?

Ce débat est déjà avancé. La création d'un réseau plus souple, appelé Forum des Eglises, capable d'accueillir les catholiques et les pentecôtistes qui ne sont pas membres du COE, a été approuvée à Harare. Cet « espace » de consultation n'aura aucun pouvoir de contrainte ni de décision. Délégué de l'Eglise luthérienne d'Alsace et de Lorraine, le pasteur Marc Lienhard en fait déjà une « *deuxième chambre* », susceptible de traiter un jour des divergences doctrinales. Le pasteur allemand Konrad Raiser, secrétaire général du COE, estime que l'unité des Eglises doit être « *moins fonctionnelle, plus relationnelle* ».

Mais d'autres redoutent que le COE ne soit demain « *privé de sa substance* », comme dit le Père Jean-Marie Tillard, dominicain, vice-président français du département Foi et Constitution (*La Croix* du 9 décembre), auquel collabore l'Eglise catholique, qui avait envoyé vingt-cinq observateurs à Harare. Pour eux, le risque existe que, dans un proche avenir, le COE ne soit plus qu'une « *ONG d'Eglises* », capable de prendre position sur toutes les questions sociales et politiques qui agitent le monde, mais mettant en sommeil son rôle d'approfondissement théologique et de recherche d'une unité visible.

Henri Tincq

Human Rights Watch dénonce la cruauté du sort des orphelins en Russie

MOSCOU. Des dizaines de milliers d'orphelins placés dans des institutions sont victimes de cruautés et traités avec une négligence « *choquante* », estime l'organisation Human Rights Watch dans un rapport publié mercredi 16 décembre. Des cas d'enfants enfermés dans des pièces glaciales, la tête enfoncée dans les toilettes, battus, ou encore victimes d'abus sexuels, ont été relevés. La situation est d'autant plus inquiétante, note Human Rights Watch, que le nombre d'enfants abandonnés par leurs parents a presque doublé ces deux dernières années : 113 000 par an contre 67 286 en 1992.

La Russie compte plus de 600 000 enfants qui ne sont plus pris en charge par leurs parents, dont un tiers placés dans des institutions, selon Human Rights Watch, qui dénonce « *l'échec de l'Etat à leur fournir une protection suffisante* ». – *(AFP.)*

Une rançon aurait été versée pour la libération de Vincent Cochetel

MOSCOU. La libération, le 12 décembre, du Français Vincent Cochetel, otage dans le Caucase pendant plus de dix mois, a eu lieu après le paiement d'une rançon d'environ 5 millions de dollars (près de 28 millions de francs), a affirmé un officiel tchétchène cité, mercredi 16 décembre, par le quotidien *Moscow Times*. L'intervention des forces spéciales russes, qui aurait permis la libération du Français d'après Moscou et Paris, et dont des images ont été montrées à la télévision russe, était « *truquée* », affirme Ramzane Djamoukhanov, un conseiller au sein de la représentation tchétchène à Moscou. Aucun groupe criminel « *ne serait assez stupide* » pour se laisser piéger avec son otage même si des responsables russes leur demandaient de se rendre quelque part pour échanger l'otage contre de l'argent, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

M. Naumann défend son « Musée vivant » de la Shoah à Berlin

Le secrétaire d'Etat allemand à la culture, Michael Naumann, a confirmé, lundi 14 décembre à Bonn, son nouveau concept pour le mémorial de la Shoah prévu à Berlin, près de la porte de Brandebourg (*Le Monde* du 15 décembre) et qui suscite, depuis des mois, une vive controverse. Au lieu du projet monumental conçu par l'Américain Peter Eisenman, le « *musée vivant* » proposé par le ministre comprendrait des salles d'exposition, une bibliothèque d'archives sur la Shoah et un institut de surveillance des risques de génocide dans le monde. Selon nos informations, des expositions tournantes pourraient y avoir lieu, concernant, par exemple, le martyrologe des autres victimes du nazisme.

Des discussions sont en cours avec l'institut Yad-Vaschem de Jérusalem, le Musée de l'holocauste de Washington et aussi l'institut Leo Beck de New York, qui pourrait y installer une filiale.

DÉPÊCHES

■ **ALLEMAGNE : dénonçant l'« égoïsme » de Bonn** qui veut obtenir une réduction de sa contribution à l'Union européenne, Daniel Cohn-Bendit, député européen des Verts allemands, critique vivement ses amis sociaux-démocrates et Verts dans l'hebdomadaire *Die Zeit*. Certains commencent à se demander en Europe « *si l'entreprise "République berlinoise" ne sera pas un synonyme, sinon de nationalisme de gauche, du moins de manque de réflexion politique et de traitement cavalier de l'Histoire* », lance-t-il dans une tribune cosignée par le ministre de la justice du Land de Hesse, Rupert von Plottnitz (Vert).

■ **UNION EUROPÉENNE : le Parlement européen a adopté le cinquième programme-cadre** de l'Union pour la recherche et le développement technologique, qui couvre la période 1998-2002. Son budget s'élève à 14,96 milliards d'euros (97 milliards de francs). Voté mardi 15 décembre à Strasbourg, il a fait l'objet d'une longue procédure de conciliation avec le conseil des ministres concernés. – *(AFP.)*

PARLEMENT Les députés ont adopté, mardi 15 décembre, sans aucun vote contre, le projet de loi visant à inscrire dans la Constitution que *« la loi détermine les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives »*. Ce projet, présenté conjointement par le président de la République et le premier ministre, n'a été combattu en séance que par Didier Julia (RPR) et François Goulard (DL). ● **LIMITÉE** aux fonctions politiques, au motif que le principe de l'égalité sociale et professionnelle figure déjà dans le préambule de la Constitution, la réforme met en cause une réalité faite d'inégalités flagrantes dans l'exercice du pouvoir. ● **L'ÉDUCATION** et la justice sont deux exemples de corps où les femmes sont nombreuses à la « base », mais rares dans les postes de responsabilité.

Les députés sont d'accord pour « organiser » l'égalité hommes-femmes

Aucun parti ne s'est opposé à la révision constitutionnelle proposée par Jacques Chirac et par Lionel Jospin. L'« égal accès » des deux sexes aux responsabilités politiques est acquis dans son principe. Dans la société, le partage du pouvoir reste un vœu

LES FEMMES sont venues en nombre pour les besoins de la cause. Sur les bancs des députés, sur ceux du gouvernement, dans les tribunes du public et même dans celles de la presse, on ne voit qu'elles, mardi 15 décembre au soir. L'Assemblée nationale débat du projet de loi visant à compléter l'article 3 de la Constitution par cette petite phrase : *« La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions. »*

Dès la fin de l'après-midi, cela a sauté aux yeux : parmi les députés, trente-cinq femmes sont venues, pour quinze hommes. Au banc du gouvernement, Elisabeth Guigou, Martine Aubry, Nicole Pery et Ségolène Royal forment une représentation gouvernementale purement féminine, qui n'accueillera que quelques minutes le ministre de l'intérieur par intérim, Jean-Jack Queyranne, et celui de la fonction publique, Emile Zuccarelli. Dans les tribunes, les héroïnes de trente ans de féminisme, de Gisèle Halimi à Françoise Gaspard, forment un public fourni, où les hommes se comptent sur les doigts d'une main. Les groupes parlementaires ayant décidé de soutenir le projet ou de ne pas s'y opposer, la défense de la parité semble demeurer une affaire de sexe, plutôt que d'options politiques.

« UNIVERSALISME ABSTRAIT »

Mme Guigou, en ouvrant le débat, remercie l'ensemble des femmes de gauche comme de droite qui ont contribué à l'émancipation et aux droits politiques de la moitié du genre humain. Elle évoque Olympe de Gouges, qui rédigea, en 1791, une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne – article 10 : *« La femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune »* – et qui, ni électrice ni élue, fut guillotinée le 3 novembre 1793. La ministre de la justice associe dans son hommage le militantisme de Louise Michel, la loi sur l'avortement défendue par Simone Veil en 1974, le rôle de Roselyne Bachelot (RPR, Maine-et-Loire) au sein de l'Observatoire sur la parité. Puis entre dans le vif du sujet, ne cessant d'employer le mot de « parité », alors même qu'il a disparu du projet à la demande du président de la République (*Le Monde* du 15 décembre). *« L'idée de parité remettrait en cause l'idée traditionnelle d'égalité entre citoyens, conçue abstraitement sans considération de race, de religion, d'opinion ou de catégorie*, relève Mme Guigou. *Cette position est défendue avec talent par des personnes que je respecte infiniment, notamment par Elisabeth Badinter. Mais je ne suis pas d'accord. (...) A force de défendre un universalisme abstrait, on finit par gommer l'histoire et la réalité. Si les femmes ont longtemps été exclues de la citoyenneté, c'est bien parce qu'elles étaient des femmes ! »*

La secrétaire d'Etat aux droits des femmes, Mme Pery, et la présidente de la commission des lois, Catherine Tasca (PS), ne diront pas autre chose. *« Il ne s'agit pas de décréter une égalité mathématique, abstraite, impossible*, souligne Mme Tasca. *Il ne s'agit pas de créer une sorte d'apartheid entre les hommes et les femmes, mais de faire en sorte que toutes les femmes puissent désormais dire : "Nous avons décidé", et non plus : Ils ont décidé". »*

Alors que le groupe RPR votera le projet, Didier Julia (Seine-et-Marne) a déposé en son nom personnel une exception d'irrecevabilité contre ce qu'il appelle le texte *« Agacinski-Jospin »*, référence à une influence supposée de l'épouse du premier ministre, Sylviane Agacinski. Dans l'Hémicycle, il est vite clair qu'il n'a qu'une supporteuse, Christine Boutin (app. UDF, Yvelines).

« LOIS DE NUREMBERG »

M. Julia explique : *« Promouvoir le rôle des femmes dans la vie politique est une chose ; mettre en cause l'égalité républicaine en est une autre et entraînerait des conséquences en chaîne. Il faudra fixer des quotas pour limiter le nombre d'élus issus de la fonction publique, des quotas pour les plus démunis, pour les musulmans, pour les juifs, pour les habitants des quartiers difficiles. Ceux qui ne les voteront pas seront désignés à la vindicte publique comme antisociaux ou antisémites ! »*

Sur les bancs de droite comme de gauche, les députés paraissent hésiter entre le rire et la révolte quand l'orateur compare la parité aux *« lois de Nuremberg »*. Lorsque M. Julia assure que la loi risque de voir des femmes élues *« par faveur »* et que certains pourraient aller *« jusqu'à ne plus demander aux femmes de prouver leurs capacités »*, sa collègue du RPR, Mme Bachelot, quitte bruyamment l'Hémicycle. M. Julia ne persistera pas. Il n'est même plus là lorsque sa motion est soumise au vote et, à l'unanimité, rejetée.

La deuxième opposition notable vient des libéraux. Les députés du groupe DL n'ont pas caché qu'ils sont divisés entre un Claude Goasguen (Paris), favorable à la parité, et Alain Madelin (Ille-et-Vilaine) ou François Goulard (Morbihan), qui s'y opposent au nom du refus de toute discrimination. C'est une députée RPR qui leur répondra avec le plus de force. *« Non, ces mesures ne sont pas déshonorantes*, affirme Mme Bachelot. *D'ailleurs, les hommes se sont-ils sentis déshonorés d'accaparer 90 % des postes ? Nous n'en réclamons que 50 %. Nous verrons peut-être demain quelques femmes "pots de fleur", mais combien avons-nous vu d'hommes potiches, de protégés des chefs, d'amis des ministres ? »*

Une fois la Constitution modifiée, quelles lois permettra-t-elle d'adopter ? Robert Hue, venu parler au nom des communistes, a vite évoqué l'*« extension du scrutin proportionnel »*. Sans succès. Dès l'abord, Mme Guigou, reprenant les déclarations de Lionel Jospin, a écarté cette éventualité. La ministre de la justice laisse le champ ouvert, en revanche, à une future modulation du financement public des partis politiques en fonction de la place qu'ils auront faite aux femmes, souhaitée par Yvette Roudy (PS, Calvados).

Seuls deux amendements seront adoptés, le premier, de la commission des lois, le second, de M. Goasguen, reformulant ainsi la phrase : *« La loi détermine les conditions dans lesquelles est organisé l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. »* La révision constitutionnelle est votée au scrutin public.

Raphaëlle Bacqué

Aucune voix contre, une abstention

Quatre-vingt-deux députés, sur les quatre-vingt-trois présents ou ayant donné délégation de vote pour le scrutin, ont voté pour le projet de révision constitutionnelle relatif à l'égalité entre les hommes et les femmes dans l'accès aux mandats électoraux et aux fonctions électives, mardi 15 décembre : 46 socialistes (sur un effectif de 250), 8 communistes (sur 36), 2 membres du groupe Radical, Citoyen et Vert (sur 34), 10 RPR (sur 139), 6 UDF (sur 69), 10 DL (sur 43). Un député s'est abstenu : Lionnel Lucca (RPR, Alpes-Maritimes).

Didier Julia (RPR, Seine-et-Marne) a soulevé *« à titre personnel »*, contre le texte, l'exception d'irrecevabilité, dont l'objet est de faire reconnaître que le texte proposé est... contraire à la Constitution, ce qui va sans dire puisqu'il s'agit, précisément, de la modifier. L'ensemble des orateurs s'est exprimé contre la motion de procédure de M. Julia, qui n'a recueilli aucune voix, le député de Seine-et-Marne ayant lui-même quitté l'Hémicycle.

Dans la magistrature, une quasi-parité qui s'arrête aux postes hiérarchiques

EN 1955, il se trouvait encore un magistrat de la cour d'appel de Paris pour écrire : *« Sauf exception, les femmes, d'une part, sont inaptes à exercer nos fonctions d'autorité, d'autre part, nuisent au prestige de l'institution judiciaire. »* Quarante ans après, la magistrature est devenue l'un des corps les plus féminisés de l'Etat. Avec 48 % de magistrates, en 1998, contre à peine 30 % au début des années 80, les femmes ont quasiment atteint la parité et devraient même devenir majoritaires au troisième millénaire. Leur arrivée massive, spectaculaire dans une fonction régalienne comme la justice, cache pourtant des disparités entre les fonctions exercées par les hommes et les femmes.

La place des femmes dans la magistrature a été conquise de haute lutte. Longtemps écartées du corps des juges parce qu'elles ne disposaient pas du droit de vote, les femmes sont entrées dans la magistrature à la faveur d'une loi du 11 avril 1946.

Une poignée de pionnières, fraîchement accueillies par leurs homologues masculins, se lancent alors dans l'aventure. *« On savait d'instinct qu'il ne fallait en aucun cas faire état de notre féminité*, se souvient Simone Rozès, ancienne première présidente de la Cour de cassation, entrée dans la magistrature en 1949. *A l'époque, les réticences des hommes étaient très fortes. Il fallait donc se fondre dans la masse, ne jamais prêter le flanc à la critique. »*

Petit à petit, cependant, la magistrature s'ouvre aux femmes, cela d'autant plus que les hommes délaissent peu à peu la fonction de juge. Avec les années 70, les femmes arrivent en masse. Adeline Hazan, aujourd'hui conseillère de Martine Aubry, se souvient qu'au début des années 80 les détenus qu'elle rencontrait, quand elle était juge d'application des peines, lui demandaient... où était le juge, persuadés qu'elle était la greffière. L'afflux de femmes dans les tribunaux a contribué à banaliser leur présence. *« Je crois qu'avant on pensait qu'il fallait être une "femme-mec" pour pouvoir arriver quelque part*, résume Blandine Froment, inspectrice des services judiciaires. *Aujourd'hui, on n'est plus du tout dans la même situation. On peut être magistrate et avoir plus facilement des enfants, par exemple. »*

Ayant accédé en masse à la magistrature – statut qui a l'avantage d'allier liberté d'action, autorité et sécurité de l'emploi –, les femmes n'y exercent pas tout à fait les mêmes fonctions que les hommes. A ancienneté et grade égaux, elles sont sous-représentées dans les postes du parquet – fonctions de visibilité et de pouvoir, qui exigent une grande disponibilité – et sur-représentées dans ceux du siège, qui permettent plus facilement de concilier vie professionnelle et vie familiale. *« Assumer un métier compliqué, avec des horaires très lourds, tout en menant une vie de famille, c'est particulièrement difficile »*, explique Frédérique Loubet-Porterie, qui a été substitut placé avant d'enseigner à l'Ecole nationale de la magistrature (ENM). *« Mais*, ajoute-t-elle, *c'est tout de même conciliable, et c'est ce que je suis venue démontrer aux jeunes filles qui s'y destinent. »*

Ce discours passe bien auprès des jeunes auditrices de justice, qui représentent, depuis quelques années, 60 % à 65 % des élèves intégrés à l'ENM. Alors que leurs aînées se destinaient prioritairement aux fonctions de juge des enfants ou de juge aux affaires familiales, Gaëlle et Hélène, élèves de la promotion 1998, écartent d'emblée ces choix. *« Avant, quand j'expliquais que je voulais devenir juge, tout le monde me disait : "Ah oui ! Tu veux devenir juge des enfants !"*, explique Hélène. *Aujourd'hui, avec des femmes comme Eva Joly ou Laurence Vichnievsky, on me dit : "Ah bon ? Tu veux devenir juge d'instruction ?" Cette publicité, c'est important pour nous, futures magistrates. Cela prouve qu'on est largement capables de prendre des responsabilités. »*

> « La présence des femmes signifie que les qualités requises ne sont pas spécifiquement masculines »

Les femmes n'ont pourtant pas encore totalement accédé, tant s'en faut, aux postes hiérarchiques. Certes, les hommes sont plus nombreux dans les groupes âgés de la magistrature et occupent donc toujours, logiquement, les postes les plus élevés. Mais, en dehors d'exceptions notables comme Mme Rozès ou Myriam Ezratty, ancienne première présidente de la cour d'appel de Paris, elles sont fort peu nombreuses à accéder aux postes de responsabilité. On ne compte, aujourd'hui, que deux femmes premières présidentes de cour d'appel, aucune procureur général. Le décalage est tel que le Conseil supérieur de la magistrature a fini par s'en inquiéter. Constatant, dans son dernier rapport, que les femmes *« sont moins désireuses que leurs collègues masculins de revendiquer des postes de direction »*, il les appelle implicitement à postuler de façon plus systématique aux postes hiérarchiques.

Les magistrates seraient-elles encore trop timorées ? *« Il faut comprendre que les postes de chef de juridiction sont de véritables galères*, affirme Christiane Berkani, nouvelle secrétaire générale de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée). *Il faut faire de la gestion administrative, traiter des dossiers, siéger à certaines audiences civiles. Quand on veut aussi avoir une vie de famille, c'est presque mission impossible. »* Certains postes de pouvoir, comme les fonctions de procureur dans la couronne parisienne, ne sont quasiment occupés que par des hommes. Une situation qu'Anne Boigeol, sociologue au CNRS, explique aussi par la volonté du corps de *« privilégier les hommes aux fonctions de chef de juridiction pour contrarier l'image d'une magistrature trop féminisée »*.

La féminisation croissante du corps inquiète en effet les magistrats des deux sexes. *« L'arrivée des femmes en grand nombre n'a pas bouleversé la magistrature, ne serait-ce que parce que les femmes (...) pratiquent un conformisme de bon aloi, peu différent du conformisme masculin*, analyse Mme Boigeol. *Et, pourtant, la féminisation suscite toujours des inquiétudes. »* Le rapport du jury 1992 du concours d'entrée à l'ENM relevait ainsi que *« le phénomène n'est pas sain du point de vue de l'équilibre social »*. L'entrée des femmes dans la magistrature s'est accompagnée, selon Mme Boigeol, d'une *« désacralisation »* de la fonction, *« en mettant en cause la spécificité des vertus "masculines" attribuées aux fonctions de magistrat »*.

« La présence des femmes signifie que les qualités requises ne sont pas spécifiquement masculines, ce qui enlève des atouts aux hommes et peut contribuer à rendre la profession moins attractive », analyse la sociologue.

Cécile Prieur

Madame le recteur de Limoges n'est pas une rectrice

LIMOGES
de notre envoyée spéciale

Madame le recteur est une fine mouche. Lorsque, à l'été 1997, un ancien recteur qu'elle connaît à peine, mais juriste comme elle, lui propose, au nom de Claude Allègre, le rectorat de Limoges, Nicole Belloubet-Frier ne se fait *« aucune illusion »*. *« Ils cherchaient des femmes*, dit-elle. *Voilà pourquoi je suis là. »* On ne lui laisse guère de temps, en haut lieu, pour réfléchir. Dans sa vie d'alors, à Paris, il y a trois fils, dont un bébé, un mari professeur de droit et son travail de directrice de la recherche à l'Institut international d'administration publique (IIAP). Elle dit « oui ». La famille déménage à Limoges.

PORTRAIT

Nicole Belloubet-Frier est une des quatre femmes titulaires de la fonction

Mme Belloubet-Frier est devenue, à quarante-deux ans, la plus jeune des recteurs de France et l'une des quatre femmes titulaires de la fonction, club très fermé de trente personnes. Docteur en droit et agrégée de droit public, le nouveau recteur a les yeux très bleus, une cascade de cheveux blonds cendrés tombant sur les épaules et une silhouette longiligne. L'ancien professeur de droit de Paris-I et de l'université d'Evry, qui n'était jamais venue à Limoges, y a fait son trou bien vite. Monsieur devient « turbo-prof » et père très présent : *« C'est l'alternance : quand il passait l'agrégation, c'était moi qui assurais. »*

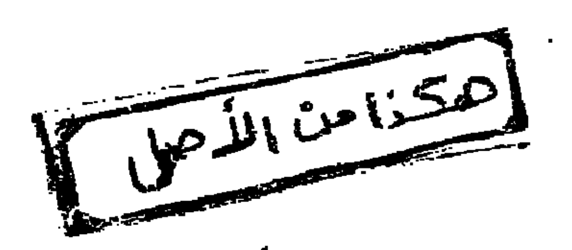
Madame la « rectrice » est aussi... une jolie plume. Elle s'amuse encore des excuses que lui a faites la presse locale après l'avoir baptisée ainsi, les rectrices étant, selon le Robert, les *« grandes plumes de la queue dirigeant le vol des oiseaux »*. Mais c'est bien d'un talent d'écriture que l'on voulait parler : voir l'article que Mme Belloubet-Frier écrivit sur les femmes en politique, dans la revue *Pouvoirs*, en 1997, sous le titre : « Sont-elles différentes ? ». La réponse est « non », la différence étant plutôt affaire d'époque et de circonstance. La démonstration, étayée de solides lectures et d'exemples pertinents – *« J'ai honte*, dit-elle en riant, *c'est si peu scientifique ! »* – ne perd en chemin ni humour ni ironie. Au passage, le professeur de droit égratigne la parité, au nom de l'universalité des citoyens.

TISSER DE BONNES RELATIONS

Mme Belloubet-Frier ne manque pas, non plus, de pugnacité, qu'elle doit sans doute à son parcours du combattant politique. Elue conseillère municipale pendant huit ans à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, dans les Yvelines, socialiste et minoritaire dans cette commune, elle en a gardé le souvenir d'une activité qui exige *« beaucoup, beaucoup d'énergie »*. Au maire de Chénérailles, dans la Creuse, qui lui tend la main en demandant s'il faut l'appeler « le recteur », « la recteur » ou « la rectrice », elle répond, tout sourire : *« Peu importe, du moment que nous arrivons à travailler ensemble. »*

Elle sillonne avec zèle ses trois départements, Creuse, Corrèze et Haute-Vienne, y tissant tout un réseau de bonnes relations. *« J'essaie toujours de répondre au mieux aux politiques, quand cela répond à l'intérêt général*, confie-t-elle. *J'ai une façon de travailler fondée sur la confiance. Je suis pour une décision partagée, même si, au final, je dois décider. Ce n'est pas une façon de faire masculine ou féminine, c'est une question de tempérament. »*

Béatrice Gurrey



Les partisans de M. Mégret et de M. Le Pen se disputent l'argent du Front national

Plusieurs litiges pourraient être soumis à la justice

Derrière les invectives publiques échangées par Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret et leurs partisans, la crise du Front national se joue aussi en coulisse : sigle, logo et trésorerie font l'objet d'empoignades qui pourraient être tranchées par les tribunaux. L'un des enjeux de cette bataille est la maîtrise de la dotation de l'Etat, versée chaque année au FN dans le cadre du financement public des partis politiques.

LE DIVORCE n'est pas encore prononcé que déjà pointent les procès entre les protagonistes de la crise du Front national. Marine Le Pen-Chauffroy, fille benjamine de Jean-Marie Le Pen et responsable du service juridique du parti d'extrême droite, menace de poursuites les mégrétistes qui utilisent l'étiquette Front national et arborent le logo de la flamme tricolore. Selon elle, le sigle FN a été déposé en 1972 et appartient donc au Front national, tout comme la flamme qui, elle, n'a été déposée qu'en 1990, mais *« a été utilisée de manière continue et ininterrompue depuis 1972 »*.

Les mégrétistes objectent qu'ils peuvent toujours utiliser nom et logo puisqu'ils n'ont pas juridiquement fait scission. Ils cherchent au contraire à coller aux statuts afin de prouver, à travers le congrès, que M. Le Pen ne représente plus le Front national. Le président du parti d'extrême droite ne semble cependant pas prêt à se laisser faire, et la bataille qui va s'ouvrir, notamment à propos de l'argent que les élus – 275 conseillers régionaux et 7 conseillers généraux – reversent au parti, risque d'être âpre.

Chaque candidat FN, lorsqu'il reçoit l'investiture, s'engage à reverser, une fois élu, une part de son indemnité au parti, en général 25 % pour les sommes allant jusqu'à 10 000 francs et 50 % au-delà. Il existe cependant des modulations suivant les personnes et leurs relations avec M. Le Pen. Les élus dissidents, chassés de leur groupe dans les conseils régionaux, pourraient à l'avenir refuser de verser leur participation. De même pour les députés européens qui, chaque mois, reversent leurs indemnités complémentaires. En 1997, cette contribution des élus s'est élevée à 517 959 francs. Enfin, se posera dès le 1er janvier, au moment de leur renouvellement, le problème des cotisations des adhérents dont le montant a atteint 9 163 845 francs en 1997.

Le partage des sociétés devrait a priori être plus facile. Le parti possède en effet la majorité des parts dans les sociétés civiles immobilières propriétaires du siège (2 856 sur 3 500) et de l'antenne des jeunes du FN à Paris. Mais le gérant de la SCI du siège de Saint-Cloud est Serge Martinez, allié de Bruno Mégret, dont le mandat court jusqu'en juin 1999. Sommé par M. Le Pen de convoquer une assemblée générale des actionnaires, M. Martinez a répondu qu'il ne pourrait le faire qu'à la condition qu'on lui transmette le nom des petits porteurs. Compte tenu des délais, cette assemblée ne devrait pas avoir lieu, selon M. Martinez, avant le congrès.

Les sièges des fédérations sont, eux, souvent loués par les responsables départementaux qui ont reçu délégation pour cela. Les dissidents peuvent donc être gênés par la décision du « Paquebot » (le siège du FN) de leur enlever cette délégation. Plusieurs secrétaires fédéraux (comme M. Martinez dans le Gard) ou de section sont cependant propriétaires des locaux qui abritent le parti, ce qui leur donne une certaine indépendance.

S'agissant des autres sociétés ou associations, les mégrétistes semblent avoir pris depuis quelques temps leurs précautions. A côté de la SERP, fondée par M. Le Pen, mais dirigée par sa fille Marie-Caroline (mégrétiste), les dissidents ont créé DEFI qui distribue et édite elle aussi disques et livres. L'unique actionnaire de DEFI est les Editions nationales, qui appartiennent à M. Mégret.

M. Le Pen doit en outre regretter d'avoir laissé son délégué général déposer les statuts de l'Institut de formation national (IFN) qui, depuis 1994, est habilité à recevoir de l'argent des collectivités locales pour la formation des élus. Ses services essaient d'ailleurs depuis plusieurs semaines de demander l'agrément pour une organisation parallèle.

Enfin, le trésorier de l'association de financement du FN – intitulée Jean-Marie Le Pen-Cotelec – est un proche de M. Le Pen, Jean-Pierre Mouchard, alias François Bauval, tout comme le président d'Europaris, bureau d'études contrôlé par Dominique Chaboche.

Reste la question du financement public qui, en 1997, s'est élevé, pour le FN, à 35 566 543 francs. La loi prévoit que cette dotation est attribuée aux partis ayant présenté au moins 50 candidats aux précédentes élections législatives. Pour la durée de la législature, cette manne reviendra donc à celui qui aura su s'arroger le label FN.

Christiane Chombeau

Les « mutins » préparent leur congrès extraordinaire

Les dissidents du Front national organiseront leur congrès extraordinaire le 24 janvier, *« selon toute vraisemblance à Marignane »*, commune des Bouches-du-Rhône dont le maire est Daniel Simonpieri, suspendu du FN par le bureau politique, lundi 14 décembre. Frank Timmermans, administateur provisoire de ce « FN mégrétiste », a annoncé lors d'une conférence de presse, mardi 15 décembre, que ce congrès serait précédé d'un conseil national à Paris le 9 janvier, puis d'assemblées générales départementales du 10 au 20 janvier afin de désigner les délégués au congrès. Les 63 secrétaires fédéraux ayant déjà signé l'appel au congrès ont été désignés administrateurs départementaux. Dans 27 fédérations lepénistes, des élus favorables au congrès ont été nommés pour prendre la relève. Dans les douze fédérations restantes, les mégrétistes attendent que leur responsable se détermine avant de procéder à une nomination.

La refonte de « L'Humanité » trouble ses salariés et les militants du PCF

Mme Bulard, communiste « d'ouverture », s'en va

SCÈNE de la vie syndicale à Montreuil, au siège de la CGT : des délégués dénoncent vivement les méthodes opaques d'une direction et de son actionnaire. Rien que de très banal, s'il ne s'agissait, en l'occurrence, des dirigeants de *L'Humanité* et du PCF. Quatre délégués syndicaux du quotidien communiste, tous CGT, ont tenu, mardi 15 décembre, une conférence de presse pour faire part de leur *« colère »* face au *« gâchis »* que représente, à leurs yeux, la suppression de *L'Huma-Hebdo* et pour annoncer que le comité d'entreprise du journal a décidé d'user de la procédure du *« droit d'alerte »* contre sa direction.

L'émotion est à la mesure de ce que la presse communiste – et le porte-à-porte – représente pour les adhérents du PCF : le dernier symbole de leur identité. L'annonce, en assemblée générale, du nouvel organigramme de la rédaction de *L'Humanité*, vendredi 11 décembre, qui entérinait le couplage de *L'Humanité-Hebdo* avec *« la quotidienne »*, a achevé d'assommer la rédaction, mais aussi les militants : le PCF avait entrepris de les *« consulter »*, jusqu'à mercredi, avant que les dirigeants communistes, réunis jeudi 17 décembre en comité national, ne décident du sort de l'hebdomadaire. Des sections écrivent pour dénoncer *« une consultation bâclée »* (Yonne). *« Tout le monde a compris qu'on était placés devant le fait accompli »*, résume un cadre.

La direction du journal et celle du PCF répondent urgence et chiffres. *L'Humanité* connaît de grandes difficultés financières (17,4 millions de francs de déficit prévu en 1998) et a perdu la moitié de ses lecteurs en dix ans (56 444 exemplaires en 1997). Elle souhaite se transformer en *« un journal communiste et citoyen »*. Le graphiste Claude Maggiori a mis au point, pour mars 1999, un quotidien en trois parties. En ouverture, l'essentiel de l'actualité, traitée de façon rapide, quatre ou cinq sujets étant ensuite développés ; la partie centrale présente les évolutions de la société ; la dernière est consacrée à la culture et aux médias. Le samedi, *L'Huma-Hebdo* sera un journal de 56 pages, format tabloïd, en couleurs, et conservera les principales innovations de l'hebdomadaire.

« Sauf que l'on fait payer à l'hebdo le prix de cette rénovation », déplore un journaliste. *« A la différence de* L'Huma, *à qui on demande de faire l'année prochaine ce qu'elle n'a pas réussi cette année,* L'Huma-Hebdo *avait réussi à mettre sur pied une nouvelle ligne éditoriale »*, déplore la section PCF d'Orsay. La transformation de *L'Humanité* se fait, en effet, sous la conduite de Pierre Zarka – dont nul n'ignore que Robert Hue aurait souhaité le voir renoncer à ses fonctions de directeur, sans oser l'y pousser – et de Claude Cabanes, plus « ouvert », mais très absent de la rédaction.

Connue pour ses positions progressistes, Martine Bulard, qui a constaté, sans en être avertie, que son poste était supprimé, devrait annoncer son départ, jeudi, pour *« désaccords professionnels et politiques avec Pierre Zarka et Richard Béninger »*, administrateur général des deux titres. *« Je ne peux pas porter un projet auquel je ne crois pas »*, résume la rédactrice en chef de *L'Huma-Hebdo*. Déjà, une direction parallèle s'est mise en place : au prétexte de rendre compte de l'*« état des lieux »*, MM. Zarka, Béninger, Cabanes et Pierre Laurent, adjoint de Mme Bulard, se rendent toutes les semaines place du Colonel-Fabien...

« Je ne peux pas porter un projet auquel je ne crois pas »

Saisi par le comité d'entreprise de *L'Humanité*, le cabinet d'expertise Sécafi-Alpha dénonce, dans un rapport, *« des structures de coûts très déséquilibrées »*, relevant que l'impression de *L'Humanité* est plus chère de 30 % à 40 % qu'à *La Croix* ou à *Libération*. Il se montre également très sceptique sur le projet de couplage, car le titre bénéficiaire ainsi absorbé entraînerait une perte du niveau de publicité de 20 % à 40 %, et juge le *« maintien »* de l'hebdomadaire *« incontournable »*. Les experts soulignent que le refus d'ouvrir le capital de *L'Humanité* est *« contradictoire »* avec la volonté de changement affichée. Ils constatent enfin que *« les frais de personnel dans le projet sont en diminution de 10 millions de francs environ »* : l'hypothèse de quarante suppressions d'emplois évoquée par *Le Monde* du 26 septembre n'a jamais été démentie. Autant d'éléments qui, d'après Sécafi-Alpha, mettent *« très sérieusement en cause la gestion de la direction actuelle et sa capacité à conduire un projet de l'ampleur de celui annoncé »*.

Le rapport a été envoyé, mardi, à tous les dirigeants communistes, afin qu'ils puissent trancher, jeudi, *« en leur âme et conscience »*.

Ariane Chemin et Alain Salles

Un contentieux électoral dans les Bouches-du-Rhône embarrasse le Conseil d'Etat

VOILÀ le Conseil d'Etat bien embarrassé. Invité par son commissaire du gouvernement à annuler les élections régionales dans les Bouches-du-Rhône, il hésite, manifestement, devant les conséquences politiques d'une telle décision (*Le Monde* du 16 décembre). Le Conseil d'Etat a été saisi par Jean-Louis Tixier, candidat (UDF) non élu de la liste RPR-UDF, qui conteste l'attribution du 49e et dernier siège de conseiller régional du département à la liste de gauche, conduite par Michel Vauzelle (PS). Le commissaire du gouvernement (magistrat indépendant), Jacques Arrighi de Casanova, a calculé qu'un déplacement de 117 voix suffisait à remettre en cause l'attribution de ce siège, et constaté que 191 bulletins déclarés nuls ont été détruits, au lieu d'être annexés aux procès-verbaux. Il a donc préconisé de nouvelles élections (*Le Monde* du 11 décembre).

Ce recours a été examiné, mercredi 9 décembre, par les 8e et 9e sous-sections réunies. Les conseillers d'Etat se sont longuement demandé s'ils devaient prendre en compte 107 enveloppes vides figurant parmi ces 191 bulletins, ce qui aurait pour effet de déplacer plus des 117 voix requises. A une courte majorité, d'une voix, ils ont répondu par l'affirmative, alors qu'une minorité d'entre eux estimait que ce choix aurait des conséquences disproportionnées.

Le commissaire du gouvernement lui-même avait prévenu que l'annulation de l'élection aurait pour conséquence un *« décalage »* dans le temps *« fâcheux »* : l'actuel président du conseil régional, M. Vauzelle, élu des Bouches-du-Rhône, qui serait privé de son mandat, ne pourrait se présenter à sa propre succession. Le code électoral prévoit en effet que, en cas d'annulation, l'élection du président et des vice-présidents du conseil régional a lieu dans un délai d'un mois, alors que celle des conseillers des Bouches-du-Rhône a lieu dans un délai de trois mois.

Dans cette hypothèse, la gauche garderait de justesse la majorité relative des 74 sièges régionaux non contestés. M. Vauzelle devrait céder sa place à son premier vice-président, Patrick Allemand (PS), élu dans les Alpes-Maritimes, qui expédierait les affaires courantes. Mais il ne serait pas question de faire adopter le nouveau budget avant le 1er mars ou d'avancer sérieusement sur les nouveaux contrats de plan.

Devant la perspective d'un tel imbroglio, les conseillers d'Etat minoritaires ont fait valoir, de façon informelle, que la seule solution possible serait que le Conseil d'Etat examine l'affaire devant une formation supérieure (section ou assemblée du contentieux). Et qu'il envisage, éventuellement, de s'écarter de sa jurisprudence sur l'« indivisibilité » du scrutin : il s'agirait d'éviter que l'annulation du 49e siège entraîne celle de tous les sièges du département. La « troïka » (président du contentieux et ses trois adjoints) a donc décidé le 10 décembre de porter l'affaire devant une formation de jugement supérieur. En conséquence, le Conseil a annoncé, le 15 décembre, qu'il lui faut procéder à un supplément d'instruction. Le recours de M. Tixier devrait être réexaminé en janvier.

Rafaële Rivais et Michel Samson (à Marseille)

Le PS est décidé à présenter un candidat à la présidence de la région Rhône-Alpes

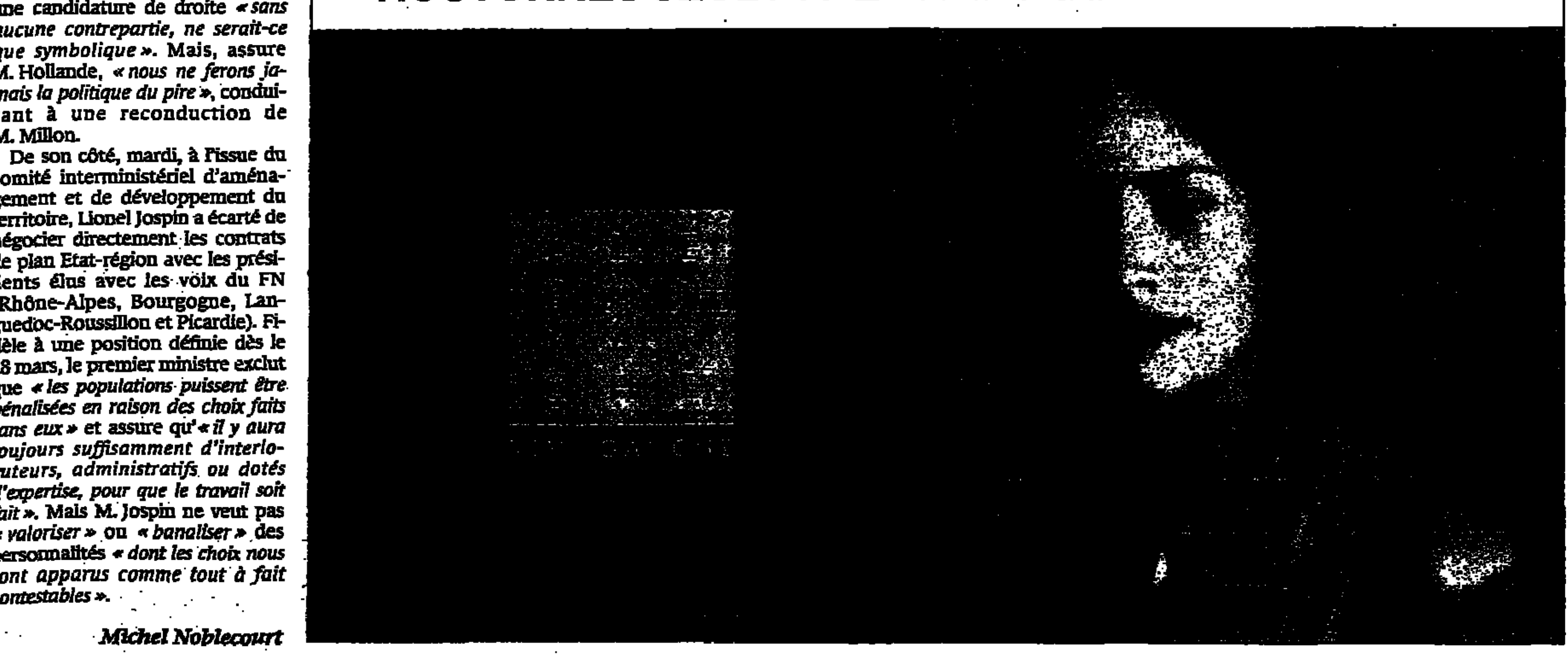
DIX JOURS après avoir lancé un appel solennel à la droite afin qu'elle rompe les alliances nouées avec le Front national dans quatre régions (*Le Monde* du 5 décembre), le Parti socialiste durcit le ton. A l'issue de son bureau national, mardi 15 décembre, le PS a décidé que, lors de l'élection du nouveau président de la région Rhône-Alpes, consécutive à l'invalidation de Charles Millon, il aurait son propre candidat au premier tour. *« Il est naturel que la gauche plurielle, pas seulement le PS, soit représentée dès le premier tour »*, a affirmé Marisol Touraine, chargée de la solidarité au secrétariat national, en jugeant *« important »* que *« nos idées, nos valeurs, et nos électeurs soient représentés »*.

Lors du bureau national, cette position a *« été exprimée de façon très ferme »*, selon Mme Touraine, notamment par Pierre Mauroy, sénateur et maire de Lille, Jean-Pierre Sueur, maire d'Orléans, l'ancien ministre Michel Sapin et les responsables de la Gauche socialiste. Les socialistes souhaitaient qu'une discussion s'engage, après le premier tour, avec les élus de droite hostiles à M. Millon avant d'arrêter leur stratégie. L'UDF a décidé de présenter Anne-Marie Comparini, proche de Raymond Barre, dont elle est adjointe à la mairie de Lyon, à la présidence de la région. Cette candidature pourrait avoir l'aval de dirigeants locaux du PS, comme Michel Destot, maire de Grenoble.

Ce durcissement du PS résulte de la déception de son premier secrétaire, François Hollande, dont les appels à la droite ont été rejetés, notamment par Philippe Séguin. Pour M. Hollande, la gauche ne peut pas apporter ses voix à une candidature de droite *« sans aucune contrepartie, ne serait-ce que symbolique »*. Mais, assure M. Hollande, *« nous ne ferons jamais la politique du pire »*, conduisant à une reconduction de M. Millon.

De son côté, mardi, à l'issue du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, Lionel Jospin a écarté de négocier directement les contrats de plan Etat-région avec les présidents élus avec les voix du FN (Rhône-Alpes, Bourgogne, Languedoc-Roussillon et Picardie). Fidèle à une position définie dès le 28 mars, le premier ministre exclut que *« les populations puissent être pénalisées en raison des choix faits sans eux »* et assure qu'*« il y aura toujours suffisamment d'interlocuteurs, administratifs ou dotés d'expertise, pour que le travail soit fait »*. Mais M. Jospin ne veut pas *« valoriser »* ou *« banaliser »* des personnalités *« dont les choix nous sont apparus comme tout à fait contestables »*.

Michel Noblecourt



Denis Kessler s'impose comme l'homme fort du Mouvement des entreprises de France

Le patronat et les syndicats reprennent les discussions sur les préretraites

L'assemblée générale du Medef (ex-CNPF) a approuvé, mardi 15 décembre, une réorganisation de ses structures internes. Au terme de cette réforme, toutes les commissions disparaissent, et notamment la commission sociale. Denis Kessler, avec le titre officiel de vice-président délégué, devient le nouvel homme fort du patronat. Les négociations sur l'ARPE (préretraite contre embauche) reprennent.

TROISIÈME étape de la réforme des institutions patronales, engagée par Ernest-Antoine Seillière depuis son accession à la présidence du CNPF, il y a tout juste un an, la nouvelle organisation adoptée mardi 15 décembre par l'assemblée générale du Mouvement des entreprises de France (Medef, ex-CNPF) instaure un nouvel équilibre des pouvoirs, au sein de la vieille maison de la rue Pierre-Ier-de-Serbie et consacre un grand vainqueur : Denis Kessler. Président de la Fédération française de sociétés d'assurances (FFSA), il a été officiellement nommé numéro deux de l'organisation, avec le titre de vice-président délégué, en remplacement de Bernard Calvet, démissionnaire.

En moins d'un an, M. Kessler a pris l'ascendant sur M. Seillière et, seul détenteur d'un projet – libéral – pour l'organisation patronale, a su imposer peu à peu ses vues à l'ensemble de ses pairs. Les deux hommes, qui présentaient, mardi, les grandes lignes de la nouvelle organisation, avec l'élargissement du conseil exécutif, qui passe de 36 à 45 membres, ont offert un numéro rodé de duettistes. Le président du Medef répondait systématiquement à la première question qui lui était posée, avant que son nouveau bras droit, enchainant sur la seconde, ne complète d'abord la réponse initiale.

Le second axe de la réforme consacre un démantèlement des principales commissions – économique, sociale, internationale, etc. –, remplacées par neuf groupes de proposition et d'action (GPA) qui sont placés sous la houlette du nouveau tandem. Président de la commission économique, de 1994 à 1998, M. Kessler se retrouve donc promu. En corollaire, un affaiblissement du social, éclaté en plusieurs GPA, est perceptible. Georges Jollès, président en titre de la commission sociale, voit ses fonctions réduites à la portion congrue. Vice-président de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), il anime le groupe consacré à la protection sociale et est chargé de la coordination des groupes. De même, Bernard Boisson, membre de la commission sociale depuis vingt ans, dont il a assuré la direction générale puis la vice-présidence, se retrouve nommé conseiller social auprès du président.

La nécessité d'une *« plus grande transversalité »* est mise en avant par les dirigeants pour expliquer ces changements. Le chantier des 35 heures et celui des fonds de pensions ayant des incidences tout autant économiques que sociales, la division existante n'était plus pertinente, au dire des promoteurs du projet. Dans le champ du social, on constate en revanche la promotion de Denis Gautier-Sauvagnac, vice-président délégué de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) et président de l'Unedic, qui est nommé à la tête du groupe chargé du dialogue social.

RÉTICENCES À NÉGOCIER

L'entente entre l'UIMM et la FFSA, qui influence fortement la vie interne du Medef, devrait cependant être mise à l'épreuve, avec l'ouverture, mercredi 16 décembre, des négociations sur la reconduction et l'extension de l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE), qui permet des départs en préretraite en contrepartie d'embauches. Défendu par les syndicats, ce système divise le patronat. L'UIMM, dont les entreprises utilisent l'ARPE pour rajeunir leur pyramide des âges, plaide pour son maintien. M. Seillière n'a pas caché mardi ses réticences à négocier, indiquant qu'il fallait *« tenir compte des conditions financières de l'Unedic »*, qui devrait passer dans le rouge en 1998. Pour le patronat, l'ARPE coûte cher : 9 milliards de francs par an. Son extension à ceux qui ont commencé à travailler à quatorze ans, demandée par FO, coûterait 2,1 milliards de francs en 1999.

Le patronat s'est mis d'accord à condition de n'engager des discussions que pour un an, jusqu'à la renégociation de la convention Unedic en 1999. Le principe d'une contribution spécifique des entreprises bénéficiaires de l'ARPE, d'un montant de 1,2 milliard de francs, est aussi acquis. M. Kessler a aussi réitéré le refus de son organisation d'accepter toute participation financière de l'Etat (qui propose une aide de 40 000 francs par an et par salarié), soulignant que *« c'est la première fois depuis 1945 que le patronat refuse la participation de l'Etat dans l'un des secteurs-clés du paritarisme »*.

Alain Beuve-Méry

Des aides spécifiques sont annoncées pour les chômeurs des Bouches-du-Rhône

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Entouré de Michel Vauzelle (PS), président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, et de Jean-Noël Guérini (PS), président du conseil général des Bouches-du-Rhône, le préfet Jean-Paul Proust a annoncé, mardi 15 décembre, les mesures spécifiques prises pour les chômeurs du département, qui s'élèvent en tout à 178 millions de francs.

Un contingent supplémentaire de 2 500 contrats emploi-solidarité (CES, d'une durée de trois mois) a été créé en faveur des bénéficiaires du RMI depuis plus d'un an, des jeunes demandeurs d'emploi depuis la même époque et des chômeurs de longue durée depuis plus de deux ans. L'Etat mettra 89 millions de francs dans l'opération, le conseil général et le conseil régional abondant le dispositif pour 20 millions de francs.

Mais la réponse aux revendications des manifestants pour « la prime de Noël » se concentre dans un autre dispositif mis en place par le conseil général. M. Guérini a annoncé qu'il s'élèverait à 69 millions de francs, alors qu'il était de 32 millions l'hiver dernier. Il s'agit d'une *« aide aux familles les plus démunies pour que les enfants aient un Noël »*. Elle est destinée aux foyers qui touchent le RMI et sera de 1 000 francs pour un enfant, 2 000 pour deux enfants, et de 3 000 francs pour trois enfants et plus. Les familles de chômeurs en fin de droits en bénéficieront dans la même proportion. Le conseil régional va, de son côté, instituer un fonds régional d'innovations sociales *« destiné à promouvoir les initiatives de personnes privées d'emploi »* : elles toucheront une subvention, plafonnée à 50 000 francs, l'enveloppe ouverte étant de 500 000 francs.

TENSIONS ENTRE DEUX ASSOCIATIONS

« A ces mesures s'ajoute la mobilisation de fonds existant dans le cadre de la CASU [commission d'action sociale d'urgence] *»*, a expliqué le préfet. Le fonds de solidarité logement, les fonds d'aide aux jeunes, le fonds d'aide aux impayés d'énergie, l'allocation aux adultes isolés et celui de l'aide sociale pourront fournir des aides complémentaires de 150 millions de francs, en fonction des demandes. Le préfet chiffre à 30 % l'augmentation de ces ressources par rapport à 1997. Il a justifié l'adoption de ces mesures spécifiques pour les Bouches-du-Rhône par un *« taux de chômage plus élevé dans le département que dans le reste de la nation »* : il s'élève à 17,1 % et décroît moins rapidement qu'ailleurs – particulièrement pour le chômage de longue durée. Détaillant les mesures annoncées par le premier ministre, le préfet a estimé que 95 000 foyers (70 000 RMistes et 25 000 bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique) bénéficieraient finalement de tous ces dispositifs.

Réagissant aux mesures annoncées par le premier ministre ainsi qu'au dispositif local, Charles Hoareau, porte-parole marseillais du comité des chômeurs-CGT, en a d'abord souligné *« un aspect positif »* : *« C'est la première fois*, a-t-il dit, *qu'on voit apparaître le notion de prime. » « L'an passé, c'était une allocation différenciée. Là, on paye tous les RMistes »*, a-t-il indiqué pour étayer sa démonstration. Mais il s'est dit insatisfait des sommes allouées : *« Il y a 200 000 chômeurs dans le département : il faut obtenir la prime pour les 144 000 qui n'ont rien eu. »* M. Hoareau annonçait donc la poursuite de l'action, qui se traduit par des manifestations quotidiennes devant les antennes Assedic au cours desquelles les militants d'AC ! sont de plus en plus souvent pris à partie violemment par les militants du comité de chômeurs-CGT.

Au plan national, la revalorisation de 3 % annoncée mardi par M. Jospin – qui a omis de préciser qu'elle concernera non seulement le RMI et l'allocation de solidarité spécifique, mais aussi l'allocation d'insertion – n'a pas été jugée suffisante par la CGT, qui y a vu un *« encouragement à poursuivre l'action »*. En revanche, la CFDT a jugé ce relèvement *« significatif »*. De son côté, Marc Blondel, secrétaire général de FO, a jugé que le dispositif *« satisfait partiellement une revendication »* de la confédération mais il a déploré que *« trop de personnes restent encore sous le seuil de pauvreté »*.

Michel Samson

Les régions Centre et Alsace changent de préfet

LE CONSEIL des ministres devait procéder, mercredi 16 décembre, au premier mouvement préfectoral important depuis l'absence de Jean-Pierre Chevènement : douze préfets devaient bouger et deux régions, le Centre et l'Alsace, devaient changer de titulaire. Philippe Marland, préfet des Alpes-Maritimes, ancien conseiller d'Edouard Balladur, devait notamment être nommé préfet de l'Alsace en remplacement de Patrice Magnier. Celui-ci succède à Jacques Barel comme préfet de la région Centre. Michel Jau, préfet hors cadre, conseiller de François Mitterrand de 1988 à 1992, serait nommé préfet du Tarn. Bernard Tomasini, préfet de l'Orne, ancien chef de cabinet de Charles Pasqua au ministère de l'intérieur, serait nommé dans le Cher. Jean-Jacques Debacq, préfet hors cadre, ancien conseiller de Louis Le Pensec au ministère de l'agriculture et de la pêche, serait nommé dans l'Orne.

Relative unité de la droite sur le budget de la Ville de Paris

LE BUDGET 1999 de la Ville de Paris (plus de 33 milliards de francs, commune et département confondus), caractérisé par une baisse de la fiscalité locale, a été adopté sans difficulté majeure, mardi 15 décembre, par la majorité RPR-DL-UDF du Conseil de Paris. PS, PCF, MDC et écologistes ont voté contre. A droite, quelques voix ont manqué au maire de Paris : cinq des six membres du groupe centriste, présidé par Yves Galland (UDF-Rad.) et issu de la dissidence conduite par Jacques Toubon au printemps, ont voté contre, tout en s'affirmant *« dans la majorité municipale »* ; Jean-François Pernin, maire (FD) du 12e arrondissement, s'est abstenu. Le groupe des Indépendants s'est dissous : trois de ses membres, dont la présidente Marie-Thérèse Junot (CNI), ont voté pour, les trois autres ont voté contre, en affirmant se situer dans l'opposition.

Amsterdam : le RPR isolé au Sénat

LE SÉNAT devait commencer, dans la soirée du mercredi 16 décembre, l'examen du projet de réforme constitutionnelle préalable à la ratification du traité d'Amsterdam. Les sénateurs RPR défendront seuls les trois amendements que leurs collègues députés avaient présentés – sans succès – au Palais-Bourbon. Philippe Séguin leur a exposé, mardi, en présence de Charles Pasqua, les raisons d'approuver la réforme et le traité, en soulignant les *« dégâts »* que provoquerait un vote en contradiction avec la volonté du président de la République.

De son côté, le président du groupe RPR, Josselin de Rohan, a regretté que les autres groupes de droite ne soutiennent pas les amendements du RPR, contrairement à *« ce qui avait été convenu lors d'une réunion de la majorité sénatoriale »*. *« Nous sommes européens et impatients de ratifier le traité d'Amsterdam »*, a répliqué Jean Arthuis, président du groupe centriste.

DÉPÊCHES

■ **SONDAGE : la cote de popularité de Jacques Chirac est pratiquement stable, à 60 % de bonnes opinions** (en baisse de 1 point) contre 30 % de mauvaises, selon une enquête de BVA, réalisée du 10 au 13 décembre auprès d'un échantillon de 883 personnes et publiée par *Paris-Match* (daté 17 décembre). La popularité du premier ministre, en revanche, est en baisse. Lionel Jospin recueille 55 % de bonnes opinions (en baisse de 6 points) contre 36 % de mauvaises (en hausse de 6 points).

■ **OPPOSITION : le président du RPR, Philippe Séguin, a répondu**, mercredi 16 décembre sur RTL, au premier ministre, Lionel Jospin, sur son analyse de la crise du Front national (*Le Monde* du 16 décembre), en affirmant que *« le FN a prospéré sous la gauche »* et qu'*« il y a toujours eu une alliance objective entre le FN et la gauche »*.

■ **SECTES : l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité**, mardi 15 décembre, la proposition de créer une commission d'enquête *« sur la situation financière, patrimoniale et fiscale des sectes, ainsi que sur leurs activités économiques et leurs relations avec les milieux économiques et financiers »*.

■ **BUDGET : le Sénat a adopté** le collectif budgétaire 1998, mardi 15 décembre, en première lecture. La majorité sénatoriale a supprimé deux milliards de francs de dépenses et a modifié le collectif sur plusieurs points. Les sénateurs ont adopté un amendement prévoyant le report d'un an de la date limite pour les transferts sans incidence fiscale des contrats d'assurance-vie existants vers des « contrats DSK », récemment créés par le ministère des finances et qui doivent être investis à 50 % en actions françaises.



SOLIDARITÉ La campagne 1998-1999 des Restos du cœur, lancée le 14 décembre, s'est ouverte après un changement de direction nationale et un conflit dans le département du Rhône. ● APRÈS QUATORZE ANNÉES d'existence, l'association créée par Coluche est saisie par un doute : doit-elle peu à peu s'éloigner de sa nature originale pour se rapprocher du modèle généraliste des grosses machines caritatives ? ● LE DÉBAT, avec l'extension du chômage et de la précarité, se cristallise surtout autour du problème des actions d'insertion. ● POUR NE PAS se contenter de la seule distibution alimentaire, les Restos font également vivre des Relais du cœur, comme à Elancourt (Yvelines), où les responsables des deux structures travaillent en bonne entente. ● SEULES les associations de lutte contre l'exclusion jouissent aujourd'hui des faveurs des donateurs qui bénéficient de l'« amendement Coluche ».

Après quatorze ans d'existence, les Restos du cœur vivent une crise d'identité

La campagne 1998-1999 s'est ouverte le 14 décembre alors que, face à l'installation de la misère, l'association hésite entre sa fonction première de distribution alimentaire et des actions plus généralistes contre l'exclusion

LA CAMPAGNE hivernale 1998-1999 des Restaurants du cœur, lancée lundi 14 décembre, a été précédée par des événements inédits dans la vie d'une association qui aime à mettre en avant la convivialité de ses mœurs et la complicité de ses membres. Pour la première fois, un conflit local a failli compromettre la distribution alimentaire dans un département, le Rhône. Pour la première fois, un large renouvellement de l'équipe dirigeante nationale a laissé affleurer des enjeux de pouvoir et une inflexion nette des choix stratégiques.

Entre ces deux faits, un point commun : le doute existentiel qui semble avoir saisi les responsables des Restos sur la raison d'être et sur les missions de leur association, confrontée à une pérennisation de la misère dans le pays. Cette crise d'identité n'a pas perturbé la vie d'une très grande majorité de centres de distributions, souvent très éloignés des polémiques du siège. Il n'a pas non plus terni l'excellente image de l'association, au côté de laquelle vedettes et responsables politiques aiment à être vus, comme en témoignait encore, lundi soir, la course aux caméras du président de la République et du premier ministre lors du lancement officiel de la campagne. Il s'est, pour l'instant, cristallisé autour d'un débat sur les actions d'insertion, et sur cette question : les Restos doivent-ils peu à peu s'éloigner de leur nature originale pour se rapprocher du modèle généraliste des grosses machines caritatives comme le Secours catholique ou le Secours populaire ?

Des chiffres en hausse depuis 1985

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉVOLES... (en milliers) : 0 – 5 000 – 10 000 – 15 000 – 20 000 – 25 000 – 30 000 – 35 000 – 40 000 ; 1985, 87, 89, 91, 93, 95, 97 ; 36 000

... DE REPAS DISTRIBUÉS (en millions) : 0 – 10 – 20 – 30 – 40 – 50 – 60 – 70 ; 1985, 87, 89, 91, 93, 95, 97 ; 50 ; 59

La légère baisse de l'hiver 1997-1998 est due à des restrictions dans l'aide européenne, qui ont obligé à réduire de quatorze à treize le nombre de semaines de campagne. Cet hiver, le nombre total de repas servis devrait être à nouveau supérieur à 60 millions.

« L'IDÉE D'INSERTION »

L'insertion n'est pas un thème récent au sein des Restos. *« Coluche disait dès le début qu'il faudrait aussi s'occuper un jour des petits boulots des gens »*, se souvient Francis Bour, l'un des quatre fondateurs venus épauler l'artiste pour la première campagne. *Ensuite, il y a eu la création du RMI, qui nous a obligés à nous demander si nous devions continuer alors que les besoins élémentaires des gens étaient mieux pris en charge. Il le fallait, en adaptant à notre manière l'idée alors nouvelle d'insertion. »* Ce fut l'époque de l'invention des Relais du cœur, premier pas vers une prise en compte plus globale des difficultés du bénéficiaire, et non plus seulement de ses besoins alimentaires *(lire ci-dessous)*.

Depuis, l'extension du chômage non indemnisé et de la précarité ont convaincu une partie des bénévoles qu'il fallait accélérer l'évolution vers l'insertion. Les expériences, aussi bien dans le domaine de l'emploi que dans celui du logement, se sont multipliées sous l'impulsion de Francis Bour, président, depuis janvier 1997, de l'Association nationale d'insertion (ANI), filiale des Restos du cœur censée soutenir toutes les initiatives locales dans ce domaine.

« LE PIÈGE DE L'ASSISTANCE »

Majoritaire au sein de l'assemblée générale qui a eu lieu le 17 octobre, cette tendance a obtenu le renouvellement de l'équipe dirigeante de l'association, désormais beaucoup plus favorable à ses thèses. Francis Bour, aujourd'hui presque octogénaire, et ses amis ont soutenu la candidature de Véronique Colucci, l'ancienne femme de Coluche, élue présidente alors que Marie Dumas, autre membre du quatuor historique des origines, renonçait à briguer le poste qu'elle occupait depuis cinq ans. Dans la foulée, l'assemblée générale adoptait une résolution dans laquelle M. Bour voit le signe d'une *« inflexion forte de la politique de l'association »*.

« Soit le bénéficiaire a honte de venir nous voir, et cela pose problème, résume Jean Brodin, auteur du texte et membre de l'association d'insertion de Loire-Atlantique, *soit il le vit bien et il est alors tombé dans le piège de l'assistance. Dans les deux cas, il y a atteinte à sa dignité. Pour sortir de cette spirale, il faudrait viser l'objectif d'une insertion pour tous. »* En attendant, M. Brodin souhaiterait que les Restos sortent de leur traditionnelle réserve pour apporter leur propre témoignage sur la misère en France, voire même pour participer à des actions revendicatives du type de celles du DAL ou des collectifs de chômeurs.

« Je ne suis pas sûre que ce soit notre rôle, estime de son côté Marie Dumas, qui y décèle un risque pour l'œcuménisme politique et confessionnel qui a toujours prévalu aux Restos. Plus profondément, l'ancienne présidente, qui a reçu de nombreux témoignages de soutien des départements, continue d'incarner une ligne plus modérée face à l'insertion. Non qu'elle y soit hostile : *« J'ai été parmi les premiers à prendre le virage en créant les Relais*, dit-elle. *Mais il ne faut pas pour autant prétendre pouvoir tout faire nous-mêmes en oubliant de tenir compte de ce qui existe déjà. D'accord pour créer nos propres structures, mais uniquement là où les collectivités et les associations n'ont rien mis en place. »*

« Nous ne divergeons pas sur la nécessité de l'insertion, mais sur notre capacité à la mettre en pratique », assure l'ancien secrétaire général, Philippe Marescaux. Le volontarisme de Francis Bour dans ce domaine s'est parfois transformé sur le terrain en activisme néfaste à l'unité de l'association. *« Dans presque tous les départements où une association d'insertion indépendante a vu le jour, cela ne s'est pas bien passé avec la structure traditionnelle des Restos »*, constate M. Marescaux.

TENSIONS

L'un de ces six départements, le Rhône, vient d'ailleurs de traverser une crise grave, symptomatique des tensions qui peuvent actuellement parcourir l'organisation. L'association locale a fini par se voir retirer son agrément par la nouvelle direction parisienne, parce qu'elle refusait de laisser le monopole de l'insertion à la structure spécialement mise en place à Lyon. Le conflit a failli compromettre la distribution alimentaire, assurée in extremis par une structure mise en place au dernier moment.

Ajouté à d'autres incidents, il a enfin montré que la volonté de s'engager contre l'assistance pouvait involontairement déboucher sur une remise en cause des principes de fonctionnement qui font l'originalité des Restos. Comme si l'ampleur de la misère avait fini par faire douter certains membres des Restos de cette qualité qui guide l'association depuis sa création : la générosité.

Jérôme Fenoglio avec Claude Francillon, à Lyon

Les Restos, sans les Relais, « c'est bancal »

REPORTAGE

A Elancourt (Yvelines), dans une salle, on se ravitaille. Dans l'autre, juste à côté, on s'épanche

SUR CHAQUE TABLE, il ne manque ni les biscuits ni le lait et le sucre en poudre. Il ne saurait être question d'échanger un mot sans tasse fumante à portée de la main. Une fois ce préalable rempli, il n'est toutefois plus question de nourriture dans les conversations. Les hommes et les femmes qui franchissent la porte des Relais du cœur ont d'autres sujets à aborder : ils parlent loyer, travail, argent, enfants, divorce, dettes ou maladie. Certains sont venus uniquement pour ça, d'autres se sont arrêtés, après avoir rempli leur sac à la distribution alimentaire.

A la Maison des droits de l'homme d'Elancourt (Yvelines), les deux activités de l'association cohabitent dans l'harmonie. Dans une salle, on se ravitaille. Dans l'autre, juste à côté, on s'épanche. L'un ne marche pas sans l'autre, l'un justifie l'autre, selon les deux responsables, Michelle Félix, pour les Restos, et Colette Lambert, pour les Relais. Entre les deux, la bonne entente est primordiale. Elle autorise les allers-retours entre les pièces. Elle permet d'éviter de couper le fil des histoires qui se tire d'un côté et se dévide de l'autre.

En cette première matinée de la campagne hivernale, mardi 15 décembre, les huit bénévoles de l'équipe des Relais donnent un coup de main à ceux de la distribution en remplissant les dossiers des inscrits de dernière minute. Ce souci de repérage n'est jamais absent côté distribution. A l'entrée, Michelle Félix fait la bise aux habitués des campagnes précédentes, mais elle est particulièrement attentive aux nouveaux venus.

LA GÊNE DES NOUVEAUX VENUS

« Ils sont parfois tellement gênés que si l'on ne vient pas vers eux tout de suite, ils repartent dare-dare et on ne les revoit plus. » Alors, Michelle traverse le hall et accompagne elle-même la personne jusqu'à l'équipe des Relais.

Là, se décline toute la gamme des détresses, des petites aux grandes. Tel homme vient de subir un dégât des eaux et craint de mal expliquer à sa compagnie d'assurance. Kathy, la bénévole, passe elle-même le coup de fil et arrange un rendez-vous. Tel autre est venu pour se faire rédiger une lettre de motivation. *« Il est déterminé à retrouver du travail*, dit Marie-Françoise, *il est prêt à déménager dans les Ardennes où se trouve l'entreprise. Mais il a cinquante-deux ans. »* L'âge sonne comme une condamnation sans appel des rêves de nouveaux départs. Entre-temps, Michelle a accompagné un homme qui s'est présenté sans papiers. Commence un décryptage de son cas, rendu laborieux par maniement hésitant de la langue. Colette Lambert est, elle, passée d'une demande adressée aux caisses d'allocation familiale par une jeune femme suivie depuis plusieurs mois, à un entretien encore plus délicat avec un nouveau venu, inconnu des Restos, donnant des signes évidents de paranoïa. Dans ces cas, la bénévole sait qu'elle peut mettre à profit son expérience professionnelle de psychothérapeute.

Son métier contribue aussi à lui permettre de mieux distinguer les limites de l'activité des Relais. *« Il n'est pas question de nous substituer aux assistantes sociales : elles ont la technique, nous avons le temps. D'ailleurs, elles nous envoient souvent des gens dont la situation est bloquée en espérant qu'un suivi plus long permettra de trouver une solution. »* Réticents au début, les partenaires des Relais ont peu à peu compris quelle place pouvait occuper la structure dans le dispositif social. Colette Lambert a ainsi développé un réseau de relations avec les organismes publics et les autres associations. *« Les Restos m'ont proposé d'ouvrir notre propre formation contre l'illettrisme ici. J'ai refusé : il y a déjà une structure qui marche dans la Maison de droits de l'homme»*.

La vraie limite se situe davantage du côté des effectifs. Les Relais, à la différence des Restos, restent ouverts toute l'année. *« Tout le monde n'a pas le temps, et les capacités, à consacrer à une activité aussi prenante »*, dit Colette Lambert, qui, faute d'une équipe suffisamment étoffée, n'a pu monter de Relais à côté du nouveau centre de distribution ouvert par Michelle Félix dans une cité voisine de La Verrière. *« Là-bas, j'ai l'impression qu'il manque quelque chose*, se désole cette dernière. *Sans les Relais, c'est bancal. »*

J. Fe.

Les dons aux associations chutent, sauf en faveur des démunis

COLUCHE n'est pas seulement le fondateur des Restaurants du Cœur. Il a aussi laissé son nom à une disposition fiscale permettant d'obtenir une réduction d'impôt pour les dons destinés aux associations qui fournissent de la nourriture, des soins ou un logement aux personnes en difficulté. Cet « amendement Coluche » est l'une des principales causes de la faveur dont jouissent aujourd'hui les actions de lutte contre l'exclusion auprès des donateurs français.

Ce fait est particulièrement mis en évidence par l'étude menée pour la Fondation de France par Jacques Malet, rapporteur à la Cour des comptes, sur les dons aux œuvres déclarés par les foyers français lors de l'année 1996. Les associations qui ne sont pas concernées par le dispositif « Coluche » y enregistrent une baisse des dons de 1,44 %, après celle de 4 % en 1995. Cette année-là, la chute des dons avait une explication technique : les grèves et l'interruption de l'acheminement du courrier. *« C'est donc par rapport à une année particulièrement touchée qu'une nouvelle baisse intervient en 1996 »*, constate la Fondation de France, alors que l'exercice *« aurait dû être avantagé par les nouvelles dispositions fiscales contenues dans la loi du 24 juin 1996 »*. A cette date, la réduction d'impôt, hors « dispositif Coluche », est en effet passée de 40 à 50 % du montant des dons.

ARC ET SIDACTION

Cette nouvelle baisse peut, pour une large part, être expliquée par le scandale de l'ARC, dont l'ampleur avait été révélée en janvier 1996. La déroute du Sidaction avait pu, ensuite, alimenter la défiance du public envers certaines associations. Celle-ci s'était traduite par une baisse de 20 % de la générosité des Français entre 1993 et 1996.

L'étude de la Fondation de France souligne un autre fait : la réorientation des dons vers les associations bénéficiant de l'« amendement Coluche ». En augmentation constante depuis 1990, ils ont en effet explosé en 1996 : à peine supérieur à 50 millions en 1990, leur montant était passé à plus de 400 millions six ans plus tard. Cette forte hausse peut s'expliquer en partie par la modification de la réglementation fiscale intervenue en juin 1996 : la déduction est alors passée de 50 à 60 %, et le plafond de 1 000 à 2 000 francs.

L'explosion des dons aux associations agissant en faveur des personnes démunies permet, au total, de faire augmenter la générosité fiscalement déclarée des Français de 2,6 % en 1996, à près de 5 milliards de francs. *« Cette augmentation masque la très grande difficulté que connaissent et que vont probablement connaître les associations qui ne sont pas concernées par le "dispositif Coluche" »*, note cependant la Fondation de France.

Les donateurs connaissent les mêmes évolutions. Après une baisse de 10,6 % en 1995, ils étaient 17 % de moins l'année suivante à donner aux associations d'intérêt général ou d'utilité publique. En revanche, leur nombre a augmenté en 1996 de 44 % pour les organisations d'aide aux personnes en difficulté. De même, si la somme moyenne donnée par chaque foyer fiscal s'élève régulièrement chaque année, cette hausse a profité presque trois fois plus aux dons Coluche qu'aux autres associations.

J. Fe.

Dans les rues de Toulouse, 2 500 jeunes demandent « justice pour la mort d'Habib »

Des incidents ont à nouveau éclaté dans la soirée à la cité de la Reynerie

Environ deux mille cinq cents jeunes ont manifesté, mardi 15 décembre, à Toulouse, à la mémoire d'Habib, tué par un brigadier au cours d'une interpellation, dans la nuit du samedi 12 au dimanche 13 décembre. Des incidents ont éclaté dans la soirée à la Reynerie, la cité où vivait Habib, et trois jeunes ont été interpellés. Mis en examen pour homicide involontaire, le brigadier a été laissé en liberté sous contrôle judiciaire.

TOULOUSE
de notre correspondant

Après deux nuits d'émeute dans les quartiers périphériques de Toulouse, les élèves du lycée polyvalent du Mirail ont défilé, mardi 15 décembre, dans les rues de Toulouse à la mémoire d'Habib, qui y préparait un BEP de comptabilité avant d'être tué, dimanche, par un policier. En tête du cortège, les jeunes filles, habillées de blanc – la couleur du deuil islamique – portent une banderole proclamant : *« Trop de justice pour un vol de voiture, pas assez de justice pour la mort d'Habib »*. Une inscription en arabe ajoute : *« Il n'y a que Dieu »*.

Encadrée par des professeurs, les cinq cents élèves gagnent à pied le centre-ville. Mi-procession, mi-pèlerinage, le cortège fait un détour afin de revenir sur les lieux où le corps du jeune homme de dix-sept ans a été découvert. Des fleurs sont déposées sur le trottoir et des jeunes filles lisent des poèmes. Dans le cortège, l'un des frères de Habib, demande *« le calme nécessaire au recueillement »*. Sur la place du Capitole, deux mille autres jeunes du Mirail, principalement des garçons, les attendent. Plus virulents, ils apposent sur les portes closes de l'hôtel de ville des portraits de la victime surmontés de l'inscription : *« Ils ont tué Pipo »*.

Les responsables du mouvement répètent les consignes de calme à la masse de jeunes réunie sur la place centrale de Toulouse. *« On n'est pas là pour détruire ou voler. Si on veut casser, on cassera du CRS ce soir à la cité »*, clame un jeune porte-parole, chaudement applaudi. *« La police nous protège, mais qui nous protège de la police ? »*, peut-on lire sur une pancarte brandie dans la foule. Les garçons qui attendent sur place suivent alors le cortège des lycéens tandis que les « grands frères », qui arborent des autocollants jaunes imprimés par SOS-Racisme, assurent un service d'ordre efficace. Prudemment, certains commerçants du centre-ville baissent leur rideau à l'approche des jeunes mais aucun incident n'a lieu.



A 16 heures, les manifestants débouchent devant la préfecture. Alors qu'une délégation entre dans le bâtiment, la tension monte derrière les barrières de sécurité. Profitant de l'absence des policiers retranchés derrière la lourde porte de la préfecture, un jeune se hisse sur la casemate de garde et brandit un drapeau algérien. Les « grands frères » ont de plus en plus de mal à tenir les « petits ».

La tension est à son maximum quand le père de Habib arrive en voiture devant la préfecture. Les jeunes veulent empêcher les photographes de mitrailler le vieil homme derrière la vitre. *« Un peu de respect »*, demandent-ils vigoureusement. Une nouvelle fois, ce sont les filles qui détendent l'atmosphère en entonnant les chants qu'elles psalmodient depuis le début de l'après-midi. *« Entendez-vous ces cris de haine, venant d'une cité massacrée »*, chantent-elles. Elles ajoutent : *« On veut du boulot, pas des balles dans le dos »* ou *« Justice pour Pipo »*.

Quand le père de Habib et la délégation sortent de la préfecture, la nuit est tombée et la plupart des manifestants sont rentrés. Rares seront donc les jeunes à entendre le père d'Habib lancer un nouvel appel au calme en affirmant avoir reçu la *« promesse que justice sera faite »*. *« De toute façon, même si le policier va en prison, il en ressortira rapidement »*, estime un jeune manifestant. Les plus révoltés accusent les jeunes de la délégation de s'être fait *« rouler »* lorsqu'ils annoncent avoir passé un *« contrat moral »* avec le préfet : un appel au calme dans la cité en échange de la promesse d'une enquête rapide et impartiale.

Vers 21 heures, de nouveaux incidents éclatent à la Reynerie. Un garage automobile est incendié avec une voiture-bélier et des automobilistes sont « caillassés » en passant devant le quartier. Ces attaques sont le fait d'une poignée d'irréductibles qui se lancent dans un affrontement avec les cinq compagnies de CRS mobilisées. Cet impressionnant déploiement de forces se traduit pour la première fois par des interpellations. Trois jeunes sont arrêtés par les policiers casqués des brigades anti-criminalité de Toulouse et de Marseille, qui ont investi les coursives où les jeunes se sont réfugiés. Des escadrons de gendarmes mobiles ont également pris position dans les quartiers alentour.

Stéphane Thépot

Le policier auteur du coup de feu mortel, mis en examen pour homicide involontaire, a été remis en liberté

MIS EN EXAMEN pour *« homicide involontaire »* par le juge d'instruction Marie-Josée Sonneville du tribunal de grande instance de Toulouse (Haute-Garonne), le brigadier Henri Bois, auteur du coup de feu mortel qui a coûté la vie au jeune Habib, dix-sept ans, dans la nuit de samedi à dimanche (*Le Monde* du 16 décembre) a été remis en liberté, mardi 15 décembre, et placé sous contrôle judiciaire.

Il lui est interdit de quitter son domicile situé à l'extérieur du département de la Haute-Garonne. Le policier a d'autre part été astreint à verser une caution financière de 10 000 francs. Il lui est aussi interdit de porter ou de détenir une arme. Le brigadier Bois avait été suspendu provisoirement, lundi 14 décembre, par le ministre de l'intérieur par intérim Jean-Jack Queyranne. Le policier auxiliaire, qui avait été également placé en garde à vue, après la découverte du corps d'Habib, a été remis en liberté. Aucune charge n'a été retenue contre lui, auteur d' un tir de sommation en l'air.

La décision de remise en liberté du brigadier Bois a été prise au terme d'un interrogatoire et d'un débat contradictoire menés pendant près de trois heures dans le cabinet du juge Sonneville. Défendu par Mes Stéphane Rossi-Lefèvre et Laurent Boguet, le policier a répété la version qui avait été la sienne devant les enquêteurs de l'Inspection générale de la police nationale (IGPN), dont le rapport a été remis au procureur de la République de Toulouse Michel Bréard. Dans ses réquisitions, le magistrat du parquet n'avait pas demandé le placement en détention provisoire du brigadier.

Selon les défenseurs du policier, les premières conclusions de l'IGPN semblent conforter la thèse d'un coup de feu accidentel. Les enquêteurs de la police des polices se sont rendus sur place et ont effectué une reconstitution rapide, concluant que la version livrée par le brigadier était crédible. Le coup de feu mortel serait parti au moment où Henri Bois tentait de se saisir du jeune Habib retranché dans la voiture volée à bord de laquelle il circulait avec un copain. Ce dernier s'était alors déjà enfui, poursuivi, en vain, par le policier-auxiliaire.

Habib serait alors parvenu à se dégager. Il aurait, à son tour, pris la fuite. La balle du revolver du brigadier Bois, de calibre 9 mm, qui l'a frappée, entrant par l'épaule droite et ressortant par l'aine gauche, n'a pas été immédiatement mortelle. Selon les constatations effectuées par les médecins légistes, le décès serait consécutif à l'hémorragie provoquée par la blessure. Toujours selon ses défenseurs, le policier n'aurait pas eu conscience d'avoir tiré. Ce n'est qu'au moment où le corps d'Habib a été retrouvé par une passante, que le brigadier Bois aurait vérifié son arme et se serait rendu compte qu'il manquait une cartouche dans le barillet.

Comment le bruit provoqué par un coup de feu *« tiré à bout touchant »*, selon l'autopsie pratiquée sur le corps d'Habib, a-t-il pu ne pas être entendu par l'auteur du tir ? De l'aveu même du procureur de la République, cela *« peut paraître surprenant »*. *« Il est certain aussi qu'on comprend mal et qu'on ne s'explique pas pourquoi les intéressés n'ont pas indiqué tout de suite à l'officier de commandement qu'ils avaient fait usage de leurs armes à deux reprises »*, a ajouté Michel Bréard, qui a cependant précisé au *Monde*, mercredi 16 décembre, que *« tous les éléments objectifs du dossier ne permettent pas de mettre en doute la version du policier »*.

L'ami d'Habib qui se trouvait avec lui à bord du véhicule au moment des faits n'a pas encore été entendu par la justice. L'instruction devra par ailleurs déterminer précisément ce qui s'est passé entre le moment du coup de feu et la découverte du corps. Selon certaines sources, deux policiers seraient notamment revenus sur place. De son côté la famille d'Habib a porté plainte, mardi 15 décembre, avec constitution de partie civile pour *« homicide volontaire et omission de porter secours »*.

Pascal Ceaux

Alain Orsoni ne s'est pas présenté devant ses juges

Le dirigeant nationaliste corse est accusé d'avoir refusé de verser des indemnités à deux gendarmes victimes d'un attentat

EN NE SE PRÉSENTANT pas, mardi 15 décembre, devant la treizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, qui devait le juger pour *« organisation frauduleuse d'insolvabilité »*, le dirigeant du Mouvement pour l'autonomie (MPA), Alain Orsoni, n'aura pas contribué à éclairer un dossier presque aussi vieux que le nationalisme corse.

PROCÈS

L'affaire n'aurait jamais vu le jour sans l'obstination de deux gendarmes mobiles, Pascal Perrin et Christian Tornay, parties civiles au cours de ce procès. Le 14 mai 1980, devant l'ambassade d'Iran, à Paris, une voiture parvient à la hauteur des gendarmes en faction. Ses occupants mitraillent les forces de l'ordre et lancent un engin explosif. On relève quatre blessés, dont deux graves, Pascal Perrin et Christian Tornay.

L'attentat est revendiqué par le Front de libération nationale de la Corse (FLNC), qui dénonce l'arrêt rendu, la veille, par la Cour de sûreté de l'Etat à l'encontre de sept nationalistes corses. A l'automne 1980, Alain Orsoni et Jeannick Leonelli sont incarcérés et inculpés pour tentative d'homicide volontaire. Un an et demi plus tard, le juge d'instruction rend une ordonnance de non-lieu : la loi du 2 mars 1982 a amnistié toutes les infractions ayant un lien avec *« la détermination du statut de la Corse »*.

Faute de pouvoir obtenir une condamnation pénale, les deux gendarmes entament une procédure civile afin d'obtenir réparation du préjudice. Le 25 février 1987, les deux nationalistes corses sont condamnés à verser au titre du préjudice personnel 80 000 francs à Pascal Perrin et 50 000 francs à Christian Tornay. Jeannick Leonelli ayant disparu, le parquet, qui ne parvient pas à faire exécuter cette décision judiciaire, ouvre, le 25 juin 1992, une information judiciaire pour organisation d'insolvabilité qui sera délocalisée à Paris. Le juge d'instruction rend ordonnance de non-lieu en 1996, mais les parties civiles font appel devant la chambre d'accusation, qui renvoie Alain Orsoni et Antoine Nivaggioni devant le tribunal correctionnel.

Devant le tribunal, le débat s'est focalisé sur la volonté présumée d'Alain Orsoni d'organiser sa propre insolvabilité. L'enquête démontre que, entre 1980 et 1992, 900 000 francs ont transité sur ses comptes, qu'il a acheté plusieurs véhicules et contracté plusieurs emprunts auprès des banques. Selon l'avocat des parties civiles, Me Max Joly, Alain Orsoni a refusé de payer tout en faisant prospérer ses affaires grâce à l'inefficience des huissiers et à la complicité de prêtes-noms tels qu'Antoine Nivaggioni, seul prévenu présent à l'audience.

DOCUMENT FICTIF

L'avocat d'Antoine Nivaggioni, Me Jean-Félix Luciani, a indiqué qu'il ne pouvait exister d'organisation d'insolvabilité puisque Alain Orsoni n'avait jamais dissimulé son salaire de journaliste ou ses indemnités de conseiller territorial. Quant à la feuille de paie établie au nom de M. Orsoni par M. Nivaggioni, alors gérant de restaurant, il s'agirait, en fait, d'un document fictif destiné à aider son ami à obtenir un prêt.

La représentante du parquet, Chantal de Leiris, avait requis un non-lieu au cours de l'instruction *« faute d'avoir pu prouver objectivement la dissimulation des revenus »*, mais, à l'audience, elle a demandé une peine de prison ferme contre Alain Orsoni et une peine avec sursis contre Antoine Nivaggioni. Selon elle, un entretien d'Alain Orsoni publié dans la presse laisserait entendre qu'il aurait volontairement caché ses resources et constituerait une forme d'aveu.

Jugement le 12 janvier

Jacques Follorou

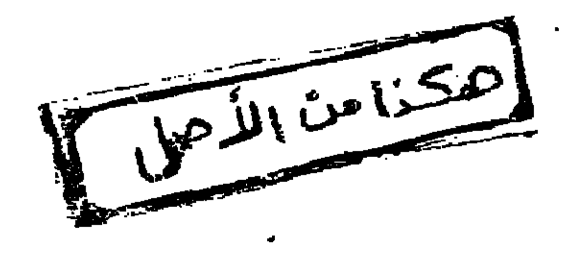
La mobilisation étudiante s'est limitée à quelques universités

A L'APPEL des syndicats UNEF-ID, UNEF et SUD-Etudiants, la journée nationale d'action du mardi 15 décembre s'est limitée à quelques universités qui restent fortement mobilisées. Parmi les principaux motifs de cette contestation, les étudiants s'insurgent contre *« la logique de privatisation du rapport Attali »*, *« l'absence de concertation »* sur la réforme des études et demandent la relance des discussions sur le plan social.

A Pau, cinq mille étudiants ont manifesté pour protester également contre les conditions d'études. Le conseil d'administration de cette université a récemment refusé de voter son budget pour dénoncer l'insuffisance des créations de postes et des dotations budgétaires. D'autres défilés ont rassemblé quatre mille étudiants de l'université Rennes-II, en grève depuis jeudi 10 décembre, près de cinq cents à Albi (Tarn) et plusieurs centaines à Limoges sur le thème : *« A région riche université riche, à région pauvre université pauvre »*. Dans cette ville, le campus de Vanteaux (facultés de lettres et de droit et sciences économiques), fermé jeudi dernier *« pour raison de sécurité »* après la mise en place de piquets de grève, pourrait être rouvert à condition, précise Jean-Paul Lecertua, doyen de la faculté de lettres, que *« les barrages de tables et de chaises soient enlevés »*. De leur côté, les étudiants de l'IUT de Brive (Corrèze) ont cessé les cours pour protester contre la non reconduction du contrat d'un documentaliste.

La mobilisation reste effective dans les universités d'Amiens, toujours occupée, et de Rouen. Une manifestation, d'ampleur régionale, est prévue jeudi 17 décembre, à Lille. Des rassemblements et des assemblées générales ont, par ailleurs, été organisés à Grenoble, Bordeaux, Nice, Orléans, Besançon... Cette journée a, en revanche, été un échec à Paris où le défilé n'a réuni que deux cents étudiants. Pour évoquer les inquiétudes exprimées dans ce mouvement, le ministère de l'éducation nationale a prévu de recevoir, jeudi 17 décembre, une délégation de l'Intersyndicale des étudiants et des enseignants.

Michel Delberghe avec Georges Châtain, à Limoges



Le PS se « réjouit » de la volonté de « dialogue » de M. Allègre

LE BUREAU NATIONAL du Parti socialiste s'est *« réjoui »*, mardi 15 décembre, de l'engagement de Claude Allègre d'établir *« un dialogue constructif »* avec les enseignants. Réagissant à l'article du ministre de l'éducation nationale « Enseignants, je suis des vôtres ! » (*Le Monde* du 15 décembre), François Hollande a souligné qu'*« aucune réforme ne pouvait réussir sans le concours des enseignants »*. M. Hollande a ensuite participé à une réception donnée par M. Allègre aux parlementaires de la majorité à laquelle assistaient plusieurs ministres et dirigeants des partis de gauche comme Robert Hue, secrétaire national du PCF, et Georges Sarre, président délégué du Mouvement des citoyens.
Au lendemain d'un colloque du PS sur l'éducation, le 24 octobre, qui avait révélé un malaise dans les rangs socialistes, le ministère de l'éducation nationale avait adressé, le 10 novembre, une note sur sa méthode aux parlementaires et aux membres du conseil national. Dans ce texte, le ministère soulignait qu'*« il n'a en tout cas jamais été question, dans l'esprit du ministre, de porter atteinte au corps enseignant »*. *« Si l'année dernière certains mots, comme* "absentéisme" *ont blessé, vous devez savoir que le rapport de l'Inspection générale qui n'a pas été rendu public était au-delà des propos mêmes de Claude Allègre »*. *« Nous avons sans doute besoin de nous faire mieux comprendre »*, assurait le ministère.

Trois adjoints du maire (FN) de Toulon ont été mis en examen

GUY NACHIN, GÉRARD GAUTHIER ET JEAN MOURAT, adjoints Front national (FN) au maire de Toulon, ont été mis en examen, mardi 15 décembre, et placés sous contrôle judiciaire pour favoritisme et tentative de favoritisme dans le cadre de l'attribution par la municipalité du marché des cantines scolaires à la Société générale de restauration (SGR), en août 1997. Michel Bertrand, l'un des responsables de la SGR, a également été mis en examen pour recel et placé sous contrôle judiciaire au terme de sa garde à vue. Ce marché de 14 millions de francs aurait, selon une déclaration faite le 9 mars par Sauveur Catalano, ancien président du SCT (club de football de Toulon), fait l'objet d'un versement de 8,5 millions de francs de pots-de-vin, ce que dément le maire, Jean-Marie Le Chevallier, qui apporte sa *« totale confiance à* [ses] *trois adjoints et amis dont la loyauté est injustement mise en cause »*. Le maire de Toulon ainsi que Robert Gaïa, conseiller municipal et député PS, ont également été entendus, lundi 14 décembre, comme témoins dans le cadre de cette affaire qui fragilise un peu plus la majorité frontiste dont les dissensions nationales sont exacerbées par une crise interne depuis plusieurs mois – *(Corresp.)*

Nouvelle incarcération dans le cadre de l'enquête sur les détournements de fonds à la mairie de Toulouse

APRÈS LE DIRECTEUR ET LE TRÉSORIER du service social de la mairie de Toulouse, un troisième responsable, Jean-Claude Jean-Dit-Cadet, secrétaire général du syndicat FO des employés municipaux, a été mis en examen et écroué dans l'affaire de détournements de fonds municipaux (*le Monde* du 12 décembre). L'enquête a établi que le service social, placé sous le contrôle du syndicat FO et présidé pendant quinze ans par le maire, Dominique Bandis, avant sa démission, en 1997, faisait l'objet de détournements depuis de nombreuses années. Une première estimation évalue la fraude à environ 800 000 francs par an. Celle-ci pourrait dépasser au total 10 millions de francs au lieu des 3,5 millions annoncés précédemment. Lors de la séance du conseil municipal de Toulouse, lundi 14 décembre, Dominique Baudis, rappelant que ce sont ses services qui ont découvert l'escroquerie et qu'il a immédiatement porté plainte, a violemment réfuté les attaques de l'opposition socialiste qui le considèrent *« politiquement responsable »* dans cette affaire. – *(Corresp.)*

Michel Codaccioni condamné à un mois de prison avec sursis

LE TRIBUNAL correctionnel de Bastia a condamné, mardi 15 décembre, le journaliste Michel Codaccioni, auteur du livre *« Corse, assassinat d'un préfet »* et son éditeur Guy Pirroloni, à un mois de prison avec sursis et au versement d'un francs de dommages-intérêts au quotidien *Libération* et à l'un de ses journalistes, Guy Benhamou. Dans son livre, Michel Codaccioni avait écrit, à tort, que *Libération* avait publié avant l'assassinat du préfet Claude Erignac, des textes émanant d'une organisation clandestine, *Sampieru*, contribuant de ce fait à une entreprise de manipulation.
Dans un second jugement, le tribunal de Bastia a condamné Michel Codaccioni à 10 000 francs d'amende et au versement d'un franc de dommages-intérêts à *Libération* et Guy Benhamou parce qu'il avait développé la thèse exposée dans son livre au cours d'une émission de radio. Lors de l'audience, le 8 décembre, M. Codaccioni avait renouvelé ses excuses à l'égard de *Libération* et reconnu *« avoir commis une erreur »*.

DÉPÊCHES

■ **BIZUTAGE : sept étudiants de l'Ecole nationale d'ingénieurs de Brest** (ENIB) ont été condamnés, mardi 15 décembre, par le tribunal correctionnel de cette ville, à des peines de quinze jours et huit jours de prison avec sursis et à des amendes de mille francs pour bizutage. En septembre, ils avaient organisé un week-end d'*« intégration »* qui avait donné lieu à des scènes humiliantes et dégradantes.
■ **SCOUTISME : le président des Scouts d'Europe, François de Portzamparc**, est convoqué le 23 décembre au ministère de la jeunesse et des sports afin de s'expliquer sur les documents racistes et fascistes reçus par un ancien scout de Fréjus (Var). *« Il lui sera signifié une inspection générale de son association »*, a ajouté le ministre de l'Intérieur, Jean-Jack Queyranne, lors de la séance de questions à l'Assemblée nationale.
■ **JUSTICE :** le tribunal correctionnel de Villefranche-sur-Saône (Rhône) a condamné, mardi 15 décembre, à un mois de prison avec sursis et 2 000 francs d'amende un restaurateur d'Odenas qui avait distribué à ses clients le texte d'une chanson raciste. Le texte, intitulé *« Prendre un Arabe par la main, pour le balancer sous le train »*, paraphrasait une chanson d'Yves Duteil. Le 26 octobre, le tribunal correctionnel d'Albertville avait condamné à deux mois de prison avec sursis un maçon savoyard qui avait adressé par fax, à plusieurs personnes, cette même chanson.
■ **POLLUTION : le niveau 2 de pollution au dioxyde de soufre (SO_2)** a été atteint à Lyon, mardi 15 décembre, pour la deuxième journée consécutive, déclenchant la procédure d'information de la population. Provenant principalement des émissions industrielles, la pollution a dépassé 300 microgrammes par mètre cube d'air dans le « couloir de la chimie », au sud de l'agglomération.

Près de 2 % des donneurs de sang sont infectés par un nouveau virus transmissible

Le caractère pathogène de cette infection virale découverte en 1997 au Japon n'est pas établi

Dans une étude, le professeur Christian Bréchot conclut que près de 2 % des donneurs de sang français sont infectés par un nouveau virus, le TTV (Transfusion transmitted virus), transmissible par voie sanguine. Le caractère pathogène de cette infection virale découverte en 1997 au Japon n'est pas confirmé, mais le directeur général de la santé, Joël Ménard, a décidé de mettre en place une *« veille scientifique permanente »*.

UNE ÉTUDE récemment conduite par l'équipe du professeur Christian Bréchot (unité 370 de l'Inserm, hôpital Necker, Paris) établit que près de 2 % des donneurs de sang français sont aujourd'hui infectés par un nouveau virus transmissible par voie sanguine. Cette situation pourrait, si le caractère pathogène de cette infection virale se confirmait, conduire à court ou moyen terme à la mise en place d'un dépistage systématique et à l'exclusion du don du sang des personnes infectées.

Baptisé TTV (*Transfusion transmitted virus*), ce nouvel agent viral a été découvert en 1997 au Japon, où des études épidémiologiques ont démontré qu'il est très répandu dans la population. Il avait, la première fois, été identifié chez un malade souffrant d'une hépatite post-transfusionnelle et chez lequel les marqueurs virologiques avaient conclu à l'absence des agents virologiques connus. On sait aujourd'hui que le TTV est doté d'un patrimoine génétique composé d'une seule chaine d'ADN, formée de 3 700 unités. Ce problème sanitaire n'est pas circonscrit au Japon, où 10 % – voire plus, selon de récentes études – de donneurs de sang sont infectés.

Il y a quelques mois, une série de publications de l'hebdomadaire médical britannique *The Lancet* établissait que le TTV était retrouvé en Ecosse, chez les donneurs de sang, dans une proportion de deux pour mille ainsi que chez des hémophiles traités avec des produits dérivés du sang et chez certaines personnes souffrant d'infections hépatiques aiguës d'origine indéterminée. Conscient des risques potentiels de cette situation, le professeur Joël Ménard, directeur général de la santé, a réuni en urgence un groupe de spécialistes et, en liaison avec les autorités sanitaires de plusieurs pays, décidé de mettre en place une *« veille scientifique permanente »* (*Le Monde* du 29 juillet). L'étude conduite par le professeur Bréchot et son équipe fournit les premiers résultats de cette veille sanitaire. Portant sur près de 900 personnes, ce travail montre que 2 % des donneurs sont porteurs du TTV, cette proportion étant généralement nettement plus élevée chez les malades souffrant de maladies hépatiques. Cette proportion est également très forte chez les personnes déjà infectées par le virus de l'hépatite B ou celui de l'hépatite C sans que l'on puisse en conclure que de telles co-infections correspondent à une plus grande sévérité des lésions hépatiques. Des facteurs de risque ont aussi pu être mis en évidence, qu'il s'agisse de l'origine géographique – le risque est doublé *« chez les sujets originaires du bassin méditerranéen »* –, de l'homosexualité ou du traitement par des produits pharmaceutiques dérivés du sang.

> « Les observations dont nous disposons peuvent nous laisser supposer que l'infection par le TTV n'est pas hautement pathogène. Mais il nous faut être prudents »

« La somme des observations dont nous disposons aujourd'hui peut nous laisser supposer que l'infection par le TTV n'est pas hautement pathogène, a expliqué au *Monde* le professeur Christian Bréchot. *Mais il nous faut être prudents, compte tenu de la très forte prévalence de cette infection dans la population générale et, surtout, de la grande variabilité génétique de ce virus, qui laisse craindre que certaines souches pourraient être plus dangereuses que d'autres. »* Selon le professeur Bréchot, des études complémentaires sont nécessaires avant de conclure à la nécessité d'un dépistage systématique (à l'heure actuelle aucun test n'est commercialisé) ou à l'exclusion du don du sang des personnes infectées. Les responsables du futur « Institut national de veille sanitaire » devront certainement prendre prochainement une décision dans ce domaine. Il ne pourront le faire qu'au terme d'un délicat calcul bénéfice-risque.

Jean-Yves Nau

DISPARITIONS

Pierre Sipriot

L'ÉCRIVAIN et journaliste Pierre Sipriot est mort dimanche 13 décembre des suites d'une leucémie à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Né le 16 janvier 1921 à Paris, Pierre Sipriot, après des études de lettres, avait commencé sa carrière de journaliste en 1945, comme producteur d'émissions éducatives à la RTF. Au début des années 50, et jusqu'en 1968, il produit des émissions culturelles comme *Analyse spectrale de l'Occident*, première tentative de programme continu, *Littérature vivante* (avec Robert Mallet), *Belles Lettres, Les Idées et l'histoire...* Parallèlement, il collabora à plusieurs publications – *Valeurs actuelles, Spectacle du monde...* – et dirigea le service des informations littéraires du *Figaro* de 1974 à sa retraite en 1986. Secrétaire général de la revue *La Table ronde* de 1954 à 1960, il occupa diverses fonctions dans l'édition, à la Librairie Plon et chez Hachette.

Deux écrivains auront retenu l'attention de Pierre Sipriot : Henri de Montherlant et Romain Rolland. Sur le premier il publie dès 1952 un *Montherlant par lui-même* (Seuil) et surtout une biographie imposante en deux volumes, *Montherlant sans masque* (Robert Laffont, 1982). La publication de cet ouvrage, en raison des lettres et des inédits de l'écrivain qu'il contenait, donna lieu à un procès intenté – et perdu – par Gallimard. Du second, Pierre Sipriot publia la correspondance avec André Suarès (Albin Michel, 1952) et, sur lui, un *Romain Rolland devant Dieu* (DDB, 1968), ainsi que, l'an dernier, *Guerre et paix autour de Romain Rolland. Le désastre de l'Europe 1914-1918* (éd. Bartillat). Il faut également citer des entretiens avec Nikos Kazantzakis (éd. du Rocher, 1990), une biographie de Balzac (Robert Laffont, 1992), qui fera l'objet d'une réédition revue et augmentée (éd. de L'Archipel) et des ouvrages sur Louis XVI (Plon, 1992), Marie-Antoinette (Plon, 1993), Louis XVII (éd. de L'Archipel, 1994).

Patrick Kéchichian

■ **ANDRÉ ROMANET**, héros de la Résistance en région lyonnaise et « Juste parmi les nations » pour avoir, avec son épouse Simone, sauvé plusieurs centaines d'enfants juifs promis à l'Holocauste, est mort, samedi 12 décembre, à Gonesse (Val-d'Oise), à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Né le 19 novembre 1911 à Morez (Jura), André Romanet a fourni à des dizaines de résistants, de réfractaires du service du travail obligatoire (STO), d'étrangers et de personnes recherchées, des papiers d'identité et des cartes d'alimentation, et fut contacté par une communauté religieuse lyonnaise, Notre-Dame de Sion, pour cacher des enfants dans les villages de la région. Il devait, à la Libération, réquisitionner la station de Mégève pour y accueillir jusqu'à mille enfants de déportés, fusillés, disparus, ainsi que des enfants revenus de déportation, avant de reprendre son métier d'instituteur. Le titre de « Juste » lui fut décerné, ainsi qu'à son épouse à titre posthume, par Israël en 1997. A la retraite, il présidait une association pour handicapés.

NOMINATION

ACADÉMIE DES SCIENCES

Guy Ourisson, spécialiste de chimie organique, a été élu président de l'Académie des sciences, en remplacement de Jacques-Louis Lions, dont le mandat de deux ans arrive à expiration fin décembre. Le nouveau vice-président, élu pour la même période (en remplacement de Guy Ourisson), sera Hubert Curien, ancien ministre de la recherche.

[Né le 26 mars 1926 à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), Guy Ourisson est ancien élève de l'Ecole normale supérieure, agrégé de physique (1950), diplômé de l'université Harvard (1952) et docteur ès sciences (1954). En 1958, il est nommé professeur à la faculté des sciences de Strasbourg, dirige l'institut de chimie de Strasbourg de 1969 à 1971, avant d'y présider, jusqu'en 1975, l'université Louis-Pasteur, à la fondation de laquelle il avait participé. Il occupe ensuite la fonction de directeur général des enseignements supérieurs et de la recherche au ministère de l'éducation nationale (1981-1982). Entre 1985 et 1989, il est directeur de l'institut de chimie des substances naturelles de Gif-sur-Yvette. L'œuvre scientifique de Guy Ourisson, élu membre de l'Académie des sciences en 1981, est consacrée à la chimie organique appliquée à la biologie et à la géologie.]

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Mme Jean BETZ,
Hélène et Michel BETZ
sont heureux d'annoncer la naissance de

Lou,

chez
Marie-Laure
et Jean-Jacques BETZ,
le 7 décembre 1998.

La Rongère,
18110 Saint-Eloy-de-Gy.

M. et Mme Michel LEVALLOIS
sont heureux d'annoncer la naissance de leur sixième petit-enfant,

Sylvain,

le 22 novembre 1998,
au foyer de
Mathieu et Isabelle.

Mariages

La Dra. Rocío OROZCO-TOPETE
et le docteur Christian SCHOLTES

ont le plaisir d'annoncer leur mariage, le samedi 19 décembre 1998, à Mexico.

Calle Bodega 9 *bis*,
Club de Golf México,
Tlalpan DF,
CP14620 México City.

Décès

– M. Michel Bichara.
Ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Andrée BICHARA,
née FERRIERE,
ancienne élève
de l'Ecole des chartes,

survenu le 14 décembre 1998.

8, avenue Clemenceau,
68100 Mulhouse.

Françoise BIRÓ

nous a quittés.

L'inhumation aura lieu le jeudi 17 décembre 1998, à 15 h 30, au cimetière intercommunal de Clamart, 108, rue de la Poste-de-Trivaux.

– Son épouse,
Ses fils,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre CHAYVIALLE,
ingénieur Arts et Métiers,

survenu le 13 décembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La bénédiction aura lieu le jeudi 17 décembre, à 10 h 45, en l'église Saint-Louis de Vincennes, suivie de l'inhumation au cimetière sud de Saint-Mandé.

8, rue du Parc,
94160 Saint-Mandé.

– Sonia Rouve,
son épouse,
Mila Rouve,
sa fille,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre
CHRISTOV ROUVE-OUVALIEV,

survenu le 11 décembre 1998.

Les obsèques auront lieu à Londres, le 21 décembre.

50 Markham Street,
Londres SW3.
3, rue Gay-Lussac,
75005 Paris.

– M. Alain Debove,
son fils,
Mmes Lena et Danièle Debove,
ses brues,
Boris, Matthias, Nadja, Sarah, Anouk, Felix, Linn, Marion et Julia,
ses petits et arrière-petits-enfants,
ont la peine de faire part du décès de

Marguerite DEBOVE,

survenu, lundi 14 décembre 1998, à Paris.

Elle était âgée de quatre-vingt-sept ans et avait choisi de léguer son corps à la science.

217, rue de Bercy,
75012 Paris.

– Pierre et Colette Frier,
ses parents,
Odile Frier,
son épouse,
Jean-François, Patrice, Laurent et Damien Frier,
ses frères,
Ariane, Lorena, Kevin, Carla et Olivier,
ses neveux et nièces,
Les familles Edouard Frier et Alexandre Dubois, en Dauphiné,
Les familles Yao Morault et Mollon, en Polynésie,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Dominique FRIER,
chargé de mission
à la Banque de Tahiti,

survenu brusquement le 7 décembre 1998, dans sa cinquante et unième année.

Une messe a été dite en l'église de la Sainte-Trinité de Pirae.

Il a été inhumé au cimetière chinois Du Repos Eternel, à Arvé, où cette terre sera légère à celui qui l'aimait tant.

– M. et Mme Philippe Galtier,
ses enfants,
Coralia,
sa petite-fille,
M. et Mme Charles Roussel,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis GALTIER,
capitaine de corvette e.r.,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1940,
secrétaire général
des usines Simca-Chrysler,

survenu à Paris, le 12 décembre 1998.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 21 décembre, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Claude Gros,
son épouse,
Françoise Metral,
Claudie Gros,
Geneviève Nay,
Christian Gros,
Marie-Hélène Gros,
Isabelle Gros,
ses enfants, et leurs conjoints,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Daniel et Yves Gros,
ses frères,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Grasset,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Claude GROS,
professeur à la faculté
de médecine de Montpellier,
neurochirurgien,
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 14 décembre 1998, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Une messe sera célébrée le 17 décembre, à 14 h 30, en l'église Sainte-Thérèse, à Montpellier.

Cet avis tient lieu de faire-part.

107, avenue de Lodève,
34000 Montpellier.

– Saint-Michel-sur-Orge (Essonne).

Mme Michel Grelot,
son épouse,
Catherine et Vincent Tertois
et leurs enfants,
Jean-Philippe et Ghislaine Grelot
et leurs enfants,
Pierre-Louis et Véronique Grelot
et leurs enfants,
Jacques Grelot et Isabelle Valade,
Christophe Grelot et Isabelle Escourrou
et leur fils,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Albert Neyret,
ses sœur et beau-frère,
Mme Jacques Dumont
et ses enfants,
ses belle-sœur, neveux et nièce,
ont la douleur de faire part du décès de

Michel GRELOT,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
capitaine de corvette (H),
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre des TOE,

survenu le 13 décembre 1998, dans sa soixante-seizième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 décembre, à 14 heures, en l'église Saint-Jean-Apôtre de Saint-Michel-sur-Orge (Bois des Roches).

– M. Gilles Hilaire,
son époux,
Ses enfants,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Yvonne
HILAIRE-POURPOINT,

le 8 décembre 1998, à Saint-Cloud.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 21 décembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Eloi, 1, place Maurice-de-Fontenay, Paris-12e.

32, rue Baron-Le-Roy,
75012 Paris.

– Monique Choppin de Janvry,
Bruno Julhiet,
Agathe et Nicolas Julhiet,
Celine, Pierre, Jules Charvet,
Ses frères et sœur,
Et toute sa famille,
ont l'infinie tristesse de faire part du décès de

Nicole JULHIET,

survenu le 15 décembre 1998, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 18 décembre, à 9 h 15, en l'église Saint-Roch, Paris-1er.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité.

« Son amour nous porte,
le nôtre l'accompagne. »

12, rue de la Chaussée-d'Antin,
75009 Paris.

– M. et Mme Serge Kampf,
M. et Mme Gilles Kampf,
Caroline, Hélène et Pierre,
M. et Mme Pierre-Laurent Dussart,
Jean-Bastien et Maxence,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès, survenu à Lyon, le 11 décembre 1998, dans sa quatre-vingt-troisième année, de

Mme Germaine KAMPF.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité, à Lyon, le mardi 15 décembre, suivie de l'inhumation, le même jour, à Grenoble.

Ils rappellent à votre pieux souvenir

Paul KAMPF,

son époux,
mort pour la France, le 24 février 1945,

Nicole KAMPF,

sa fille,
décédée le 6 juin 1963.

– Marie-Louise Koreicho,
son épouse,
Ses enfants,
Les familles Koreicho, Alvarez, Chich,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Wladimir KOREICHO,

survenu le 13 décembre 1998, dans sa soixante-dix-septième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 17 décembre, à 11 h 30, au cimetière orthodoxe de Sainte-Geneviève-des-Bois, rue Léo-Lagrange (Essonne).

« Le Palais » Le Guédéniau,
49150 Baugé.

– Colette Lyonnet, née Daum,
Denis Lyonnet,
Jean-Maur Lyonnet et Mireille Bertrand,
Bertille Lyonnet et Louis Desmurs,
Manon Lyonnet et Fernando Yabar,
Clément Lyonnet,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Joseph LYONNET,

le 12 décembre 1998.

L'absoute et l'incinération ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Corcelle,
71250 Sigy-le-Chatel.

– Mme Georges Mabille
et ses enfants
ont la tristesse de faire part du décès survenu dans la Paix, le 29 novembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, du

pasteur Georges MABILLE,
ancien missionnaire.

Un culte d'actions de grâce, a eu lieu le 5 décembre.

« Dieu n'est pas le Dieu des morts,
mais le Dieu des vivants. »
(Matthieu XXII,32).

6, place Vallongue,
30610 Sauve.

– Le secrétaire perpétuel,
Le bureau,
Et les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,
ont le très grand regret de faire part du décès, survenu à Paris, le 11 décembre 1998, de

M. Jacques MONFRIN,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Palmes académiques,
officier des Arts et Lettres,
directeur d'études honoraire
de l'Ecole pratique des hautes études,
directeur honoraire
de l'Ecole nationale des chartes,
membre des Académies de Belgique,
du Danemark, dei Lincei.

– Les familles Mounier, Paquet et Grandbarbe,
Mme Madeleine Baudouin,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Christian MOUNIER.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 18 décembre 1998, à 14 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

– Le comité départemental de l'APAJH du Val-d'Oise,
La fédération APAJH,
La Caisse centrale d'action sociale du personnel des industries électrique et gazière,
L'IFOREP,
L'ANACRE,
La municipalité de Goussainville,
Le Parti communiste français,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André ROMANET,

survenu le samedi 12 décembre 1998, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Un hommage lui sera rendu le mercredi 16 décembre, au funérarium de Gonesse.

– L'IFOREP (Institut de formation, de recherche et de promotion de la CCAS et des CMCAS, organismes sociaux du personnel des industries électrique et gazière EDF-GDF),
La présidence de l'IFOREP,
Le conseil d'administration,
Les élus,
Et le personnel,
ont la tristesse de faire part du décès de leur ancien conseiller pédagogique,

André ROMANET,

survenu le 12 décembre 1998.

La levée du corps aura lieu le mercredi 16 décembre, au funérarium de Gonesse (Val-d'Oise).

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, le vendredi 18 décembre, à 14 heures, au cimetière de Salernes (Var).

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans,

Josette BURGONI,
née MAS,

nous quittait.

Ceux qui l'ont connue, ceux qui l'ont aimée se souviennent.

– Il y a vingt ans,

Yvon GOUGUENHEIM

nous quittait.

Il nous accompagne toujours.

– Il y a trente ans, le 16 décembre 1968, disparaissait

Pierre SERVANT.

Nous ne l'oublions pas.

Avis de messe

– Une messe à l'intention de

Dominique LE VERT

sera célébrée le vendredi 18 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

Conférences

LA BIBLE ET LE CORAN
Conférences de l'Etoile : six mardis, à 20 h 30
avec D. Boubakeur, Mosquée de Paris ; D. Farhi, rabbin ; et A. Houziaux, pasteur (deux conférenciers par soirée).
Adam, le 12 janvier, à l'église protestante, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.
Marie, le 19 janvier, à l'église.
Abraham, le 26 janvier, à la synagogue, 11, rue Gaston-de-Caillavet, Paris-15e.
Moïse, le 2 février, à la synagogue.
Jésus, le 9 février, à la mosquée, place du Puits-de-l'Ermite, Paris-5e.
Mahomet, le 16 février, à la mosquée.
Libre participation aux frais.

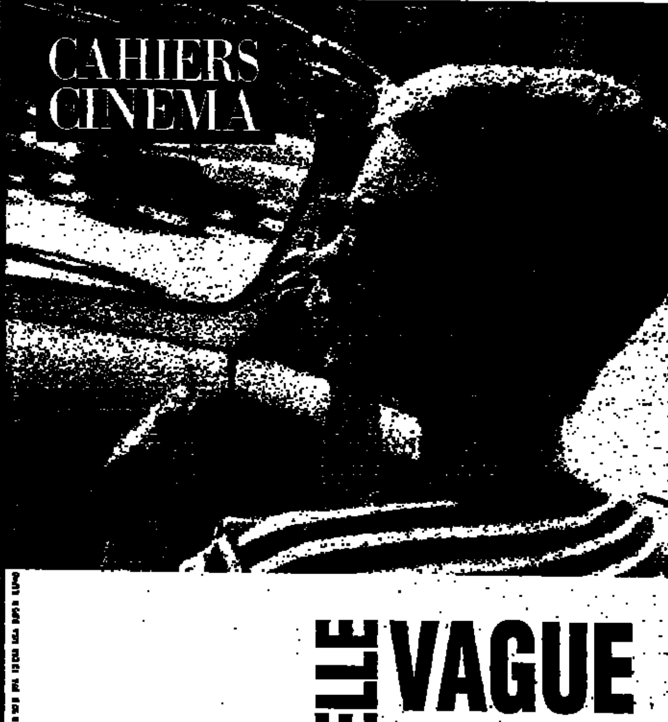
Formation continue

INALCO FORMATION CONTINUE
arabe, berbère, russe, vietnamien,
cours du soir, 4 heures par semaine,
à partir du 22 janvier 1999.
Tél. : 01-49-26-42-81/59.
Prise en charge FC possible

Soutenances de thèse

– **Sébastien Le Picard** a soutenu sa thèse de doctorat mention physique : **« Etude de cinétique de réactions bimoléculaires à ultra-basse température (23-295 k) par la technique CRESU »**, le 27 novembre 1998, à l'université de Rennes-I. Le jury, composé de MM. le professeur docteur H. Hippler, le docteur I.-R. Sims, rapporteurs, le professeur J.-P. Parisot, président, les docteurs G. Pineau des Forêts, B.-R. Rowe, examinateurs, A. Canosa, directeur de thèse, lui a attribué la mention Très Honorable avec félicitations du jury.





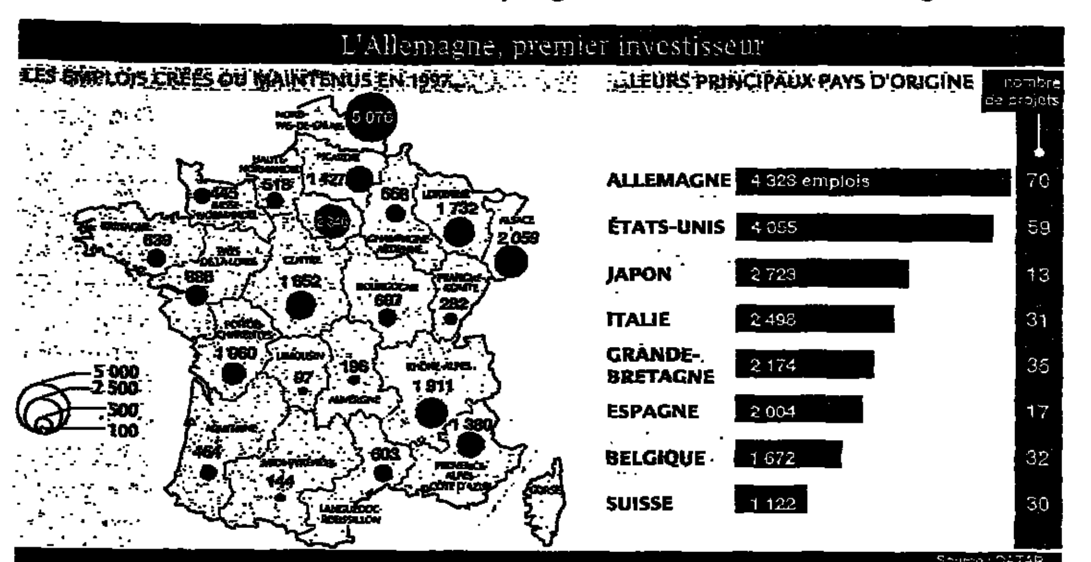
L'intelligence économique au service de l'emploi

Une association créée par la Datar veut monter une cellule de veille, destinée à scruter les mouvements internationaux. Objectif : attirer plus efficacement les programmes industriels étrangers en France

POUR ATTIRER les investisseurs étrangers, la France se met à l'intelligence économique ! Les 9 et 10 décembre, à Poitiers, Invest In France Network (IFN) – une association loi de 1901 qui veut *« promouvoir la France à l'étranger »* – a exposé sa nouvelle stratégie lors d'un colloque interne, intitulé *« l'intelligence économique appliquée aux investissements internationaux »*. Pour se doter de moyens de prospection plus efficaces, IFN veut mettre en place une cellule de veille, un département aux aguets qui scrute tous les mouvements internationaux, afin d'éviter de se faire surprendre.

IFN, créée en 1992 à l'initiative de la direction à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), et présidée par Henri Martre, ancien président d'Aerospatiale, veut accroître le nombre d'implantations d'entreprises étrangères sur le territoire. L'enjeu est de taille : ces investissements ont généré plus de 24 000 emplois en 1997 (*Le Monde* du 26 février). Le chiffre est en augmentation constante depuis cinq ans : +10 % par an.

Récemment, Electrocomponents, une société britannique, a crée 400 emplois à Beauvais (Oise). La société franco-italienne SGS Thomson Microelectronics, avec sa nouvelle usine de semi-conducteurs à Crolles (Isère), devrait permettre la création de 1 200 emplois pour un investissement de 6 milliards de francs. Les 4 000 sociétés à capitaux majoritairement étrangers actives dans l'Hexagone représentent désormais 24 % de l'emploi et 33 % des exportations du pays !



Dans le Nord-Pas-de-Calais, les principaux projets sont belges (25%) et allemands (15 %). En Rhône-Alpes, l'Italie est le premier investisseur (25 %). Les Etats-Unis sont en tête des implantations étrangères en PACA (33 %) et Ile-de-France (42 %).

RUDE CONCURRENCE

Une soixantaine de salariés de la Datar, en poste à l'étranger dans des *Invest In France agencies*, prospectent les investisseurs potentiels. La concurrence est rude : de nombreux pays sont sur les rangs. Les Etats-Unis sont le premier pays d'accueil des investissements mondiaux (564 milliards de dollars de stock) et les principaux Etats américains possèdent leur propre réseau mondial d'agences pour augmenter ce flux entrant. La France est, selon le *World Investment Report* des Nations unies, en troisième position (162 milliards de dollars) après la Grande-Bretagne (244 milliards), et juste devant son voisin d'outre-Rhin, l'Allemagne.

Cette manne est si importante pour les nations que les négociations finales s'effectuent souvent « au sommet » : ainsi, en 1997, Tony Blair et Jacques Chirac sont-ils tous les deux montés au créneau pour attirer le projet industriel du japonais Toyota, qui cherchait un site d'implantation européen et a choisi finalement Valenciennes (Nord).

Dans ce contexte concurrentiel aigu, le défi, pour les Etats, est d'être le plus rapide. *« Nous devons anticiper pour savoir quand une entreprise est susceptible d'investir en Europe »* précise Michel Viger, secrétaire général d'IFN. Une information stratégique pour les agents de la Datar qui peuvent ainsi contacter rapidemment l'entreprise intéressée pour qu'elle donne sa préférence à la France.

IFN, qui regroupe des agences régionales de développement économique, mais également de grandes entreprises parmi lesquelles EDF, Elf, le CEA, Aerospatiale, a fait appel à ses membres. Certains de ces groupes ont aidé IFN en acceptant de détacher des experts en intelligence économique de leur propre organisation. Ainsi, Jean-Pierre Bernat, veilleur chez Elf et coauteur d'un ouvrage qui vient de paraître, *L'Intelligence économique : mode d'emploi* aux éditions ADBS. *« EDF »* a, quant à elle, détaché également *« plusieurs cadres »*, selon Michel Viger.

Depuis septembre, ces experts regroupés dans une *task force* cherchent tout d'abord à définir les moyens à mettre en place par IFN, afin de mieux connaître le marché des investissements en Europe – estimé à environ 2 500 projets. Ces spécialistes sont également en train d'imaginer un outil capable de mieux *« cibler les actions de prospection »*. Ils finalisent le projet d'un *« système expert »*, un programme informatique complexe qui serait capable de déduire les tendances d'investissement des entreprises à partir d'une somme d'informations et de *« signaux faibles »* récoltés dans le monde. Cet outil d'aide à la décision serait une première en France.

Le colloque de Poitiers a permis de présenter cette démarche aux différents membres de l'organisation. Il reste maintenant à l'IFN à mettre en pratique les recommandations de ces spécialistes, dont les travaux s'achèveront au premier trimestre 1999.

Laure Belot

Une nouvelle association pour les régions

L'ASSOCIATION des régions de France (ARF) a été constituée, mardi 15 décembre, à Paris. Elle prend le relais de l'Association des présidents de conseils régionaux (APCR), qui n'a pas survécu aux élections régionales. En effet, les présidents socialistes de conseil régional socialistes refusaient de siéger avec les quatre présidents élus avec les voix du Front national (Jean-Pierre Soisson en Bourgogne, Charles Millon en Rhône-Alpes, Jacques Blanc en Languedoc-Roussillon et Charles Baur en Picardie). Après plusieurs mois de tractations, un compromis a finalement été trouvé. L'ARF ne compte comme membres fondateurs et comme administrateurs que les vingt-deux régions dont le président a été élu sans l'appoint de l'extrême droite, même si toutes les régions auront accès au travail et aux informations de la nouvelle association.

L'AFR est présidée par Jean-Pierre Raffarin, président (DL) de Poitou-Charentes, dont le mandat court jusqu'en octobre 2001. Michel Sapin, président (PS) de la région Centre, en est le premier vice-président. Droite et gauche se partagent à égalité les postes de responsabilité.

DÉPÊCHE

■ **SALSIGNES :** l'étude épidémiologique menée par le Réseau national de santé publique (RNSP) dans les vingt et un villages entourant l'ancienne mine d'or de Salsignes, qui vient d'être rendue publique par la préfecture de l'Aube, a mis en évidence une surmortalité par cancer respiratoire chez les hommes de plus de soixante ans et une surexposition à l'arsenic qui a touché cinq personnes dont trois enfants (*Le Monde* du 7 avril).

Salives, en Côte-d'Or, paradis fiscal du CEA

DIJON
de notre correspondante

Alain Houpert a découvert le pot aux roses en 1995, lorsqu'il a été élu maire de Salives, dans le nord de la Côte d'Or : l'un des plus gros employeurs du département (1 200 salariés), implanté sur un terrain de six cents hectares, dont deux cents couverts, n'a jamais payé d'impôts locaux. Sans doute la singularité de l'entreprise, installée depuis quarante ans dans cette commune de deux cents habitants, lui a-t-elle valu ce privilège passé sous silence par les maires successifs et les services fiscaux. Il s'agit, en effet, de l'un des quatre centres d'études de la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Etablissement public de recherche, le CEA de Valduc s'estime légitimement non redevable des taxes foncières et professionnelles, à l'instar d'autres organismes publics de recherche.

Attelé au dossier depuis trois ans, Alain Houpert a fini par trouver la faille. La recherche dans le domaine du nucléaire militaire n'est plus la seule vocation du centre. D'année en année, il a développé une activité industrielle. Il alimente aujourd'hui les têtes des missiles des forces océaniques et aériennes stratégiques. Il effectue aussi du transfert technologique pour les PME. Or *« les activités de construction, de fabrication ou de refonte de matériel nucléaire exercées par l'Etat dans ces établissements industriels sont imposables à la taxe professionnelle »*, précise l'article 1447 *bis* du code général des impôts. *« Il y a aussi une jurisprudence du Conseil d'Etat en date du 3 décembre 1975 »*, renchérit Me Alexandre Misset, l'avocat de la commune. L'institut franco-germanique de recherche de Saint-Louis (Haut-Rhin), qui exerçait parallèlement des travaux sur des matériels d'armement et des missions pour l'industrie, s'est ainsi vu assujetti à l'impôt.

« On étudie l'affaire », se contente-t-on de dire au CEA, qui reconnaît la complexité de son statut. Relevant de la tutelle du ministère de l'industrie, il reçoit des crédits de plusieurs ministères. De leur côté, les services fiscaux de la Côte-d'Or ont à plusieurs reprises essayé d'exercer leurs prérogatives et se sont vu dernièrement fournir, comme seul document permettant le calcul de l'impôt foncier, le plan de la cantine !

Avant d'engager une action auprès du tribunal administratif de Dijon, Alain Houpert espère bien parvenir à un accord à l'amiable. Même si cela pourrait créer un précédent fâcheux vis-à-vis des trois autres centres du CEA. *« J'irai jusqu'au bout, car il est normal que, subissant des contraintes sur notre environnement, nous ayons des compensations »*, souligne le maire, qui espère bien, avec cette manne, entretenir son école, construire des logements sociaux et améliorer le cadre de vie de ses concitoyens résidant dans un bien joli village médiéval.

Chris Maisiat

Un Ciadt « moderne et solidaire »

HORMIS la garde des sceaux et le ministre de l'intérieur, toujours convalescent, l'ensemble du gouvernement a assisté au comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire, (Ciadt) mardi 15 décembre à l'hôtel Matignon. Réunion de *« haute tenue »*, *« sans aspérités »*, aux dires des témoins. Seul intermède : Lionel Jospin, documents à l'appui, a tenu à récuser tout recoupement entre la géographie des projets financés par le Ciadt et l'implantation électorale des membres du gouvernement. (*Le Monde* du 16 décembre)

Cela n'a pas empêché Serge Lepeltier, maire RPR de Bourges (Cher) de regretter que *« la Franche-Comté, terre de Dominique Voynet, de Pierre Moscovici et de Jean-Pierre Chevènement* [ait] *été, réellement mieux servie »*. Les territoires situés entre Saône et Rhin se taillent, de fait, la part du lion (1 milliard), sur un montant total d'1, 8 milliards de francs pour les *« régions défavorisées »*. S'y ajoutent 800 millions pour des mesures de *« développement intégré »* (aménagement du port du Havre, aire métropolitaine de Marseille...) et la reconversion des sites de Giat industrie à Tarbes, Roanne ou Bourges. Le Ciadt est présenté comme une entreprise de réduction de la fracture territoriale.

Cette année, le premier ministre a insisté davantage sur cette ambition en récusant la pertinence de l'opposition villes-campagnes, *« débat stérile »* qui n'a plus de rapport avec la *« vraie modernité »*, a-t-il dit. *« Moderne et solidaire »*, tels sont les adjectifs repris par le chef du gouvernement pour qualifier le futur réaménagement des services publics. Dessein du gouvernement : faire évoluer les mentalités des usagers de la Poste, des hôpitaux ou des maternités, pour que la disparition des guichets ne soit plus vécue comme un abandon par l'Etat.

Le gouvernement a en effet présenté les modalité d'une vague de fermetures, mais aussi de réouverture dans certaines banlieues de service publics (*Le Monde* du 15 décembre). Lionel Jospin a consacré une grande partie du Ciadt a préciser les conditions d'un redéploiement en bon ordre. *« Nous voulons échapper au syndrome Decazeville »*, résumait un participant.

Ces derniers mois, le chef-lieu de canton aveyronnais s'est vu menacé de perdre sa maternité, sa gendarmerie, son agence Edf et même celle de France Telecom... Le regroupement jugé inéluctable ne doit pas se faire dans l'anarchie. Les préfets de département auront un droit de *veto* suspensif pour éviter la concomitance de la disparition de plusieurs services dans une même ville ou dans une même zone. Les communes touchées seront aidées par les fonds de la Datar pour *« faire venir de nouvelles activités sur le site »* Le gouvernement encouragera les expériences de Points publics ou de Maisons de services publics.

Autre grand débat du Ciadt : les contrats de plan. Ces documents qui lieront l'Etat et les régions de 2000 à 2006 verront le périmètre de leur application élargi aux transports urbains, autoroutes ou grands travaux. Mais les engagements financiers de l'Etat n'augmenteront pas : entre 80 et 100 milliards de francs sur sept ans. M. Jospin a demandé à la Datar une mission d'évaluation de l'impact en terme de création d'emplois des projets que les régions souhaiteraient voir co-financés par l'Etat.

Béatrice Jerôme

ENQUÊTE

Il était une fois, la France des Miss



Organisée depuis la Libération, l'élection de Miss France est devenue l'un des spectacles les plus regardés à la télévision. Loin de refléter l'évolution de la société, ce concours préserve un univers de rêve et un espoir de promotion pour une élue méticuleusement conditionnée

DES jeunes filles « *arrivées comme des crémières, qui repartent comme des stars* ». L'élection de Miss France a tout du « *conte de fées moderne* ». Tant bien que mal, ses organisateurs tentent d'en entretenir l'illusion. Minuit approchait, samedi 12 décembre à l'Opéra de Nancy, lorsqu'une Cendrillon tahitienne, étudiante en DEUG et porteuse de jean, se métamorphosa en reine de beauté, parée d'une robe de soirée scintillante « *offerte par Cymbeline, l'un des leaders européens de la robe de mariée* », fleurie par le « *coiffeur-visagiste Saint-Algue* », chaussée de souliers de verre « *Corine* ». Quelques jours auparavant, nous avions parcouru le royaume enchanteur du concours Miss France. Il était une fois...

Sa Majesté Audimat, dont le royaume est riche de douze millions de sujets. Un peu plus de la moitié des téléspectateurs (56,5 %) ont suivi sur TF 1 l'élection de Miss France 1999, programme de près de deux heures et demie, lesté de quatre intermèdes publicitaires. Ils ont même été 300 000 à décrocher leur téléphone pour prendre part au vote. Avec un public similaire, l'élection de l'année dernière avait réalisé la troisième plus grosse audience de 1997 « *derrière un épisode de « Navarro » et un journal de 20 heures. Mais les deux tiraient profit d'un contexte de grève sur le service public. Dans la réalité, nous étions donc bien la plus grosse audience de l'année* », insiste Xavier de Fontenay, directeur de la société Miss France.

Une bonne fée, qui se flatte de pouvoir, d'un coup de baguette magique, transformer la provinciale la plus godiche en égérie des médias. Geneviève de Fontenay, 66 ans, figée dans la tenue – tailleur noir et blanc, capeline vissée sur la tête en toutes circonstances – comme dans le propos, d'un conservatisme gouailleur. Fière d'être reconnue en tous lieux, elle estime avoir généré un « *phénomène de société* » : « *Quatorze millions de téléspectateurs, on est pour, on est contre, mais c'est un fait, et un fait qui résiste au temps !* » Cette ancienne esthéticienne, mannequin chez Balenciaga dans les années 50, épousa la cause de Miss France en même temps que feu Louis de Fontenay. En 1946, ce dernier avait pris la relève de Maurice de Waleffe, journaliste mondain organisateur, au début des années 20, de la première élection d'une « *reine de nos provinces* ».

Geneviève de Fontenay parle des Miss, « *ses filles* », avec grande tendresse, s'émeut volontiers en caressant de la main son foulard Cartier, offert par l'une d'entre elles : « *Elles viennent souvent de petites communes. Grâce à l'élection, comme le poussin qui sort de l'œuf, elles gagnent en assurance, apprennent à se présenter, à se maquiller, à danser. Ce sont de petites vedettes quand elles rentrent chez elles ! De toute façon, elles n'ont rien à perdre, car il n'y a rien de dégradant à défiler pour nous. D'ailleurs, les milieux féministes ne nous ont jamais vraiment attaqués.* »

Sous toutes ses formes, la modernité inquiète Mme de Fontenay. Sentiment dont elle ne se prive pas de faire part aux hommes politiques. « *Députés, sénateurs, j'en vois des tas dans les galas de Miss en régions, où ils aiment bien venir se montrer parce qu'il y a toujours 1 000-1 500 électeurs...* » Arrêter de discourir, se mettre à faire enfin quelque chose, voilà le conseil que leur donne Geneviève de Fontenay, « *parce que les filles sont très angoissées par leur insertion professionnelle* ».

« *A quoi ça sert de faire des études pour finir caissière ? Pour s'entendre dire "Baisse ta culotte qu'on cause" ?* » L'enseignement n'est plus ce qu'il était. Les Miss font des fautes d'orthographe. L'euro, dont elle raye la mention en bas de ses relevés de comptes, les ordinateurs, tout cela « *va nous mener au malheur* ». Et que dire de l'élégance française quand on voit « *le dépoitraillé de certains défilés ! Et ces coiffures de toutes les couleurs !* ».

Le concours Miss France, c'est l'antithèse de tout cela. Le bon goût, la réserve, l'élégance, les « *jeunes filles de bonne famille* ». La France éternelle. « *La vraie France, celle des provinces, du Tour de France, du Salon de l'agriculture, des petits hôtels de province où l'on est si bien reçu, celle du clergé, qui est très proche de nous, celle du folklore, du terroir, de la tradition qu'on tente de maintenir face à l'Europe qui va tout niveler par le bas, qui fera même disparaître les fromages du Larzac.* » Voilà, selon elle, le fondement de l'engouement populaire pour l'élection. « *On correspond à ce que les Français veulent conserver. On apaise leurs peurs.* »

Investie de ce rôle de sauvegarde des valeurs nationales, Miss France, tout autant que pour son tour de poitrine et la longueur de ses jambes, doit être élue « *pour sa dimension morale et intellectuelle* ». Traduisez : « *C'est quelqu'un qui sait écrire sans faire de fautes, pour pouvoir dédicacer les livres d'or. Ce n'est pas une délurée : celles-là, on les repère tout de suite. Et c'est quelqu'un de bien dans sa tête, pour assumer son rôle.* » Dans un questionnaire, les postulantes au titre de Miss France se sont vu demander cette année quel était le comble de la misère. L'une d'elles a répondu : « *Etre élue Miss France.* »

La princesse du Velay. Cette réponse provocatrice émane d'elle : Sabine Laval, Miss Pays du Velay, une jeune femme de 19 ans qui achève son BTS de secrétariat trilingue. Les organisateurs n'ont pas apprécié. « *Quand j'ai passé l'entretien au bout duquel douze jeunes filles sont présélectionnées, je me suis fait engueuler. On m'a dit : "Vous, Pays du Velay, ça va aller vite"... J'ai répondu : "Bonjour, mon nom est Sabine Laval." Personne n'a cherché à comprendre pourquoi j'avais écrit ça...* » Sabine Laval aurait voulu avoir le temps de dire qu'elle n'aurait « *pas le courage de sacrifier toute vie privée, d'appartenir à tout le monde. Je n'ai plus 16 ans. Etre "montrée" me gêne maintenant* ».

Qu'allait-elle donc faire dans cette galère ? « *Tout ça est parti d'une petite élection dans ma ville, au Puy-en-Velay. C'était pour m'amuser, le temps d'une soirée. Puis je me suis laissé entraîner par le côté strass et paillettes. La beauté est tellement médiatisée que les jeunes filles ont le sentiment que c'est la seule façon de s'affirmer. Et puis, il y avait tout ce phénomène autour de Miss France. J'avais envie de voir comment ça se passait.* »

Sabine a vu, « *pris de la maturité* », enterré son adolescence. « *Mais j'aurais pu m'épargner ça. Trois semaines de compétition pendant lesquelles on est jugées en permanence, conditionnées, coupées du monde extérieur, pour rentrer dans le moule Miss France, oublier qu'on est des jeunes filles modernes. Même s'ils s'acharnent à dire que ce n'est pas le cas, on fait de nous des femmes-objets, des potiches, c'est malsain.* »

Le royaume. Où que puisse porter le regard de la nouvelle Miss France, ce ne sont que foires commerciales ou agricoles, Salons, fêtes des fleurs, inaugurations de supermarchés... Le premier cachet de la nouvelle Miss France, Maréva Galanter ? Un chèque de 15 000 francs pour se montrer sur le stand Pirelli, au Salon du meuble. Son emploi du temps sera constitué à 80 % de manifestations organisées dans des petites communes « *parce qu'un déplacement de Miss ne coûte pas cher* », explique Geneviève de Fontenay. Comptez 2 500-3 000 francs l'apparition, qui s'avère donc généralement fort rentable pour les associations de commerçants et autres présidents de Salons. « *Une Miss, c'est pas Claudia Schiffer*, résume M de Fontenay. *C'est une vedette à la portée des Français.* »

La princesse de Normandie ne se voyait pas non plus jouer la reine des cœurs pendant un an. « *Faut quand même un moral d'acier pour accepter les photos avec les vaches...* » Si Emilie Duvivier s'est présentée, c'est, dit-elle, uniquement pour les rencontres professionnelles. Au Salon de l'auto de Viré, par exemple, elle a « *fait la jolie fille* » sur les voitures, mais en a profité pour discuter avec les animateurs de Viré-FM. « *On joue un peu notre vie. Celle qui est élue Miss France devient top-modèle, pas secrétaire.* » Jouer les « *poupées* », dès lors, n'est qu'un mauvais moment à passer. « *La première fois où j'ai défilé en maillot de bain, j'ai eu l'impression d'être un morceau de viande. Mais on s'habitue. On se dit qu'on a les collants, les chaussures, qu'on est habillées. Ici, depuis trois semaines, on nous reprend du matin au soir quand on n'est pas assez maquillée, quand on ne se tient pas assez droite, quand on parle trop fort. On est prisonnière d'une image, celle de Miss France, la femme parfaite que les hommes aimeraient avoir à la maison.* »

Le carrosse. André, chauffeur de taxi nancéien : « *Remarquez, c'est des belles filles. Mais elles sont pas naturelles. Elles se tiennent toutes droites. Pour moi, c'est pas ça, la femme. Vous êtes sûre que vous préférez pas parler du centenaire de l'école de Nancy, de l'art nouveau, Majorelle, tout ça ?* »

La « chaperonne ». C'est ainsi que se fait appeler par les postulantes Geneviève Leblanc, sexagénaire à chignon et foulard pomponnant. « *Pendant les trois semaines de préparation de l'élection, je prends les Miss en main du matin au soir. Nous les réveillons, nous les couchons, nous les consolons.* » Elles « *sont bouclées* », mangent, cheveux attachés, dans une salle réservée, à laquelle les danseurs n'ont pas accès ; ne peuvent ni recevoir dans leur chambre, ni sortir de l'hôtel. Les lignes téléphoniques des chambres ont été bloquées. La cigarette et le Coca-Cola non allégé sont proscrits. Quand elles traversent la rue entre l'hôtel et l'Opéra, deux personnes ouvrent et ferment la marche. Geneviève Leblanc, pour hâter le lever ou la sortie des toilettes, agite une clochette. « *J'essaie que tout cela soit drôle.* »

« Trois semaines de compétition pendant lesquelles on est jugées en permanence, conditionnées, coupées du monde extérieur, pour entrer dans le moule Miss France, oublier qu'on est des jeunes filles modernes »

Les prétendants transis. Tous les jours, Vincent, Anthony, Jeremy, 15 ans, en troisième au lycée technique, ont fait le pied de grue à la sortie de l'Opéra de Nancy. « *On vient se rincer l'œil.* »

Le prince charmant. Le rêve de ces demoiselles, c'est la notoriété et ses retombées financières. Geneviève de Fontenay estime à 400 000 ou 500 000 francs les gains empochés dans l'année par Miss France. « *Cette élection, c'est un moyen d'ascension sociale comme les études n'en offrent plus.* »

La princesse déchue. Sophie Thalmann, Miss France 1998, a fait beaucoup parler d'elle, collectionnant « unes » de magazines et émissions télévisées. Dès son élection, la Miss Lorraine avait eu le mérite de dépoussiérer la fonction. A la question : « *Pourquoi souhaitez-vous être Miss France ?* », posée par un Jean-Pierre Foucault plus inspiré que jamais, elle avait eu l'audace de ne pas répondre : « *Pour les rencontres, les voyages, la chance de représenter ma région* », mais avait osé un « *Pour prendre votre place* » rigolard. Il était grand temps, néanmoins, que son règne s'achève, Mme de Fontenay n'ayant guère apprécié qu'elle se montre en jean au Stade de France, et surtout qu'elle déplore, dans une émission télévisée, être parfois prise pour une « *pute de luxe* ».

Le maître de ballet. C'est Pierre Rambert, metteur en scène du Lido, qui a chorégraphié le spectacle du 12 décembre. « *Ces filles essaient de passer de l'autre côté de la télé, avec le secret espoir d'y rester. L'enjeu est énorme pour la plupart : s'extraire d'un milieu, se prouver qu'on peut faire quelque chose de différent. Elles ne se posent pas la question du ringard, et il faut les comprendre. A longueur de temps, on leur montre des mannequins à la télé alors qu'elles ont pour seule perspective un petit boulot de vendeuse au fin fond de la Corrèze. De quel droit dirait-on "les pauvres filles" ? Parce qu'un concours de beauté, c'est moins chic qu'une ligne de coke aux Bains-Douches ?* »

La princesse du Hainaut. « *C'est une chance, dans une vie, d'être Miss, pour découvrir les médias, le show-biz. En tant que commun des mortels, c'est pas possible.* »

Le bourgmestre. André Rossinot, maire (UDF/rad) de Nancy, a fait voter une subvention de 400 000 francs en conseil municipal pour que sa ville accueille l'élection de Miss France, dont « *l'impact promotionnel est bien supérieur à celui d'une étape du Tour de France, qui coûte au moins 1 million de francs* ». Le nom de la ville comme celui de son maire ont été cités quatre ou cinq fois à l'antenne.

Les servantes. Identiquement vêtues d'une blouse acrylique à rayures vertes, Sabine et Véronique, femmes de ménage le jour, ouvreuses le soir à l'Opéra de Nancy, ne sont pas jalouses. « *C'est facile d'être belles à leur âge ! On leur fait miroiter des choses, mais après, ça doit être drôlement dur, pour celles qui perdent. La robe qu'on leur offre, elles rentreront pas dedans éternellement. Il faudrait tenir compte d'autre chose que de la beauté, de leur vie au quotidien. Est-ce qu'elles donneraient un verre de chocolat chaud à un SDF ? Une femme, c'est un ensemble. Là, on vend du rêve. Qu'est-ce qu'on est, nous, par rapport aux hommes, quand on a cinquante-soixante ans, qu'on a travaillé, eu des gosses ?* »

Le miroir. Gilles Amado, réalisateur de l'émission pour la cinquième fois, ne s'étonne pas du « *carton d'audience* » répété, même s'il juge le principe de l'élection quelque peu suranné. « *Chaque jeune fille représente une région. Elle a passé l'étape communale, cantonale, régionale... Donc on supporte "la petite montée à Paris" et, si elle est éliminée avant la fin de l'émission, celle d'une région "pas loin de chez nous". C'est* Intervilles. *Comme ces filles viennent de la province, elles sont un rêve accessible, démocratique. Dans les familles, on se dit "T'es pas plus mal qu'elles. Pourquoi tu le ferais pas ?"* »

La garde. Un policier municipal en faction devant l'Opéra de Nancy. Cette élection, il en pense quoi ? « *Si je garde le képi, je dis que c'est très bien. Si je l'enlève, je réfléchis. Et je dis que c'est un jeu un peu cruel.* »

Pascale Krémer
Dessin Thierry Dalby

Spoliation des juifs et antisémitisme imaginaire

LA CONFÉRENCE internationale de Washington, qui s'est achevée le 3 décembre, a mis en évidence une fracture durable que le dossier des spoliations a *suscitée à l'intérieur* même du monde juif. Fracture entre deux approches, entre deux manières d'être et de s'affirmer juif à la fin du siècle et, à coup sûr, entre deux générations.

D'un côté, on a une méthode « dure », moderne, *médiatique*, affichant sans complexe ses exigences, alternant menaces de sanctions et scoops historiques plus ou moins assenés face aux caméras. C'est celle qui a été adoptée par les dirigeants américains du Congrès juif mondial (CJM), Edgar Bronfman, le rabbin Israel Singer et Elan Steinberg, un « gars » de Brooklyn né en Israël à la gouaille nerveuse, qui n'hésite pas à encourir le *risque de déplaire* – cette fois-ci à Paris plutôt qu'à Berne –, en demandant la mise aux enchères des 2 000 tableaux en déshérence dans les musées français, les « MNR » dont il y a de fortes présomptions qu'ils proviennent de collections juives pillées.

De ce côté-ci de l'Atlantique, prévaut une attitude plus traditionnelle, plus « diasporique ». Certains porte-parole *de la communauté juive*, traumatisés par la mémoire vive d'une catastrophe que beaucoup sont encore en âge d'avoir connue, sont soucieux jusqu'à l'obsession d'éviter que l'opinion publique ne retombe dans les vieux stéréotypes qui associent les juifs à l'argent. Ce risque doit sans doute être pris au sérieux. Mais un tel pessimisme historique sur l'état des moeurs et des *esprits est, notons-le, largement* instrumentalisé par les adversaires des restitutions : avocats, lobbyistes de tout poil, soutiens divers et autres « task-forces » dont banques, assurances, ministères, Etats ou musées incriminés s'assurent à grands frais les services.

SE PRIVER DE MOYENS

Or tout laisse à penser que l'antisémitisme qu'on prête à l'opinion est, sinon imaginaire, du moins largement surévalué. Il ne justifierait pas la politique de « profil bas » qui est celle, en France, de la communauté *juive* dite « organisée » sur cette question de simple justice, non plus que celle-ci renonce à exercer à haute voix sa fonction critique sur la gestion des pouvoirs publics, en se privant des moyens d'expliquer son point de vue à une opinion juive et non juive sous-informée et déconcertée par la complexité de l'enjeu.

La haine antisémite, n'a certes pas été éradiquée. Les rares enquêtes de terrain – comme celle que produit chaque année la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) – laissent de larges « *zones d'ombre* », lesquelles doivent inciter l'observateur à la prudence. Mais la tendance est là, et elle est à la baisse depuis le début des années 90. La greffe négationniste n'a pas « pris », comme on pouvait s'y attendre au début des années 80, et ni le procès de Maurice Papon ni les mystères qui ont entouré l'affaire de la profanation du cimetière de Carpentras n'ont relancé l'antisémitisme populaire. Tout au contraire, un sondage récent, réalisé par la Sofres à la demande du CRIF (*Le Monde* du 27 novembre), *montre* que 91 % des personnes interrogées approuvent les démarches entreprises par des institutions juives en France *« pour que soient restitués des biens », « volés à des familles juives exterminées ».*

Rien qui puisse légitimer la timidité anxieuse qui paraît entourer en France la question des restitutions, la lenteur et le quasi-secret des organismes *chargés d'en évaluer* l'ampleur. Une lenteur qui donne en tout cas la fâcheuse impression qu'on est en train de « jouer la montre ». La France est-elle la Suisse ? Croit-on sérieusement qu'en rangs serrés l'opinion publique française s'apprête à faire front derrière ses banques, ses assurances, et ses musées, fussent-ils interpellés depuis New York ? La question des spoliations est d'autant moins à même de ranimer le préjugé antisémite qu'il s'agit en réalité d'un problème humanitaire et moral.

UNE APPROCHE DÉFENSIVE

On peut critiquer la stratégie et la tactique aggressive du Congrès juif mondial, discuter ses trouvailles archivistiques, plus faites pour envoyer l'adversaire au tapis que pour coller à la précision érudite, son peu de souci de la sensibilité et des susceptibilités des communautés juives locales. Pourtant, s'il est une voix dont les revendications sont *légitimes*, dès lors qu'il est question de la Shoah, n'est-ce pas celle de cette organisation, créé en 1936 pour opposer au nazisme sur la scène internationale une réponse politique proprement juive ? Son représentant à *Genève, Gerhart Riegner, ne fut-il* pas, en 1942, le premier à avoir tenté d'avertir le Vatican, les Alliés et les Etats-Unis qu'un génocide était en cours de perpétration sur les communautés juives avec lesquelles il était l'un des rares à avoir maintenu le contact ? L'un de ses fondateurs, Nahum Goldmann, ne fut-il pas, à l'orée des années 50, l'artisan de cette tentative inédite de réparation historique que furent les indemnités versées par l'Allemagne d'Adenauer ?

Ce que la conférence de Washington a démontré, c'est l'inadaptation des commissions historiques pour répondre dans des délais raison*nables à un problème éthique et* politique. La mission d'études sur la spoliation des juifs de France, la mission Mattéoli, ne sera vraisemblablement en mesure de rendre ses résultats au mieux qu'en 2001, et alors seulement, prétend-elle être en mesure de faire des propositions concrètes. Ses choix méthodologiques de départ (évaluer l'intégralité de la spoliation via la mise en avant des restitutions) trahissent une approche défensive du dossier. Elle paraît plus viser à redorer le blason de l'Etat ou de quelques bureaucraties qu'elle ne manifeste la volonté politique de résoudre cette question pendante dans les meilleurs délais. Pourquoi, sinon à n'accorder aucune confiance à la méthode de recherche par *échantillonage et sondage*, seule capable de hâter la production rapide de résultats fiables ? L'exhaustivité, utile à la connaissance historiographique et tributaire de ses rythmes, sert-elle ici la justice ?

Face à une cause humanitaire, la politique française paraît manquer de générosité. Là, on voit la France, sous prétexte d'indépendance, donner une image racornie d'elle-*même, quand elle refuse, par* exemple, que l'or restant entre les mains de la commission tripartite soit redistribué en fonction du nombre de survivants de la Shoah dans le monde.

Quand aucun inventaire n'est activement entrepris pour déterminer l'origine des MNR, problème marginal mais symbolique, alors que ce tabou a été levé depuis plusieurs années déjà par Hector Feliciano, dont le travail laisse bel et bien penser que ces 2 000 tableaux, aujourd'hui détenus « à titre précaire » par l'Etat, proviennent des rapines nazies chez les collectionneurs juifs.

Quand la délégation française à Washington évacue d'un revers de la main la proposition de mise aux enchères des MNR – afin de les vendre au meilleur prix – et celle de versement du produit de la vente à un fonds de compensation destiné au victimes de la Shoah dans le monde.

Quand on ne fait pas même droit à la demande du CRIF – pourtant restreinte à un cadre « *national* » –, qui consiste à demander à l'Etat, s'il veut acquérir des œuvres qui, somme toute, ne lui appartiennent pas, d'en reverser, après évaluation, l'équivalent à une fondation de la mémoire de la Shoah visant à combattre tout les racismes.

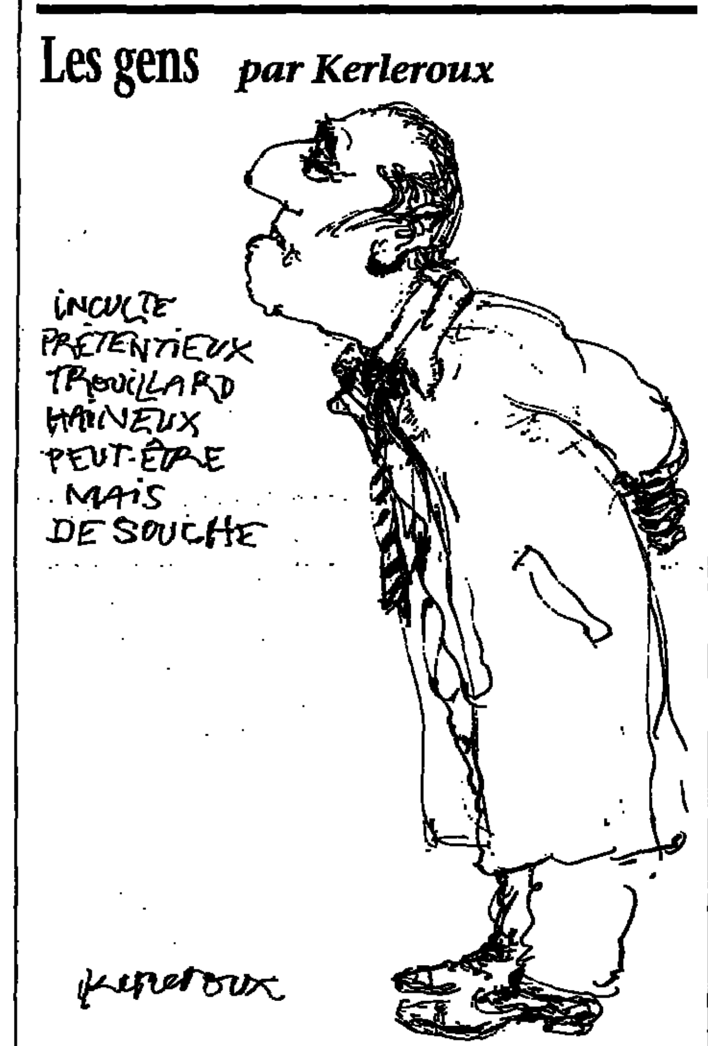
Quand on voit les avocats de l'Etat plaider devant les tribunaux que des ventes forcées étaient légales, *cette légalité fût-elle celle de* 1941, 42, 43 ou 44, et que le caractère de spoliation est du coup problématique !

En acceptant d'adopter une approche plus ouverte, en considérant cette question comme un problème international et en cessant de la cantonner, en vain, dans un cadre exclusivement français, la France prêterait moins le flanc aux critiques américaines et montrerait dans les faits la générosité que, pour le moment, les Anglo-Saxons, et peut-être demain les Russes, sont les seuls à manifester sur ce dernier des grands dossiers en suspens de la seconde guerre mondiale.

Nicolas Weill



Les gens *par Kerleroux*



Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Les leçons d'un rapport

LA FRANCE n'a pas été capable d'empêcher le génocide rwandais . A lire le rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale, cela n'a rien de surprenant. Car, même si l'on peut regretter que ses membres n'aient pas poussé plus loin leurs *investigations dans la recherche* des responsabilités, il faut bien constater que le lourd héritage – de De Gaulle à Mitterrand – de la politique africaine de la France conduisait à l'impuissance ou à l'aveuglement. Comme ce sont toutes les institutions qui gèrent la politique de la France en Afrique qui se sont révélées défaillantes, on mesure, à la lecture du rapport, sa responsabilité dans les drames d'un continent où elle fut une puissance coloniale et a longtemps gardé des ambitions néocoloniales.

C'est dire l'intérêt et l'importance de ce travail parlementaire. Pour la première fois en France, des députés ont empiété sur ce qui, de tout temps, a été le domaine réservé de la présidence, *tradition qui a été encore* renforcée et codifiée par la Constitution gaullienne de 1958. Et ils l'ont fait sans complaisance. Des commissions d'enquête ont certes déjà dénoncé des dysfonctionnement de l'Etat. Mais lorsqu'il est arrivé à des commissions parlementaires d'émettre des critiques sur l'action de l'exécutif, celles-ci survenaient après une alternance, ce *qui permettait à la nouvelle* majorité de s'en prendre à la précédente. Rien de semblable cette fois. Car la principale accusée mise en cause par le rapport, c'est bien la cellule africaine de l'Elysée, sous la présidence de François Mitterrand. Les erreurs commises par celui-ci lors du sommet franco-africain de La Baule, au printemps 1990, sont aussi soulignées, à une époque où le président de la mission d'information, Paul Quilès, était membre du gouvernement.

Le constat est une chose. Proposer *des solutions pour tenter* d'éviter le renouvellement des erreurs en est une autre. La mission le fait avec netteté en réclamant la *« transparence et la cohérence »* dans la gestion des crises internationales. Mais cela suppose un changement d'attitude des militaires, des diplomates et des gouvernants qui est loind d'être acquis. Cela impose surtout une association des parlementaires et, partant, une volonté politique réformatrice. Constitutionnellement, ceux-ci ne disposent, en la matière, que du droit de déclarer la guerre.

Comme le propose la mission, ce serait la moindre des choses que le Parlement soit informé des accords de défense signés par la France qui peuvent entraîner une *intervention de ses troupes. Il* serait aussi normal qu'il soit associé à toute décision d'opération militaire. On objecte la nécessaire confidentialité. Mais pourquoi les élus du peuple ne seraient-ils pas capables de la respecter, comme le font ceux des autres grandes démocraties occidentales ? Modifier la Constitution en ce sens est une nécessité pour en finir avec *ce secret présidentiel, digne de* pratiques monarchiques, qui entoure depuis trop longtemps, en France, les prolongements militaires de la diplomatie et, plus précisément, la politique française dans le pré-carré africain.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général : Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

Violences urbaines : l'urgence d'un autre regard

Suite de la première page

Au cœur de l'incompréhension, figure la difficulté à appréhender une jeunesse qui se caractérise par ses paradoxes. Qui vit repliée sur elle-même tout en rêvant d'un avenir, qui cherche ses marques tout en refusant les repères traditionnels, qui se consume pour exister.

La logique voudrait qu'ils s'en prennent à plus nantis. Dans les faits, les jeunes des cités qui font parler d'eux brûlent des voitures appartenant à leurs voisins, se tuent à coups de couteau, entre eux, dans le cadre de rivalités territoriales, détruisent les équipements censés être à leur service. C'est à leur propre monde qu'ils s'attaquent, comme s'ils étaient aspirés *dans un processus* d'autodestruction.

Leur « *acharnement* » – pour reprendre le terme de Dominique Baudis – contre les services publics dit bien leur éloignement du « *public* ». Détruiraient-ils les écoles s'ils avaient le sentiment que l'école est faite pour eux ? S'attaqueraient-ils aux moyens de transport s'ils n'avaient pas l'impression d'être confinés à vie dans leurs cités ? Des services publics qui subsistent dans les quartiers *difficiles, ils n'ont de relation* qu'avec l'un : la police, à laquelle ils sont liés par un puissant sentiment de haine.

Deux mondes se côtoient sans se connaître. L'éloignement n'est ni géographique ni culturel. Les cités jouxtent les pavillons, les pratiques, les envies, y sont les mêmes. Si l'on fête plus l'Aïd dans les premières que dans les se*conds, le rêve des jeunes des cités* est des plus « petits-bourgeois » : avoir, un jour, une maison, une femme, des enfants, une voiture. En attendant, ils portent des marques comme Lacoste ou Ralph Lauren, symboles à leurs yeux de la réussite.

SURENCHÈRE MÉDIATIQUE

Et pour rappeler qu'ils existent, *ils se prêtent de temps* à autre à la surenchère médiatique. Comme l'an dernier à Strasbourg, lorsque les voitures brûlaient au moment du réveillon. Comme cette fois à Toulouse, où ils veulent faire savoir que l'un d'eux est mort à la suite d'une bavure. *« Si on n'avait pas fait tout ça, vous ne seriez pas venus et vous n'auriez même pas parlé de cette affaire »*, affirmait dimanche un jeune Toulousain.

L'éloignement n'est donc pas tant dans l'idéal social que dans le regard que les uns portent sur les autres. Les policiers sur les jeunes, les jeunes sur les policiers, les élus et les enseignants sur *« les parents démissionnaires »*, les parents sur *« les politiques corrompus »*, le citoyen sur les bandes de jeunes qui suscitent la peur. *« Dans votre monde »*, disent les jeunes des cités lorsqu'ils parlent au journaliste.

Leur monde à eux n'existe que lorsqu'il est violent. Et plus il est violent, plus il fait peur, plus le fossé qui le sépare du reste de la société s'élargit. Comme le dit un ancien délinquant reconverti dans le travail social : *« Les banlieues n'ont pas besoin de milliards, mais d'un autre regard. »*

L'action publique doit rapidement s'investir dans ce changement de regard. En formant des professionnels qui, sur le terrain, forgeront des passerelles entre « les deux mondes », serviront d'interlocuteurs à ces jeunes qui n'en ont pas. En aidant les travailleurs sociaux, les agents des services publics, à s'adapter au public des quartiers déshérités. En soutenant plus franchement les individus qui, çà et là, portent à bout de bras des projets, innovent, font de leur cité un laboratoire social.

Leurs initiatives, aussi isolées que salutaires, ne doivent leur survie qu'à des bricolages financiers, à d'habiles montages de subventions de l'Etat, du conseil général, de la mairie, de l'Europe, de fondations. Souvent lancées sous forme associative, elles servent de fusibles. En attendant l'explosion.

Marie-Pierre Subtil

RECTIFICATIFS

ARCHITECTURE

C'est par erreur que nous avons indiqué la présence dans le jury du prix de l'architecture du *Moniteur* (*Le Monde* du 2 décembre) de Vittorio Gregotti, à la place de l'architecte et historien italien Paolo Portoghesi. Le jury comprenait, outre les personnalités mentionnées : Jean-Yves Chapuis, maire-adjoint de Rennes chargé de l'urbanisme ; Marcus Field, de la revue anglaise *Blueprint* ; ainsi qu'Elisabeth Allain-Dupré (*Le Moniteur des travaux publics*). D'autre part, c'est bien l'architecte Catherine Dormoy qui a construit les logements pour étudiants d'Ivry, l'un des lauréats mentionnés par le jury de L'Equerre d'argent.

TRANSMUSICALES

Dans le dernier paragraphe de l'entretien avec le chanteur Philippe Pascal (*Le Monde* du 2 décembre), il fallait lire : *« Ces vingtièmes Transmusicales n'invitent pas le fantôme de Philippe Pascal »* et non pas : *« Ces vingtièmes Transmusicales n'invitent que le fantôme de Philippe Pascal ».*

CANNABIS

Une erreur de traduction a modifié le sens du compte-rendu d'un éditorial du *Lancet* sur le cannabis (*Le Monde* du 17 novembre). L'hebdomadaire scientifique a plaidé non pas pour une *« indulgence modérée »* à l'égard du cannabis, mais considéré que *« le fait de prendre plaisir à en consommer de façon modérée a peu d'effets néfastes sur la santé ».*

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Washington et la guerre froide

SI LES NÉGOCIATIONS qui concernent le projet de l'Union occidentale – dont tout le monde au demeurant connaît les principes directeurs – sont secrètes, les conceptions générales de politique étrangère des Etats-Unis, elles, ne le sont pas du tout. Washington considère que la guerre froide vient à peine de commencer. Ce principe posé, les stratèges de la guerre froide – autrement dit les experts du National Security Council – raisonnent devant la mappemonde politique en termes militaires, évaluent les chances de succès d'une bataille diplomatique en fonction des forces dont ils disposent effectivement et de leur puissance encore en gestation.

C'est sur l'Europe occidentale que se projette le véritable effort américain. Dès la conclusion du pacte atlantique, le président demandera au Congrès l'allocation de fonds spéciaux pour réaliser le programme du prêt-bail de paix. Il n'est plus question de répartir les crédits d'assistance entre le plus grand nombre possible de puissances amies, mais de les distribuer à celles d'entre elles qui pourront en faire le meilleur usage : c'est au degré d'efficacité que l'on accordera ces crédits militaires.

Ainsi, en attirant dans leur orbite toutes les nations désireuses de s'opposer au communisme, en cuirassant l'Europe de l'Ouest, les Etats-Unis entreprennent le « bornage » politique de la sphère d'influence soviétique. Washington croit, en définitive, que le Kremlin, plutôt que d'en arriver à l'épreuve de force, acceptera un jour ou l'autre de faire enfin une vraie paix.

Maurice Ferro
(17 décembre 1948.)

Non, Claude Allègre, l'Amérique n'est pas le modèle idéal

par Marc Fumaroli

PEU de ministres de l'éducation nationale ont eu l'ambition et la chance qui sont vôtres, cher Claude Allègre. Peu d'entre eux ont eu votre liberté d'esprit et de manœuvre. De surcroît, vous disposez de temps.

Votre ambition est d'attacher votre nom à une éducation nationale mieux organisée, répondant mieux aux besoins de la société française, et préparant mieux les jeunes générations à la compétition économique et scientifique. Vous êtes prêt à prendre de gros risques pour y parvenir. Cela mérite notre estime. Cela vous vaudra aussi mon entière franchise.

L'identité française, désorientée, demande à l'éducation nationale de la rassurer et même de la reconstruire. C'est le sens profond que l'on peut dégager en définitive des récentes manifestations de collégiens, de lycéens, de professeurs, dont chacun a d'abord interprété l'oracle selon ses préjugés. L'instruction publique (soutenue naguère par des structures sociales et familiales beaucoup moins effritées qu'aujourd'hui) a en effet habitué les Français à pourvoir chaque nouvelle génération des cadres symboliques nécessaires à leur adhésion à la vie nationale. Ce moule, qu'on peut dire traditionnel, depuis plus d'un siècle, a été en quarante ans si profondément bousculé et malmené qu'il peut sembler aujourd'hui infertile. C'est tout de même dans l'éducation nationale que notre désarroi place encore son espérance.

L'emprise de l'école française sur les jeunes esprits a d'autant plus diminué que toute une gamme de « styles de vie », parés de toutes les séductions jeunes par le grand commerce et les médias, rivalise avec l'école pour imposer contre elle ses stéréotypes de comportement et de mœurs. Dans les défilés d'étudiants, chacun a pu voir, molestant les manifestants et tournant en ridicule leur revendication d'étudier mieux, de purs produits ensauvagés de cette éducation à l'envers. Aussi peut-on bien dire de l'instituteur et du professeur ce que Péguy disait avant 1914 des pères de famille : ce sont les aventuriers de notre temps.

Mais ce sont des héros et des héroïnes harassés, parfois maltraités. Ils ont à prendre, pour eux-mêmes et pour les enfants qui leur sont confiés, le chemin à rebours de tout ce qui fait courir l'époque : argent et plaisirs faciles, notoriété à peu de frais, kitsch et strass : c'est sur eux que repose, beaucoup plus pesamment et dangereusement qu'au temps des « hussards de la République », toute la responsabilité dont la société française s'est déchargée sur eux sans les récompenser ni les honorer beaucoup : on leur demande rien de moins que d'initier les enfants à quelque chose qui, de près ou de loin, peut les introduire à la vie en société et à l'étude. Vous vous êtes, à juste titre, préoccupé publiquement des questions de sécurité, de discipline et d'instruction civique dans les établissements scolaires.

L'identité française demande à l'éducation nationale de la rassurer et même de la reconstruire

Je ne suis pas seul, néanmoins, à regretter la brusquerie avec laquelle il vous est arrivé de reprocher aux maîtres leur absentéisme, ou leur fuite dans le cocon syndical. Il est dommage aussi pour vos propres desseins que vous ayez humilié et inquiété les professeurs des « prépas » aux grandes écoles, l'une des trop rares formules de l'enseignement français actuel qui soient intenses et fécondes.

En ces deux occasions, vous avez parlé et agi en chef, et non pas en père ou en camarade d'une grande armée très éprouvée par l'hiver de ses propres valeurs. Pour réussir votre entreprise et obtenir leur adhésion, il vous faut expliquer autrement votre dessein aux professeurs. Ce ne sont pas, et de loin, les plus bêtes ni les plus égoïstes des Français.

Dans votre article du *Monde* [nos éditions du 15 décembre], vous avez commencé à rectifier le tir. A vous de trouver les mots qui rendent son sens et son honneur au métier et à toute l'institution éducatifs.

Beaucoup de décisions multipliées depuis quarante ans et accumulées sans être harmonisées ont fini par changer en « mammouth », selon votre propre mot, l'université de Jules Ferry. Vous mettriez vous-même en œuvre ce dirigisme si vous imposiez soudain et partout, comme certains textes officiels semblent bien le prévoir, outre un même raccourcissement des programmes, la réduction drastique des options facultatives notées au baccalauréat à une seule, préparée au lycée à raison de deux heures par semaine. Bien que l'enseignement du grec et du latin par options, dans cette hypothèse, n'ait pas à être officiellement supprimé, une telle mesure aboutirait à son élimination de fait. Du coup, une des traditions les plus caractéristiques de notre pays, l'ancrage de la culture générale dans les langues anciennes, certes ébranlée depuis longtemps dans le secondaire, serait pratiquement passée à la trappe. Cela ne peut pas se passer en silence.

Votre but est, à long terme, de « déconcentrer ». Votre dirigisme ne se serait durci que pour parvenir à son propre dépérissement. Pour l'instant, on ne voit pas encore bien clairement comment vous entendez mettre en œuvre ce qui est souhaitable et ce que vous souhaitez, je crois : une plus grande variété, une plus vivante souplesse d'adaptation, une délégation plus résolue des responsabilités, la reconstruction d'unités d'enseignement et de recherche plus motivées et autonomes.

Vous citez volontiers Jules Ferry, qui a su créer ou recréer, dans un moment de crise analogue d'identité nationale (suites de la défaite de 1870, avènement d'un régime républicain encore mal enraciné), un édifice d'enseignement et de recherche comparable par sa simplicité de style et son efficacité à celui qui, en Allemagne, avait fait l'admiration de Renan, et auquel le grand historien avait attribué la supériorité prussienne en 1870. Ferry et Renan avaient les yeux fixés sur l'Allemagne, sur sa science, et sur le système d'éducation qui avait porté les Allemands à la tête de la science (et donc des techniques et de l'industrie).

Vous avez les yeux fixés sur l'Amérique, et sur le système d'éducation qui donne à ce formidable pays (outre l'irrésistible pouvoir d'attraction exercé par ses instituts et ses universités sur les futures élites du monde entier) des cadres ingénieux à son économie, des inventeurs brillants à sa technologie, des Prix Nobel en grappes à sa science. Même si, trop politique et trop pragmatique, vous vous êtes gardé d'énoncer à l'avance les attendus et les grandes lignes de votre programme, on pressent que l'objectif poursuivi par vous est de redessiner l'édifice d'instruction publique française en lui donnant un profil inspiré du modèle américain.

L'ennui, c'est que le modèle américain est enraciné dans une société profondément différente de la nôtre. Il se caractérise par une extrême variété, au rebours de la relative uniformité centralisée de notre éducation nationale. Variété de financement, tantôt d'Etat pour les établissements les moins attrayants, tantôt de *trustees* privés, pour tous les établissements les plus prestigieux et souhaités. D'un établissement à l'autre, on change vertigineusement d'étage, du gratte-ciel au parking. Les bourses ne corrigent qu'en surface et pour les plus doués ce paysage accidenté.

De surcroît, nous avions l'habitude en France, jusqu'ici, de croire que tout se joue pour les adolescents dans l'enseignement élémentaire et secondaire, où ils devraient acquérir une bonne culture générale, qui les nourrisse toute leur vie. Aux Etats-Unis, les *high schools* n'ont aucun dessein d'instruction. C'est seulement dans les *colleges* que l'*undergraduate* américain commence à se faire, à sa façon (et en partie à la carte), une culture générale.

L'érosion, dramatiquement accélérée par les récentes réductions d'horaires, de ce qui reste de diversité et de variété qualitatives dans les établissements secondaires français condamnera sans doute les étudiants français les plus doués et ambitieux à bûcher dur pour échapper au sort commun, après le bac, par une spécialisation précoce. Il leur manquera toujours (si leur famille n'y a pas pourvu) la culture générale que dispensait l'ancien lycée et que dispensent les *undergraduate studies* américaines, même aux futurs chimistes, et même dans les *colleges* les moins prestigieux.

Vous vous plaignez, à juste titre, de l'état affligeant en France du parler et de l'écrire français. Ce n'est pas seulement en ridiculisant (à bon droit) les Diafoirus pédagogiques de la lecture globale et de l'analyse prématurément sophistiquée des textes, ce n'est même pas en prônant le retour à la bonne vieille rédaction et la fin de la suprématie mathématique, que vous ferez progresser la qualité du français parlé et écrit par les adolescents.

Le français, tel qu'une longue histoire, monarchique puis républicaine, l'a fait, est une langue si j'ose dire réfléchie, comme le néo-latin des humanistes, comme l'italien littéraire : il exige une conscience exercée, et exercée très tôt. Dès que cette conscience exercée faiblit, notre langue réfléchie et réflexive faiblit avec elle et tombe beaucoup plus bas (du simple point de vue de la communication élémentaire) que d'autres langues moins longuement et finement méditées.

Les soutènements d'une telle langue sont ses textes littéraires classiques. La pédagogie la meilleure d'une telle langue (et la plus équitable) demande un entraînement comparatif sur sa langue-mère, le latin, et même sur la langue-mère de son vocabulaire philosophique et scientifique : le grec ; elles donnent à tous ceux qui s'y sont frottés une vive conscience de la syntaxe et de la précision nuancée du vocabulaire propres à la nôtre. Elles leur apprennent non seulement à parler et écrire en connaissance de cause leur propre langue. Qui a des notions de latin peut pratiquer facilement l'italien, l'espagnol, la langue d'oc, le corse. Même dans les lycées techniques, dont on parle trop peu, et auxquels vous avez bien raison de vous attacher, l'expérience prouve que les exercices de langues anciennes ont des effets rapides et excellents pour la maîtrise de notre langue nationale par des adolescents qui, souvent, sont d'autant plus troublés ou retardés qu'ils souffrent de n'avoir pas de « mots pour le dire ».

Vous n'êtes pas insensible à l'idée, de plus en plus partagée, heureusement, que l'Europe unie n'a d'avenir que si ses nations auront su maintenir leur identité et échapper à une mondialisation par le bas. L'univers médiatique et son jeunisme travaillent à cette mondialisation qui, derrière un rideau de fumée médiatico-humanitaire, divise de fait et cyniquement, nous le voyons bien, les nations (et les humains) en inférieurs et supérieurs, en demeurés et développés. L'école, dans nos pays, travaille et doit travailler en sens exactement contraire. Elle doit construire très tôt, autant que possible pour tous les jeunes, avec une conscience langagière, la conscience historique et la conscience morale.

L'univers médiatique et son jeunisme travaillent à la mondialisation par le bas

Loin de laisser s'éteindre les dernières braises, dans le secondaire, d'une longue tradition d'éducation libérale, associant au français, à l'histoire, à la morale, à la poésie l'étude des grands et beaux textes latins et grecs, il faut tout faire pour sa renaissance adaptée intelligemment aux circonstances, aux lieux et aux divers publics scolaires. C'est bien là que le mot « libéral » a un sens acceptable par tous, et non pas dans la sphère purement économique où il se moque éperdument de la vie de l'esprit.

Les uns vous trouvent trop lent à moderniser, à l'américaine, notre système d'éducation. D'autres vous accusent de démolir hâtivement ce qu'il avait encore de meilleur. Vous vous irritez contre les procès d'intention. Je n'ai pas voulu en m'adressant à vous compliquer un peu plus votre entreprise. J'ai simplement et honnêtement rappelé les deux bouts de la chaîne que vous devez tenir sans pencher trop d'un seul côté. D'un côté, moderniser, simplifier, diversifier, vivifier. C'est indispensable.

De l'autre côté, réemployer ingénieusement dans le nouveau système des éléments essentiels de notre tradition libérale d'enseignement secondaire, qui conjoint français, latin, grec, histoire et philosophie. Loin d'être un poids, un frein, une faiblesse face au système fascinant dont se prévaut l'Amérique dominante, ils pourraient bien faire pour nous, et pour l'Europe, une « différence » qui à long terme serait plus bénéfique et victorieuse qu'une transposition de toute façon mécanique ou caricaturale d'un « modèle » qui marche, mais tout autrement que nous ne l'imaginons ici.

Marc Fumaroli *est professeur au Collège de France, membre de l'Académie française.*

Plaidoyer pour le septenna

Plaidoyer pour le septennat

par Jean Picq

LE quinquennat serait-il en passe de devenir la nouvelle forme de pensée unique en matière constitutionnelle ? Il n'est pas de semaine en effet où des hommes politiques de tous bords et d'éminents constitutionnalistes ne présentent cette réforme comme nécessaire et urgente.

Pour justifier le choix du quinquennat, on invoque les arguments de la modernité – le septennat est un vestige du XIXe siècle –, de l'efficacité – il rendrait improbable la cohabitation présentée comme la cause de tous nos maux – et de la normalité – la plupart des chefs de gouvernement en Europe sont désignés pour cinq ans. Aucun de ces arguments n'emporte vraiment la conviction. Plus fondamentalement encore, le quinquennat marquerait une rupture de la tradition républicaine : celle du régime parlementaire.

Sept ans est sans doute trop long si on se situe dans une configuration où le président ne se contente pas de présider mais veut aussi gouverner. Mais selon l'article 5 de la Constitution qui définit ses missions, le président de la République *n'est pas là pour gouverner* mais pour veiller *« par son arbitrage »* au bon fonctionnement des institutions, c'est-à-dire pour présider.

La présidentialisation de nos institutions a fait oublier cette exigence, la cohabitation a permis de la retrouver. Or, sept ans n'est pas trop long pour un président arbitre qui tire de la durée de son mandat l'autorité et l'horizon qui lui sont nécessaires pour agir. L'adoption du quinquennat ratifierait une lecture présidentialiste de nos institutions dont il n'est pas sûr qu'elle ait la faveur de nos concitoyens.

Rien ne garantit non plus que la concordance des temps présidentiel et parlementaire, autre objectif recherché par le quinquennat, rendrait le gouvernement du pays plus efficace. Cette concordance peut être durablement brouillée par une dissolution, sauf à renoncer à une arme essentielle qui donne, en temps de crise, le dernier mot au peuple.

L'adoption du quinquennat serait par ailleurs sans influence sur les pouvoirs du premier ministre qui est le seul, dans un régime parlementaire dans lequel aucune réforme d'envergure *ne peut se faire* sans la loi, à pouvoir défendre et faire aboutir au Parlement les réformes que le pays attend. Enfin, on néglige de rappeler que la durée de cinq ans est celle des homologues de notre premier ministre qui peut, lui aussi, gouverner pendant les cinq ans d'une législature s'il dispose d'une majorité stable.

Hannah Arendt a souligné le rôle de *« l'autorité »* par rapport au pouvoir pour la stabilité des *institutions politiques*. Le *détenteur* de l'autorité est là pour modérer ceux qui exercent le pouvoir et assurer la continuité des institutions. Son registre est celui du temps long, celui nécessaire pour *« penser »* l'avenir et la cohésion de la communauté nationale face aux mouvements du monde.

Sous la Ve République, c'est le président qui détient l'autorité et le premier ministre qui exerce le pouvoir. Et l'autorité présidentielle s'affaiblit si le président veut en même temps exercer le pouvoir car il perd alors sa position de surplomb. On observera que les élections présidentielles se font autour d'un homme, des qualités qu'il inspire et des grandes orientations *qu'il propose*, résumées le plus souvent en une formule générique *« rassembleuse »* qui ne constitue pas un programme de gouvernement mais une ligne pour la France et les Français : *« l'ouverture dans la continuité »* en 1969, le *« changement sans risque »* en 1974, la *« force tranquille »* en 1981 ou *« la fracture sociale »* en 1995. Et ce sont les premiers ministres nommés qui présentent ensuite leurs programmes de gouvernement.

En réalité, la lettre comme l'esprit de la Ve République organisent une cohabitation institutionnelle permanente entre le président et le premier ministre. Antagoniste et dyarchique quand la majorité parlementaire est d'une couleur différente de celle du président, elle redevient plus confiante et hiérarchique quand la majorité parlementaire a la même orientation politique.

Dans le premier cas, le président nomme mais ne choisit pas vraiment *un premier ministre qui lui* est imposé par la majorité parlementaire sortie des urnes. Placé en position d'observateur critique, il préside et ne peut l'empêcher de gouverner.

Dans le second cas, le président choisit et peut, *s'il le souhaite*, changer le premier ministre. Un intelligent partage des rôles doit s'établir alors, le premier ministre pouvant en principe compter sur un soutien présidentiel en cas de difficulté.

La présidentialisation du régime, qui s'est imposée à partir de 1972, a faussé le jugement sur les conditions de bon fonctionnement de nos institutions. La Ve République fonctionne bien quand le président préside et le gouvernement gouverne. L'expérience a montré que les meilleurs gouvernements étaient ceux conduits par un premier ministre fort, c'est-à-dire capable de proposer et de mettre en œuvre un programme de gouvernement.

C'est pourquoi la cohabitation, même dans sa version dure, est populaire. Les Français ont bien compris en effet qu'elle n'interdisait pas le gouvernement du pays et sont satisfaits par une nouvelle forme de séparation des pouvoirs, inédite chez nous, qui contraint le titulaire du pouvoir à la prudence politique.

Le président pourrait se consacrer à ce qui est pour lui l'essentiel : le renforcement de l'Etat de droit, le maintien de la cohésion sociale, la place de la France dans le concert européen et mondial

Mais comment alors empêcher à l'avenir le retour à la présidentialisation ? Une formule paraît s'imposer, qui avait, semble-t-il, les faveurs de deux anciens premiers ministres de plein exercice, Raymond Barre et Pierre Bérégovoy : celle du septennat non renouvelable. Elle inciterait le président à garder du recul par rapport à la vie du gouvernement pour se consacrer à ce qui est pour lui l'essentiel : le renforcement de l'Etat de droit, le maintien *de la cohésion* sociale, la place de la France dans le concert européen et mondial. Libéré de la perspective de devoir préparer la prochaine élection présidentielle, dégagé des tâches, peu conformes à son statut, de chef de la majorité voire du parti dominant, il serait alors pleinement le chef de l'Etat jugé par l'histoire sur sa manière d'exercer l'autorité et non sur ses résultats à court terme comme homme de pouvoir.

L'adoption du quinquennat nous ferait évoluer vers un régime présidentiel et abandonner une tradition parlementaire qui est celle de tous nos partenaires de l'Union européenne. Si on juge une Constitution sur sa capacité à *durer et à s'adapter* aux situations les plus diverses, celle de la Ve République a fait ses preuves. Pourquoi faudrait-il retrouver nos mauvaises habitudes et changer une nouvelle fois de régime politique alors que ce dernier n'est pas pour grand-chose dans les retards d'adaptation de la France à la mondialisation ?

Jean Picq *est professeur associé à l'Institut d'études politiques de Paris.*

Université-CNRS : un débat mythifié

par Guy Burgel

J'AI été durant neuf ans chercheur au CNRS. Je suis depuis près de vingt-cinq ans professeur des Universités. Je dirige un de ces gros laboratoires associés à l'Université – une cinquantaine de chercheurs et d'enseignants-chercheurs regroupés dans une Unité *mixte de recherche (UMR)* – que le ministre de l'éducation nationale veut promouvoir en priorité. Enfin, ma formation de recherche, qui avait été récemment dotée d'un des cent postes de professeur réservés à des chercheurs, doit être comptée, si j'ai bien compris Claude Allègre, parmi les soixante ou soixante-dix qui n'ont pas trouvé l'heureux élu. Toutes ces expériences ne m'autorisent pas à énoncer le dogme, mais m'incitent à quelques réflexions.

Le débat actuel entre Université et CNRS est largement mythifié, car il repose sur une conception abstraite de structures, dont l'une viserait à la formation des hommes et à la transmission des savoirs, et l'autre à l'élaboration, à l'évaluation des connaissances et à l'éclosion de l'innovation. Posée en ces termes, la distinction n'est ni univoque ni illégitime. Tout dépend du moment de l'histoire, de la volonté politique, et *surtout de l'appréciation réelle de* la vie des institutions. Le CNRS n'est pas seulement – principalement ? – ce cocon démocratique, où proliférerait l'éclosion des talents et de la créativité, à l'abri des tumultes de la quotidienneté universitaire. C'est aussi une rente de situation pour certains chercheurs tranquilles, que l'on a écœurés de l'Université, quelques ingénieurs sans vocation, que l'on a *parfois dévoyés, un corps d'ad*ministratifs indispensables, mais que l'on craint souvent, faute d'avoir su convaincre.

Nulle communauté ne peut vivre sous la menace, ou l'incitation constante de la nouveauté, si bonne soit-elle

Ajoutons rapidement l'alourdissement bureaucratique d'une gestion qui finit par dévorer l'essentiel de la tâche des cadres de la maison – le plus beau fleuron étant l'informatisation de toute la *vie des laboratoires*, par le programme Labintel –, l'éloignement de directions scientifiques – cela ne tient ni aux hommes ni aux femmes –, qui pensent toujours, parce que leur équipe s'est étoffée, commander les destinées des disciplines, quand elles se font désormais en majorité en dehors du CNRS, voire du service public, le parlementarisme, enfin, du Comité national, qui peut apparaître *quelquefois comme une caricature de démocratie*, avec ses clans, ses règlements de comptes, d'autant plus inévitables que la communauté des chercheurs s'est fermée.

L'Université n'est pas mieux lotie. Le rajeunissement du corps enseignant a heureusement accompagné la déferlante des effectifs étudiants. Mais ces forces neuves ont été immédiatement étouffées par deux maux qui rongent l'enseignement supérieur français : le changement erratique incessant, l'accumulation improductive des tâches.

Nulle communauté ne peut vivre sous la menace, ou l'incitation constante de la nouveauté, si bonne soit-elle. Ce n'est pas là conservatisme, mais conviction que le fruit de l'investissement demande du temps et de la continuité. Par ailleurs, exiger de ses enseignants-chercheurs, et des meilleurs, qu'ils enseignent, cherchent, trouvent et gèrent, avec la même fougue et une efficacité égale, relève de la gageure ou de l'imposture. Il faudrait alléger, alterner, diversifier les carrières, intéresser – et pas seulement inciter – à la mobilité, quand on a alourdi, unifié, rigidifié.

Enfin, la pratique de l'autonomie des établissements n'a pas conduit à corriger les effets dé*vastateurs des politiques natio*nales : trois conseils pour une même université, un président, impuissant ou soumis aux conjonctures de majorités de circonstance et à la pression d'une administration débordée, peuvent difficilement être *le* garant d'une institution novatrice et salvatrice.

Bref, le ministre n'aurait pas forcément tort et les défenseurs du CNRS actuel pas nécessairement raison, si les réalités n'étaient pas présentées de façon parfois un peu trop complaisante. Dans l'état actuel, il est à craindre que l'intégration plus étroite entre le CNRS et l'Université soit à l'égal de l'association de l'aveugle et du paralytique : elle ne rendra ni la vue à l'un ni l'agilité à l'autre.

Guy Burgel *est professeur de géographie à l'université Paris-X-Nanterre et directeur du Laboratoire des organisations urbaines : espaces, sociétés, temporalités (Louest)-CNRS.*

DÉRÉGLEMENTATION Le marché du téléphone européen est ouvert à la concurrence depuis le 1er janvier 1998. En France, cette déréglementation a déjà eu des effets concrets. ● UNE CINQUANTAINE de nouveaux acteurs, y compris des groupes d'hypermarchés, ont obtenu des licences d'exploitation dans le domaine du téléphone fixe, où s'exerçait jusque-là le monopole de France Télécom. ● LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES reste modeste car le déploiement des nouveaux venus a pris du temps. Pour eux, c'est l'année 1999 qui risque d'être décisive. ● LES TARIFS des communications ont d'ores et déjà baissé, tant pour les particuliers que pour les entreprises. Seule exception : la téléphonie locale, où aucun concurrent n'est venu défier France Télécom. ● BOUYGUES, qui voulait entrer dans la téléphonie fixe face à l'opérateur public et à Cegetel, a fini par renoncer.

La concurrence dans le téléphone a entraîné une baisse des factures

Un an après l'ouverture complète du marché français, cinquante opérateurs de téléphone fixe proposent leurs services
Même si leur chiffre d'affaires reste modeste, leur présence a réduit les prix de 5,5 % à 10,8 %

L'ANNÉE 1998 s'achève, et avec elle l'an 1 de la libéralisation du téléphone. C'est-à-dire la fin du monopole, plus que centenaire, de France Télécom sur les communications passées depuis les postes fixes. L'heure est aux premiers constats.

● **La concurrence est tangible.** Cinquante licences d'opérateurs ont été délivrées par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). Et les nouveaux acteurs font du chiffre d'affaires : près de 450 millions de francs attendus par Siris ; 228 millions chez Omnicom : autour de 200 millions chez Colt et RSL Com ; « *quelques centaines de millions* » pour le service grand public, le 7, et « *700 millions* » pour les services aux entreprises chez Cegetel.

● **Ses effets encore limités.** Les nouveaux entrants représenteront « *au moins 3 % du marché* », selon Jean-Michel Hubert, président de l'ART. Sans doute moins selon François Maire, PDG de Siris : « *Les ventes des nouveaux venus se situeraient à 3 milliards de francs (moitié pour Cegetel et nous) sur un marché du téléphone fixe de 155 milliards.* » En Allemagne, les nouveaux entrants auraient gagné de 15 % à 30 % du marché. « *Les effets de la concurrence restent faibles* », admet M. Hubert.

● **Les prévisions ne sont pas toujours tenues.** Quelques sociétés seront « *en retrait par rapport à leurs prévisions* », constate Didier Pouillot, de l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate) : Omnicom, par exemple, ou Cegetel, dont l'activité entreprises « *tablait sur 1 milliard* », reconnaît Philippe Germond, le directeur général. Les ventes ont malgré tout triplé et les prises de commandes dépassent « *3 milliards* ». Le 7 aura vendu 600 000 lignes (plus de 1,1 ligne par abonné) pour un objectif de 600 000 clients.

● **La mise en place est lente.** Les nouveaux acteurs « *viennent à peine, pour les premiers, de terminer leur déploiement* », fait valoir M. Hubert. « *Au premier semestre, nous avons été seuls face au grand public* », rappelle M. Germond. « *La plupart des acteurs n'étaient pas prêts* », juge Claude Olier, directeur général de Colt, qui, comme Cegetel, Siris, WorldCom-MCI, était déjà présent sur les services d'entreprises, partiellement libéralisés avant 1998. L'investissement étant lourd, « *il faudrait beaucoup de riches, et tout le monde ne l'est pas* », relève M. Maire. C'est ainsi que Bouygues a renoncé.

● **La concurrence progressive.** « *On a privilégié une concurrence progressive* », rappelle M. Olier. Pour Edmond Cohen, PDG de Western Telecom, « *si l'on avait voulu favoriser* » la concurrence, on aurait, entre autres, « *opté pour une déclaration de changement d'opérateur par le consommateur* ». « *Il ne s'agit pas de casser un système qui marche bien* », avait prévenu, fin 1997, Christian Pierret, le secrétaire d'État à l'industrie.

● **Les cibles sont limitées.** Les offres se focalisent sur le téléphone interurbain et international, « *soit un tiers du marché* », note Bernard Dupré, de l'Association des utilisateurs du téléphone (Afutt). Le téléphone local reste l'apanage de France Télécom. Déployer des réseaux jusqu'aux abonnés coûte cher. Quelques-uns l'ont fait. Ils visent majoritairement les entreprises, cible première de la concurrence. « *Le grand public n'a pas vraiment vu la concurrence* », avance M. Dupré. Or « *c'est un marché de 90 milliards de francs, contre 65 milliards pour les entreprises* », note M. Maire.

● **La clientèle change difficilement ses habitudes.** Les entreprises se montrent « *conservatrices* », note M. Dupré. « *Elles vont par étapes, testent sur une offre réduite avant de faire plus. Cela ne se fait pas en un an* », analyse Dominique Lancrenon, directeur général de WorldCom-MCI. « *Le niveau de qualité de France Télécom a créé une attente* », ajoute M. Olier. Sans compter que « *la seule raison de changer c'est une bonne économie* », relève M. Cohen.

● **France Télécom se montre réactif sur les tarifs.** France Télécom a baissé ses tarifs dès 1997. C'est là l'effet principal de la concurrence : en 1998, les factures moyennes des ménages et des entreprises auront baissé de 5,5 % et 10,8 % selon l'ART. « *Mais là où il n'y pas concurrence, l'accès local, il n'y pas eu baisse* », insiste M. Germond. « *Abonnement et appels locaux, qui pèsent lourd dans la facture d'une bonne part de la population, risquent d'augmenter en 1999* », déplore l'Afutt.

● **L'accusation d'abus de position dominante persiste.** « *France Télécom s'est battu sur le marché des grandes entreprises, a eu une force de réaction mal anticipée* », juge M. Pouillot. Aux yeux de ses rivaux, cette réactivité devient parfois « *abus de position dominante* ». M. Cohen cite « *les ristournes abusives* » auprès des entreprises et les « *retards sur l'interconnexion* ». Les premières sont en cours d'examen par le Conseil de la concurrence.

● **Les conditions d'utilisation des réseaux sont mal définies.** L'interconnexion pose un problème plus lourd. La redevance pour l'utilisation des réseaux de France Télécom détermine les marges possibles des nouveaux concurrents. Son niveau pour 1999 n'est toujours pas connu. L'ART a demandé à France Télécom, qui voulait modifier les règles et accroître les tarifs, de revoir sa copie. « *L'État, son actionnaire majoritaire, a fait le choix de la concurrence. France Télécom, opérateur dominant, ne devrait donc pas mener des actions déloyales pouvant mettre hors de combat la concurrence avant même que celle-ci n'existe* », dénonce René Russo, vice-président de Bouygues Télécom.

● **L'État apparaît comme « *juge et arbitre* ».** « *C'est à l'ART et au ministère de l'industrie de faire en sorte que la concurrence prenne position* », considère M. Germond, qui dénonce, comme M. Russo, un « *dysfonctionnement* » concernant les tarifs de France Télécom : plusieurs avis négatifs de l'ART n'ont pas été suivis par le ministère, responsable de l'homologation. M. Germond prône une « *délégation totale* » à l'ART. « *Sans privatisation de France Télécom, il sera difficile d'en sortir* », assure M. Maire, pour qui, sinon, le gouvernement restera « *juge et arbitre* ». « *Il ne peut pas vendre des actions France Télécom et en même temps prendre des décisions qui pourraient peser sur la valeur de l'entreprise.* »

Nombre de nouveaux acteurs veulent désormais croire que la concurrence prendra sa véritable consistance en 1999. « *Surtout pour les particuliers* », note Jean-Pierre Le Rudulier, directeur de la communication d'Omnicom.

Ph. L. C.

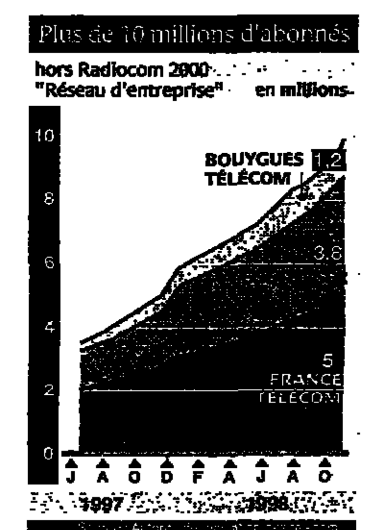
Un engouement pour les portables qui ne se dément pas

LES PREMIÈRES sollicitations de la concurrence dans le téléphone fixe n'ont pas, tant s'en faut, détourné les Français du téléphone mobile. En 1998, comme en 1997, le nombre de détenteurs de portables aura encore doublé : il avoisinera 11 millions à la fin de l'année. Longtemps moqués pour leur retard, les Français ont « plongé » avec l'arrivée, mi-1996, de Bouygues Télécom. Ce dernier – qui a renoncé à s'engager dans le téléphone fixe notamment en raison de cet essor des mobiles – a bousculé les habitudes d'Itinéris (France Télécom) et de SFR (groupe Cegetel). Forfaits, « packs » comprenant un terminal et un forfait... les offres se sont multipliées, et les prix ont été tirés vers le bas.

France Télécom a maintenu sa position de numéro un (51 % du parc, 48 % des ventes). Mais la bataille est rude. Tous les arguments semblent bons pour marquer des points. Ainsi en va-t-il de la question du prix d'un appel établi depuis un poste fixe vers un mobile. France Télécom a répété ces derniers mois qu'il convient – pour le bien du consommateur – d'abaisser ce prix, qui est supérieur à celui d'un appel sortant d'un mobile. « *Est-ce nous qui fixons les tarifs d'Itinéris ? A-t-on les moyens de les empêcher de pratiquer des tarifs plus bas ? Non* », répond René Russo, vice-président de Bouygues Télécom, qui rappelle que, « *durant quatre mois l'an passé, nous avons baissé ces tarifs et personne ne nous a suivis* ». Pour Philippe Germond, directeur général de Cegetel, « *il n'y a pas urgence* ».

Fort de sa position dans le téléphone fixe, France Télécom est soupçonné de chercher à handicaper ses concurrents. Car ce tarif dit entrant pèse lourd dans l'économie des opérateurs mobiles, qui en fixent le niveau et s'en servent pour financer leur dévelopement. Sur 3 francs perçus par France Télécom pour l'utilisation du réseau fixe lors de la première minute de communication, « *environ 2 francs* » sont versés à l'opérateur mobile, selon l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). Jean-Michel Hubert, le président de l'ART, a annoncé, fin novembre, vouloir réunir France Télécom, Cegetel et Bouygues sur ce sujet. Notant que la France « *ne figure pas* » parmi les pays où le prix de l'appel entrant « *est le plus élevé* », mais que l'on « *peut penser qu'il a vocation à baisser* », M. Hubert veut être « *attentif à ce que ces évolutions ne faussent ni la dynamique du marché, favorable au consommateur, ni l'équité de la concurrence* ».

Ph. L. C.



Le marché français du radiotéléphone au 30 novembre 1998.

TROIS QUESTIONS À...
RENÉ RUSSO

1 René Russo, vous êtes vice-président de Bouygues Télécom. Est-ce par manque de moyens que votre groupe a renoncé à s'attaquer au téléphone fixe ? Ou en raison des pressions de Vincent Bolloré, qui était votre actionnaire ?

Ce ne sont pas uniquement des considérations financières qui nous ont conduits à réviser notre stratégie. Martin Bouygues a toujours dit qu'il trouverait l'argent pour un projet rentable. M. Bolloré nous a peut-être conduits à nous poser plus vite certaines questions. Mais, avec ou sans lui, le cours des choses n'aurait pas varié. Nous avons pris date sur le téléphone fixe en 1996. Nous voulions ne pas passer à côté d'une opportunité éventuelle, et étudier en détail si cela pouvait être rentable. Nous nous sommes alliés à Telecom Italia fin 1996.

2 Que s'est-il passé en 1998 pour que vous renonciez ?

Fin 1997, nous avons constaté le décollage du mobile en France, ainsi qu'une révision des prévisions partout dans le monde sur les taux d'équipement : on ne parlait plus de plafond à 33 %, mais à 60-65 %, et donc d'une perspective de substitution du fixe par le mobile. Il est aussi apparu que les mobiles allaient pouvoir véhiculer des données, du multimédia. Côté réseaux fixes, on évoquait le remplacement des architectures classiques de transport de la voix par des infrastructures de transport de données utilisant le protocole Internet. Dans ces conditions, un investissement dans les réseaux fixes pouvait-il être rentable ? D'autant que France Télécom a baissé ses tarifs publics longue distance, mais maintenu élevé le prix de l'interconnexion à ses réseaux. Ce qui a beaucoup réduit la possibilité de pratiquer des tarifs publics inférieurs aux siens. Au mieux, nous aurions atteint l'équilibre dans l'activité longue distance. Nous avons estimé ne pas devoir investir sur deux fronts. Surtout qu'il nous fallait accélérer le développement du mobile (couverture de 90 % de la population avec sept ans d'avance sur le cahier des charges). De plus, nous risquions de nous concurrencer nous-mêmes.

3 Comment, avec une licence pour le mobile, pourrez-vous offrir un service assimilable à du fixe à domicile ?

Il y a des barrières réglementaires à lever. Nous avons commencé à discuter avec l'Autorité de régulation. Nous avons aussi débuté des tests.

Propos recueillis par Philippe Le Cœur

Climat social dégradé à France Télécom

VENTE RÉUSSIE d'une seconde tranche d'actions, pertes de parts de marché limitées, bénéfices maintenus à 15 milliards de francs... Le tableau aurait pu être plus noir pour France Télécom au terme d'une année 1998 qui a marqué la perte de son monopole. Pour autant, « *il ne faudrait pas oublier de regarder les conditions dans lesquelles ces résultats ont été obtenus* », relève Alain Gautheron, secrétaire général de la fédération des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT. « *Il y a eu dégraissage : 21 700 départs, 9 300 embauches en trois ans* », relève Pierre Khalfa, de la fédération SUD, qui rappelle que France Télécom a accéléré les départs à travers des préretraites.

Pour les syndicats, cette baisse des effectifs, avec ses risques de pertes de compétences, a aussi pesé sur les conditions de travail, qui se seraient parallèlement dégradées sous le coup des réorganisations d'activités (création de branches par grands métiers). « *Il y a eu des restructurations de services et des redéploiements de salariés, avec des passages de métiers techniques vers le commercial, des changements de lieux de travail et localement on ne prend pas assez de soin pour accompagner ces changements, donner une visibilité* », indique Roland Raskopf, chargé des télécommunications à la fédération FO-PTT.

Relevant aussi une pression accrue à la productivité dans le commercial, M. Gautheron explique que l'« *on a des gens qui ont atteint la limite du supportable* ». Ce qui se traduit par « *une multiplication des conflits depuis septembre* », indique M. Khalfa. « *Ce ne sont pas des mouvements nationaux, mais sporadiques, concentrés sur un lieu, un métier* », souligne M. Raskopf. Mais il prévient : « *On aurait tort de les négliger. Ils révèlent un climat social qui n'est pas bon.* » Les autres syndicats ne disent pas autre chose.

Ph. L. C.

La grande distribution a fait une entrée en scène remarquée

LA PERSPECTIVE de l'ouverture à la concurrence du téléphone ne les avait pas rendus démonstratifs. Pourtant, en entrant en 1998 sur ce marché, les géants de la grande distribution que sont Auchan, Carrefour et Pinault-Printemps-Redoute (PPR) ont créé « *la surprise* », comme le relève Dominique Lancrenon, directeur général de WorldCom-MCI. Auchan s'est associé au belge Belgacom pour proposer des services aux porteurs de sa carte Accord. Carrefour vend, depuis fin novembre, des cartes téléphoniques prépayées, Omnicom lui apportant les capacités de communication. PPR est allé plus loin : sa filiale Kertel a reçu une licence d'opérateur. Elle offre des cartes prépayées (200 000 vendues à fin novembre). Achetant du trafic téléphonique à différents opérateurs, elle entend aussi proposer des services sans abonnement, utilisables sur poste fixe.

Cette irruption de la grande distribution n'est pas neutre. Pour les consommateurs, elle peut « *banaliser* » la concurrence, relève Bernard Dupré, de l'Association française des utilisateurs du téléphone (Afutt). Aux opérateurs, outre la possibilité de « *remplir et rentabiliser nos tuyaux* », comme le note M. Lancrenon, elle offre surtout « *un effet de levier, avec sa connaissance des clients* », selon Jean-Pierre Le Rudulier, directeur de la communication d'Omnicom. « *Ce qui importe, c'est comment atteindre le client* », confirme Xavier Brugere, directeur du marketing de RSL Com, qui travaille avec Metro.

La grande distribution pourrait faire de l'ombre à certains opérateurs. Plutôt aux nouveaux « *aux prétentions généralistes, comme Cegetel (et son 7) par exemple* », à en croire Didier Pouillot, responsable des analyses industrielles à l'Institut européen de l'audiovisuel et des télécommunications (Idate). « *France Télécom dispose d'une marge de manœuvre. Les offres de la grande distribution, centrées sur les communications longue distance, particulièrement internationales, n'intéressent encore qu'une clientèle ciblée* », analyse M. Pouillot. Mais cela pourrait changer « *au fur et à mesure que les services offerts seront plus larges* ».

Du côté des consommateurs, on « *se demande si le téléphone a vocation à être vendu comme un produit comme un autre, car il y a des exigences de qualité* », souligne M. Dupré. La politique de « coups », dont est coutumière la grande distribution, fait planer une incertitude sur la pérennité de ses engagements. C'est pour cela, mais aussi parce que France Télécom a envisagé de s'associer avec la grande distribution, que Jean-Michel Hubert, le président de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), a promis de recadrer les relations opérateurs-distributeurs. Afin d'éviter « *quelques glissements dans le rôle de chacun, en particulier dans la responsabilité de l'opérateur vis-à-vis des clients* ».

Ph. L. C.

Les cartes téléphoniques en plein essor

Un produit a le vent en poupe : la carte téléphonique, prépayée, ou postpayée, qui permet d'établir un appel en composant un numéro d'accès, un code et le numéro de l'interlocuteur. Les nouveaux opérateurs la vendent (en direct, *via* des distributeurs) comme moyen simple de tester la concurrence. Des sociétés comme Total, Benetton ou American Express en font un outil de fidélisation dans des offres multiservices, voire un support de promotion gratuit.

Selon Intercall, leader du marché, 12 millions à 15 millions de cartes (hors Télécartes de France Télécom) auront été vendues en 1998. Cet essor a son revers. Des abus ont été constatés. « *On ne sait pas combien cela coûte réellement. Il faut très vite rassurer les gens* », demande l'Association des utilisateurs du téléphone (Afutt). Alors que l'ART a fait savoir qu'elle n'acceptera pas « *une baisse de qualité, ou une moindre protection du consommateur* », Ténor, association qui réunit des acteurs des télécommunications, a établi un code de bonne conduite.

Après son échec dans Bouygues, Vincent Bolloré repart à l'assaut d'une nouvelle proie

Le patron breton veut conquérir 20 % du groupe de cinéma Pathé

Dès le lendemain de sa sortie du capital de Bouygues, Vincent Bolloré a acheté des actions Pathé. Il détient 15 % du groupe de cinéma et ambitionne de parvenir au seuil de 20 %. Son placement est présenté comme un investissement financier. Mais il ne cache pas son intérêt pour la communication. Jérôme Seydoux, qui contrôle 44,5 % des droits de vote chez Pathé, attend de connaître les intentions du patron breton.

L'ÉCLIPSE n'aura duré que quelques jours. A peine sorti du groupe Bouygues, Vincent Bolloré repart à l'assaut, en entrant par surprise dans le capital de Pathé. L'homme d'affaires breton a annoncé, lundi 14 décembre au soir, avoir acquis 10,5 % du capital (et 8,66 % des droits de vote) du groupe de cinéma, détenu par Jérôme Seydoux, dans *« le cadre du réemploi d'une partie de ses liquidités »*. Mardi, il s'est encore renforcé, faisant flamber le titre de 9,9 %, à 1 516 francs. Sa participation dans le groupe atteint 15 %, et il a l'intention de monter jusqu'à 20 %. *« Ce qui lui permettrait de consolider les résultats de Pathé dans les comptes de son groupe »*, explique le porte-parole de son groupe.

M. Bolloré n'a pas jugé nécessaire d'avertir Jérôme Seydoux de son arrivée dans Pathé. La situation du propriétaire du groupe cinématographique est, toutefois, bien moins fragile que celle de Bouygues : le capital de Pathé est verrouillé. M. Seydoux détient, avec sa famille 28,9 %, du capital et 44,5 % des droits de vote. Le seul autre actionnaire connu est le groupe bancaire suisse UBS. Fort de cette position, le groupe Pathé a déclaré, mardi, qu'il ne ferait aucun commentaire avant de connaître les intentions de Vincent Bolloré. Celui-ci dispose de deux semaines pour faire savoir s'il veut lancer une OPA, augmenter sa participation ou en rester là.

Que veut faire M. Bolloré ? Effacer l'échec de Bouygues, comme le *suggèrent certains observateurs* ? Sans doute. Il a commencé à acheter des actions Pathé dès le 1er décembre, deux jours après avoir vendu sa participation dans le groupe de BTP à François Pinault. Dans le groupe Bolloré, l'explication, reprenant les arguments déjà présentés lors de l'entrée dans Bouygues, se veut plus simple : *« Avec la vente des titres Bouygues, Vincent Bolloré a plus de 4 milliards de francs disponibles. Plutôt que de placer sur le marché monétaire, où les taux sont très bas, mieux vaut investir dans un placement rentable dans une société mal valorisée comme Pathé. »*

> Le capital de Pathé est verrouillé. M. Seydoux détient, avec sa famille 28,9 %, du capital et 44,5 % des droits de vote

Depuis la prise de contrôle de Rivaud, M. Bolloré a régulièrement ces « problèmes » de placements de trésorerie. Bien que le groupe fût supposé mal à point lors de son arrivée, le patron breton a réussi à débourser 1,5 milliard de francs *pour combler les pertes de la banque Rivaud et payer sa quote-*part dans la compagnie aérienne Air Liberté, sans vendre un actif. Par la suite, il s'est empressé de céder diverses participations du groupe (Simmonds, Bertin, Générale des eaux), des biens immobiliers, une partie des plantations en Malaisie. Les actionnaires minoritaires ont été désintéressés en touchant 2,5 milliards de francs. M. Bolloré, lui, a « hérité » de près de 6 milliards de francs d'actifs et près de 2 milliards de trésorerie. Diverses cessions en cours ou programmées devraient lui permettre de toucher 2 milliards supplémentaires dans les mois à venir.

M. Bolloré dit ne pas avoir besoin de cet argent pour investir et développer ses activités industrielles. Bâti à coups d'OPA et de rachats audacieux au cours des années 80, son groupe est présent dans de nombreux métiers (papiers fins et spéciaux, transports maritimes et manutention portuaire, tabac, énergie). Mais M. Bolloré n'a qu'une stratégie de niches. S'il investit dans le papier, activité historique de la famille, il se montre plus prudent dans le transport maritime. Depuis le rachat de Delmas-Vieljeux en 1992, il n'a acheté aucun bateau. Il vient, en revanche, de céder une nouvelle desserte – Australie, Nouvelle-Zélande/côte ouest des Etats-Unis. Bien que très rentable, celle-ci ne correspondait pas aux orientations du groupe, qui mise tout sur l'Afrique. Quant aux plantations *d'hévéas ou de palmiers à huile, la gestion en est confiée à Hubert Fa*bri, qui détient la partie belge de Rivaud : M. Bolloré se contente d'en être actionnaire.

L'entrée du patron breton dans Pathé est-elle un de ses nouveaux coups financiers ou un investissement à terme dans la communication, secteur plus « glamour » que le transport ? Tout en démentant avoir eu un intérêt particulier pour TF 1 lorsqu'il était actionnaire de Bouygues, un de ses proches reconnaît que M. Bolloré a un certain attrait pour cette activité. *« C'est un métier d'avenir, où des reconfigurations majeures devraient intervenir dans les prochaines années. Pathé, avec ses salles de cinéma, son catalogue de films, ses participations dans BSkyB et CanalSatellite se trouve en position d'être un partenaire important dans cette redistribution »*. Fort de l'expérience Bouygues, M. Bolloré semble, toutefois, décidé à adopter une approche moins agressive. S'il reste deux ans, il bénéficiera des droits de vote double, ce qui lui donnerait plus de poids pour peser sur la direction du groupe.

Mais Jérôme Seydoux, introduit de longue date dans ce métier et bénéficiant de fortes alliances, n'a sans doute aucune envie d'avoir un partenaire pour discuter sa stratégie. En position de force, il a les moyens de réagir. Pour l'instant, il observe, en essayant de déceler les intentions de son actionnaire non voulu.

Martine Orange

La Deutsche Bank filialise 134 milliards de francs de participations industrielles

Le règne de la banque-industrie prend fin

***LA FINANCE** allemande* prend un très net virage anglo-saxon. En passe de devenir le premier groupe bancaire mondial, grâce à l'acquisition de la banque américaine Bankers Trust (BT), la Deutsche Bank a annoncé, mardi 15 décembre, qu'elle allait réorganiser son portefeuille d'actifs industriels, en logeant ses participations dans des filiales autonomes, sociétés en commandite. L'objectif du président du directoire de la première banque allemande, Rolf-Ernst Breuer, est de *« gérer activement le portefeuille de participations industrielles »* de son établissement. L'opération de transfert sera fiscalement neutre pour la banque.

La Deutsche Bank met ainsi fin à une longue tradition de banque-industrie, donnant priorité aux intérêts de ses actionnaires sur ceux de l'économie ou de l'industrie allemandes. Elle tente de répondre aux attentes des marchés. Outre-Rhin, les grandes banques commerciales et les assureurs détiennent toutes des participations historiques dans les groupes industriels et financiers dont elles étaient proches. Ces participations recèlent d'énormes plus-values, qualifiées de *« réserves cachées »* des établissements financiers allemands.

La plupart souhaitent aujourd'hui alléger ces portefeuilles et utiliser le produit de la cession de ces titres pour se renforcer dans leurs métiers de base – la Deutsche Bank espère ainsi financer une partie de l'acquisition de BT –, mais se heurtent à une très lourde fiscalité. Elles doivent donc recourir à des montages complexes.

Au total, selon un porte-parole de la Deutsche Bank, ses participations ont une valeur sur le marché de 40 milliards de deutschemarks (134 milliards de francs), dont le groupe automobile DaimlerChrysler (12 %, soit 18 milliards de deutschemarks au cours actuel), le numéro un européen de l'assurance Allianz (9,4 %), le réassureur Munich Ré (10 %), le motoriste Deutz AG (49 %), le fabricant de pneus Continental AG (9 %), le groupe de BTP Philipp Holzmann (25 %)...

CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER

Cette réorganisation n'émousse pas l'appétit de conquête en Europe. Après avoir décidé d'acheter le Crédit lyonnais Belgium, la banque vient d'annoncer la création d'une nouvelle entité à Paris, DIL France, spécialisée dans le crédit-bail immobilier. *« Le marché français du crédit-bail immobilier, le deuxième en Europe, s'est fortement concentré : aujourd'hui les filiales des quatre grandes banques de dépôt se partagent ce marché »*, dont la Deutsche Bank aimerait prendre sa part. Il représentait 17 milliards de francs fin 1997 et la banque allemande *« a pour ambition de constituer un encours de plusieurs milliards »*. Elle a nommé Alain Juliard, président du directoire de DIL France, qui comptera dans son conseil de surveillance Claude Heurteux, président du conseil en immobilier Auguste Thouard, Marc-Olivier Laurent, associé-gérant de la Banque Rothschild et Olivier Poupart-Lafarge, directeur général de Bouygues.

Sophie Fay

Les 35 heures pourraient créer 4 000 emplois à Air France

DÉMISSION bruyante de Christian Blanc, grève des pilotes au moment du Mondial : Air France n'a pas été, jusqu'ici, le bon élève dont pouvait rêver le gouvernement Jospin. Mais les choses pourraient changer et Martine Aubry ne plus jurer que par les ailes tricolores.


35 HEURES

La compagnie nationale négocie actuellement un accord sur les 35 heures qui pourrait bien faire figure d'exemple pour le ministre de l'emploi et de la solidarité.

Mardi 15 décembre, lors d'une séance de négociations, la direction a proposé aux syndicats des 35 000 personnels au sol que la réduction du temps de travail se traduise par la création de « plus de 4 000 » emplois en trois ans. Un record : au 18 novembre, la loi Aubry avait permis de créer ou de préserver 7 985 emplois dans 701 entreprises, essentiellement des PME. Compte tenu des temps partiels, le projet d'Air France pourrait même se traduire par 5 000 embauches. Des propositions plus que généreuses : *« La durée hebdomadaire de travail effectif est actuellement de 37 heures en moyenne »*, précise la direction, qui relève cependant la grande diversité des situations en fonction des catégories de salariés. Réduction des temps partiels non volontaires et des contrats à durée déterminée sont également à l'ordre du jour.

En contrepartie, Jean-Cyril Spinetta, PDG d'Air France, souhaite obtenir de ses personnels au sol une certaine modération salariale. Après trois années de gel, les rémunérations ont augmenté de 10,4 % en 1997 et 1998 si l'on tient compte des avancements et de l'ancienneté. Il est aujourd'hui hors de question de continuer au même rythme, alors que l'entreprise vient de s'engager à réaliser 3 milliards de francs d'économies sur trois ans.

Dans ce contexte, la direction souhaite réaliser un accord cadre global, qui traite des 35 heures, mais aussi des rémunérations et de l'emploi, et qui serait valable sur trois ans, comme l'accord qui vient d'être conclu avec les pilotes. Objectif : que celui-ci soit bouclé mi-janvier, afin qu'interviennent ensuite des accords par secteur d'activité et que le dispositif intégral puisse être mis en œuvre à la mi-1999. Les élections professionnelles de mars rendront le climat social peu propice à des compromis sociaux à partir de janvier.

« La croissance des effectifs se fera prioritairement – mais non exclusivement – dans les secteurs et les fonctions en contact direct avec le client », selon le projet de la direction, qui étudiera la possibilité d'obtenir les aides publiques prévues selon certaines conditions en cas d'embauches en contrepartie de la réduction du temps de travail. La loi prévoit que le passage aux 35 heures donnera lieu à des aides publiques s'il génère des emplois, à condition que la hausse des effectifs dépasse les 6 %.

La réduction du temps de travail se fera selon plusieurs modalités : *« 35 heures de travail effectif, réparties sur quatre, cinq ou six jours ouvrables »*, *« une amplitude variable des jours de travail »*, *« une modulation organisée sur tout ou partie de l'année »*. Ces jours de repos pourront aussi être intégrés dans un compte-épargne temps ou en partie consacrés à la formation professionnelle. Le personnel d'encadrement se verra attribuer des *« jours de repos acquis sur la base de 0,5 jour par semaine travaillée et qui pourront être pris par journée entière et cumulés jusqu'à trois maximum »*.

La direction n'a pas abordé, mardi, le problème des salaires et fera de nouvelles propositions à ce sujet lors de la prochaine réunion, prévue mardi 22 décembre. Deux autres rendez-vous ont été pris entre direction et syndicats les 6 et 7 janvier. A l'heure où les banques travaillent sur la valorisation de la compagnie en vue de la prochaine ouverture de son capital, les dirigeants espèrent que le coût de cet accord pourrait être compensé par la paix sociale qu'il devrait favoriser.

Virginie Malingre

Tensions dans les négociations par branches

Plusieurs branches éprouvent des difficultés à boucler leurs négociations sur les 35 heures. Dans la grande distribution, la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD, patronat) a annoncé, mardi 15 décembre, le report de la séance de signature de *son projet d'accord sur les 35 heures, prévue mercredi, sans donner* davantage de précisions. En fait, seule FO semblait favorable à ce texte. La CFTC y est opposée en raison de l'ouverture dominicale des commerces.

Dans l'habillement, le patronat a dû annuler la séance de signature prévue lundi 14 décembre de son texte sur les 35 heures, aucun syndicat ne semblant prêt pour l'instant à le parapher. Enfin, dans les banques AFB, les fédérations CFDT, CGT et FO ont demandé, mardi, *« le retrait définitif »* du texte sur les 35 heures proposé par le patronat. La dernière séance de négociations s'était terminée vendredi soir sur un texte suscitant l'insatisfaction de l'ensemble des syndicats.

La communication financière des assureurs s'améliore

MÊME SI leurs comptes demeurent complexes, les assureurs n'en améliorent pas moins leur communication financière. C'est l'un des enseignements de la onzième édition de l'étude sur *« les sociétés d'assurances et la communication financière »*, réalisée par le cabinet CCAS (Cauvin Angleys Saint-Pierre), désormais intégré dans KPMG et rebaptisé KPMG audit. Les assureurs voient également leur rentabilité s'améliorer, dans un contexte de concentration accélérée du paysage, qui a vu le rachat des AGF par Allianz, la fusion des britanniques Commercial Union et General Accident, de Zurich et des activités financières de BAT, le rachat du GAN par Groupama...

Alors que les profits des assureurs du Vieux Continent progressent, les compagnies françaises se tiennent en retrait. Sur l'échantillon des dix groupes retenus pour leur comparaison à l'échelon européen, deux des trois premiers groupes mixtes français réalisent des ratios de résultat sur capitaux propres inférieurs à 10 % (respectivement 6 % et 1,4 % pour les AGF et le GAN). Seul AXA affiche un rendement de 10,1 %, à comparer à Allianz (11,5 %), Generali (9,2 %), Zurich (14,3 %), Fortis (13 %), etc.

Dans l'Hexagone, KPMG-CCAS, qui a passé au crible les trente premiers groupes français (représentant 90 % du marché), souligne que les résultats nets se sont améliorés en 1997, notamment en assurance-vie. A l'inverse, les comptes techniques non vie sont en baisse pour presque tous les assureurs français. Certains ont plongé dans le rouge. Les différences sont notables d'une société à l'autre. Par exemple, les frais d'acquisition et d'administration s'échelonnent de 7,17 % pour la MAIF, 8,8 % pour la Matmut, à 32 % pour Commercial Union France, 30 % pour la Scor (qui figure pour la première fois dans cette étude), 26 % pour Le Continent...

Autre différence de poids, la part des éléments exceptionnels, qui se chiffrent parfois en centaines de millions de francs, voire plus, et ont donc un impact important sur le résultat, varie largement d'un groupe à l'autre, ce qui rend difficiles les comparaisons. Enfin, *« les principaux groupes semblent avoir pris la mesure des risques liés au passage à l'euro et ont constitué des provisions »*, explique Mireille Dardhalon, coauteur de l'étude, mais des informations plus précises seront données en 1999.

BONS ÉLÈVES

Sous l'effet conjugué de la pression des marchés, des autorités de contrôle, des commissaires aux comptes... l'information financière est meilleure, les groupes français étant meilleurs élèves que leurs homologues européens. *« Ce constat s'inscrit dans un contexte d'évolution des référentiels comptables européens »*, explique Francine Morelli, directeur associé de KPMG. *« Sous l'influence des places boursières américaines, les normes US Gaap (normes comptables américaines) tendent à devenir une référence »*, poursuit le rapport.

*Enfin, KPMG note la constitu*tion de groupes aux structures de plus en plus complexes. La notion de consolidation est en constante évolution chez les assureurs, en raison des liens étroits avec la banque d'une part, et de l'apparition d'autre part d'institutions de prévoyance et de mutuelles relevant du code de la mutualité dans les groupes. Afin de combiner les comptes d'entités de différents secteurs, l'étude préconise de remplir « simultanément » deux critères : des liens de réassurance importants et durables et une direction commune. Pour l'exercice 1997, la MAAF et la Macif ont innové en intégrant dans leurs comptes consolidés des mutuelles régies par le code de la mutualité. Ainsi MAAF Assurances intègre globalement MAAF Santé (complémentaire santé) et Force et Santé (épargne et prévoyance). Quant à la Macif, elle intègre pour la première fois la Smacif. La réglementation dans ce domaine est en pleine évolution, et ne manquera pas de faire grincer des dents.

Pascale Santi

Canal Plus s'impose en leader de la télévision à péage en Italie

Après la RAI, d'autres investisseurs italiens devraient entrer au capital de la chaîne payante Telepiù dont le groupe français restera à terme l'opérateur et l'actionnaire de référence avec 45 % du capital

ROME
de notre envoyé spécial

Michel Thoulouze a rempli sa mission. Avec la signature, mardi 15 décembre à Rome, d'un protocole d'accord avec la RAI, le directeur général de Canal Plus chargé de l'international a levé nombre des incertitudes qui pesaient sur le développement de la chaîne cryptée à l'étranger. Depuis la fusion avec le groupe sud-africain NetHold, les analystes financiers pointaient les risques de ce lourd investissement. Désormais la voie paraît plus dégagée.

Selon les termes de l'accord, la télévision publique italienne s'engage à prendre au moins 5 % du capital de Telepiù, aujourd'hui contrôlée à 90 % par Canal Plus et à 10 % par la Fininvest de Silvio Berlusconi. Faute de moyens financiers suffisants, la RAI s'acquittera de son droit d'entrée avec l'apport de six chaînes thématiques. Ces programmes seront repris sur le service de base de la plateforme numérique Dipiù. Les chaînes publiques détiennent aussi une option pour acquérir 5 % supplémentaires dans un délai de trois ans. « Cette part sera payée en cash », précise Marc-André Feffer, vice-président de Canal Plus.

Outre sa participation, la RAI a obtenu un mandat de trois mois pour proposer l'entrée d'investisseurs italiens dans le capital de Telepiù. Wind, opérateur de téléphone, détenu en commun par Deutsche Telekom et France Télécom, Enel, compagnie d'électricité, et l'IRI, la Caisse des dépôts italienne, pourraient prendre place dans le tour de table. Leur participation, ajoutée à celle de la télévision publique, *« sera limitée à 45 % du capital »*, précise M. Feffer. Les partenaires italiens de Canal Plus *« auront la possibilité de nouer un pacte d'actionnaires »*, ajoute-t-il.

La chaîne cryptée devrait rester le premier actionnaire avec 45 % des parts et conserver le rôle d'opérateur. A terme, Telepiù devrait disposer, selon M. Thoulouze, de *« deux groupes d'actionnaires équilibrés avec 45 % chacun, où personne n'aura la majorité »*. Pour se préserver d'un renversement d'alliances, Canal Plus a obtenu que les décisions stratégiques soient prises à la « majorité qualifiée » d'au moins 65 % des parts.

LÉGITIMITÉ ITALIENNE

Avec cet accord, Canal Plus réalise aussi une bonne opération financière. Selon M. Feffer, *« le montant versé par les nouveaux entrants sera au moins égal au prix payé par Canal Plus à son entrée dans Telepiù auquel s'ajoutent les pertes »*. Selon lui, cela valorise la chaîne cryptée italienne à plus de 10 milliards de francs. En clair, Canal Plus devrait percevoir près de 4 milliards de francs. Mais une bonne part sera réinvestie dans le développement de Telepiù. Outre cet accord capitalistique, Canal Plus et la RAI sont convenus de distribuer ensemble hors d'Italie les droits du championnat italien de football et de coopérer sur le cinéma.

Vigoureusement relancée par Canal Plus, Telepiù rassemble plus d'un millions de décodeurs installés (942 000 abonnés à Telepiù et 455 000 à Dipiù. A la fin de 1998, d'après les estimations de Michel Thoulouze, la plate-forme devrait rassembler 500 000 abonnés numériques. En plus de ce portefeuille rebondi, la venue de la RAI donne à Canal Plus *« une légitimité italienne qu'elle n'avait pas jusque-là »*, reconnaît M. Feffer.

De fait, en accordant à la télévision publique la permission de s'allier avec une chaîne privée française, la classe politique italienne semble avoir fait le choix de Canal Plus contre Murdoch. Pour ne pas briser ce consensus, la chaîne cryptée ne veut pas paraître bloquer toute possibilité de concurrence. Déjà fort de ses contrats avec sept clubs de football italiens, M. Thoulouze a indiqué que Telepiù *« ne voulait pas acquérir 100 % du marché du football en Italie »*. Mais, a-t-il précisé, *« seulement 50 % à 60 % »*.

Pour l'heure, l'avènement d'une concurrence menée par Rupert Murdoch reste une menace *« virtuelle »*, a ironisé le directeur général. L'entrée maintes fois annoncée du magnat australo-américain dans le capital de Stream, filiale câble de Telecom Italia, n'est toujours pas effective. Selon un spécialiste, *« Telecom Italia recherche d'autres partenaires italiens car il ne peut céder la majorité à Murdoch sans être accusé de brader Stream à des intérêts étrangers. »*

Mieux, l'opérateur de téléphone pourrait reprendre ses discussions avec la RAI pour entrer, à la place de Wind, dans le tour de table de Telepiù. Désormais *« sécurisé »* après l'accord avec les chaînes publiques italiennes, M. Thoulouze veut stabiliser le tour de table de Telepiù. La rentabilité est à ce prix. Les dirigeants de Canal Plus prévoient l'équilibre d'exploitation pour l'an 2000.

Après l'Italie, l'Espagne, autre foyer de difficultés pour Canal Plus, pourrait trouver une solution au conflit entre les deux opérateurs concurrents. Canal Satèlite digital et Via Digital ont repris leurs négociations pour aboutir à une fusion des deux bouquets.

Guy Dutheil

Refroidissement entre Telecom Italia et Rupert Murdoch

Les quelque cent cinquante actionnaires de Telecom Italia ont participé à une assemblée générale de plus de huit heures, mardi 15 décembre à Turin, marquée selon certains d'entre eux par *« une atmosphère surréelle »*, par la volonté de s'en tenir à l'ordre du jour et *« d'éviter ainsi des choix dont on pourait se repentir ensuite »*.

C'est sans doute la raison pour laquelle l'administrateur délégué de Telecom Italia, Franco Bernabe, ne s'est pas exprimé sur un accord éventuel avec Rupert Murdoch. Toutefois, des administrateurs confiaient que le choix de cette *« voie du silence »* pouvait signifier *« un refroidissement »* de sa part vis-à-vis des propositions du magnat de la presse australo-américain d'entrer à 70 % dans Stream, la plate-forme numérique concurrente de celle de Telepiù, que détient le groupe de télécommunications, et qui ne compte que 50 000 abonnés.

Le SJTI enquête sur la nomination d'Hervé Bourges à l'ESJ de Lille

LE SERVICE JURIDIQUE ET TECHNIQUE de l'information (SJTI) qui dépend du premier ministre, étudie la faisabilité juridique de la nomination d'Hervé Bourges, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) à la présidence du conseil d'administration de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille (*Le Monde* du 8 décembre 1998). Les statuts de membre du CSA sont *« incompatibles avec tout mandat électif, tout emploi public et toute autre activité professionnelle »*. De plus, les sages ne peuvent *« exercer des fonctions, recevoir d'honoraires ni détenir d'intérêts dans une entreprise de l'audiovisuel, du cinéma, de l'édition, de la presse, de la publicité ou des télécommunications »*.

Au CSA, on affirme que les fonctions d'Hervé Bourges au CSA et à l'ESJ de Lille sont compatibles puisqu'il s'agit de formation et d'activités bénévoles pour une association de loi de 1901. Pour le SJTI, présider un organisme de formation n'est pas la même chose que prodiguer une prestation de formation. Francis Brun-Buisson, chef du SJTI, a été l'un des candidats malheureux à la présidence de Radio-France.

L'hebdomadaire « The European » cesse sa parution

L'HEBDOMADAIRE BRITANNIQUE *« THE EUROPEAN »* a dit adieu à ses lecteurs, cette semaine, au terme de huit années d'une existence difficile. Créé en mai 1990 par Robert Maxwell, ce journal avait subi plusieurs évolutions de sa ligne éditoriale, passant d'un playdoyer pro-européen à une orientation eurosceptique.

Il avait été racheté, en 1992, après la mort de Maxwell, par les frères David et Frederik Barclay. En six ans, ce journal a perdu près de 70 millions de livres (655 millions de francs), sans jamais parvenir à se redresser en dépit de changements successifs de formule, de format et d'une valse des rédacteurs en chef. Depuis le passage à un format tabloïd en mai 1997, l'accent avait été mis sur l'économie avec pour cible prioritaire les *« décideurs »*. Mais cette évolution n'avait pas permis d'enrayer la chute du tirage tombé à 30 000 exemplaires. – (*AFP.*)

Le PDG de l'AFP est de plus en plus critiqué

À *DEUX MOIS* de l'expiration de son mandat, le président de l'Agence France Presse (AFP), Jean Miot, doit faire face à un flot de critiques. Son *« plan de restructuration et de développement »*, validé par le cabinet Mazars, qui passe par 199 départs de salariés de plus de 57 ans et l'embauche de 235 jeunes, a du mal à convaincre (*Le Monde* du 8 décembre). La grogne monte chez les syndicats et les administrateurs. Les représentants du Syndicat de la presse parisienne (SPP) n'ont pas voulu assister, mardi 15 décembre, à la réunion de préparation du prochain conseil, repoussé une nouvelle fois en janvier.

« Nous irons à mon rythme », a affirmé au *Monde*, Jean Miot qui ne cache pas avoir besoin de temps pour *« faire un travail de pédagogie »* et expliquer son plan, *« une machine qui n'est pas simple à financer »*. Un euphémisme pour dire que les représentants de l'Etat au conseil refusent d'entériner le projet de budget en déficit de 137 millions de francs en 1999. Sans compter que Bercy a prévenu l'AFP que le délai de grâce accordé pour rembourser un prêt de l'Etat de 90 millions de francs serait le dernier.

« Quel que soit le bruit que l'on fait autour » de son plan, le président défend le triple caractère *« mondial, indépendant et généraliste »* de l'AFP, tout en souhaitant renforcer le multimédia, le sport, l'économie et la diffusion d'information en anglais. Il n'a pourtant pas écarté l'hypothèse de la fermeture de certains bureaux aux Etats-Unis. *« Cela fera partie des choses négociées avec les organisations syndicales »*, a-t-il dit. Un comité d'entreprise est prévu jeudi 17 décembre. *« Dans ce plan, il ne faut pas voir que des départs »*, a-t-il affirmé, en rappelant qu'une centaine de FNE avaient déjà été entérinés depuis trois ans.

Dans ce contexte houleux, Daniel Houri, président de la commission financière de l'AFP, a envoyé, le 25 novembre, à Jean Miot un rapport d'une rare sévérité sur les comptes de l'année écoulée. *« L'exercice 1997 s'achève avec un résultat légèrement excédentaire. En fait, l'agence est au strict équilibre et sa marge de manœuvre ne s'accroît pas, au contraire »*, affirme M. Houri, membre de la Cour des comptes. Si le chiffre d'affaires augmente de 4,6 %, *« compte tenu des augmentations de tarif comme de l'effet de change favorable et du fort développement des marchés de l'information, on doit considérer que cette faible progression s'apparente à une stagnation »*. Plus optimiste, le PDG de l'AFP s'enorgueillit d'avoir augmenté le volume d'affaires de *« 120 millions en trois ans »*.

PHOTO ET SPORT EN POINTE

La commission financière relève encore *« la prépondérance des ressources tirées de la convention générale avec l'Etat »* et incite l'agence *« à poursuivre son effort de recherche et de fidélisation de la clientèle hors média »*. *« En l'absence de comptabilité analytique exhaustive, la réflexion stratégique sur la nature, le développement et la commercialisation des nouveaux produits est fortement handicapée »*, souligne M. Houri. Il accorde en revanche de bonnes notes au service photo et reconnaît *« la progression remarquable »* du service sport.

L'augmentation des charges d'exploitation (+4 %) s'explique par un accroissement des frais de personnel, qui sont *« peu en rapport avec la croissance de la production de l'agence »*. Par ailleurs, la commission affirme que *« le montant des capitaux propres de l'agence est inférieur de moitié à l'équivalent du capital social, circonstance juridiquement sans conséquence en raison du statut de l'AFP, mais qui, dans le cadre du droit commun, imposerait des mesures de recapitalisation »*. Ce nouvel audit s'ajoute à celui, très sévère, que l'inspection générale des finances avait dressé l'été dernier sur la gestion de l'AFP.

Nicole Vulser

DÉPÊCHES

■ **MÉDIAS : Hachette Filipacchi Médias (HFM) et le groupe italien Rusconi** *« ont repris des discussions approfondies afin d'élargir leur collaboration et permettre à Hachette de renforcer sa participation dans le groupe Rusconi »*, ont indiqué, mardi 15 décembre, les deux groupes, qui sont déjà à parité dans l'imprimerie milanaise Rotocalgografica. Depuis novembre, HFM détient 10 % du capital de la société italienne.

■ **RADIO : le Mouv', la radio de France Inter destinée aux jeunes,** est diffusé, à partir du mercredi 16 décembre, dans sept nouvelles villes, parmi lesquelles Angers, Nevers, Troyes et Valence. Ces nouvelles fréquences porteront à deux millions de personnes la zone desservie par cette station.

■ **Alex Taylor cesse ses fonctions de directeur des programmes de Radio France Internationale** (RFI) pour créer sa propre société de production de télévision, Continental Productions. Il continuera cependant à assurer les revues de la presse internationale sur RFI et France Inter.

■ **La cour d'appel de Besançon a confirmé, mardi 15 décembre,** la condamnation en première instance à 15 000 francs d'amende de Jean-Philippe Allenbach, pour avoir rediffusé sans autorisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) la radio suisse Couleur 3.

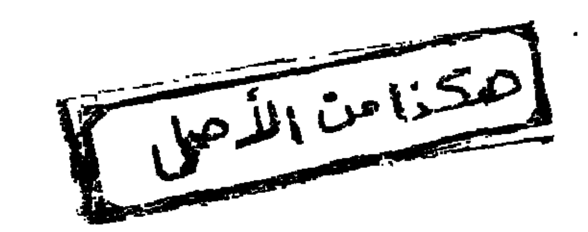
■ **NRJ se dit intéressée par les télévisions locales.** Dans un entretien aux *Echos* du mercredi 16 décembre, Jean-Paul Baudecroux, PDG du groupe NRJ précise : *« La télévision locale ne vivra en France que si elle peut concurrencer TF 1 à 20 heures. »* Il prône *« la diffusion d'un programme en syndication en complément du programme local »*.

■ **La Société européenne de satellites (SES),** l'exploitant des satellites de réception directe Astra, intègre ses activités multimédias en rachetant la totalité d'European Satellite Multimedia Services, rebaptisé SES Multimédia SA. La SES a également signé lundi 14 décembre un contrat de fourniture d'un système de communication par satellite interactif clé en main avec Nortel Networks.

■ **PRESSE : la cour d'appel de Montpellier a rejeté,** mardi 15 décembre, l'action en référé de Claude Bujon, l'ancien président de *Midi Libre*. Ce dernier, qui avait été évincé, le 24 octobre, au profit de José Frèches, estimait *« illégale »* la décision du conseil d'administration.

■ ***L'édition espagnole de Paris-Match* cesse sa publication** neuf mois après son lancement, a annoncé lundi 14 décembre, Hachette Filippachi. L'éditeur s'était fixé un objectif de diffusion de 100 000 exemplaires, mais les ventes de *Paris-Match* en Espagne étaient cinq fois moindres au cours des dernières semaines.

■ **Paul Dubrule et Gérard Pélisson, coprésidents du conseil de surveillance d'Accor,** feraient partie d'un tour de table qui serait candidat au rachat du *Nouvel Economiste*. Ils s'ajoutent à plusieurs autres prétendants à l'acquisition du bimensuel économique, parmi lesquels Dassault, Bernard Arnault (*La Tribune*) et *L'Expansion* (CEP-Havas), qui dément toutefois s'intéresser à son concurrent.



AFFAIRES

INDUSTRIE

● **SEB : les salariés de Téfal,** filiale du groupe d'électroménager, se sont mis en grève mardi 15 décembre, après le départ de leur ancien PDG, Paul Rivier, de la direction générale du groupe SEB.

● **PIERRE FABRE : le laboratoire pharmaceutique** devait *informer*, mercredi 16 décembre, le comité d'entreprise d'un projet de restructuration portant sur la suppression de 200 à 250 emplois sur 2 600.

● **PEUGEOT : le constructeur yougoslave Zastava et** Automobiles Peugeot, *filiale* de PSA, ont signé une lettre d'intention pour l'assemblage de 80 000 Peugeot 106 par an en Yougoslavie *d'ici trois ans.*

● **CHEVRON : le pétrolier américain** a annoncé, mardi 15 décembre, un *plan de* réduction des coûts d'exploitation de quelque 500 millions de dollars en 1999, prévoyant la suppression d'un *millier d'emplois.*

● **PHILIPS : le groupe néerlandais a refusé de commenter,** *mercredi* 16 décembre, la rumeur boursière selon laquelle il s'apprête à s'allier à General Instruments, *principal fabricant américain* d'équipements pour la télévision par câble.

SERVICES

● **BOLLORÉ : l'homme d'affaires breton a acquis 15 %** *du capital* du groupe de communication Pathé *(lire p. 19).*

● **CGM : Jacques Saadé a été mis en examen** *le* **27 novembre** pour *« abus de biens sociaux »* par le juge d'instruction Bernard Augonnet, du tribunal de Nanterre. Le président de la Compagnie générale maritime (CGM), privatisée en octobre 1996, et de la Compagnie maritime d'affrètement (CMA), repreneur de la CGM, est soupçonné d'avoir utilisé la trésorerie de la CGM pour renflouer la CMA (*Le Monde* des 13 et 14 décembre).

● **EDF-GDF : Le conseil supérieur de l'électricité et du** gaz a approuvé, mardi 15 décembre, un projet de décret autorisant les deux entreprises à créer des emplois à temps partiel et à mettre en place un système de primes individuelles.

● **VIA GTI : le transporteur français, associée au britannique Go Ahead** et au suédois BK Tag, va exploiter les chemins de fer de la banlieue de Stockholm pendant cinq ans.

● **NORBERT DENTRESSANGLE : le transporteur routier français a** racheté la société allemande Thier, spécialisée dans le transport de produits en vrac, qui emploie 150 personnes et réalise 130 millions de francs de chiffre d'affaires.

FINANCE

● **DEUTSCHE BANK : la banque allemande va filialiser ses** participations industrielles *(lire p. 19).*

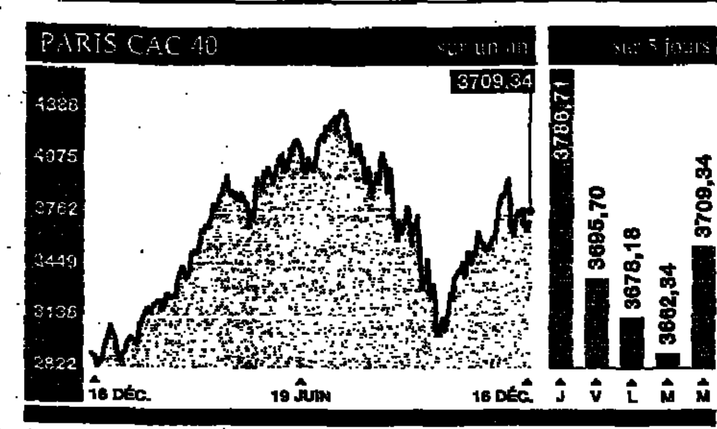
● **CITIGROUP : le** *premier* **groupe de services financiers mondial** a annoncé la suppression de 10 400 emplois, au lieu des 8 000 attendus, soit 6 % de sa main-d'œuvre totale.

● **CAISSES D'ÉPARGNE : la grève organisée mardi** 15 décembre par l'intersyndicale CFDT-CGT-Syndicat unifié contre le projet de réforme du statut des salariés, et par FO et la CFE-CGC sur d'autres revendications, a été suivie par moins de 33 % des 39 400 agents, selon la direction.

NOMINATIONS

■ **CRÉDIT SUISSE FIRST BOSTON EUROPE : Didier Pineau-Valencienne** deviendra vice-président de la banque d'affaires début janvier, lorsqu'il aura laissé les rênes de Schneider à Henri Lachmann.

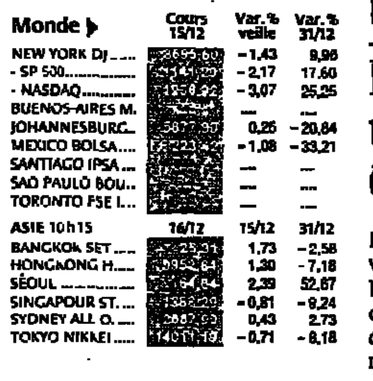
★ Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse



Indices boursiers

Europe 12 h 30 ▶	Cours 16/12	Var. % 15/12	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	[illegible]	0,97	23,69
- SBF 120	[illegible]	0,88	22,14
- SBF 250	[illegible]	0,60	21
- SECOND MAR.	[illegible]	-0,20	6,34
- MIDCAC	[illegible]	-0,28	-1,37
LONDRES FT100	[illegible]	0,59	8,84
AMSTERDAM AE1	[illegible]	2,62	21,62
BRUXELLES BEL	[illegible]	1,84	39,34
FRANCFORT D30	[illegible]	2,41	10,24
MADRID IBEX35	[illegible]	1,14	28,24
MILAN MIB30	[illegible]	0,86	29,84
SUISSE SMI	[illegible]	1,77	9,84
STOXX 666	264,13	1,48	---
EURO STOXX 326	279,33	1,71	---
STOXX 50	3142,02	1,81	---
EURO STOXX 50	3132,05	2,03	---

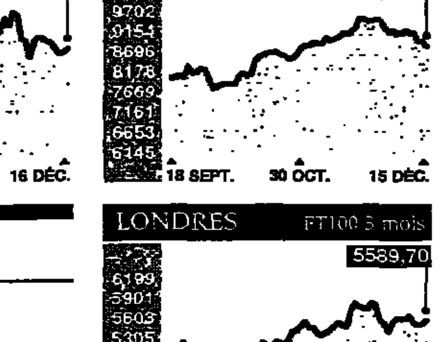
Monde ▶	Cours 15/12	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	8695,60	-1,43	9,96
- SP 500	[illegible]	-2,17	17,60
- NASDAQ	[illegible]	-3,07	25,25
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	---	---
JOHANNESBURG	[illegible]	0,26	-20,84
MEXICO BOLSA	[illegible]	-1,08	-33,21
SANTIAGO IPSA	[illegible]	---	---
SAO PAULO BOU.	[illegible]	---	---
TORONTO FSE I.	[illegible]	---	---
ASIE 10 h 15	16/12	15/12	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	1,73	-2,58
HONGKONG H.	[illegible]	1,30	-7,18
SÉOUL	[illegible]	2,39	52,67
SINGAPOUR ST.	[illegible]	-0,81	-9,24
SYDNEY ALL O.	[illegible]	0,43	2,73
TOKYO NIKKEI	14011,19	-0,71	-8,18

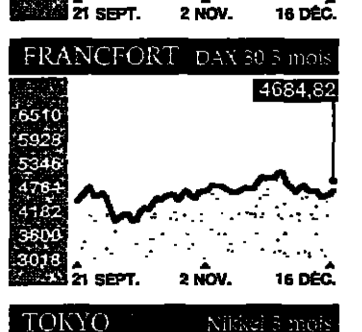


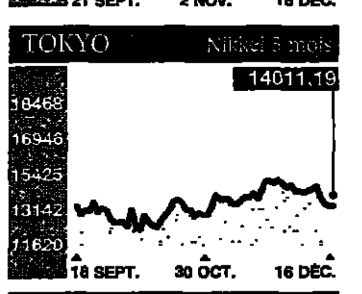
Principaux écarts au règlement mensuel

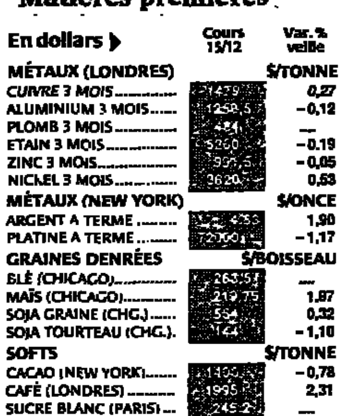
Hausses ▶	Cours 15/12	Var. % 14/12	Var. % 31/12
PATHE	1516	+8,93	+29,79
REMY COINTREA	91,50	+7,59	-18,52
PRIMAGAZ	559	+6,07	+11,13
CGIP	295	+5,73	+36,57
S.I.T.A	1587	+5,73	+18,39
INFOGRAMES EN.	369	+5,42	+91,68
MARINE WENDEL	950	+4,81	+43,27
SCOR	337	+4,33	+17,09
PECHINEY ACT	123,70	+4,32	-21,84
TOTAL	577	+3,98	-11,90

Baisses ▶	Cours 15/12	Var. % 14/12	Var. % 31/12
BULL	40	-5,88	-38,90
CHRISTIAN DAL	415	-5,68	-40,20
EUROPE 1	1230	-5,38	-6,74
DE DIETRICH	252	-5,37	-7,56
NRJ #	985	-4,73	+7,99
STRAFOR FACOM	324	-4,70	-21,92
PUBLICIS #	993	-4,49	+81,87
NORBERT DENTR.	160	-4,25	+4,34
INGENICO	151,30	-4,24	+26,54
BOUYGUES OFFS	119,90	-4,08	-52,43









LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

MERCREDI 15 DÉCEMBRE, l'indice *CAC 40 de la Bourse de Paris* était en hausse de 0,88 % à 3 705,76 points, à la mi-séance, mercredi 15 décembre. La vive reprise de *Wall Street, et la fermeté du dollar,* à 5,56 francs, ont contribué au regain d'optimisme des opérateurs. L'action Rémy-Cointreau a poursuivi son envolée et a gagné à nouveau 4 %. Le titre LVMH, qui avait chuté à la suite de rumeurs de rachat de Sanofi Beauté, a repris 3,1 %. L'action Pathé a gagné 1,8 %, après que Vincent Bolloré a annoncé son intention de porter sa participation dans le groupe à 20 % du capital, alors qu'il affirme en détenir déjà 15 %. La bonne tenue du dollar, la devise américaine, a favorisé les valeurs automobiles, Renault (+ 3 %), Peugeot (+ 2,2 %), Michelin (+ 2,4 %), tandis que les pétrolières Elf Aquitaine (+ 3,4 %) et Total (+ 1 %) ont profité du regain de tension dans le golfe Persique.

FRANCFORT

MERCREDI 16 DÉCEMBRE, la Bourse allemande a ouvert en hausse sous l'influence des places japonaise et américaine. Quelques minutes après le début des cotations, l'indice *Dax* progressait de 0,91 % à 4 611,28 points. Les actions Viag Interkom et Merck étaient particulièrement bien orientées.

LONDRES

ENCOURAGÉE par le rebond de Wall Street, la Bourse de Londres a finalement clôturé en hausse mardi 15 décembre. L'indice Footsie a gagné 0,4 % à 5 557,1 points. L'action Pearson s'est distinguée à la hausse après que le groupe eut annoncé un objectif d'une croissance à deux chiffres de ses profits en 1999. L'achat par EMAP de l'éditeur américain Petersen a été mal accueilli, l'action s'est inscrite en recul.

TOKYO

ROMPANT avec une série de trois séances de baisse, la Bourse de Tokyo a enregistré, mercredi 16 décembre, une hausse. L'indice Nikkei a grimpé de 0,6 % à 14 096,30 points à la clôture. Cette progression a été toutefois freinée par l'absence de nouveauté dans les informations qui filtrent sur le projet de réforme fiscale du gouvernement.

NEW YORK

MARDI 15 DÉCEMBRE, la Bourse américaine s'est redressée après cinq séances consécutives de recul. L'indice *Dow Jones* a clôturé en hausse de 1,47 % à 8 823,30 points. Wall Street s'est reprise grâce au comportement de valeurs vedettes comme General Electric, qui a annoncé de bonnes prévisions de résultats pour son exercice 1999, ou encore American Express, IBM ou Hewlett-Packard.

Valeur du jour : Rémy-Cointreau se redresse

MARDI 15 décembre, les opérateurs ont salué l'annonce par Rémy-Cointreau d'un résultat semestriel avant impôt de 97 millions de francs, par une progression de 7,6 % de l'action, à 91,50 francs. Plus encore que le retour à un bénéfice, la nette amélioration du résultat d'exploitation, en progression de 82 %, à 281 millions de francs, témoigne de la bonne évolution de l'activité de Rémy-Cointreau. La progression des ventes de vins, liqueurs, spiritueux et champagnes compense les difficultés rencontrées sur l'activité du cognac, notamment en Asie. En outre, la réduction des coûts a permis de renforcer la rentabilité du groupe.

Action Rémy Cointreau — en francs à Paris
120 · 110 · 100 · 90 · 80 · 70 · 60 — 91,5 — J J A S O N D

Ces bons résultats, cependant, ne constituent pas une surprise pour les observateurs. Après la perte de 622 millions de francs enregistrée sur l'exercice 1997-1998 (dont 471 millions de francs sur le premier semestre), l'entreprise avait engagé un plan de restructuration sous l'égide d'une direction renouvelée. Dominique Hériard Dubreuil, représentante de la famille fondatrice, avait repris les rênes du groupe de vins et spiritueux et lui avait alors assigné plusieurs missions, au premier rang desquelles la réduction de l'endettement financier qui s'élevait alors à 7,8 milliards de francs, soit plus de deux fois le montant des fonds propres. La première étape de ce programme prévoyait la réduction de la dette de 1 milliard de francs à l'échéance du 30 mars 1999 (date de la clôture de l'exercice en cours), grâce à des cessions d'actifs non stratégiques.

Le groupe a respecté son plan de marche puisqu'au premier semestre, l'endettement a été réduit de 450 millions de francs. Pour ce faire, le groupe a vendu les champagnes De Venoge (300 millions de francs), ainsi que 20 % du capital de la tonnellerie Seguin Moreau (150 millions de francs). Reste à trouver 550 millions de francs, qui pourraient correspondre à l'ouverture du capital des Grands vins de Gironde (GVG), la filiale de négoce de Rémy-Cointreau. Cette cession rapporterait entre 400 et 500 millions de francs selon la part de capital vendue.

Des rumeurs persistantes font également état de la vente de Krug, la prestigieuse marque de champagne du groupe, qui possède aussi Piper Heidsieck et Charles Heidsieck. Le montant de cette transaction pourrait rapporter jusqu'à 1 milliard de francs à Rémy-Cointreau. Pour certains analystes, comme Annie Bonal de Crédit lyonnais Securities, *« cette vente reste hautement improbable dans l'immédiat car Krug est une valeur patrimoniale très importante et une marque exceptionnelle ».*

Raphaël Kahane

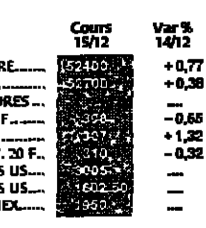
Matières premières

En dollars ▶	Cours 15/12	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1459	*0,27*
ALUMINIUM 3 MOIS	1258,5	-0,12
PLOMB 3 MOIS	[illegible]	---
ETAIN 3 MOIS	5260	-0,19
ZINC 3 MOIS	[illegible]	-0,05
NICKEL 3 MOIS	3620	0,53
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	1,90
PLATINE A TERME	[illegible]	-1,17
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	[illegible]	---
MAÏS (CHICAGO)	[illegible]	1,87
SOJA GRAINE (CHG.)	[illegible]	0,32
SOJA TOURTEAU (CHG.)	[illegible]	-1,10
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	[illegible]	-0,78
CAFÉ (LONDRES)	1995	2,31
SUCRE BLANC (PARIS)	[illegible]	---

Pétrole

En dollars ▶	Cours 15/12	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	[illegible]	0,20
WTI (NEW YORK)	[illegible]	---
LIGHT SWEET CRUDE	[illegible]	2,03

Or



En francs ▶	Cours 15/12	Var % 14/12
OR FIN KILO BARRE	52400	+0,77
OR FIN LINGOT	52700	+0,38
ONCE D'OR LONDRES	[illegible]	---
PIÈCE FRANCE 20 F	[illegible]	-0,65
PIÈCE SUISSE 20 F	[illegible]	+1,32
PIÈCE UNION LAT. 20 F	310	-0,32
PIÈCE 20 DOLLARS US	[illegible]	---
PIÈCE 10 DOLLARS US	1602,50	---
PIÈCE 50 PESOS MEX	1950	---

MONNAIES

● **Dollar :** mercredi matin 16 décembre, le billet vert a reflué face à la devise japonaise, à 116,22 yens, malgré les déclarations de Taichi Sakaiya, directeur de l'agence de planification économique japonaise, qui a plaidé en faveur d'un yen plus faible pour sortir l'économie japonaise de la récession.

Face aux devises européennes, le dollar a été soutenu par la bonne tenue du marché américain des actions et par les propos de Wim Duisenberg, le président de la Banque centrale européenne, qui a estimé qu'en cas de stabilité des prix la BCE devrait essayer d'avoir les taux d'intérêt les plus bas possible. Le dollar s'est négocié sur la base de 0,842 écu (destiné à être remplacé par l'euro le 4 janvier 1999), de 1,656 mark et de 5,55 francs. Toutefois, les cambistes restent attentifs au déroulement de la procédure de destitution du président Clinton, qui pourrait peser sur le dollar.

Cours de change

16/12 12 h 30 ▶	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR. S.	Cours FLORIN	Cours YEN 100	Cours LIRE 100	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	5,58	6,59	9,36	4,15	2,98	4,78	0,34	3,36	....
DM	*1,66*	*1,96*	*2,79*	*1,24*	*0,89*	*0,14*	*0,99*	....	*0,30*
LIRE (100)	1641,70	1944,08	2759,29	1226,56	878,70	1417,99	....	990,26	295,34
YEN (100)	115,78	137,16	194,68	86,49	61,98	....	7,06	69,87	20,84
FLORIN	1,87	2,21	3,14	1,40	....	1,61	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,34	1,58	2,25	....	0,72	1,16	0,08	0,81	0,24
LIVRE	*0,59*	*0,70*	....	*0,44*	*0,32*	*0,51*	*0,04*	*0,36*	*0,11*
ECU	0,84	....	1,42	0,63	0,45	0,73	0,51	0,51	0,15
DOLLAR	....	1,18	1,68	0,75	0,54	0,86	0,06	0,60	0,18

Taux d'intérêt (%)

Taux 15/12 ▶	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3	3,04	3,87	4,71
ALLEMAGNE	2,97	3,24	3,84	4,70
GDE-BRETAG.	6,13	5,98	4,46	4,38
ITALIE	[illegible]	3,22	4	4,94
JAPON	[illegible]	0,25	1,28	---
ÉTATS-UNIS	[illegible]	4,61	4,59	5
SUISSE	0,28	1,38	2,22	3,73
PAYS-BAS	[illegible]	3,46	3,94	4,73

Matif

Cours 12 h 30 ▶	Volume 16/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5 DÉCEMBRE 98	[illegible]	---	---
Pibor 3 mois DÉCEMBRE 98	[illegible]	---	---

Marché des changes

Devises 17 h 35 ▶	Cours BDF 15/12	Achat 15/12	Vente 15/12
ALLEMAGNE (100)	335,36	322	346
AUTRICHE (100)	[illegible]	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	[illegible]	15,68	16,78
CANADA	[illegible]	3,29	3,89
DANEMARK (100)	[illegible]	83	93
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,65	4,25
ÉTATS-UNIS	5,55	5,26	5,86
FINLANDE (100)	110,30	106	116
GDE-BRETAGNE	[illegible]	8,92	9,77
GRÈCE (100)	[illegible]	1,75	2,25
IRLANDE	[illegible]	7,90	8,74
ITALIE (1000)	[illegible]	3,13	3,83
JAPON (100)	[illegible]	4,67	4,92
NORVÈGE (100)	[illegible]	66,50	75,50
PAYS-BAS (100)	297,56	---	---
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,95	3,65
SUÈDE (100)	[illegible]	63,50	73,50
SUISSE (100)	415,36	400	424

TAUX

● **France :** mercredi 16 décembre, à l'ouverture du marché obligataire, le rendement des emprunts d'Etat à 10 ans s'inscrivait à 3,968 %. Sur le Matif, le contrat notionnel portant sur les obligations du Trésor reculait de 43 centièmes, à 111,26 points.

● **Allemagne :** le taux des bund (emprunt d'Etat à long terme) a *également augmenté, à 3,888 %,* entraînant la baisse du contrat à terme sur ce produit, à 115,55 points. Les opérateurs ont *été échaudés par le* rapport mensuel de la Bundesbank. Si la banque centrale allemande reconnaît que la récente baisse des *taux d'intérêt en Europe a éclairci* l'horizon de taux pour l'avenir proche, elle a également profité de son rapport pour critiquer le projet *de réforme fiscale du gouvernement.*

● **Etats-Unis :** mardi 15 décembre, les fonds d'Etat à 30 ans ont terminé *la séance* avec un rendement pratiquement inchangé de 5,02 %.

ÉCONOMIE

L'Asean approuve un plan de relance économique

LES CHEFS D'ÉTAT ou de gouvernement de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (Asean) ont approuvé, mercredi 16 décembre, à la fin de leur VI e sommet à Hanoï (Vietnam) un plan à moyen terme de relance des économies régionales en crise. Le plan d'action de Hanoï, qui couvre les années 1999-2004, dresse un catalogue de mesures qui seront appliquées par les neuf pays membres : Birmanie, Brunei, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam. Il comprend le lancement d'une étude sur l'établissement à long terme d'une monnaie commune à la région, édicte des règles communes de fonctionnement des marchés des capitaux, appelle à une coopération en matière d'infrastructures et à la promotion des marchés d'obligations. L'Asean a aussi décidé de renforcer la libéralisation du commerce et des investissements (*lire page 4*).

■ **JAPON : l'excédent dégagé par le Japon dans ses transactions courantes** est revenu dans une norme plus habituelle en octobre, en redescendant à 1 335 milliards de yens (64 milliards de francs) après avoir frôlé des records historiques en septembre.

■ ***La masse monétaire japonaise a nettement accéléré en novembre,*** avec une progression de 4,4 % sur un an, contre + 3,9 % en octobre, *a annoncé* mercredi la Banque du Japon (BoJ).

■ **La production d'acier brut a baissé de 13,6 %**, en novembre, au Japon, en rythme annuel, soit le douzième recul mensuel consécutif, s'établissant à 7,49 millions de tonnes, a *indiqué* mardi la Fédération japonaise du fer et de l'acier.

■ ***INDONÉSIE*** **: le Fonds monétaire international (FMI) va verser** une tranche de crédit supplémentaire de 957 millions de dollars à l'Indonésie, a annoncé mardi le FMI dans un communiqué.

■ **PÉTROLE : les perspectives pour les pays producteurs de pétrole** en 1999 sont peu encourageantes, car il est *« improbable »* que les prix du brut regagnent le terrain perdu, a déclaré mardi à Madrid le directeur général de Petroleos Mexicanos (PEMEX), Adrian Lajous.

■ **Le ministre saoudien du commerce Oussama al-Faqih** a estimé mardi à près de 10 milliards de dollars les pertes occasionnées à son pays par l'effondrement des cours de pétrole en 1998.

■ **FRANCE : l'excédent français en matière d'échanges agroalimentaires** devrait baisser de 7,6 milliards de francs en 1998, à 57,4 *milliards, selon* les comptes prévisionnels de l'agriculture publiés mardi.

■ **Le Medef (patronat) a demandé mardi au gouvernement d'être « réaliste »** sur les perspectives de croissance en 1999 et l'a mis en garde contre les effets pervers des 35 heures et d'un éventuel durcissement de la législation sur l'interim dans ce contexte de ralentissement de l'activité (*lire page 8*).

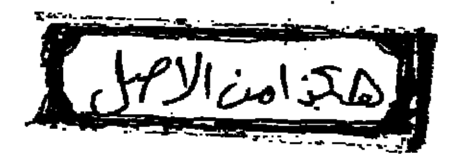
■ **ROYAUME-UNI : le gouvernement de Tony Blair** a annoncé *mardi une réforme du système de* retraite destinée à encourager davantage de Britanniques, en particulier ceux disposant de revenus moyens, *à cotiser à un plan* privé par capitalisation.

■ **ALLEMAGNE : les prix à la** ***production en Allemagne*** *ont* reculé de 0,4 % en novembre, ce qui porte leur baisse en glissement annuel à 4,5 %, a annoncé mercredi *l'Office fédéral des statistiques* de Wiesbaden.

■ **La Bundesbank a critiqué la réforme fiscale** programmée par *le gouvernement de Gerhard* Schröder, dans son rapport mensuel publié mercredi, estimant qu'elle désavantageait les entreprises.

■ **La Bundesbank estime que le rapport du déficit** budgétaire de l'Etat allemand au produit intérieur brut (*PIB*) va de nouveau se réduire en 1999 comparé à 1998.





RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 16 DÉCEMBRE

Liquidation : 23 décembre
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,02 %
CAC 40 : 3711,37

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
B.N.P. (T.P)	965	965	—	30/07/98
Cr.Lyonnais(TP) Ly	910	904	- 0,65	22/10/98
Renault (T.P.)	2630	2612	- 0,68	24/10/98
Saint Gobain(T.P.)	1151	1150	- 0,08	15/07/98
Thomson S.A (T.P)	944	944	—	01/08/98
Accor	1080	1102	+ 2,03	15/06/98
AGF	337	336	- 0,29	12/06/98
Air Liquide	975	989	+ 1,43	25/05/98
Alcatel	665	662	- 0,45	30/06/98
Alstom	117,50	117,80	+ 0,25	—
Altran Techno. #	1305	1300	- 0,38	28/09/98
Atos CA	1188	1225	+ 3,11	—
Axa	670	679	+ 1,34	11/05/98
Bail Investis	807	800	- 0,86	10/07/98
Bazar Hot. Ville	745	744	- 0,13	17/07/98
Bertrand Faure	380	385	+ 1,31	20/04/98
BIC	300,10	304,90	+ 1,59	08/07/98
BIS	515	505	- 1,94	01/07/96
B.N.P.	400	410,50	+ 2,62	30/06/98
Bollore	1100	1093	- 0,63	01/07/98
Bongrain	2400	2490	+ 3,75	14/05/98
Bouygues	1088	1124	+ 3,30	06/07/98
Bouygues Offs.	119,90	122	+ 1,75	25/06/98
Bull#	40	41	+ 2,50	—
Canal +	1390	1408	+ 1,29	01/07/98
Cap Gemini	835	819	- 1,91	17/04/98
Carbone Lorraine	255	255	—	12/06/98
Carrefour	4078	4113	+ 0,85	27/04/98
Casino Guichard	567	563	- 0,70	10/06/98
Casino Guich.ADP	353	350	- 0,84	10/06/98
Castorama Dub.(Li)	1270	1238	- 2,51	15/05/98
C.C.F.	485	492,80	+ 1,60	11/05/98
Cegid (Ly)	995	985	- 1	02/03/98
Cerus Europ.Reun	41,05	41,10	+ 0,12	17/06/98
CFF.(Ferrailles)	203,10	209	+ 2,90	30/03/98
CGIP	295	281,50	- 4,57	12/06/98
Chargeurs	285,80	283,70	- 0,73	25/06/98
Christian Dalloz	415	412,20	- 0,67	02/07/98
Christian Dior	560	575	+ 2,67	01/12/98
CIC -actions A	471	472	+ 0,21	—
Ciments Francais	298,70	302	+ 1,10	30/06/98
Clarins	387,30	389,50	+ 0,56	20/07/98
Club Mediterranee	400	418,10	+ 4,52	24/06/96
CNP Assurances	165	165	—	—
Coflexip	331	339,80	+ 2,65	09/06/98
Colas	1182	1190	+ 0,67	29/06/98
Comptoir Entrep.	12,25	12,40	+ 1,22	15/07/92
Comptoirs Mod.	3600	3600	—	12/06/98
CPR	230	230	—	06/07/98
Cred.Fon.France	86	89,50	+ 4,06	16/06/95
Credit Lyonnais CI	186,50	186,50	—	01/07/93
CS Signaux(CSEE)	420	410	- 2,38	01/07/98
Damart	4700	4699	- 0,02	19/12/97
Danone	1602	1603	+ 0,06	26/05/98
Dassault-Aviation	1880	1850	- 1,59	25/06/98
Dassault Systemes	238	239	+ 0,42	07/07/98
De Dietrich	257	259	+ 0,77	05/06/98
Deveaux(Ly)#	690	694	+ 0,57	01/07/98
Dev.R.N-P.Cal Li #	64	63,95	- 0,07	—
Dexia France	830	843	+ 1,56	11/06/98
DMC (Dollfus Mi)	67,10	65,15	- 2,90	20/06/96
Dynaction	153,70	155,20	+ 0,97	10/07/92
Ecia	707	700	- 0,99	06/05/98
Eiffage	453	447	- 1,32	30/06/98
Elf Aquitaine	621	639	+ 2,89	18/06/98
Eramet	160,10	161	+ 0,56	09/06/98
Eridania Beghin	891	916	+ 2,80	15/07/98
Essilor Intl	2145	2150	+ 0,23	01/07/98
Essilor Intl.ADP	1925	1920	- 0,25	01/07/98
Esso	485	481	- 0,82	30/06/98
Eurafrance	3634	3602	- 0,88	16/12/97
Euro Disney	7	7,10	+ 1,42	23/02/95
Europe I	1230	1280	+ 4,06	*01/04/98*
Eurotunnel	6,90	6,80	- 1,44	—
Fimalac SA	588	591	- 1,19	01/07/98
Finextel	121,30	122	+ 0,57	26/06/97
Fives-Lille	454,50	441	- 2,97	15/07/98
France Telecom	400,20	404,40	+ 1,04	17/06/98
Fromageries Bel	4501	4500	- 0,02	29/07/98
Galeries Lafayette	6080	6200	+ 1,97	18/06/98
Gascogne	448	445,80	- 0,49	02/06/98
Gaumont #	339,50	339	- 0,14	24/06/98
Gaz et Eaux	276,90	270	- 2,49	10/06/98
Geophysique	315	312	- 0,95	12/07/93
G.F.C.	663	658	- 0,75	27/07/98
GrandVision	105	103	- 1,90	05/06/98
Groupe Andre S.A.	699	696	- 0,42	12/02/96
Groupe GTM	556	568	+ 2,15	15/05/98
Groupe Partouche #	436,10	440	+ 0,89	07/05/98
Gpe Valfond act.R#	337,90	338,90	+ 0,29	03/07/96
Gr.Zannier (Ly) #	119,60	118,30	- 1,08	01/07/98
Guilbert	739	745	+ 0,81	08/06/98
Guyenne Gascogne	2302	2323	+ 0,91	19/06/98
Hachette Fil.Med.	1161	1163	+ 0,17	02/06/98
Havas Advertising	829	851	+ 2,65	03/09/98
Imetal	528	531	+ 0,56	25/06/98
Immeubl.France	475	480	+ 1,05	15/06/98
Infogrames Enter.	369	373	+ 1,08	—
Ingenico	*151,30*	152	*+ 0,46*	*01/09/98*
Interbail	140	143,80	+ 2,71	30/06/97
Intertechnique	1630	1615	- 0,92	30/08/98
ISIS	361,20	357	- 1,16	30/06/98
Jean Lefebvre	520	519	- 0,19	09/06/98
Klepierre	553	555	+ 0,36	23/03/98
Labinal	1085	1135	+ 4,60	08/07/98
Lafarge	552	540	- 2,17	[illegible]
Lagardere	210	216,70	+ 3,19	[illegible]
Lapeyre	394,50	394,20	- 0,07	27/05/98
Lebon (Cie)	230	227	- 1,30	[illegible]
Legrand	1415	1397	- 1,27	[illegible]
Legrand ADP	835	839	+ 0,47	[illegible]
Legris indust.	228	224,60	- 1,49	[illegible]
Locindus	800	798	- 0,25	[illegible]
L'Oreal	3560	3600	+ 1,12	12/06/98
LVMH Moet Hen.	995	1032	+ 3,71	[illegible]
Marine Wendel	980	960	- 2,04	30/11/98
Metaleurop	23	23,10	+ 0,43	[illegible]
Michelin	208	212,90	+ 2,35	10/07/98
Montupet SA	198,60	200,10	+ 0,75	[illegible]
Moulinex	87,40	87,30	- 0,11	14/09/92
Natexis	325	325	—	[illegible]
Norbert Dentres.#	180	182	+ 1,11	[illegible]
Nord-Est	176,10	175,90	- 0,11	[illegible]
Nordon (Ny)	475	—	—	[illegible]
NRJ #	905	928	+ 2,54	[illegible]
Olipar	44,50	44,55	+ 0,11	—
Paribas	464,70	465	+ 0,06	—
Pathe	1516	1552	+ 2,37	25/05/98
Pechiney Act Ord A	185,70	186	+ 0,16	30/06/98
Pernod-Ricard	329,10	340	+ 3,31	13/05/98
Peugeot	815	836	+ 2,57	10/06/98
Pinault-Print.Red	958	965	+ 0,73	01/07/98
Plastic Omn.(Ly)	431	440	+ 2,08	02/06/98
Primagaz	559	530	- 5,18	12/06/98
Promodes	3870	3855	- 0,38	08/06/98
Publicis #	893	893	—	10/07/98
Remy Cointreau	91,50	95	+ 3,82	15/09/97
Renault	233,90	241,50	+ 3,24	03/07/98
Rexel	532	520	- 2,25	01/07/98
Rhodia	78,10	79,75	+ 2,11	—
Rhone Poulenc A	287	285,20	- 0,62	03/06/98
Rochefortaise Com.	639	629	- 1,56	15/07/98
Rochette (La)	16	16,10	+ 0,62	25/06/92
Royal Canin	341	340,80	- 0,05	08/04/98
Rue Imperiale (Ly)	6110	6040	- 1,14	10/07/98
Sade (Ny)	220,20	220	- 0,09	12/06/98
Sagem SA	3571	3570	- 0,02	10/07/98
Saint-Gobain	717	737	+ 2,78	29/06/98
Salvepar (Ny)	461,50	457,10	- 0,95	03/04/98
Sanofi	955	969	+ 1,46	05/06/98
Saupiquet (Ns)	375	398	+ 6,13	21/04/97
Schneider SA	317	320,70	+ 1,16	02/07/98
SCOR	337	343,50	+ 1,92	03/06/98
S.E.B.	450	460	+ 2,22	18/06/98
Sefimeg CA	370	369,50	- 0,13	08/06/98
SEITA	363,10	355,80	- 2,01	17/06/98
Selectibanque	72,90	71,55	- 1,85	12/03/96
SFIM	439	440	+ 0,22	07/08/96
SGE	266	265	- 0,37	06/07/98
Sidel	420,50	425	+ 1,07	08/06/98
Silic CA	1040	1030	- 0,96	15/02/98
Simco	498	499	+ 0,20	30/06/98
S.I.T.A.	1327	1350	+ 1,73	06/07/98
Skis Rossignol	78	77,50	- 0,64	25/09/98
Soc.Fonc.Lyon.#	857	860	+ 0,35	01/07/98
Societe Generale	865	872	+ 0,80	13/05/98
Sodexho Alliance	1066	[illegible]	+ 2,15	05/03/98
Sogeparc (Fin)	506	508	+ 0,39	05/01/98
Sommer-Allibert	140,50	140,80	+ 0,07	18/06/98
Sophia	236	236	—	30/06/98
Spir Communic. #	279	275	- 1,43	25/05/98
Strafor Facom	324	333,60	+ 2,96	19/06/98
Suez Lyon.des Eaux	1095	1100	+ 0,45	29/06/98
Synthelabo	1245	1251	+ 0,48	28/06/98
Technip	428,50	425,10	- 0,79	[illegible]
Thomson-CSF	233	235,20	+ 0,94	10/07/98
Total	577	584	+ 1,21	27/05/98
UIF	560	560	—	29/05/98
Uniball	769	757	- 1,56	10/06/98
Union Assur.Fdal	710	721	+ 1,54	15/06/98
Usinor	60,15	59,70	- 0,74	01/07/98
Valeo	420	414	- 1,42	[illegible]
Vallourec	193,90	195	+ 0,56	01/07/98
Via Banque	180	181,50	+ 0,83	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1130	1165	+ 3,09	[illegible]
Vivendi	1331	1346	+ 1,12	[illegible]
Worms (ex.Someal)	82	81,50	- 0,60	—
Elf Gabon	697	672	- 3,58	10/06/98

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Paiement dernier coup. (1)
Allianz AG	1790	1850	+ 3,35	03/07/98
ABN Amro Hol.#	106,10	113,50	+ 5,08	11/09/98
Adecco S.A.	2295	2315	+ 0,87	26/05/98
Adidas-Salomon AG#	555	562	+ 1,26	12/05/98
American Express	507	524	+ 3,35	10/11/98
Amvescap Act ord	40,50	41	+ 1,23	—
Anglo American #	155,50	158	+ 1,60	20/02/98
Anglogold Ltd #	227,30	231,50	+ 1,84	18/09/98
Amgold #	219,80	220	+ 0,09	09/12/98
A.T.T. #	381,70	385	+ 0,86	02/11/98
Arjo Wiggins App.	10,10	9,95	- 1,48	10/08/94
Banco Santander #	104,80	102,40	- 2,29	02/11/98
Barrick Gold #	109,60	107,20	- 2,18	15/12/98
B.A.S.F. #	198,10	201	+ 1,46	20/05/98
Bayer #	228	222	- 2,63	04/05/98
Crown Cork ord.#	162,80	161,80	- 0,61	20/11/98
Crown Cork PF CV#	151,30	—	—	20/11/98
DaimlerChrysler	505	517	+ 2,37	—
De Beers #	69,10	68,20	- 1,30	27/10/98
Deutsche Bank #	317	330	+ 4,10	26/05/98
Diageo PLC #	58,50	60	+ 2,56	30/11/98
Dresdner Bank	223,10	230	+ 3,09	20/05/98
Driefontein #	23,20	24,20	+ 4,31	11/09/98
Du Pont Nemours #	294,70	300	+ 1,79	14/12/98
Eastman Kodak #	397,30	400	+ 0,67	04/01/99
East Rand #	1,06	1,06	—	15/08/94
Echo Bay Mines #	11,10	11,20	+ 0,90	31/12/96
Electrolux #	85,65	87	+ 1,57	12/05/98
Equant N.V.	393	401	+ 2,40	—
Ericsson #	125,20	130,10	+ 3,91	05/04/98
Ford Motor #	295,20	300,30	+ 1,72	[illegible]
Gencor act.regr.	8,90	8,80	+ 8,56	[illegible]
General Elecz. #	499,10	517	+ 3,58	[illegible]
General Motors #	369	372,20	+ 0,86	[illegible]
Harmony Gold #	25,30	29,95	+ 0,19	[illegible]
Hitachi #	31,70	33,60	+ 5,99	[illegible]
Hoechst #	226,70	229	+ 1,01	[illegible]
I.B.M #	907	916	+ 0,99	[illegible]
I.C.I #	51,05	50,10	- 1,86	[illegible]
Ito Yokado #	360	358,80	- 0,33	[illegible]
Kingfisher plc #	55,50	57,10	+ 2,88	[illegible]
Matsushita #	94,60	93,65	- 1	[illegible]
Mc Donald's #	369,60	375,10	+ 1,48	[illegible]
Merck and Co #	786	810	+ 3,05	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	33,80	32,65	- 3,40	[illegible]
Mobil Corporat.#	496	489	- 1,41	[illegible]
Morgan J.P. #	540	—	—	[illegible]
Nestle SA Nom. #	11000	11240	+ 2,18	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	80,60	81,50	+ 1,11	[illegible]
Nokia A	601	628	+ 4,49	[illegible]
Norsk Hydro #	166,90	179	+ 7,24	[illegible]
Petrofina #	2540	2590	+ 1,96	[illegible]
Philip Morris #	■ 291,50	297	+ 1,74	[illegible]
Philips N.V #	358,20	361	+ 0,78	[illegible]
Placer Dome Inc #	70,10	69,50	- 0,85	[illegible]
Procter Gamble	490	—	—	[illegible]
Quilvest	318	—	—	[illegible]
Randfontein #	13,50	13,75	+ 1,85	[illegible]
Rio Tinto PLC #	59,95	60,50	+ 0,91	[illegible]
Royal Dutch #	258,30	261,60	+ 1,27	[illegible]
Sega Enterprises	130	—	—	[illegible]
Sema Group Plc #	50,30	50	- 0,59	[illegible]
Schlumberger #	250,80	245	- 2,31	[illegible]
Shell Transport #	32,10	32,50	+ 1,24	[illegible]
Siemens #	345,40	350,10	+ 1,36	[illegible]
Sony Corp. #	399,90	400,60	+ 0,17	[illegible]
STmicroelectronics	418	417	- 0,23	[illegible]
Sumitomo Bank #	*60,60*	60,10	- 0,82	[illegible]
T.D.K #	458	451,40	- 1,44	[illegible]
Telefonica #	244	248,50	+ 1,84	[illegible]
Toshiba #	31,55	32,50	+ 3,01	[illegible]
Unilever #	416	425	+ 2,16	[illegible]
United Technol. #	569	562	- 1,23	[illegible]
Volkswagen A.G #	400	401,60	+ 0,40	[illegible]
Yamanouchi #	170,90	171	+ 0,05	[illegible]
Zambia Copper	7,95	7,80	- 1,88	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 16 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	119,68	1,159
CEPME 9% 89-99 CA#	103,54	3,058
CEPME 9% 92-06 TSR	—	4,463 o
CFD 9,7% 90-03 CB	123,08	8,478
CFD 8,6% 92-05 CB	125,75	7,398
CFF 10,25%90-01CB#	113,55	7,891
CLF 8,9% 88-00 CA#	107,16	9,047
CNA 9% 4/92-07	131,09	5,696 ↑
CRH 8,6% 92/94-03	118,70	4,123 o
CRH 8,5% 10/87-88#	100,99	6,777
EDF 8,6%88-89 CA#	105,40	7,281
EDF 8,6% 92-04 #	122,93	6,032 d
Finansder 9%91-06#	133,45	0,616 ↑
Finansd.8,6%92-02#	114,60	7,728
Floral9,75% 90-99#	—	4,007
OAT TMB 87/99 CA#	100	3,149
OAT 8,125% 89-99 #	101,94	4,675 ↓
OAT 8,50%90/00 CA#	106,45	6,241
OAT 85/00 TRA CA#	101,55	1,315 ↓
OAT 10%5/85-00 CA#	109,31	5,699
OAT 89-01 TME CA#	99,80	3,603 o
OAT 10% 90-01 ecu	—	8,164
OAT 7,5%7/86-01CA#	110,30	3,062 d
OAT 8,5% 91-02 ecu	—	6,544
OAT 8,5% 87-02 CA#	118,55	0,605 ↓
OAT 8,50% 89-19 #	—	1,327
OAT.8,50%92-23 CA#	155,34	5,589
SNCF 8,8% 87-94CA	104,50	7,763 o
Suez Lyon.Eaux 90	1120	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	26	25
Baccarat (Ny)	650	620
Bains C.Monaco	808	800
Bque Transatland. ◆	247,30	247,30
Bidermann Intl. ◆	110	110
Champex (Ny) ◆	36	36
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2600	2600
Continental Ass.Ly	600	599
Darblay ◆	529	529
Didot Bottin	847	805
Eaux Bassin Vichy ◆	1960	1960
Electr.Madagascar	124	128
Elect.Strasbourg ◆	712	712
Ent.Mag. Paris	2030	2000
Fichet Bauche	40,65	39
Fidei	63	61,50
Finalens	251,50	251
F.I.P.P. ◆	201	200
Francarep	299	289,90
From. Paul-Renard	1151	1151
Generali Fce Assur	2030	2030
Gevelot	600	601
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	205	205
G.T.I (Transport)	415	398
Immobail	235	247
Immobanque	677	677
Lucia	80	80
Monoprix	580	580
MLPC International	459	458
Mors	4,85	4,85
M.R.M. (Ly)	276	278
Navigation (Nle) ◆	99	99
ONA 100 DH ◆	584	584
Optorg ◆	368	368
Exa.Clairefont(Ny) ◆	630	[illegible]
Paris Orleans	325	320
Promodes (CI)	2436	[illegible]
PSB Industries Ly	538	539
Raynal Roq.ex.SAP ◆	370	[illegible]
Rougier #	277,50	275
Saga ◆	275	275
S.I.P.H.	140	[illegible]
Sofragi ◆	5010	5010
Taittinger	3850	3725
Tour Eiffel ◆	447	447
Vermandoise Sucr.	5800	[illegible]
Vicat	518	519
Caves Roquefort	2150	2150
Finaxa	496	492
Gaillard (M) ◆	1610	1610
Gd Moul.Strasbourg ◆	1650	1650
Hotel Lutetia	581	584
Hotels Deauville ◆	970	970
L.Bouillet (Ly) ◆	405	405
Lloyd Continental	13900	[illegible]
Matussiere Forest.	46,20	46,20
Moncey Financiere	3430	3430
Part-Dieu(Fin)(Ly)	124	124
Poliet	545	545
Sabeton (Ly) ◆	732	732
Samse (Ly)	1255	1258
Sechilienne (Ly) ◆	1415	1415
Sucr.Pithiviers	2600	2600

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 16 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	36,55	36,50
AFE #	694	690
Algle #	509	509
Albert S.A (Ns) ◆	55	55
Arkopharma #	428	429
Assystem #	124	115
Bque Picardie (Li) ◆	905	905
Bque Tarneaud(B)#	399	399
Bque Vernes ◆	115	115
Beneteau CB#	850	845
B I M P	150	150
Boiron (Ly)#	428	424,90
Boisset (Ly) #	340	339,90
But S.A.	297	297
C.E.E #	165	152,90
Change Bourse (M)	181	182
CNIM CA#	225	222
Codetour	375	374
Conflandey #	230	220
C.A. Hte Normandie	343	340
C.A. Paris IDF	890	895
C.A.Ille & Vilaine	313	313
C.A.Loire Atl.# Ns	318	317
C.A.Pas de Calais	563	558
C.A.du Nord#(Li)	517	514
C.A. Oise CCI	395	395,10
C.A. Somme CCI	330	315
C.A.Toulouse (B)	475	475
Groupe J.C.Darmon	373,70	390
Devernois (Ly)	313	310
Ducros Serv.Rapide ◆	50	50
Emin-Leydier (Ly)#	235	236,10
Europ.Extinc.(Ly)	340	338
Expand s.a	285	290
Factorem	840	845
Faiveley #	172	168,20
Finacor	22,80	22,95
Fininfo	1029	1010
Assur.Bq.Populaire	625	635
Gautier France	360	363,50
Gel 2000 ◆	6,10	6,10
GEODIS #	365	365
GFI Industries #	190,20	196,90
Girodet (Ly) # ◆	10,40	8,55
GLM S.A.	139	139
Gpe Guillin # Ly	142	146,30
Kindy #	96,50	98,10
Guerbet S.A.	124	124
Hermes intl	417,20	419
Hurel Dubois	650	641
ICBT Groupe	102,50	102
I.C.C. #	174	174,10
ICOM Informatique	156	160
Idianova Particip. ◆	96	96
Int. Computer #	49,50	47,15
IPBM	47	46,95
M6-Metropole TV	919	905
Manitou #	762	779
Manutan	385	381
Marie Brizard	400	370
Maxi-Livres Profr.	40,50	40
Mecelec (Ly)	66,90	69
MGI Coutier #	290,20	295
Monneret Jouets Ly#	74,10	70,40
Naf-Naf #	77	76
NSC Gpe (Ny)	660	660
Onet #	715	715
Paul Predault	130	127
P.C.W. 19	—	
Petit Boy #	89,95	[illegible]
Phyto-Lierac #	200	[illegible]
Pochet	586	585
Poujoulat Ets (Ns)	117	[illegible]
Radiall #	505	505
Robertet #	850	855
Rouleau-Guichard	212	212,50
Securidev #	71	70,90
Smoby (Ly) #	391	390
Sofco (Ly) ◆	9,10	9,10
Sofibus	339,90	339,90
Sopra #	1920	1870
Steph.Kelian # ◆	108	108
Sylea	282	280
Teisseire-France	131	133
TF1	966	976
Thermador Gpe. #	340	332
Transiciel #	600	592
Trouvay Cauvin #	79,90	85
Unilog	2490	2430
Union Fin.France	660	688
Viel et Cie #	123	122
Vilmor.Clause Cie#	570	562
Virbac	403	402

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 16 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligène Oncor ◆	20,20	20,20
Belvédère	302	305
BVRP	250	[illegible]
Chemunex	6,50	6,50
Duran Duboi ◆	405	405
Eurofins scientific	420	401
FDM Pharma n. ◆	18	[illegible]
Genset	444	[illegible]
Guyanor action B	2,80	[illegible]
Infonie	170	165
Joliez-Regol	55	[illegible]
La Cie Group	90	91,50
Olitec	665	[illegible]
Omnicom	585	[illegible]
Picogiga	115	115
R2I Santé	300	[illegible]
Serp Recyclage	735	[illegible]

MARCHÉ LIBRE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

MERCREDI 16 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Euraltech ◆	26	[illegible]
Europe Finance Ind. ◆	720	[illegible]
Cibox-LCI ◆	180	180
CTT-SCETA ◆	460	460
Sté lecteurs du Monde ◆	166,10	166,30
Troc de l'Ile ◆	118	118

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 15 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	157,62	150,11
Agipi Actions (Axa)	141,98	135,22
BNP — 3615 BNP		
Antigone Trésorie	924562	924562
Natio Court Terme	14827	14827
Natio Court Terme 2	402678	402678
Natio Epargne	2283,96	2261,35
Natio Ep. Croissance	3736,37	3663,11
Natio Ep. Patrimoine	158,96	155,84
Natio Epargne Retraite	186,94	183,27
Natio Epargne Trésor	12074,47	12050,37
Natio Euro Valeurs	1251,82	1227,27
Natio Euro Oblig.	1145,55	1134,21
Natio Euro Opport.	1199,03	1175,52
Natio Euro Perspect.	2016,22	1976,69
Natio Immobilier	1670,03	1637,38
Natio Inter	1171,03	1148,07
Natio Monétaire C	5654,03	5654,03
Natio Monétaire D	5204,34	5204,34
Natio Oblig. LT	244,95	240,15
Natio Oblig. MT C	946,65	937,28
Natio Oblig. MT D	914,97	905,91
Natio Opportunités	216,65	212,40
Natio Placement C	81909,36	81909,36
Natio Placement D	76963,52	76963,52
Natio Revenus	1154,89	1143,46
Natio Sécurité	11504,31	11504,31
Natio Valeurs	1669,01	1636,29
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT		
Moneden	96681,81	96681,81
Oblig. tres caté.	304,92	300,41
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com		
Livret Bourse Inv. D PEA	1029,56	1009,37
Nord Sud Dévelop. C	2660,10	2654,79
Nord Sud Dévelop. D	2382,50	2377,74
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	332,79	326,26
Patrimoine Retraite D	315,06	308,85
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C	20563,25	20563,25
Mutual. dépots Sicav C	20485,03	20464,57
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)		
Ecur. Act. Futur D PEA	355,70	348,73
Écur. Capitalisation C	277,55	277,55
Écur. Expansion C	87164,87	87164,87
Écur. Géovaleurs C	4101,25	4020,83
Écur. Investis. D PEA	284,12	278,55
Éc. Monét.C/10 30/11/98	1351,24	1351,24
Éc. Monét.D/10 30/11/98	1219,01	1219,01
Écur. Trésorerie C	331,53	331,53
Écur. Trésorerie D	310,85	310,85
Écur. Trimestriel D	2115,85	2115,85
Éparcourt-Sicav D	198,90	198,90
Géoptim C	14672,55	14485,71
Géoptim D	13135,57	12941,45
Horizon C	2738,45	2684,75
Prévoyance Ecur. D	108,76	108,76
INDOCAM Asset Management — CRÉDIT AGRICOLE 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)		
Amplia ◇	124785,12	124785,12
Atout Amérique	205,38	200,37
Atout Asie	79,57	77,63
Atout France Europe	1045,19	1019,70
Atout France Monde	258,29	251,99
Atout Futur C	1021,91	996,99
Atout Futur D	951,94	928,72
Coexis	2152,30	2116,32
Dièze	2615,30	2571,58
Elicash ◇	993232,66	993232,66
Eurodyn	3141,76	3065,13
Indicia ◆	2167,33	2113,54
Indocam Convert. C	15833,48	15372,31
Indocam Convert. D	14494,04	14071,58
Indocam Europe Nouv. ◆	10083,41	9789,72
Indocam Hor. Eur. C	1278,85	1241,60
Indocam Hor. Eur. D	1206,83	1171,68
Indocam Multi Oblig.	988,07	959,29
Indocam Orient C ◆	168,76	161,11
Indocam Orient D ◆	151,63	144,75
Indocam Unijapon	854,12	815,39
Indocam Str. 5-7 C	2154,42	2118,41
Indocam Str. 5-7 D	1541,25	1515,49
Moné.J C ◇	12390,32	12390,32
Moné.J D ◇	11737,62	11737,62
Oblifutur C	627,06	616,58
Oblifutur D	577,93	568,27
Oraction	1131,88	1104,27
Revenu-Vert	1223,71	1203,25
Sévéa ◆	123,67	120,65
Synthésis	21735,57	21351,25
Univers Actions	281,77	274,90
Uni Associations ◇	122,16	122,16
Uni-Foncier	1815,91	1771,62
Uni-Régions	*1871,92*	1826,26
Univar C ◇	321,11	321,11
Univar D ◇	301,06	301,06
Univers-Obligations	277,22	272,59
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m. ◆	16813,19	16483,52
Indocam Val. Restr. ◆	16472,26	15992,29
Optalis Dynamiq. C ◆	115,44	113,18
Optalis Dynamiq. D ◆	114,29	112,05
Optalis Équilib. C ◆	114,52	112,27
Optalis Équilib. D ◆	111,60	109,41
Optalis Expansion C ◆	105,43	103,36
Optalis Expansion D ◆	105,43	103,36
Optalis Sérénité C ◆	110	107,84
Optalis Sérénité D ◆	105,07	103,01
Pacte Sol. Logem.	527,36	522,74
Pacte Vert T. Monde	539,57	534,23
CIC BANQUES		
Francic	179,02	173,61
Francic Pierre	174,01	168,94
Europe Régions	252,43	245,00
CIC PARIS		
Associc	1146,30	1146,30
Cicamonde	169,77	164,83
Converticic	477,89	470,83
Ecocic	1927,12	1870,99
Mensuelcic	10094,28	9996,34
Oblicic Mondial	4258,90	4195,98
Oblicic Régions	1268,63	1249,88
Rentacic	168,04	165,56
CRÉDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT		
Eurco Solidarité	1510,73	1485,77
Lion 20000 C ◆	17778,50	17778,50
Lion 20000 D	16217,03	16217,03
Lion-Associations C ◆	11801,78	11801,78
Lion-Associations D	11179,81	11179,81
Lion Court Terme C	27591,55	27591,55
Lion Court Terme D	24308,44	24308,44
LionPlus C	1798,16	1762,90
LionPlus D	1647,14	1614,84
Lion Trésor	2703,82	2677,05
Oblilion	2447,29	2423,06
Sicav 5000	905,11	887,36
Slivafrance	1528,04	1498,08
Slivam	649,58	636,84
Slivarente	275,03	269,64
Slivinter	879,87	862,62
Trilion	5249,24	5181,88
Crédit Mutuel		
Avenir Alizes	2842,89	2787,15
CM Option Dynamique	167,91	163,42
CM Option Equilibre	320,82	313,76
C.M. Mid. Act. Fr.	159,55	155,28
C.M. Oblig. Cour.T	981,51	981,51
C.M. France Actions	183,89	178,97
Créd. Mut. Jour	23834,45	23834,45
C.M. Monde Actions	1801,08	1752,88
C.M. Epargne Oblig.	2089,53	2048,56
C.M. Oblig. Quatre	1123,77	1101,74
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	116,35	114,07
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	401,19	[illegible]
Saint-Honoré Capital	22861,40	22195,53
St-Honoré March. Emer.	335,55	[illegible]
St-Honoré Pacifique	498,49	477,02
St-Honoré Vie Santé	2092,93	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1897,70	[illegible]
Stratégie Ind.Europe	1139,17	[illegible]
Stratégie Rendement	2230,15	[illegible]
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C	128,60	[illegible]
Amplitude Amérique D	128,24	125,11
Amplitude Europe C	200,76	195,86
Amplitude Europe D	196,86	192,06
Amplitude Monde C	1144,28	[illegible]
Amplitude Monde D	1070,02	[illegible]
Amplitude Pacifique C	83,08	[illegible]
Amplitude Pacifique D	82,42	80,41
Élanciel France D PEA	238,62	232,80
Élanciel Euro D PEA	594,54	580,04
Émerg.Euro Poste D PEA	174,29	170,04
Géobilys C	745,18	[illegible]
Géobilys D	697,37	[illegible]
Intensys C	124,88	[illegible]
Intensys D	114,88	[illegible]
Kaleis Dynamisme C	1291,63	1266,30
Kaleis Équilibre C	1208,99	[illegible]
Kaleis Sérénité C	1141,58	[illegible]
Latitude C	154,26	154,26
Latitude D	136,97	136,97
Oblitys D	693,74	[illegible]
Plénitude D PEA	253,77	[illegible]
Poste Gestion C	15528,32	15528,32
Poste Gestion D	14938,15	14938,15
Poste Première	42326,74	42326,74
Poste Première 1 an	253156,39	[illegible]
Poste Première 2-3	54585	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5380,89	[illegible]
Thésora C	1108,31	[illegible]
Thésora D	969,67	[illegible]
Trésorys C	279678,84	279678,84
Solstice D	2419,46	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)		
Actimonétaire C	39517,25	39517,25
Actimonétaire D	30478,19	[illegible]
Cadence 1 D	1094,43	[illegible]
Cadence 2 D	1081,47	[illegible]
Cadence 3 D	1069,94	[illegible]
Capimonétaire C	424,92	[illegible]
Capimonétaire D	374,11	[illegible]
Sogeoblig C/D	689,84	[illegible]
Interoblig C	334,95	[illegible]
Intersélection France D	435,12	[illegible]
Sélect Défensif C	1176,66	[illegible]
Sélect Dynamique C	1312,93	[illegible]
Sélect Équilibre 2	976,46	[illegible]
Sélect PEA 3	907,81	[illegible]
Sogepea Europe	1319,46	[illegible]
SG France opport. C	2390,18	[illegible]
SG France opport. D	2262,56	[illegible]
Sogenfrance C	2572,38	[illegible]
Sogenfrance D	2335,40	[illegible]
Sogépargne D	307,56	[illegible]
Soginter C	321,80	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

SCIENCES Un colloque organisé récemment à Montpellier a permis aux chercheurs brésiliens et français impliqués dans la sauvegarde des écosystèmes et le développement en Amazonie de faire le point de leurs actions. ● SOUTENU par le groupe *des sept pays les plus industrialisés* (G7), un « programme-pilote » a été lancé en 1996. Son application se heurte à des problèmes de financement et de réforme foncière. ● LES *CHERCHEURS ont néanmoins obtenu* des résultats encourageants, notamment dans la mise en place de systèmes d'exploitation agricole respectueux de l'environnement. Cette « agroforesterie », qui évite le déboisement, permet une certaine maîtrise du cycle du carbone. ● LA CONSERVATION de la biodiversité, parfois contradictoire avec le développement des zones habitées, est un problème complexe auquel se heurte aussi le Chili.

L'effort de conservation en Amazonie fait l'objet d'un bilan nuancé

Protection forestière, projets-pilotes en agroforesterie, développement de l'écotourisme, actions de prévention des incendies, protection des territoires indiens : les actions sont nombreuses, mais se heurtent aux problèmes budgétaires et fonciers

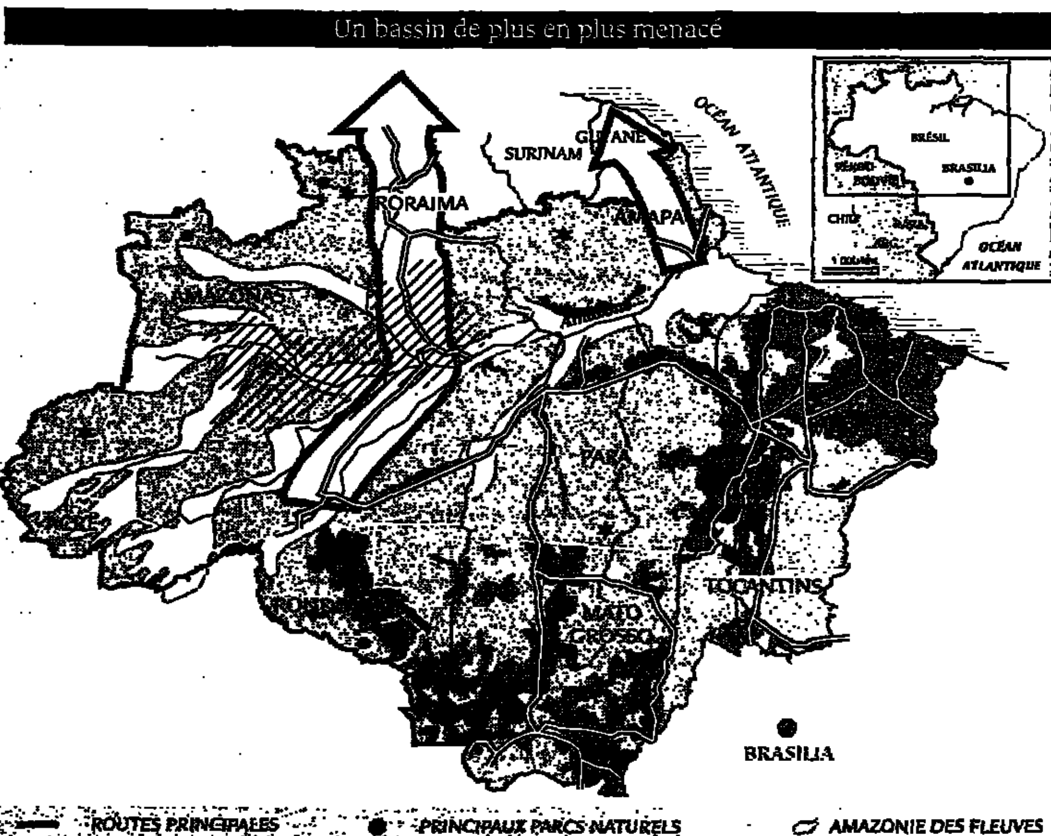
MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

L'année 1998 fera date dans les annales forestières de l'Amazonie. Trois incendies majeurs ont frappé la partie brésilienne de ce massif tropical qui couvre 7,3 millions de kilomètres carrés. L'Etat du Roraima, sec à la suite de la perturbation océanique El Niño, a perdu, en janvier et en février, 10 000 kilomètres carrés de forêts, 2 600 kilomètres carrés de pâturages, 92 100 plantations, 14 000 têtes de bétail. Les habitations de 12 000 colons et Indiens Yanomamis ont été détruites. Plus récemment, deux grands feux se sont déclenchés au sud du manteau d'émeraude, dans le Mato Grosso et dans le Tocantins.

Chaque fois, ces sinistres ont mis en évidence l'incurie des autorités de Brasilia pour les endiguer et ont souligné les maux de la colonisation qui ravagent l'Amazonie depuis un quart de siècle. *« Notre rôle n'est pas tant de trouver des coupables que de remédier à ces gigantesques incendies »*, prévient Carmen Figueiredo, de l'Agence brésilienne de l'environnement (Ibama). Pas question, donc, d'interdire les brûlis agricoles traditionnels. *« Nous proposons plutôt aux populations de développer, avec elles, des méthodes alternatives ou de contrôle des défrichements par le feu, d'instaurer des droits de licence pour les brûlis, et d'opérer un suivi par avions et par satellites »*, ajoute-t-elle.

Carmen Figueiredo développe sur le terrain le nouveau programme de prévention des incendies baptisé « Prodesque », engagé sur neuf sites pilotes avec l'aide du Centre français de coopération en recherche agronomique pour le développement (Cirad). La jeune femme et ses collègues brésiliens sont venus récemment à Montpellier évoquer avec les chercheurs français impliqués en Amazonie leur programme de sauvegarde des écosystèmes amazoniens et du développement de leurs habitants (Indiens, Noirs marrons et colons). Avec l'appui financier et technique des sept grandes puissances industrielles, le gouvernement et les associations brésiliennes ont mis en œuvre en 1996 un vaste programme pilote du G7 (PPG7) pour l'Amazonie. Le PPG7 prévoit la création de corridors de protection forestière, des projets pilotes d'exploitations agricoles durables, le développement de l'écotourisme, l'attribution de crédits agricoles et industriels conditionnés à leur impact écologique, la création d'un institut de bioprospection industrielle (groupant près de quatre-vingts laboratoires brésiliens et une quarantaine d'étrangers), des actions de prévention des incendies et de protection des territoires de quelques 326 000 indigènes... Si le Brésil fait flèche de tout bois, c'est qu'il y a urgence. Car, au-delà des grands incendies de 1998, les défrichements agricoles sont à la hausse.

Un bassin de plus en plus menacé



Deux nouveaux axes routiers menacent l'Amazonie brésilienne : 100 nouveaux kilomètres de piste depuis Manaus vers Caracas ont été asphaltés, et, en Guyane française, la route entre Régina et Saint-Georges, qui devrait être achevée à l'horizon 2000-2003, permettra de relier le Venezuela à l'embouchure de l'Amazone par la côte.

COUPES ET BRÛLIS

« Jusqu'au sommet de Rio, le gouvernement et la société civile brésilienne étaient très mobilisés sur l'Amazonie : le déboisement, qui était d'environ 21 000 kilomètres carrés par an entre 1978 et 1988, est tombé à moins de 15 000 kilomètres carrés jusqu'en 1994. Puis l'effort s'est relâché, et les coupes et les brûlis ont repris au rythme d'environ 30 000 kilomètres carrés par an », raconte Neli Aparecida de Mello, du ministère brésilien de l'environnement (MMA). Depuis 1978, plus de 517 000 kilomètres carrés sont partis en fumée en Amazonie brésilienne. La taille de la France !

Au cœur du dispositif du PPG7, s'affiche la volonté d'étendre les pratiques agroforestières. Car *« nous ne réussirons pas à protéger l'Amazonie sans un meilleur développement de ses populations »*, souligne Carmen Figueiredo. Née dans les années 80 et largement améliorée et diffusée en Asie du Sud-Est, l'agroforesterie – que d'aucuns considèrent toujours comme du « jardinage » en forêt – consiste, en réalité, à enrichir le milieu naturel en espèces végétales utiles. *« On peut, quasiment sans défricher, planter des bois d'œuvre, des fruitiers, des légumes, du manioc, mais aussi parfois des cultures de rente, comme la canne à sucre, le café et le cacao*, note Richard Pasquis du Cirad. *A ces cultures peuvent s'ajouter un petit élevage, la chasse, la pêche et la cueillette. »*

Ces produits vivriers dégagent souvent un revenu monétaire. L'Amazonas exporte ainsi, chaque année, environ 60 millions de francs de produits dits *« extractivistes »*, comme des noix du Brésil, du caoutchouc, ou des cœurs de palmier. Exploités et récoltés en fonction des saisons et des cours du marché, ils font vivre quarante mille familles de petits colons. *« La centaine d'expériences agro-forestières qui existent demandent à être mieux soutenues et améliorées pour devenir plus rentables sur le marché international et s'étendre en Amazonie »*, précise Neli Aparecida de Mello.

LA RACINE DU MAL

Lassé d'être montré du doigt sur la scène internationale, son pays semble vouloir agir sur tous les fronts. Saura-t-il s'attaquer à la racine du mal en réformant sa politique foncière ? C'est moins sûr. Sans remise en cause des aides aux défrichements, sans une réforme agraire qui limite la taille des exploitations et donne une terre aux plus pauvres tout en les aidant à mieux exploiter leurs friches, la course à la terre et les déboisements continueront. D'autant qu'un projet de coupes budgétaires du ministère du Plan, actuellement en discussion au Congrès national, menace la crédibilité du PPG7.

« Dans la mesure où ces aides du G 7 sont conditionnées à un investissement financier du Brésil d'environ 10 % et entraînent son engagement sur plusieurs années, le gouvernement a préféré refuser 83,6 % des donations pour 1999 », dénonce Beto Ricardo de l'Instituto socio-ambiental de Sao Paulo. Alors qu'il était prévu d'investir, en 1999, 73 millions de reals (environ 350 millions de francs), contrepartie brésilienne inclue, le gouvernement n'en propose plus aujourd'hui que 7,6 millions.

Que restera-t-il de l'ambitieux PPG7 ? Sur les cinq projets de corridors verts devant relier entre eux les réserves indigènes et les parcs naturels, un seul est en cours de réalisation en Amazonas et dans le Para : couvrant environ 133 000 kilomètres carrés, il doit relier entre elles une cinquantaine d'aires protégées. Rien n'assure qu'il sera achevé, que les autres verront le jour et que la promesse faite en janvier par le président brésilien au WWF de mettre en réserve 10 % de l'Amazonie pour l'an 2000 soit tenue.

Vincent Tardieu

Le Chili, un pionnier en matière de protection

« LE CHILI apparaît comme le seul réservoir à long terme de la biodiversité forestière tempérée en Amérique du Sud », assurent Juan Armesto et ses collègues du Laboratoire de systématique et d'écologie végétale de la faculté des sciences de Santiago dans la revue *Science* datée du 13 novembre.

Dans les régions centrales et méridionales, cinquante-neuf aires protégées couvrent en effet 13 millions d'hectares, soit 29 % du territoire concerné. Seul le Costa Rica, avec une mise en protection de 21 % de son territoire, s'en approche, tandis que le Brésil a mis en réserve moins de 6 % de son territoire amazonien. Le Chili, modèle et pionnier en matière de conservation – son premier parc date de 1900 –, a-t-il pour autant réussi à protéger sa biodiversité forestière ?

« Dans l'archipel volcanique des Juan Fernandez, perdu au cœur du Pacifique, il est évident que le Parc national a évité la disparition de nombreuses espèces et populations forestières », se réjouit Philippe Danton, botaniste de Grenoble. Avec deux collègues français, et l'appui de la Société linnéenne de Lyon, des Laboratoires Yves Rocher et du Conservatoire botanique national de Brest, ils viennent d'y commencer une seconde mission de trois mois pour faire l'inventaire de la flore endémique de cet archipel.

Car ces îles (Robinson Crusoé et Alexandre Selkirk) hébergent cent trente espèces de plantes uniques au monde et autant d'espèces étrangères introduites par l'homme ! Sans la mise sous cloche de 80 % de l'île Robinson et de la totalité de celle d'Alexandre Selkirk, jamais sans doute l'équipe franco-chilienne n'aurait pu retrouver, en 1997, trois espèces de plantes disparues et six autres inconnues sur l'archipel (dont deux qui n'ont probablement jamais encore été décrites). Parmi ces trésors, une petite orchidée jaune dénommée *Gavillea insularis* n'avait plus donné signe de vie depuis cinquante ans (*Le Monde* du 12 février).

ESPACES PROTÉGÉS

Mais ce qui est valable dans le contexte insulaire, particulièrement fragile, l'est-il aussi sur le continent ? Là, les chercheurs de la faculté des sciences de Santiago sont nettement critiques. En comparant la distribution des espaces protégés dans le centre-sud du pays à la répartition connues des espèces d'arbres et de vertébrés, ils dressent un bilan inquiétant. *« Plus de 90 % des terres protégées sont concentrées à de hautes latitudes (au-delà de 43° sud), hors des aires les plus riches de biodiversité »*, constatent Juan Armesto et ses collègues. Les plus beaux joyaux de la biodiversité végétale et animale se situent dans les zones comprises entre 35,6° et 41,3° de latitude, qui sont aussi les plus densément peuplées. Régions où les parcs et les réserves couvrent moins de 10 % des territoires considérés.

Or ces terres font l'objet de déboisement, de cultures intensives et de pâturages extensifs. Comme plus de 90 % des massifs protégés demeurent en altitude, dans des zones soumises au gel et aux éruptions volcaniques, *« la menace de la biodiversité est non seulement due au manque de sites protégés adéquats mais aussi à leur isolement dans cette mosaïque très dense de plantations agricoles et de villes »*, affirment les auteurs de l'étude. Pis, après simulation, les scientifiques craignent que, même en classant intégralement l'ensemble des forêts des zones les plus riches en espèces, la forte densité démographique de ces régions ait raison de leur biodiversité.

V. T.

CORRESPONDANCE

Une lettre de Bernard Bihain

*A la suite de notre article sur la fermeture d'un laboratoire de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (*Le Monde *du 21 novembre), nous avons reçu de Bernard Bihain, directeur de cette unité aujourd'hui dissoute, la mise au point suivante :*

Votre article s'est fait l'écho des travaux d'une commission de l'université Rennes-I. Des négligences dans le contrôle des radioéléments auraient induit une pathologie thyroïdienne chez l'un des membres de l'unité 391 de l'Inserm. Ce rapport est mensonger.

Aucun des membres de l'unité 391 ne présente de pathologie professionnelle avérée. Aucun examen d'urine n'a mis en évidence de contamination par l'iode, et les badges des chercheurs qui détectent des irradiations sont restés vierges. La sorbonne [NDLR : hotte aspirante de laboratoire] servant aux manipulations d'isotopes instables volatils disposait des équipements assurant une efficacité optimale et était équipée de filtres prévenant les rejets dans l'atmosphère. Deux des membres de l'unité ont suivi la formation légale de personne compétente en radioproduction. Les déchets étaient conservés dans des locaux situés en dehors de l'unité : leur transport était réalisé, une fois par semaine, sous la supervision du responsable hygiène et sécurité. L'utilisation des produits radiomarqués était confinée aux locaux qui portaient les signes adéquats. Une recherche de dispersions accidentelles de ces produits, réalisée mensuellement, s'est toujours révélée négative. Des comprimés d'iodure de potassium étaient disponibles dans l'unité en cas d'accident. L'ensemble de ces mesures constitue à mes yeux un maximum de protection.

Le rapport fait aussi état d'une déclaration du médecin à l'origine du diagnostic de pathologie thyroïdienne chez une chercheuse de l'unité et dont elle affirme l'origine professionnelle. Selon le rapport, ce docteur précise *« avoir personnellement vu des acariens tomber du plafond dans les cheveux de l'animalier »*. On ne peut que s'émerveiller devant une telle acuité visuelle. Il est également intéressant de noter qu'une seule et même personne se dit victime de pathologie thyroïdienne et est à l'origine des accusations de fraude scientifique, point de départ de l'*« affaire Bihain »*. Rien de ce qu'elle affirme sur le plan médical ou sur le plan scientifique n'a jamais été confirmé par aucun expert.

La commission de l'université Rennes-I n'a pas souhaité me rencontrer ; j'ai pris connaissance de l'existence de ce rapport par voie de presse. Une autre commission d'enquête a siégé de juillet à novembre 1997 ; elle a entendu la plupart des personnels de l'unité 391, à l'exception du directeur. Le président de l'université a ensuite déclenché une croisade discréditant l'unité. Une campagne, relayée par certains journaux, s'appuyant sur des ragots, a abouti à la fermeture d'une unité de l'Inserm mais a échoué dans son principal objectif. Malgré les allégations de la revue *Nature*, le ministère de la recherche, suivant l'avis de ses propres enquêteurs, a choisi de mettre un terme aux investigations.

En juillet, j'ai publié un article de synthèse dans une revue internationale et présenté nos travaux dans le cadre rigoureux d'une Gordon Conference. J'ai depuis reconstitué une équipe d'une dizaine de chercheurs. Les résultats qui s'accumulent confortent nos hypothèses et ils ont été confirmés par une équipe américaine réputée. N'en déplaise aux partisans du conformisme scientifique, une hypothèse audacieuse commence à mettre un terme à une controverse vieille de vingt-cinq ans. Les mécanismes qui contrôlent la répartition des graisses alimentaires entre le foie et le tissu adipeux se précisent et laissent entrevoir de nouvelles approches thérapeutiques. Jusqu'ici, ni les jalousies ni les allégations imprudentes de certains médias n'ont été en mesure d'empêcher la recherche d'avancer à son pas.

Louis Nicollin entend préserver Montpellier des marchands du temple

Le président du club héraultais s'oppose à la doctrine libérale en vogue dans le football

Pour le compte de la 19e journée de championnat, Montpellier devait recevoir, mercredi 16 décembre, le leader, l'Olympique de Marseille, pour une revanche très attendue du match aller enlevé par les Provençaux à l'issue d'un match fou (5-4). Louis Nicollin, président du club héraultais et patron d'une prospère société de ramassage de déchets, récuse la cotation boursière qui fait tant rêver son collègue marseillais Robert Louis-Dreyfus.

MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

Il ne faut surtout pas lui parler de société anonyme, d'entrée en Bourse, ou plus généralement de la ligne ultralibérale soutenue par certains présidents de club de football. Louis Nicollin en devient rouge de colère. Lui qui a tout connu avec le Montpellier-Hérault, de la division d'honneur à la Coupe d'Europe, se définit, non sans fierté, *« comme un dirigeant de l'ancien temps »*. En 1997, l'homme avait failli tout arrêter : *« Je ne voulais pas me mêler au foot business. »*

FOOTBALL

Louis Nicollin est finalement revenu sur sa décision, car *« il n'y a que les cons qui ne changent pas d'avis »*. Alors oui, le club dont il est le président-fondateur depuis 1974 passera sans doute un jour en société anonyme. Mais pas question de cotation boursière. Jamais ! *« Je n'y connais rien et je ne veux rien y connaître*, s'emporte-t-il. *Même mon entreprise n'est pas en Bourse. Alors, mon club de foot !... »*

Que représente exactement pour Louis Nicollin, ceMontpellier-Hérault, équipe-type du milieu de tableau qui devait recevoir l'Olympique de Marseille mercredi 16 décembre pour le compte de la 19e journée du championnat de France ? Une passion ? Un passe-temps ? Ou plus simplement un moyen d'exister en marge de sa très prospère société de ramassage d'ordures (730 millions de francs de chiffre d'affaires, 2 200 salariés) ?

Robert Louis-Dreyfus, le président de l'Olympique de Marseille, rappelait récemment que Louis Nicollin et lui étaient les seuls dirigeants du football français à avoir injecté leur argent personnel dans leur club. *« Exact, mais contrairement à lui, je n'ai pas mis 300 millions de francs »*, indique le Montpelliérain, très mystérieux sur le montant exact de ses largesses en vingt-cinq ans d'activité.

Tout juste si l'industriel rappelle que, en 1993, afin de clarifier la situation, il a signé un accord dit de *« retour en meilleure fortune »* avec le Montpellier-Hérault : ses avances lui sont désormais remboursées, s'il le désire : le président peut ainsi continuer, en toute légalité, à mettre la main au portefeuille. Car là est bien l'essentiel pour Louis Nicollin : ses désirs sont parfois tellement brûlants qu'il serait prêt à acheter la terre entière et tous ses footballeurs. *« J'ai trop de passion »*, concède-t-il, plus rabelaisien que jamais. Du temps des années somptuaires du football français, Louis Nicollin s'était égaré. La venue de vedettes comme le Colombien Carlos Valderrama, le Brésilien Julio Cesar, ou encore les Français Eric Cantona et Stéphane Paille avaient mis en péril la santé économique du club.

En 1990, année de la victoire en Coupe de France, un déficit de 50 millions de francs faillit même mettre fin à l'aventure. « Loulou », et d'autres, durent alors combler le passif. Depuis, Montpellier se contente de jouer les seconds rôles. Ce qui, en soi, n'est pas si mal pour *« une ville qui n'est pas une ville de foot »*, soutient Louis Nicollin.

Le cas montpelliérain en est même devenu une vraie curiosité sur la carte du football professionnel français. Dans tous les secteurs, aujourd'hui, le club obtient des notes « moyennes », ni basses ni hautes. Son budget (110 millions de francs) est le dixième de la D1. Son nombre d'abonnés (4 500) se situe lui aussi au dixième rang des clubs professionnels. Quant à son classement au championnat, pas de hasard... 10e (avant le match contre l'OM).

Lyonnais d'origine, Louis Nicollin jette parfois un regard nostalgique sur la ville de sa jeunesse. De Jean-Michel Aulas, le rigoureux président de l'Olympique lyonnais, il a même fait un *« modèle »*, alors que tout sépare les deux hommes. *« Justement. Lui, au moins, il sait faire la part entre le cœur et la raison. »*

Heureusement, « Loulou » et ses 133 kilos de sincérité brute ont trouvé des exutoires pour son trop-plein de passion. Le premier : les taureaux. Voilà deux ans, il a racheté l'une des manades les plus renommées du pays camarguais. Plus de 800 bêtes se partagent un domaine de 350 hectares au milieu duquel trône une petite bastide du XIIIe siècle construite par Philippe le Hardi pour l'une de ses maîtresses. *Son amour des traditions* locales se dirige aussi vers les joutes provençales.

Autre caprice : ses collections personnelles, parmi les plus belles de France. Cartes postales, soldats de plomb, et bien sûr, objets sportifs : y figurent plus de 800 maillots ayant appartenu à des célébrités du sport, des centaines d'écussons, des milliers de timbres, ainsi que sept malles de souvenirs de la grande époque des Verts que lui a confiées Roger Rocher, l'ancien président de l'AS Saint-Etienne. A ce fabuleux butin, Louis Nicollin vient d'ajouter des maillots de 30 des 32 équipes présentes à la Coupe du monde. Cet été, le dirigeant a assisté à 34 matches du Mondial, sautant d'un stade à l'autre à bord de son jet privé, avec pour invité de marque Michel Platini.

Rien ne peut arrêter « Loulou ». Sa dernière anecdote est peut-être la plus savoureuse. Récemment, l'homme a écrit à la célèbre maison d'édition Panini dans le but d'obtenir des vignettes manquantes aux albums de football, qu'il continue, bien évidemment, de collectionner. Lui, qui a le tutoiement si facile, se fit répondre, comme à un collégien : *« Cher Louis, merci pour ton courrier, il faudra que tu attendes encore un peu, etc. »* Le plus bel hommage que l'on puisse faire à un « grand enfant » de cinquante-cinq ans.

Frédéric Potet

Bordeaux perd son sang-froid à Auxerre

Dominer n'est pas gagner, les Bordelais l'ont vérifié en s'inclinant (1-3), mardi 15 décembre, à Auxerre, en match avancé de la 19e journée de championnat. Les Girondins, après un but de Lilian Laslandes marqué après trente secondes de jeu, n'ont pas profité de leur supériorité technique. A l'inverse, les Bourguignons ont égalisé sur leur première occasion par Steve Marlet (56e). Dès lors, les Bordelais ont cédé à l'énervement, en particulier le capitaine, Michel Pavon, très remonté contre l'entraîneur auxerrois, Guy Roux. Un but de Marlet (65e) et un troisième signé Thomas Deniaud (72e) ont scellé la défaite des Girondins. *« Nous avons manqué de lucidité après l'égalisation auxerroise,* a déploré Sylvain Wiltord, l'attaquant bordelais. *Au lieu de s'en prendre à l'arbitre, il aurait fallu continuer à jouer. »* Le second match avancé a permis au FC Metz de s'imposer (4-0) aux dépens du SC Bastia, grâce à un triplé de Nenad Jestrovic. Vladan Lukic a marqué sur penalty le dernier but de l'équipe lorraine.

Isabelle Autissier veut dompter enfin les mers du Sud

La navigatrice mène la course autour du monde

ELLE AURAIT PU craindre de revoir pour la quatrième fois cette partie du globe où elle a déjà tant perdu. Les mers du Sud ont pris à Isabelle Autissier un ami, le Canadien Gerry Roufs, lors du Vendée Globe, en janvier 1997, après lui avoir volé un bateau (*Ecureuil-Poitou-Charentes*), naufragé au sud de l'Australie lors du dernier BOC Challenge, il y a quatre ans.

VOILE

Mais la navigatrice rochelaise sait dompter les mauvais souvenirs. Lors de cette deuxième étape de la course autour du monde en solitaire, entre Le Cap (Afrique du Sud) et Auckland (Nouvelle-Zélande), elle n'oublie pas. Elle range ce qui pourrait déranger dans une petite case de sa mémoire. Comme si le bon sens voulait que ce qui est arrivé une fois ne puisse se reproduire.

Mais, qu'elle le veuille ou non, ces cauchemars ont laissé en elle une empreinte indélébile. *« J'aime cette ambiance du bout du monde,* confesse-t-elle, *ces oiseaux, la lumière... Mais, pour la première fois, je me dis que j'aimerais bien y venir à plusieurs pour ne pas payer de tant d'angoisse »*.

Dans ces parages, souvent, elle s'est illustrée en tête de course – cette fois encore, elle mène –, mais, presque toujours, son élan a été coupé par des avaries : démâtage lors de son premier BOC Challenge en 1990 et fin de l'étape sous grément de fortune ; démâtage puis naufrage quatre ans plus tard au sud de l'Australie ; puis casse d'un safran et arrêt lors du Vendée Globe (tour du monde en solitaire sans escale) en 1996. Une fois de plus, la poisse s'est acharnée. A peine partie, Autissier constatait un sérieux problème avec ses vérins de quille.

« Sur le moment, j'étais inquiète, raconte-t-elle. *C'était impressionnant de voir le vérin se balader dans les chocs. D'autant que j'étais souvent à plus de 20 nœuds* [près de 40 km/h] *dans une mer très formée. J'ai eu peur d'être obligée d'abandonner, car, s'il y avait eu risque réel, je l'aurais fait sans hésiter. Je fais du bateau, pas les jeux du cirque... »* Rassurée par ses architectes – le problème concerne seulement la manœuvre de sa quille pivotante, mais pas son accrochage –, elle s'est employée à stabiliser le voilier en attendant mieux, avant de replonger sans hésiter au sud.

« Je ne pense pas à mon accident [de 1994], *sauf d'une façon assez théorique*, assure-t-elle, *comme lorsqu'on a décidé le point de passage. »* Ce point de passage – une première en matière de course au large – est un chemin des écoliers sur la route du Cap vers Auckland pour certains concurrents de la course baptisée Around Alone. Après discussions par fax, les skippers sont convenus de passer à environ 100 milles (185 km) au nord des îles Kerguelen pour éviter la forte tempête qui menaçait, plus bas.

L'idée n'est pas venue d'Isabelle Autissier. Elle ne l'avantageait guère. Avec Mike Golding (*Team Group 4*) à ses trousses, le Britannique vainqueur de la première étape, elle était bravement partie vers le Sud. En tête. Mais c'est à elle – seule femme et un des marins les plus expérimentés de la flotille – que Giovanni Soldini (*Fila*) a d'abord soumis ce projet. Le skipper italien n'a pas pris le départ de l'Around Alone le cœur léger. Au printemps, lors d'une tentative de record de traversée de l'Atlantique, il a vu disparaître Andrea Romanelli, son ami et coconcepteur du voilier tout neuf, à 400 milles du but, dans la tourmente.

« UNE PREUVE DE MATURITÉ »

Autissier s'est souvenue des heures passées à chercher Gerry Roufs dans une mer d'apocalypse. *« C'était comme devoir regarder quelqu'un se noyer parce qu'on ne sait pas nager »*, a-t-elle dit. De quoi rendre dérisoire le risque de perdre une place de leader provisoire de la course. A eux deux, Soldini et Autissier ont convaincu les autres. *« C'est une preuve de maturité,* estime-t-elle. *Encore une fois, on fait des courses de bateaux, on n'est pas des trompe-la-mort. Si l'un de nous y reste, tout le monde a perdu... »*

Les organisateurs de l'épreuve ont salué la spontanéité et la bonne volonté des navigateurs. Elle avait prévu un *« point de passage flottant »* obligatoire situé au sud-ouest de l'Australie au-dessus du 46e degré sud et entre les 105e et 120e est : une « porte » d'environ 400 milles (740 km) que les coureurs devront emprunter pour prouver aux autorités australiennes que leurs remarques concernant la sécurité lors du dernier Vendée Globe ont été entendues.

Malgré ce changement de route forcé, Autissier (*PRB*) s'est maintenue aux avant-postes, grâce à une solide moyenne. Elle dispose d'une trentaine de milles (55 km environ) d'avance sur Marc Thiercelin (*Somewhere*), à qui le point de passage des Kerguelen a permis de refaire son retard. Elle évoque les vagues *« vicieuses »* qui provoquent de violentes embardées de son voilier. Elle soigne son moral pour enfin vaincre le Sud. Lundi 15 décembre, elle a enfilé des vêtements secs. *« Un luxe qui ne dure jamais, mais ça fait du bien... J'aimerais bien revoir le soleil un jour, mais ça n'a pas l'air au programme. »*

Patricia Jolly

L'arrivée d'un repreneur romain ne suscite pas d'enthousiasme à Nice

NICE
de notre correspondant

Ni banderoles de bienvenue ni remerciements publics pour le sauveur. Le stade du Ray est resté impassible à la pacifique révolution de palais. Comme d'habitude, les 2 500 supporteurs, le carré des irréductibles, ont compati dans le silence à la douleur des footballeurs de l'Olympique gymnaste club de Nice. Le énième match nul (0-0) concédé, samedi 12 décembre, devant Caen compromet un peu plus l'avenir sportif du club, solidement accroché à la dernière place du championnat de France de division 2.

Jeudi 10 décembre, le président du club italien AS Roma, Francesco Sensi, un richissime homme d'affaires, a signé le rachat du « Gym » pour environ 20 millions de francs. Joueurs et supporteurs embarquent dans cette nouvelle aventure avec plus d'interrogations que d'enthousiasme. En janvier 1997, l'homme d'affaires américain Milan Mandaric, qui venait de racheter le club, leur promettait un horizon européen.

Aujourd'hui, le nouveau délégué général du club, Primo Salvi, ancien journaliste sportif (*Tuttosport*), fixe une ambition similaire : *« Nous voulons faire de l'OGC Nice un club qui représente autant pour sa région que l'AS Roma pour Rome. Il doit être en tête du triangle méridional avec Marseille et Monaco. »*

L'ancien président de l'OGC Nice, de 1980 à 1991, Mario Innocentini, a joué un rôle important dans l'arrivée des Italiens, persuadé qu'ils représentent un gage sérieux pour l'avenir du football à Nice. Les Italiens font preuve d'une détermination plus forte que celle démontrée en son temps par Milan Mandaric. Primo Salvi annonce, pour la fin de la semaine, la publication d'un projet pour le club dont l'objectif premier est le maintien en D2 cette année et la remontée en D1 à l'issue de la saison prochaine.

Les nouveaux dirigeants renforcent la ligne offensive de l'équipe en faisant venir de Rome l'attaquant grec Lambros Couthos. En attendant, l'ancien attaquant du Havre Lionel Prat a signé, mardi 15 décembre, un contrat de deux ans avec le club azuréen. Deux autres joueurs pourraient compléter cet indispensable effort de recrutement. Le directeur sportif, Roger Ricort, quitte son poste pour se consacrer exclusivement au centre de formation. L'entraîneur actuel, Victor Zvunka, devra collaborer avec Ezio Sella, adjoint de l'entraîneur romain Zdenek Zeman. Le rôle de Sella sera celui d'une interface entre les clubs niçois et romain.

INTÉRÊT MYSTÉRIEUX

Cette révolution tranquille révèle une stratégie italienne déjà bien établie, mais sa finalité a du mal à transparaître. Pourquoi Francesco Sensi a-t-il préféré Nice à Nantes, club sur lequel il réfléchissait aussi ? Son intérêt dépasse le seul centre de formation, auquel la mairie de Nice vient de donner un coup de jeune en modernisant les locaux. *« Les Italiens ont misé sur le centre et vont le faire fructifier, mais on a beaucoup de travail à faire avant de sortir de grands joueurs »*, reconnaît Roger Ricort, ravi d'en conserver la responsabilité dans un contexte de renouveau. Le rachat de l'OGC Nice inaugure surtout une synergie financière et sportive de dimension européenne.

Francesco Sensi apparaît dans le contrat comme le garant financier du rachat du club par sa société d'investissement immobilier SO-INV. Le président du « Gym » est l'avocat et le directeur financier de son groupe, M. Roturgno. Francesco Sensi est actuellement en tractations pour le rachat de deux clubs italiens, Foggia et Palerme. Il a proposé de racheter le stade olympique de Rome pour le mettre entièrement à la disposition du club.

L'homme, âgé de soixante-douze ans, a une carrure financière impressionnante. Il est à la tête du plus important groupe italien de distribution de produits pétroliers et dirige plusieurs sociétés touchant à la communication et à l'immobilier. Avec le charme italien, il parle de la notoriété de la ville, de la tradition historique des liens entre le comté de Nice et l'Italie pour justifier son choix, mais il reste discret sur la stratégie de groupe.

« De plus en plus de clubs dans le monde vont faire des fusions pour être plus forts sur le marché, explique Primo Salvi. *Le foot est le sport le plus porteur pour la finance internationale et on va prendre conscience de cette importance. »* Certes, la stratégie de groupe peut se traduire par une question plus souple des effectifs des joueurs au bénéfice des clubs, mais c'est la première fois qu'une équipe française en difficulté se retrouve sous la gestion d'un groupe étranger. Il existe entre Arsenal et Saint-Etienne un accord, mais il ne porte que sur une participation au centre de formation stéphanois.

Le maire de Nice, Jacques Peyrat (RPR), n'a pas caché sa satisfaction après le rachat du club et a rêvé à voix haute *« d'une finale de Coupe d'Europe entre l'OGC Nice et l'AS Roma »*. Il n'est pas sûr que cette boutade soit du goût des dirigeants des instances supérieures du football français et européen. Noël Le Graët, le président de la Ligue nationale de football, s'est montré surpris par la reprise de l'OGCN par la Roma : *« Qu'on ne me dise pas qu'il y avait pas dans la région niçoise des entreprises prêtes à s'investir dans le club ! »*

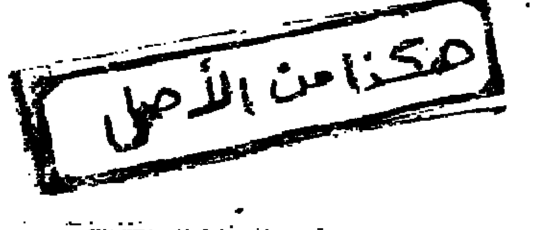
Jean-Pierre Laborde

DÉPÊCHES

■ **OLYMPISME :** l'avocat suédois qui avait dirigé la candidature d'"Ostersund pour les JO d'hiver 1998, a indiqué que la station suédoise avait refusé les *« services »* proposés par des agents. *« Nagano a répondu positivement à ces propositions »*, a-t-il ajouté. Pour sa part, l'ancien directeur général de la candidature Québec 2002 assure qu'il avait reçu trois intermédiaires, venant de Chicago, New York et de France, prêts à monneyer leur *« capacité d'influence prépondérante »* sur le CIO.

■ **FOOTBALL : Zinedine Zidane a été élu Ballon d'or 1998**, selon le quotidien italien *Tuttosport*. Le meneur de jeu de l'équipe de France succèderait au Brésilien Ronaldo au palmarès de la distinction décernée par l'hebdomadaire *France-Football*.

■ **Graham Kelly, le secrétaire exécutif de la Fédération anglaise de football (FA), a démissionné**, mardi 15 décembre. La FA, candidate à l'organisation de la Coupe du monde 2006, est accusée d'avoir consenti un prêt secret d'environ 30 millions de francs à la Fédération galloise afin d'obtenir ses faveurs lors du vote de la FIFA.



Enigme à Langres

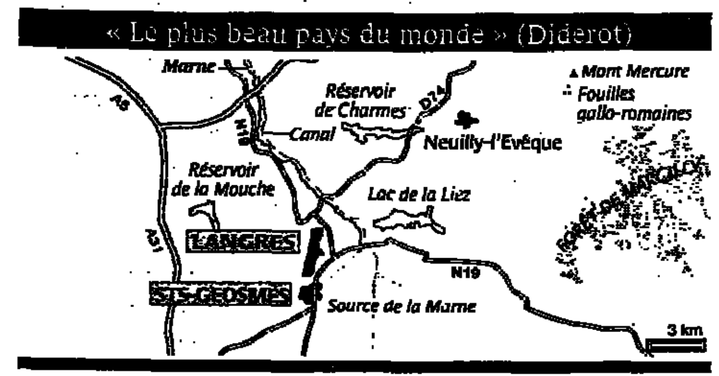
Du plateau champenois à un bourg souabe et jusqu'aux faubourgs moscovites, un trio de protecteurs des chevaux tisse les fils d'un mystère paneuropéen

LANGRES
de notre envoyé spécial

En cette mi-décembre, neige damée, pluie verglaçante et bise glaciale ont transformé le chemin de ronde qui court sur 3,8 autour de la cité en une dangereuse patinoire : *« Je vous l'avais bien dit, monsieur, c'est au printemps ou à l'automne qu'il faut venir à Langres ! »* Mais non, justement, de même que l'on ne peut pas dire qu'on connaît quelqu'un tant qu'on ne l'a pas vu en colère, il faut parcourir les pays dans leurs paroxysmes, notamment climatiques. Allez donc à Langres au gros de son été torride ou par froid intense !

De toute façon, en ces murailles qui, des Gaulois à de Gaulle, furent *« place militaire de première classe »*, le site, l'esprit, sont austères, rudes. Les Langrois, inventeurs d'un couteau sans floritures (*« l'anti-laguiole »*) et d'un fromage de vache corsé, ont mis cent ans à reconnaître le fils le plus célèbre de leur contrée, Diderot, et beaucoup n'ont jamais lu ses *Bijoux indiscrets*... D'ailleurs, un tribunal régional vient de condamner à deux mois de prison *ferme* un quidam éméché qui avait déballé sa nature devant une amie majeure de sa fille : un thème digne de ces contes libertins d'époque Louis XV qui n'ont jamais plu à Langres...

L'affaire qui nous amène aujourd'hui dans la sous-préfecture



haut-marnaise est assez éloignée de ces frivolités : récemment, à Moscou, derrière la gare de Paviletz, nous découvrions l'église Saint-Flor-Saint-Laur, élevée en 1778, transformée en atelier de galvanisation par les bolcheviques, restaurée et rendue au culte en 1991. Un donateur français a offert au sanctuaire orthodoxe réhabilité copie d'une fameuse icône de Novgorod, du seizième siècle, conservée à la galerie nationale Tretiakov à Moscou ; elle montre Flor et Laur, pieux jumeaux *constantinopolitains* du début de l'ère chrétienne, recrutés pour construire un temple païen sur la rive balkanique de l'Adriatique, où ils convertirent les autres constructeurs ainsi que le grand-prêtre. Les deux maçons chrétiens furent punis de leur prosélytisme en étant murés dans un puits, redécouvert plus tard grâce aux sabots gratteurs d'une cavale *« inspirée »*. Des siècles après, l'Eglise russe confia au duo martyr la protection de la gent chevaline.

RALLYE HIPPIQUE EN L'AN 2000

L'énigme ayant Langres pour épicentre commence dans l'icône de Tretiakov qui, outre Flor et Laur à pied et une dizaine de chevaux, comporte trois autres personnages, cavaliers auréolés, munis de fouets. On ne savait plus les noms de ce *trio de saints subsidiaires*, mais dans l'atmosphère d'entrain religieux qui s'est répandue en Russie, on les a vite re-identifiés : il s'agit des triplés Eleusippe, Speusippe et *Meleusippe*, respectivement celui *« qui lance les chevaux »*, *« qui les fait accélérer »* et *« qui les panse »*. Ce sont également des jeunes gens morts pour leur foi au commencement du christianisme et canonisés : ils furent écartelés et brûlés sous les yeux de leur grand-mère Léonille, à Saints-Geosmes, corruption de « Saints-Jumeaux ». Dans ce village oublié jouxtant la banlieue sud de Langres, l'église est depuis la nuit des temps dédiée à cette trinité hippique, et le cimetière communal renferme un *« martyrat »*, élevé jadis sur les lieux où la tradition place le supplice des triplés.

Tradition à la fois érudite et populaire, tenace à Langres et alentour, où là un restaurant, ici une villa, se réclament toujours des *« Trois Jumeaux »* : telle sacristie se souvient, elle, des liens remontant peut-être à Anne de Kiev, reine de France vers l'an mil, maintenus à travers les âges, malgré l'antagonisme orthodoxe-catholique, grâce aux *« trois Sippes, protecteurs des chevaux »*. Jusqu'aux années 20, chaque été un pope venait de Russie à Langres *« prier sur les reliques des trois frères à la cathédrale Saint-Mammès »*. Un prêtre actuel de ladite paroisse tire d'un placard une icône peinte sur cuivre doré et incrusté d'émaux, apportée ici au début de ce siècle par un des popes visiteurs. Elle représente dans toute leur gloire Eleusippe, Speusippe et Meleusippe, vêtus de rose brun, chevauchant de blanches montures ailées.

Langres enfin entretient des rapports immémoriaux et est jumelée depuis plus de trente ans avec Ellwengen, cité souabe en Allemagne du Sud où l'église abbatiale a été fondée durant l'empire franco-germanique de Charlemagne par un évêque de Langres. Il y apporta aussi la dévotion pour les trois martyrs langrois hippophiles, sous le patronage desquels se déroulera encore, lundi 11 janvier, la énième foire équine d'Ellwengen, créée au Moyen Age.

Le problème est de savoir, d'une part, comment un culte local, occidental, est allé s'affilier dans la lointaine Moscovie à la dévotion pour les Orientaux Flor et Laur, d'autre part, comment des fidèles du Christ arborant des noms grecs sont venus se faire supplicier au *cœur celte du monde romain*. L'énigme européenne formée par ces mystérieuses migrations hippo-religieuses ne sera peut-être jamais résolue – et c'est sans doute tant mieux. Entre autres échanges suscités par le récent remue-méninges russo-franco-allemand autour du bienheureux trio langrois, se prépare pour l'an 2000 un rallye équestre tripartite à travers champs, sur 500 kilomètres, du plateau de Langres, *« le plus beau paysage du monde »* (Diderot), au romantique bassin de Souabe-Franconie. Sous le haut patronage des *« saints geosmes »*.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz


NATALI FORTIER

Carnet de route

● **Association.** Amis, passé et arts, rue Champ-de-Navarre, 52200 Langres, tél. : 03-25-87-11-63. Le *président de l'association, Roland* Jourdain, est un remarquable guide culturel bénévole qu'il faut retenir à l'avance.

● **Hôtel.** Le Cheval-Blanc, 4, rue de l'Estres, Langres, tél. : 03-25-87-07-00. Dans une ancienne église de fondation carolingienne, transformée en auberge depuis la Révolution, *chambres à partir de 275 F* ; menus, avec une cuisine régionale et inventive, à partir de 125 F.

● **Produits du terroir.** La crèmerie de Mme Edith Drouot (11, rue Jean-Roussat, tél. : 03-25-87-02-78) est connue des amateurs de fromage de Langres à point.

● **Lectures.** *Voyage à Bourbonne, à Langres et autres récits*, de Diderot, éd. Aux amateurs du livre. *Champagne-Ardennes*, guide vert Michelin. *Langres*, de David Covelli, ed. Guéniot-Office du tourisme. L'étude de Jean-Louis Gouraud sur Flor et Laur dans le nº 29 de la revue *Equus*, 102, avenue Parmentier, 75011 Paris

● **Renseignements.** Office du tourisme du pays de Langres, tél. : 03-25-87-67-67.

Un voyage en cadeau

Offrir un week-end à Londres, Venise ou Séville à ses parents, un billet d'avion pour New York au jeune diplômé, un séjour linguistique à l'adolescent, une croisière sur le Nil à un grand-père... Nul besoin de régler la dépense d'un seul élan. Il s'agit d'ouvrir un compte « cadeau » personnalisé chez un spécialiste. A la famille et aux amis de l'alimenter au fil des semaines, selon les occasions, Noël, anniversaire et autres fêtes. Chaque donateur remplit la cagnotte à sa guise. Le choix final est fonction du budget, sauf si la destination a, au préalable, été déterminée. Le voyage a lieu dans l'année de l'ouverture du compte.

Tel est le mode d'emploi de la liste *« cadeau »*, service offert par des professionnels. Ainsi Nouvelles frontières (NF) enregistre entre 3 500 et 4 000 dossiers par an dans ses 170 points de vente pour un chiffre d'affaires estimé entre 15,75 et 18 millions de francs en 1998. Alain Joubin, en charge du développement de ce secteur, précise que *« les deux tiers des voyages offerts concernent des formules* « week-ends ». *Le tiers restant se partageant entre séjours balnéaires, linguistiques et billets d'avion. La fourchette des budgets oscille entre 1 500 et 6 500 F »*, indique-t-il.

Pour ouvrir un compte et obtenir un numéro de dossier, il suffit d'appeler au 08-03-33-33-33 (entre 0,65 F la minute à 1,29 F selon les heures). A moins de préférer se déplacer dans l'une des agences NF.

Pas de mise de fonds initiale. Chaque donateur effectue son ou ses versements par téléphone (avec un numéro de carte bancaire), par courrier (chèque bancaire) ou dans un point de vente NF. Pour une cagnotte de 1 000 F, on passe le week-end à Londres. Pour moins de 2 000 F, on embarque pour quatre jours à Barcelone, Prague ou Istanbul. Avec 2 500 F, on achète une semaine dans un Poney Club de l'Yonne (pour les 4-13 ans, pour Mardi gras ou Pâques). Avec 7 000 F, on choisit un billet tour du monde en cinq escales ou une croisière sous voile aux Caraïbes.

Même service et même principe chez Havas Voyages (HV). Mais, à l'inverse de NF qui ne vend que des produits *« maison »* (séjours, circuits guidés, formules à la carte...), les 330 agences de l'enseigne commercialisent cinquante tour-opérateurs partenaires. Les généralistes opérant sur les cinq continents, Jet Tours, Kuoni, ou Fram par exemple. Comme les spécialistes : Asia pour l'Asie, Austro Pauli, Cit Evasion, Donatello, Bennett, Visit Europe ou Transtours pour le Vieux Continent. Vacances Fabuleuses ou Vacances Air Transat pour l'Amérique, comme une escale du Club Med ou l'aventure en 4 × 4 avec Explorator en Afrique. A cette programmation s'ajoutent les brochures *Vacances d'Hiver 100 % évasion* et *100 % Neige* signées Havas Voyages Vacances, lesquelles présentent quinze destinations *« soleil »* (bonne sélection dans l'océan Indien et aux Antilles) et les séjours aux sports d'hiver. Sous le label Air Havas, on choisit aussi des vols à tarifs négociés. Le compte *« cadeau »* s'ouvre dans n'importe quel points de vente, comme à La Planète Havas Voyages (26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris), ou par téléphone au 01-53-29-40-00.

La Fnac vend des chèques-cadeaux en coupons de 50, 100 ou 200 F, d'une validité illimitée, utilisables sur les voyages labellisés à son enseigne (Fnac Voyages, 01-40-41-40-78). Nombre d'agences indépendantes jouent ponctuellement sur le même terrain, prêtes à offrir ce service personnalisé. Notamment, en province, au sein du réseau AFAT Voyages. A Paris, Voyageurs (55, rue Sainte-Anne, 75002 Paris, tél. : 01-42-86-17-01), qui aligne des comptoirs par pays, impose un minimum de versement de 30 % sur le voyage sélectionné et l'ouverture du compte à l'agence. Au contraire d'Orients (29, rue des Boulangers, 75005 Paris, tél. : 01-40-51-10-40) qui accorde une souplesse dans l'utilisation de ce service à qui veut faire étape le long des anciennes routes de la soie.

Florence Evin

PARTIR

■ **ESCAPADE A LYON.** Le site historique de Lyon vient d'être inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco. La colline de Fourvière, le Vieux Lyon, la presqu'île, les pentes de la Croix-Rousse : cinq cents hectares, deux mille ans d'histoire. L'époque gallo-romaine, le Moyen-Age, la Renaissance, l'époque classique, le XIXe industriel et industrieux y cohabitent sans se nuire, ce qui permet une lecture architecturale quartier par quartier. D'où l'intérêt d'une virée culturelle alliant (re)découverte de la capitale des Gaules et concerts lors d'un week-end de musique de chambre consacré à Beethoven du vendredi 8 au dimanche 10 janvier 1999. Préparée par l'Office du tourisme et des congrès du Grand Lyon, cette escapade comprend, notamment, un *pass* de première catégorie pour cinq concerts, deux nuits et petits déjeuners à la Cour des Loges (un 4-étoiles au cœur du quartier Renaissance), un dîner gastronomique à la Tour Rose (1 étoile au guide Michelin), la visite guidée du Vieux Lyon et un livre souvenir. Son coût : 3 200 F par personne en chambre double.

★ **Réservations au tél. : 04-72-77-72-50.**

■ **PROMENADE EN BORD DE SEINE.** Le paysage parisien s'orne désormais d'une exposition-promenade implantée sur un site prestigieux tant par son histoire que par la beauté des monuments qui le bordent : le Port des Champs-Elysées. Créé en 1933 sur le quai Rive droite, il s'étend sur 1,100 km entre la passerelle Solferino et le pont des Invalides. L'évolution de la navigation sur la Seine en a fait une sorte de village fluvial où se balancent péniches de passage et bateaux résidants. L'exposition, réalisée par l'Association pour le développement de la navigation intérieure (ADNI) est composée de panneaux d'informations illustrés et trilingues (français, anglais, allemand) racontant l'histoire du fleuve, du trafic fluvial et des bateaux. Accès piétons : pont Alexandre-III et pont de la Concorde.

★ **ADNI, tél. : 01-45-23-08-14.**

■ **NOUVELLES REVUES.** *L'Alpe* est une nouvelle revue trimestrielle créée par les éditions Glénat et le Musée dauphinois, connu pour la qualité de ses expositions et qui sait s'entourer de personnalités compétentes. Plus proche de l'album que du magazine, ouverte sur le monde et donc aussi bien hexagonale, européenne qu'himalayenne, la revue se présente comme une réalisation familière et savante conjuguant passé et présent. Articles ramassés et denses, illustrations en noir et blanc ou en couleurs, maquette impeccable, des éléments qui en font un plaisir trimestriel (112 p., 78 F).

★ ***L'Alpe*, tél. : 04-76-88-75-88.**

■ **L'IRLANDE EN IMAGES.** *Deux vagabonds en Irlande*, photos de Pierre Josse, textes de Bernard *Pouchèle, est un ouvrage drôle*, touchant, parfois acide, spirituel toujours. Une vision en noir et blanc, inhabituelle mais juste, de la Verte Erin (éditions Terre de *brume, 160 p., 189 F*).

Brouillards fréquents suivis d'éclaircies

VENDREDI, un vaste anticyclone est situé de l'Espagne à la France jusqu'à l'Europe centrale, protégeant notre pays. Les brouillards matinaux seront fréquents et une faible perturbation abordera la Bretagne en soirée avant de traverser le pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Après dissipation des brouillards matinaux, les nuages et les éclaircies alterneront. Le ciel se couvrira sur la pointe Bretagne en fin d'après-midi. Il fera 11 à 13 degrés au maximum.

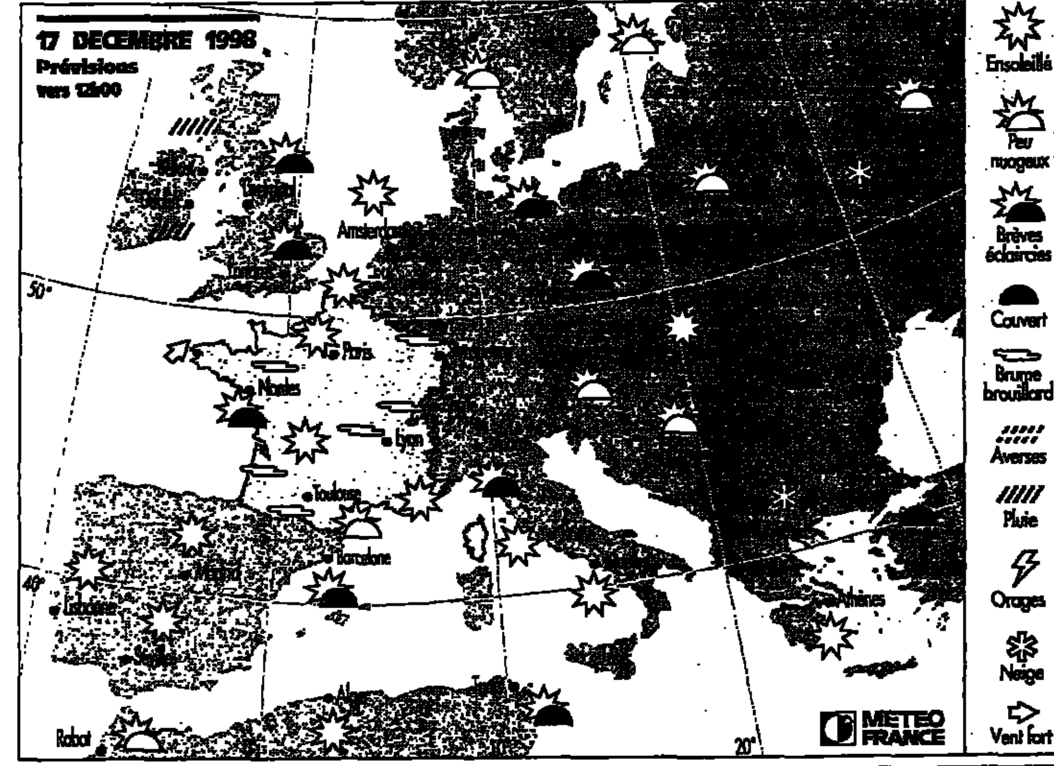
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Les brouillards matinaux seront fréquents, mais ils laisseront place à un après-midi assez bien ensoleillé. Les températures maximales avoisineront 5 à 8 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les nuages bas et les brouillards masqueront le soleil le matin, mais de belles éclaircies se dessineront l'après-midi. Le thermomètre marquera 3 à 6 degrés au mieux.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Après dissipation des brouillards matinaux, le soleil sera prédominant. Il fera 13 à 17 degrés du nord au sud l'après-midi.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Les brouillards ou nuages bas formés au lever du jour se dissiperont rapidement, pour laisser place au soleil. Les températures maximales avoisineront 6 à 12 degrés d'est en ouest des régions.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les nuages bas persisteront une bonne partie de la journée près des côtes, mais dans l'intérieur il fera beau. Les températures maximales iront de 13 à 16 degrés.



Ensoleillé – Peu nuageux – Brèves éclaircies – Couvert – Brume brouillard – Averses – Pluie – Orages – Neige – Vent fort

METEO FRANCE

PRÉVISIONS POUR LE 17 DECEMBRE 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/29 P	KIEV	-4/-1	VENISE	2/10 C	LE CAIRE	10/19 N
				POINTE-A-PIT.	24/29 C	LISBONNE	9/14 S	VIENNE	0/5 N	MARRAKECH	8/20 S
				ST-DENIS-RÉ.	23/28 N	LIVERPOOL	9/11 N	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/26 S
				EUROPE		LONDRES	7/10 N	BRASILIA	19/24 P	PRETORIA	20/30 S
				AMSTERDAM	5/7 S	LUXEMBOURG	3/4 C	BUENOS AIR.	16/26 S	RABAT	9/18 N
FRANCE métropole		NANCY	-1/9 S	ATHENES	6/11 S	MADRID	5/14 S	CARACAS	24/30 N	TUNIS	11/16 N
AJACCIO	3/16 S	NANTES	2/11 N	BARCELONE	7/13 S	MILAN	0/7 N	CHICAGO	-2/2 N	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	4/15 S	NICE	5/13 S	BELFAST	4/12 P	MOSCOU	-7/-4 N	LIMA	18/23 C	BANGKOK	21/29 S
BORDEAUX	1/12 N	PARIS	1/9 S	BELGRADE	-2/2 N	MUNICH	-2/7 C	LOS ANGELES	16/23 S	BOMBAY	22/32 S
BOURGES	1/10 S	PAU	6/17 S	BERLIN	3/5 S	NAPLES	6/13 S	MEXICO	5/17 N	DJAKARTA	27/31 P
BREST	8/13 S	PERPIGNAN	3/12 S	BERNE	0/7 C	OSLO	1/7 N	MONTREAL	-2/1 C	DUBAI	18/30 S
CAEN	6/10 S	RENNES	2/10 S	BRUXELLES	4/6 S	PALMA DE M.	5/16 N	NEW YORK	4/8 N	HANOI	16/24 S
CHERBOURG	5/10 S	ST-ETIENNE	-1/12 S	BUCAREST	-4/2 C	PRAGUE	1/4 S	SAN FRANCIS.	10/15 S	HONGKONG	17/22 N
CLERMONT-F.	1/12 S	STRASBOURG	-1/4 N	BUDAPEST	0/3 S	ROME	5/13 S	SANTIAGO/CHI	13/29 S	JERUSALEM	10/18 P
DIJON	-3/5 S	TOULOUSE	1/11 C	COPENHAGUE	3/6 N	SEVILLE	8/20 S	TORONTO	-3/3 C	NEW DEHLI	8/22 S
GRENOBLE	-5/8 S	TOURS	2/8 S	DUBLIN	3/13 P	SOFIA	-4/1	WASHINGTON	3/8 N	PEKIN	-2/10 S
LILLE	5/10 S	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	2/8 C	ST-PETERSB.	-4/0 N	**AFRIQUE**		SEOUL	2/8 S
LIMOGES	3/13 S	CAYENNE	23/29 P	GENEVE	4/7 C	STOCKHOLM	1/9 N	ALGER	5/19 S	SINGAPOUR	26/30 P
LYON	-3/8 N	FORT-DE-FR.	25/29 C	HELSINKI	-3/5 N	TENERIFE	12/17 S	DAKAR	22/28 C	SYDNEY	19/25 C
MARSEILLE	2/12 N	NOUMEA	24/28 P	ISTANBUL	4/5 C	VARSOVIE	-2/1 N	KINSHASA	22/28 P	TOKYO	5/13 S

Situation le 16 décembre à 0 heure TU

Prévisions pour le 18 décembre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **CUBA.** Promotions exceptionnelles de Nouvelles Frontières (tél. : 0-803-33-33-33) pour Cuba avec, les 8 et 15 janvier, un séjour plage d'une semaine à Varadero (4 900 F en pension complète avec l'avion) et trois nuits à La Havane (3 890 F avec les petits-déjeuners et l'avion). Egalement, cet hiver, une semaine à l'île de la Jeunesse pour les plongeurs confirmés (6 840 F en demi-pension avec 10 plongées et le vol de Paris). Prix hors taxes.

■ **ÉCOSSE.** Ouverture à Edimbourg, à proximité du château et du Royal Mile (Chamber's Street), d'un Musée d'Ecosse. Reflet de la culture locale, ce Museum of Scotland retrace, par le biais d'une collection permanente de plus de 10 000 objets, les différentes étapes de l'histoire de cette région. Renseignements auprès de la Maison de la Grande-Bretagne, 19, rue des Mathurins, 75009 Paris, tél. : 01-44-51-56-20.

JARDINAGE

Plaidoyer pour laisser la nature vivre à son rythme

EVIDEMMENT, un jardin laissé à lui-même pendant l'hiver expose à la vue les grandes branches des asters, la masse effondrée des touffes de pivoines, les longues tiges desséchées des capucines, les frondes des fougères, les feuilles mortes des arbustes et des vivaces. Il faudrait couper et ramasser tout cela pour faire place nette, pour faire propre.

Ce ne serait pas du goût des oiseaux qui trouvent là leur nourriture en inspectant les branches, en grattant le sol autour des arbustes et des vivaces endormis. D'autant que dès que le temps se met au redoux, les vers de terre remontent vers la surface où ils laissent des petits tas de terre et enfouissent dans le sol les débris végétaux. Leurs travaux attirent les merles et les taupes qui se régalent des lombrics – les merles et les taupes attirent les chats qui hélas ! ne mangent pas que les souris. Depuis que ces tigres de poche sont légion près de notre jardin, les écureuils se raréfient, restent à la cime des arbres et ne descendent plus dans l'herbe.

Les jardiniers détestent les taupes auxquelles ils livrent une guerre sans merci et parfois sans raisons : on les chasse autant parce qu'on les a toujours chassées – une chasse traditionnelle en somme – que parce qu'elles font des dégâts. Pour ce faire, certains sortent l'arsenal du parfait criminel : poison, piège, noyade, fumigène. Pourtant que sont quelques monticules (terre parfaite pour le rempotage !) dans une pelouse face aux nombreux insectes que mange ce joli petit mammifère à la fourrure douce et serrée, aux griffes acérées et au joli museau ? Que sont quelques pieds de légumes qui crèvent parce que leurs racines ont été sectionnées ? Le jardin ne doit pas être un désert animal, au seul service de l'homme.

Attendons la fin de l'hiver pour tout nettoyer. Laissons les mésanges tourner autour des branches, les sittelles torchepot grimper le long des troncs, les troglodytes mignons traîner le buisson, laissons ces oiseaux extirper des crevasses de l'écorce les insectes dont ils se nourrissent. Et attendons la fin de l'hiver pour traiter les arbres fruitiers. Les jardiniers amateurs ne sont pas soumis aux mêmes impératifs économiques que les arboriculteurs professionnels. Un jardin bien soigné est un jardin dont les plantes bien nourries finissent par vivre en équilibre et en harmonie avec les animaux utiles et inutiles.

Dans ces jardins d'ornement-là, les traitements sont doux et parfois plus proches du système D que de la pharmacopée. Un jet d'eau sur une branche de rosiers envahie de pucerons suffit à les en éliminer... Le tout est de ne pas avoir des centaines de pieds attaqués ! Soufre et sulfate de cuivre viennent à bout des petits bobos.

Mais si l'on sait attirer les oiseaux en les nourrissant l'hiver, et les retenir à la belle saison en leur installant des nichoirs, ils se chargeront du gros du travail : une nichée de mésanges bleues ou charbonnières, de troglodytes – cet oiseau marron, gros comme un œuf de pigeon, à la queue relevée chante admirablement bien et étonnamment fort –, de merles et de fauvettes, suffisent à contenir la plupart des insectes suceurs de sève ou dévoreurs de feuilles d'un petit jardin.

Il est facile de fabriquer un nichoir à mésanges avec une de ces caissettes dans lesquelles les bonnes bouteilles sont vendues. Un trou circulaire à mi-hauteur du tiroir coulissant fera l'affaire. Voire avec un gros pot de fleurs en terre cuite dont on agrandira le trou de drainage pour le porter à trois centimètres de diamètre. Il faudra ensuite accrocher ces nichoirs sur un tronc d'arbre inaccessible aux chats, trou orienté à l'est, à une hauteur de trois mètres.

Les mésanges sont si peu farouches qu'elles accepteront un nichoir à hauteur d'homme et qu'elles toléreront même qu'on observe la croissance de leur nichée en faisant coulisser la façade du nichoir – ce n'est quand même pas recommandé. Certaines, vraiment sans gêne, s'installent dans les boîtes aux lettres d'où il ne faudra pas davantage les déloger qu'il ne faut détruire les nids des hirondelles au motif que ces dernières salissent les carreaux. Les jardiniers les plus chanceux sont ceux dont la maison, la cave ou un bâtiment accueillent une colonie de chauves-souris. Elles se font rares, ces splendides petites bêtes (les oreillards sont très moches à vrai dire), aux yeux vifs qui ornaient la vaisselle des empereurs de Chine. Pourchassées chez nous, porte-bonheur en deçà de la Grande Muraille, elles sont de grandes consommatrices d'insectes volants.

Celles de nos pays sont si petites qu'elles peuvent s'immiscer sous les tuiles où elles passent leurs journées et la mauvaise saison : il est amusant de les voir s'envoler chaque soir dès le printemps venu et tournoyer autour des lampes pour manger les moustiques et curieux de les entendre piailler toute la journée. Malheureusement, les pesticides employés par l'agriculture, la transformation des greniers en pièces d'habitation, l'élagage des arbres, ont réduit l'habitat de cet animal qui devient rare même à la campagne.

Alain Lompech

Nourriture pour oiseaux

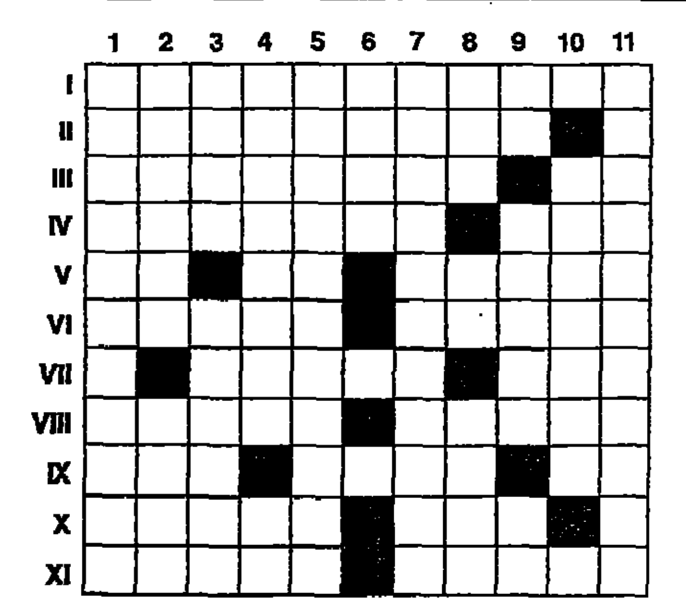
Un gros bloc de margarine, des graines de tournesol, quelques cacahouètes non salées (une règle impérative), du chènevis, des miettes de pain complet, voilà un bon menu pour les oiseaux sauvages. Ces derniers n'ont pas besoin d'autres aliments que ceux-là pour passer l'hiver dehors. Mais une précaution s'impose : il faudra bien prendre garde de mettre leur nourriture dans un endroit dégagé, *un lieu d'où ils verront venir chats et oiseaux de* proie (éperviers et crécerelles sont en nette progression).

Pour les jours de grand froid qui peuvent être fréquents dans certaines régions en hiver, il ne sera pas inutile de donner de l'eau aux oiseaux. Mais attention, le liquide ne doit surtout pas être chaud (ils s'y baigneraient) ou alcoolisé (ils en mourraient). Pour ne pas que l'eau gèle trop vite, on peu, en revanche, la sucrer.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98300

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Limitée par son ressort. – II. Repousse les limites des connaissances. – III. Firent circuler les indiscrétions. Bon conducteur. – IV. Qui évite les contradictions. Transporte plus de monde à Paris qu'à Londres. – V. Sans effet. Lettres de Tanger. Gagner en sagesse. – VI. A ravitaillé Rome. Coup tranchant. – VII. Soutiens provisoires. Obstacle à franchir. – VIII. Epais manteau d'hiver. Perdus ou tranquilles à la campagne. – IX. Bout d'histoire. Perdu et sûrement tranquille à la campagne. Points. – X. Gamète femelle. Met avant. – XI. Chef-lieu. Points pour suspendre.

VERTICALEMENT

1. Bien que grêle, il fait un gros travail. – 2. Plus de quatre-vingt-quatre ans pour faire la révolution. Voir déformé. – 3. Prit un détour. Hymne de louange. – 4. Mise en pièces pour vérification. Article. – 5. Tiennent les rênes. – 6. Dans l'ensemble. – 7. Toile de belles dimensions. – 8. Avant l'heure. Dans la gamme. Chaque jour dans *Le Monde*. – 9. L'intestin à chaque bout. Protection en façade. Préposition. – 10. Passent des marais au faubourg Saint-Honoré. – 11. Entre un mois et deux ans.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98299

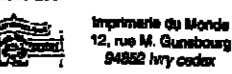
HORIZONTALEMENT

I. Volontariat. – II. Inabordable. – III. Vit. Tentées. – IV. Irisés. Ir. – V. Sine (sinécure). Sénevé. – VI. Essayage. Ar. – VII. CM. Na (an). Isar. – VIII. Tertres. Léo. – IX. Ued. Trous. – X. Opes. Châsse. – XI. Nus. Crêpées.

VERTICALEMENT

1. Vivisection. – 2. Onirisme. Pu. – 3. Latins. Rues. – 4. Ob. Séantes. – 5. Note. Yard. – 6. Tressa. Cr. – 7. ADN. Egisthe. – 8. Ratines. Rap. – 9. Ibère. Alose. – 10. Ale. Vareuse. – 11. Tester. Osés.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE



Le Monde Publicité
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

BRIDGE

PROBLÈME N° 1819

APRÈS LE RÉVEIL, LA PRUDENCE

Dans cette donne d'une sélection pour l'équipe de France, après un premier tour d'enchères prudentes, Nord-Sud avaient abouti à « 3 SA », un contrat qui semblait infaisable à moins de bien connaître la technique.

Nord : ♠ D 9 8 5 ♡ D 9 7 ◇ 10 2 ♣ A D 10 9
Ouest : ♠ A 7 4 ♡ A R 8 5 3 ◇ V 9 7 6 5 ♣ –
Est : ♠ V 10 3 ♡ 6 2 ◇ 8 4 ♣ V 8 5 4 3 2
Sud : ♠ R 6 2 ♡ V 10 4 ◇ A R D 3 ♣ R 7 6

Ann. : O. don. Pers. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
1 ♡	passe	passe	contre
passe	1 ♠	passe	1 SA
2 ◇	3 SA	passe	passe...

Ouest ayant attaqué l'As de Cœur, puis le Roi et le 8 de Cœur, *comment Sud a-t-il gagné* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

Réponse

Après avoir pris avec la Dame de Cœur, le déclarant joue le 10 de Trèfle du mort et fait l'impasse au Valet de Trèfle. En effet, il était nécessaire de réaliser quatre levées dans cette couleur en restant au mort avec le dernier Trèfle. Or on pouvait supposer que Ouest (qui avait annoncé un bicolore) était très court à Trèfle ; ainsi, il était probable que le Valet était dans la main longue à Trèfle.

Après avoir fait le 10 de Trèfle, le déclarant tira ses trois autres Trèfles du mort et *Ouest fut squeezé* à trois couleurs. Il ne pouvait défausser qu'un Carreau et deux Piques. *La quatrième défausse était mortelle* : s'il jetait un deuxième Carreau, le 3 de Carreau de Sud s'affranchissait ; et, s'il sacrifiait un Cœur, Sud pouvait jouer Pique puisque Ouest n'avait plus qu'un Cœur à faire...

A l'autre table, Nord-Sud s'étaient arrêtés à « 2 Piques », un contrat qui avait été juste fait en maniant bien les atouts.

LA VALEUR DES 10

Une des carences des modes d'évaluation est de ne pas donner de valeur aux 10. Or ceux-ci valent environ un demi-point, et souvent davantage quand le Valet ou le 9 de la couleur se trouve dans la même main.

Voici une donne jouée au tournoi de Zandwoort en 1990 :

Nord : ♠ 10 7 5 ♡ A R ◇ 10 9 5 2 ♣ D 6 5 3
Ouest : ♠ 4 3 2 ♡ V 3 ◇ R 8 7 6 4 ♣ 9 8 2
Est : ♠ R D 9 6 ♡ 7 6 2 ◇ A V ♣ R V 7 4
Sud : ♠ A V 8 ♡ D 10 9 8 5 4 ◇ D 3 ♣ A 10

Ann. : O. don. Tous vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
Vriend	Westra	Maas	Leufkens
passe	passe	1 ♣	1 ♡
passe	1 SA	passe	2 ♣
passe	2 ♡	passe	4 ♡...

Ouest ayant entamé le 9 de Trèfle, *comment Leufkens, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE CŒURS contre toute défense ?

Note sur les enchères

L'enchère de « 2 Trèfles » était un cue-bid qui indiquait une bonne intervention à Cœur et le désir d'obtenir de Nord un soutien à Cœur. Le saut à « 4 Cœurs » était tout de même optimiste.

Philippe Brugnon

هكذا من الأصل

CINÉMA *L'Ennui*, troisième long-métrage de Cédric Kahn, qui vient de recevoir le prix Louis-Delluc, est l'histoire d'une passion, adaptée du roman d'Alberto Moravia et transposée dans le Paris d'aujourd'hui. ● À MARTIN, professeur de philo maniaco-dépressif, Cécilia répond par une disponibilité enthousiaste aux ébats physiques que ne vient troubler aucune disposition pour le romantisme ou le sentiment. ● CÉDRIC KAHN, dans un entretien au *Monde*, explique qu'il a tourné les scènes d'amour physique, figures quasi imposées du cinéma contemporain, comme des scènes de comédie. ● C'EST SOPHIE GUILLEMIN, la jeune actrice de *L'Ennui*, qui, souligne-t-il, a rendu le film possible. ● CHARLES BERLING, l'autre interprète du film, explique comment il se passionne pour *« les gens qui basculent et s'emballent »* et s'explique sur le métier d'acteur.

A la poursuite de l'énigme érotique

L'Ennui. Servi par Sophie Guillemin et Charles Berling, interprètes d'exception, le troisième film de Cédric Kahn, qui vient d'obtenir le prix Louis-Delluc 1998, se joue avec brio de l'adaptation du roman d'Alberto Moravia

Film français de Cédric Kahn. Avec Charles Berling, Sophie Guillemin, Arielle Dombasle, Robert Kramer. (2 h.)

Il faut une petite dizaine de minutes pour ne même plus penser à ce qui, *dans d'autres cas*, aurait largement suffi à tenir en haleine toute la durée du film : comment une adaptation du roman de Moravia, splendide *cosa mentale* qui semblait tout devoir à la littérature, devient-elle possible au cinéma ? Comment ce texte si imprégné d'une ambiance sociale (la très grande bourgeoisie), territoriale (l'Italie, singulièrement certains quartiers de Rome) et d'époque (le début des années 60) peut-il être transposé par un cinéaste français, incarné par un comédien français, dans le Paris contemporain ? *L'Ennui*, troisième long métrage de Cédric Kahn, que vient de consacrer un judicieux prix Louis-Delluc, ne résout aucune de ces questions.

Il les balaie d'emblée. Et instaure *illico* une sorte de jouissance troublante et inquiète, qui libère de l'antécédent littéraire *avant même que le récit ne soit* véritablement lancé. Exemplaire, ce plan au tout début du film où la caméra subjective occupe la place de Martin (Charles Berling) au volant, suivant du regard un étrange quidam sur un trottoir de Pigalle. La situation de danger, créée par le simple fait qu'il conduit sans regarder la route, donne la mesure du naturel avec lequel la mise en scène crée un effet à la fois dynamique et déstabilisant. Le quidam, un peintre en qui on peut reconnaître le cinéaste Robert Kramer, n'occupera l'écran qu'une poignée de minutes, le temps de lancer Martin sur la piste de Cécilia (Sophie Guillemin) et de la fiction. Cette apparition suffit pour que ce corps massif, simultanément *dangereux et en danger*, demeure inoubliable.

Martin, prof de philo maniaco-dépressif, croisera donc Cécilia. Il la rencontre au milieu des tableaux figurant son cul, en gloire, en majesté, en multiples infinis. Martin ne s'en remettra pas, voici que commence l'histoire de leur liaison, de sa passion – à lui, et au double sens du terme. L'adolescente y répond par une disponibilité enthousiaste aux ébats physiques que ne vient troubler aucune disposition pour le romantisme, le romanesque, le sentiment et ses dispositifs.


LOTHER/MPA

Sophie Guillemin et Cédric Kahn sur le tournage de « L'Ennui ».

VAGUES MÂLES, ROC FÉMININ

Elle est belle, elle est offerte et heureuse de s'offrir à Martin, elle *est opaque absolument. Honnête*, au point de faire du mensonge même une modalité simple de la vérité. Pour Martin, c'est insupportable. Pour le cinéma, cette opacité et cette honnêteté font le plus juste et le plus joyeux défi qui soit.

Au cœur d'un dispositif narratif archi-rebattu – *boy meets girl*, sempiternel et inusable – la fiction instaure le mystère total de Cécilia, sur lequel viennent se briser le savoir de Martin, le désir de Martin, sa méchanceté et sa gentillesse, et sa folie. *L'Ennui* devient un film à grand spectacle : le spectacle de l'explosion de ces vagues mâles *sur un roc féminin*. Spectacle rendu possible par la qualité exceptionnelle de l'interprétation. Et d'abord le miraculeux « être à l'écran » (comme on parle d'« être au monde ») de Sophie Guillemin. Elle est... ce qu'on voudra : une représentation de la jeunesse, de la femme, divinité *barbare ou messie, incarnation de* l'amour, du sexe, de la mort, du réel, de l'« autre », de l'art, pourquoi pas ? L'important étant qu'elle ne cesse jamais d'être une jeune fille très avenante et très particulière : ni le personnage ni son interprète ne sont dévorés par les symboliques auxquelles, ensemble, ils donnent vie. Face à elle, Charles Berling, aussi acteur qu'elle est « non-actrice », fait merveille. Et, surtout et fort improbablement, fait rire. Là se joue pour une grande part la réussite de ce film à tous égards inattendu : il est drôle, drôle de l'humour subtil qui vient de chez Moravia, du comique de situation créé par le face-à-face entre les deux protagonistes, mais surtout, et de manière *inespérée*, de la gestuelle burlesque inventée, en de subits décalages de rythmes, par Berling, qu'on n'attendait guère dans ce registre.

SCÈNE DE LIT, FIGURE IMPOSÉE

Qu'un film fasse rire est toujours une heureuse chose, mais cette vertu prend avec *L'Ennui* une ampleur et une tonalité particulières, du fait de l'importance des scènes d'amour physique.

La « scène de lit », figure désormais quasi imposée du cinéma occidental contemporain, tourne si souvent au voyeurisme graveleux qu'*elle fait volontiers* office de test sur la qualité d'une mise en scène. Cédric Kahn l'affronte avec justesse et légèreté, faisant le *meilleur usage de l'énergie* comique accumulée pour mieux esquiver les écueils du genre. Réussite d'une mise en scène-quadrature du cercle, où logent la beauté, la finesse, l'érotisme et le rire.

J.-M. F.

Cédric Kahn, réalisateur

« J'ai réalisé ce film pour voir la fille décrite par le livre »

REMARQUÉ dès son premier long-métrage, *Bar des rails* (1992), Cédric Kahn confirmait ses talents deux ans plus tard avec *Trop de bonheur*, qui lui valut le prix Jean-Vigo. Il avait aussi participé au scénario de *Les gens normaux n'ont rien d'exceptionnel*, premier film de *Laurence Ferreira Barbosa*, qui, à son tour, a collaboré à l'écriture de l'adaptation du roman de Moravia.

« On ne s'attendait pas à vous voir vous lancer dans une adaptation littéraire.

– Moi non plus ! J'avais commencé un scénario original, le parcours d'un homme devenant dépendant, affectivement et sexuellement, d'une femme, un peu comme un drogué dépend de sa drogue. Je me suis aperçu que ce que j'écrivais était très proche du roman de Moravia, que j'avais lu avec admiration sans songer à en faire un film. En le relisant, j'ai vu que, sous les aspects très littéraires et la réflexion philosophique, il recélait une structure narrative de polar. Je suis parti de *là pour écrire le scénario qui*, même s'il a fallu enlever beaucoup de digressions, reste très proche du livre.

– Il n'est pas sûr que le film pourrait exister sans l'interprétation de Sophie Guillemin. Comment l'avez-vous trouvée ?

– C'est vraiment elle qui, à double titre, rend le film possible. Elle, personnage, parce qu'à un moment, je me suis rendu compte que je voulais réaliser ce film pour voir la fille décrite par le livre. Et elle, interprète, parce que j'ai vite compris que le plus difficile et le plus original reposerait sur elle. J'ai « usé » plusieurs spécialistes du casting avant de trouver une actrice... qui m'a laissé tomber deux mois avant le début du tournage. A *ce moment-là, j'ai cru que c'était* fichu, ce projet avait déjà rencontré tant d'obstacles...

– Le film a-t-il été difficile à produire ?

– Plus que difficile ! Ça a été un vrai feuilleton. Deux producteurs ont renoncé successivement, les chaînes de télévision ne voulaient pas du sujet, j'avais accepté de changer le titre, pas assez commercial. Ça s'intitulait *Héroïne*, mais je n'arrivais pas à le dire quand on m'interrogeait sur le nom de mon projet. Quand la comédienne prévue a annoncé *soudain qu'elle* ne jouerait pas, j'ai failli renoncer, j'ai entendu d'un coup toutes les objections qu'on m'opposait depuis *le début et auxquelles je restais* sourd. C'est Laurence Ferreira Barbosa et Charles Berling qui m'ont convaincu de ne pas laisser tomber. Alors j'ai rencontré Paolo Branco, qui n'est pas un producteur comme les autres. Au lieu de dire qu'il allait d'abord chercher le financement, il m'a dit : *« Vas-y. Toi tu fais le film, moi je m'occupe de l'argent. Tourne dès que tu es prêt. »* C'est à ce moment que j'ai fait la connaissance de Sophie Guillemin. Le film est devenu possible.

> « Une évidence : une scène d'amour nécessite d'être mise en scène, exactement comme une autre »

– Il comporte de nombreuses scènes d'amour physique, situations souvent mal montrées au cinéma. Comment avez-vous affronté ce défi ?

– *Je savais qu'il faudrait établir* une grande confiance entre les deux comédiens et moi mais, après le tournage de la première scène de lit, réalisée *en enregistrant* tout simplement les gestes de l'amour physique, je l'ai trouvée ratée. J'ai cru que le film était foutu. Si je ne parvenais pas à tourner cela, rien n'était possible. Je me suis alors rendu compte que celui qui n'avait pas confiance, qui était gêné, c'était moi. Je suis parvenu à dépasser mes propres blocages, en tournant ces scènes comme des scènes de comédie, avec des indications très pratiques, en découpant en plans au lieu de m'accrocher au point de vue pseudo-documentaire qui n'était qu'une manière d'esquiver cette évidence : une scène d'amour nécessite d'être mise en scène, exactement *comme une autre*.

– Les comédiens étaient d'accord ?

– Pour eux aussi, c'était plus facile *ainsi*. Nous avions parlé très tôt de ces scènes et du fait qu'il serait impossible de transiger. En les tournant, nous avons découvert qu'elles offraient de grandes possibilités de jeu, en même temps qu'elles n'étaient pas les plus troublantes du film. Certaines scènes de dialogue sont plus « sexuelles » que les scènes de lit. Arriver à ce résultat, et pas d'une manière abstraite, est l'une des raisons pour lesquelles j'avais envie de réaliser *L'Ennui*. J'ai aussi compris certains effets du cadrage lorsqu'on filme une scène d'amour : le cadre intermédiaire est presque toujours laid et triste. *Il vaut mieux filmer soit* de très près pour capter une vibration intime, soit d'assez loin pour donner de l'air et de l'espace.

– Allez-vous devenir un spécialiste de ce genre de scène ?

– Certainement pas. Je vais donc m'essayer au film d'action, avec une histoire de tueur en série, inspirée d'un fait divers authentique, avec des poursuites, des coups de feu, des morts, etc. Je n'aime faire que ce que je ne sais pas faire. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Le jeu, une question d'équilibre entre instinct et savoir

« **CONFRONTÉ** à une femme chez qui, au sens premier du terme, tout est égal, tout est plan, le personnage de Martin tombe dans l'hystérie, *dit Charles Berling*. Les gens qui perdent pied, *qui* perdent le sens de leurs actes, de leur vie, qui basculent et *s'em*ballent, me passionnent. Je suis curieux de ces moments où on ne sait plus très bien jusqu'à quel point on s'emballe soi-même, jusqu'à quel point ça a encore à voir avec la personne en face. Ces moments où on ne peut rien faire d'autre, penser à rien d'autre. Comme tout le monde, j'ai vécu ce type d'obsession.

VERBATIM

» L'hystérie est un phénomène humain effrayant, mais intéressant. Elle est intéressante à interpréter. Quand Cédric Kahn m'a parlé de *L'Ennui*, j'ai éprouvé les *mêmes sentiments que lorsque* Jean-Louis Martinelli m'a proposé son adaptation pour le théâtre de *La Maman et la Putain*. En tant qu'acteur, en tant que personne, je ne pouvais pas refuser une affaire aussi forte. Les deux fois, j'en mourais d'envie et, en même temps, si on m'avait dit que je ne faisais plus partie du projet, je me serais senti comme un gosse en vacances. C'est vrai, je n'aurais pas été déçu. J'aurais acheté une place de théâtre ou de cinéma. En fin de compte, sur le plan personnel, je l'aurais payé moins cher.

» J'ai laissé le destin décider. Je connaissais Cédric Kahn par son travail, je savais qu'il ne dériverait pas vers le cinéma littéraire, qu'il resterait concret. Je savais aussi que le film serait dur. Il l'a été, avant, pendant, après. Avant, *parce qu'il s'est monté difficile*ment : il faisait peur aux chaînes, d'autant que Cédric Kahn n'est pas homme à mettre de l'eau dans son vin. Pendant, parce qu'on a dû travailler intensément. Le tournage a duré neuf semaines, pleines, et je devais être là tous les jours. Après, il y a le regard des autres. Au ras des pâquerettes, la plupart du temps. On ne me pose des questions que sur mon comportement sexuel, comme si j'étais Martin. J'ai connu le même problème avec *Nettoyage à sec*. On me disait : "Vous avez eu du courage de vous faire sodomiser !"... D'abord on joue, on fait semblant. Ensuite, d'autres le font vraiment, avec plaisir. Le plus pénible à trouver en soi, c'est tout ce *qui précède, comme la médiocrité* de ce petit bourgeois refoulé qu'on m'a demandé de jouer.

SIMPLEMENT UN POINT DE VUE

» Je ne suis pas Martin : il se détruit en courant après ce qu'il ne peut pas prendre, alors que moi, ça me fait jubiler. Si on n'avait pas à courir derrière un personnage, on ne parviendrait jamais jusqu'à lui. Dans la vie, dans l'amour, on n'attrape jamais personne, vérité à admettre si on veut s'en servir... Dans *l'Ennui*, la nudité ne m'a pas gêné. En fait, je me suis moins démasqué que dans *Ridicule*, par *exemple. Personne ne peut s'en* rendre compte parce que personne ne me connaît comme je me connais. Après tout, je me trompe peut-être du tout au tout sur mon image. Que l'on soit ou non acteur, quand on souffre d'amour, l'image que l'on a de soi est exécrable ; en cas de bonheur, on idéalise.

» Jouer, c'est accumuler une série de données, parmi lesquelles il s'agit de trier celles dont on va se servir dès que l'on entend "moteur, action". Je n'aime pas arriver sur un plateau comme à un "travail". Naturellement, c'en est un, *puisque je suis payé. Mais je pré*fère me dire que je passe un drôle de moment dans un cadre étranger à la vie réelle : celui de la caméra, celui du plateau. L'acteur ne donne pas la réalité, simplement un point de vue sur elle. Lorsque j'en suis conscient, je peux aller très loin. Sinon, je me *bloque*.

» On tourne les scènes de sexe comme les autres, dans un même rapport au jeu. Mais se démasquer *intimement, délibérément*, devant des milliers de spectateurs, est impensable. Personne n'en est capable. Ou alors chez soi, devant une personne... Et encore ! C'est ce que l'on appelle le "jeu social" ; à l'intérieur se situe le jeu de l'acteur. Notre métier consiste à saisir le mouvement d'un élément volatile que l'on essaie d'imprimer sur la pellicule. A rejeter les idées reçues que toujours on porte en soi, pour parvenir à la crédibilité. A rechercher l'équilibre entre expérience et insouciance. Le travail de l'acteur ressemble à celui du type qui fait le point de la lu*mière : s'il se contente de mesu*rer, même minutieusement, la distance du comédien à l'objectif, l'image restera floue. C'est une question d'équilibre entre instinct et savoir.

» Un non-acteur qui n'a pas peur de la caméra peut être juste dès la première prise, parfois il le reste à la deuxième. A quinze ans, je jouais n'importe comment mais il m'arrivait d'être efficace et que ça paye. Ensuite, je me suis posé des questions, et *il m'a fallu bien* des déboires avant de devenir responsable de moi. Si on se respecte un tant soit peu, on désire être *considéré comme un homme ca*pable de penser, et non comme un objet fragile. Ayant fait mes classes dans le secteur subventionné, je m'intéresse à la globalité d'un spectacle, d'un film. Le rôle seul, extrait de l'ensemble, m'est égal. J'ai besoin de comprendre le tout, sans pour autant chercher à me substituer au metteur en scène. Plus il vous fait confiance, plus on lui fait confiance, plus on se fait confiance, et plus on est à même de donner le meilleur, de s'abandonner au film. »

Propos recueillis par Colette Godard

22 Le Monde ● Télévision ■ Radio ▼ Multimédia Dimanche 27 - Lundi 28 décembre 1998

Au temps premier d'un cinéma sioniste

Un film de 1913, « La Vie des Juifs en Palestine », est montré pour la première fois en France

FILM muet datant de 1913, *La Vie des Juifs en Palestine* est à maints égards une rareté. Sur le plan historique d'abord, puisqu'il constitue une des toutes premières œuvres de propagande cinématographique ; il fut réalisé, *via* une société de production créée à Odessa par Noah Sokolovsky, à l'initiative du mouvement sioniste. Sur le plan du patrimoine cinématographique ensuite, puisqu'on le croyait jusqu'ici perdu et qu'il n'a jamais été montré en France. Récemment retrouvé par Eric Le Roy, responsable de la restauration aux Archives du film dans les collections de la Cinémathèque française, puis identifié avec le concours des Archives du film d'Israël, il est enfin proposé au grand public dans une copie restaurée.

Il faut annoncer la couleur : ce film n'est pas destiné à figurer parmi les chefs-d'œuvre primitifs du cinéma. C'est un documentaire qui, sous les auspices d'un programme plus idéologique qu'artistique (le sionisme), met en scène la réalisation idéale de ce programme destiné à l'édification d'un public (les Juifs de la diaspora, et plus particulièrement les masses d'Europe orientale) loin alors de l'avoir rallié. Cette mise en scène assez pauvre est construite sur le principe d'une succession de vues qui sont moins destinées à être mises en rapport qu'à illustrer l'idée maîtresse qui les commande : la régénérescence physique et morale des Juifs sur une terre qu'ils se réapproprient. Peu de signes visibles de la domination ottomane donc, et pas davantage de la présence palestinienne.

ATTAQUÉ À GAUCHE

Voici, en revanche, Tel-Aviv quatre ans après sa fondation ; la cueillette des oranges à Petah Tikvah ; la construction du Technion de Haïfa, futur fleuron de la recherche scientifique en Israël... Le travail de la terre, l'exercice physique, les réjouissances, les processions et l'étude composent cette épopée collective, tandis que le panoramique devient la figure de style par excellence d'un regard qui semble n'avoir d'autre dessein que d'embrasser le paysage et d'en prendre possession.

Développé en France dans les laboratoires Gaumont, le film fut montré au sein des organisations sionistes et distribué en salle en Russie. L'accueil y fut enthousiaste, tout particulièrement en Ukraine, comme en atteste notamment un rapport de la police secrète tsariste consécutif à une projection dans la ville de Novograd-Volynsk. Il en alla autrement en Palestine même, où les divisions internes au mouvement sioniste s'exprimèrent à son sujet. Soutenu non sans lyrisme par la presse de droite, le film fut sévèrement attaqué par les organes de gauche, qui lui reprochèrent de masquer les difficultés inhérentes à la situation des Juifs de Palestine, d'occulter la présence des travailleurs arabes, et d'offrir l'image idéalisée d'une réalité politique et sociale qui trahissait, déjà, les valeurs pionnières et égalitaristes du sionisme. Quoi de nouveau sous le soleil ?

Jacques Mandelbaum

★ ***La Vie des Juifs en Palestine.*** **Jeudi 17 décembre, à 20 h 30 ; dimanche 20 décembre, à 15 heures et 20 h 30. Musée d'art et d'histoire du judaïsme, 71, rue du Temple, Paris 3e. Mo Rambuteau. Tél. : 01-53-01-86-53.**

COLL. SERVICE DES ARCHIVES DU FILM ET DU DÉPÔT LÉGAL DU CNC

Un jeune Yéménite chante. Une scène de « La Vie des Juifs en Palestine » (1913).

DÉPÊCHES

■ **Le prix Louis-Delluc a été attribué à Cédric Kahn pour *L'Ennui*,** troisième long métrage du réalisateur, déjà salué lors de sa présentation à la Semaine de la critique du Festival de Venise (*lire page 27*). Quatre autres films se disputaient les suffrages des personnalités du cinéma qui attribuent ce prix, considéré comme le « Goncourt du cinéma » : *Alice et Martin*, d'André Téchiné, *Conte d'automne*, d'Eric Rohmer, *Dieu seul me voit*, de Bruno Podalydès et *La Vie rêvée des anges*, d'Erick Zonca.

■ **Le multiplexe Gaumont de l'Aquaboulevard,** à Paris dans le 15e arrondissement, a été inauguré mardi 15 décembre. Cet ensemble de quatorze salles de cinéma dont une de cinq cents places avec un écran de 240 mètres carrés et un décor constitué d'une résille lumineuse, a été aménagé à l'intérieur du complexe de sports et de loisirs de l'Ouest parisien (*Le Monde* du 9 décembre). Avec les dix-huit salles du multiplexe UGC Bercy, construites dans le périmètre des anciens entrepôts, à l'est de Paris, l'équipement de la capitale s'est accru de sept mille sièges en une semaine.

■ **Contestation d'un vote à la Cinémathèque de Toulouse,** où le 4 décembre, l'assemblée générale avait élu Michel Rocca et Nicolas Azalbert aux postes de vice-président et de secrétaire de l'association. Raymond Borde, fondateur de la cinémathèque, a invalidé ce vote, en reconduisant l'ancien vice-président, Jean Hector. Cette décision pourrait conduire à la tenue de nouvelles élections.

Accord surprise entre les producteurs et les chaînes de télévision pour la diffusion des films

POMME de discorde entre télévision et cinéma mais aussi entre les professionnels du grand écran, la « chronologie des médias » – le calendrier de diffusion des films en vidéo, sur les chaînes cryptées puis en clair après leur sortie en salles – était devenue l'une des grandes affaires du monde audiovisuel. Elle vient de connaître une solution inespérée, quoique encore partielle, avec la signature d'un accord entre les chaînes hertziennes (TF 1, France Télévision, M 6 et Arte) et le Bureau de liaison des industries cinématographiques (BLIC).

Cet accord, rendu public au soir du mardi 15 décembre, pérennise la situation actuelle, considérée par les professionnels du cinéma comme très favorable. Il stipule que *« les films coproduits entre le cinéma et les filiales des chaînes de télévision pourront être diffusés dans un délai de vingt-quatre mois à compter de leur sortie en salles. Pour les autres films le délai sera de trente-six mois »*.

La discussion a été provoquée par un article de la directive européenne Télévision sans frontières qui rendait caduque, à partir du 1er janvier 1999, la réglementation par les Etats de ce type de contraintes entre producteurs et diffuseurs. Les plus vives inquiétudes s'étaient alors fait jour chez une partie des gens de cinéma, anticipant une attitude ultralibérale des responsables de chaînes, surtout des chaînes privées en clair, qui n'ont jamais caché qu'ils trouvaient l'ensemble de la réglementation cinéma-télévision trop pesante.

Cette inquiétude, aggravée par des rivalités de personnes, avait mené la profession du cinéma à se diviser. Une partie du BLIC – organisme qui, depuis quinze ans, a mené de manière unitaire toutes les grandes négociations avec les chaînes – s'en détachait début 1998 pour former le Bureau de liaison des organisations du cinéma (BLOC). Le BLOC exigeait que l'Etat, même dans l'ombre, fasse pression sur les diffuseurs privés pour maintenir la réglementation, avec comme horizon la recherche à tout prix d'un accord avec Canal Plus, de loin le principal financier du cinéma français. Pendant ce temps, le BLIC poursuivait avec les diffuseurs des chaînes hertziennes la négociation qui vient d'aboutir. Celle-ci, valable pour un an, est d'autant plus significative qu'au-delà de la chronologie des médias les signataires stipulent qu'ils *« renouvellent leur engagement au maintien de l'équilibre de l'ensemble de la régulation des relations cinéma-télévision »*.

Cet acquiescement des chaînes hertziennes, notamment de TF 1, marque un tournant dans un processus qui paraissait mener à une déréglementation généralisée. Il modifie l'état des négociations avec Canal Plus, dont la convention avec le monde du cinéma (les films peuvent être diffusés par la chaîne cryptée un an après leur sortie en salles) doit être renouvelée pour fin 1999.

NOUVELLES RELATIONS

« Le plus important est que les diffuseurs hertziens ont marqué un engagement volontaire, plus puissant et plus pérenne que l'acceptation forcée d'une réglementation venue de la puissance publique », souligne Frédérique Dumas, présidente du BLIC. L'accord obtenu préfigure selon elle la possibilité de nouvelles relations entre le cinéma et la télévision, qui ne dispensent d'ailleurs pas l'Etat d'avoir encore à intervenir à l'avenir.

Mme Dumas plaide ainsi pour la mise en chantier d'une loi sur les télévisions satellites *« qui se trouvent aujourd'hui dans un vide juridique »*, alors que son organisation mène parallèlement une autre négociation sur les contributions à venir des chaînes du bouquet TPS. La présidente du BLIC affirme également la nécessité de définir le rôle des différentes instances de contrôle et de régulation que peuvent être, selon les cas, l'Etat, le CSA ou les tribunaux.

Au ministère de la culture, où l'on a suivi de près la négociation à défaut d'y participer directement, on *« se réjouit qu'un accord ait été signé, qui pourrait servir de base à un consensus général »*. Une référence au « consensus » qui est une manière de souhaiter à mi-mot que Canal Plus à son tour pérennise une situation qui a fortement contribué à la survie du cinéma français, mais aussi d'appeler à la réconciliation des différentes composantes de celui-ci.

J.-M. F.

Manoel de Oliveira, un cinéaste sur son trente et un

PORTO
de notre envoyé spécial

« Comme vous avez déjà toutes les décorations, je n'ai plus rien à vous remettre. Je peux seulement vous remercier, et espérer que vous voudrez bien un jour me demander de faire de la figuration dans un de vos films. » Sur la scène du Théâtre Rivoli à Porto, au soir du 11 décembre, le président de la République portugaise Jorge Sampaio a salué avec humour Manoel de Oliveira qui, derrière ses lunettes, considérait avec amusement la déferlante des hommages qui l'assaillaient. Le lendemain, le cinéaste nonagénaire figurait à la « une » des journaux de son pays, lui, l'esprit libre si longtemps empêché de tourner par la dictature salazariste, lui, l'aristocrate incapable de prononcer les phrases de circonstance quand vint la révolution des œillets et qui fut pour cela aussi mal considéré par le nouveau régime que par l'ancien, lui, l'un des maîtres modernes dont le public ne va toujours pas voir les films. Au Portugal pas plus qu'ailleurs, comme le remarquait le ministre de la culture qui a pourtant rappelé que l'auteur de *Francisca « incarne l'honneur national »*.

Manoel de Oliveira a atteint dans son pays, le jour de son quatre-vingt dixième anniversaire, une célébrité qui ouvrira peut-être la voie à une vraie reconnaissance de son œuvre. Ce n'était pas la moindre promesse d'une cérémonie à la fois officielle, familiale et artistique organisée par la Cinémathèque portugaise et le ministère de la culture pour celui qui est à la fois le dernier réalisateur en activité à avoir débuté à l'époque du muet (*Douro, travail fluvial*, 1931) et, depuis le début de la décennie, l'un des plus prolifiques : *Non ou la vaine gloire de commander* (1990), *La Divine Comédie* (1991), *Le Jour du désespoir* (1992), *Val Abraham* (1993), *La Cassette* (1994), *Le Couvent* (1995), *Party* (1996), *Voyage au début du monde* (1997), *Inquiétude* (1998).

La cérémonie a permis au maire de Porto d'annoncer la construction d'un musée voué à cet enfant terrible de la ville qui la traversait au volant de sa voiture de course du temps où il était pilote de rallye. Jean Rouch, lui, a raconté une blague un peu leste... Les comédiens dirigés par Oliveira ont ensuite uni leurs forces pour pousser sur la scène un énorme gâteau couvert de bougies, le cinéaste s'amusant de la confusion. Tout le monde était là... sauf celui qui aurait dû s'y trouver au premier chef : Paolo Branco, le producteur qui a accompagné pas à pas le tardif mais fécond envol du réalisateur. Ces gens-là – le cinéaste, le producteur – sont gens de passion plus que de raison ; Branco, le jour même de la cérémonie en l'honneur de l'aîné de ses « poulains », n'a pas su résister à l'appel de son autre amour, la course de chevaux d'endurance, dont il est un émérite praticien. Le championnat du monde se courrait au même moment à Dubaï. Bizarre, tout ça ? Comme un film d'Oliveira, guère plus.

« Manoel de Oliveira connaît son âge, pourtant il ne se sent pas un jour de plus que ceux qu'il a maintenant... » Le doyen des metteurs en scène, l'un des plus créatifs et des plus libres d'esprit qu'ait jamais compté le cinéma, s'est approché du micro pour dire un poème à sa façon. *« ... Aujourd'hui il y a fête au Rivoli aussi bien pour les gens d'ici que pour ceux de là-bas... Et si lui demain ne pouvait plus être ici... dans ce cas, que je vous informe qu'il est allé filmer. »* Le surlendemain, bon pied bon œil, il est non pas allé filmer, mais reprendre à Paris le montage de *La Lettre*, transposition moderne de *La Princesse de Clèves*. Ce n'est que son trente et unième film.

J.-M. F.

NOUVEAUX FILMS

COUVRE-FEU

■ Il y a deux films à l'intérieur de *Couvre-feu*. Le premier, idiot, montre une bande de terroristes issus du Hamas semer la terreur à New York. Le second, beaucoup plus surprenant, décrit une Amérique sous l'effet d'une loi martiale et d'un pouvoir militaire dirigé par un général, interprété avec la désinvolture la plus totale par Bruce Willis. Il regroupe toute la population d'origine arabe dans des camps d'internement pour appliquer une dictature de fait, au nom du sacro-saint principe du droit des Américains à vivre en sécurité. Le réalisateur Edward Zwick a essayé de tirer parti d'un scénario imbécile pour livrer une parabole sur les limites de la démocratie américaine et les dérapages de la CIA. Ce discours est surprenant dans le contexte d'un tel film et suffit à le distinguer des produits calibrés du cinéma d'action hollywoodien. ***Samuel Blumenfeld***

Film américain d'Edward Zwick. Avec Denzel Washington, Annette Bening, Sami Bouajila, Bruce Willis. (1 h 55.)

■ LA ROUTE DU SEL

L'itinéraire d'Ulrike Koch, l'auteur de ce documentaire, témoigne d'une prédilection pour l'Asie, qui s'est exprimée par diverses contributions à des films de fiction (comme le casting du *Dernier empereur*, de Bertolucci) ainsi que par la réalisation d'un documentaire sur la médecine traditionnelle chinoise, *Qi-Gong*. *La Route du Sel* conduit au Tibet, pour un long et lent voyage d'initiation en cinéma direct. On assiste à l'une des activités séculaires du peuple tibétain : la récolte artisanale du sel dans les lacs du nord du pays. Méconnue des gens de la capitale, cette activité pratiquée en caravanes est aujourd'hui rationalisée par le développement des routes et des camions. Ulrike Koch a cependant trouvé une des dernières caravanes existantes, et a suivi son trajet durant trois mois. Chants cosmogoniques, présence des divinités, paysages somptueux et labeur des hommes composent la chronique de ce film qui ouvre la fenêtre du cinéma sur un univers en voie de disparition. ***J. M.***

Film suisse d'Ulrike Koch. (1 h 50.)

COMME UNE BÊTE

■ Leo est né à Bornéo, dans un orphelinat d'orangs-outangs fondé par son père. Lorsque ce dernier meurt, Leo part à Paris et découvre une civilisation dont il ne sait rien. La référence évidente de *Comme une bête* est le *Candide* de Voltaire. Mais cette comparaison n'engage que son auteur, car le film de Patrick Schulmann se révèle très vite insupportable tant il semble appartenir à un cinéma qui ramène à la glorieuse époque des Charlots et de la 7e compagnie. Dans ses pérégrinations, Leo croise des jeunes de banlieue qui jouent au frisbee avec une scie circulaire, un dératiseur néo-nazi, un SDF squattant les appartements des bourgeois partis en vacances et une jeune fille obèse dans un hôpital psychiatrique. Cette succession de rencontres est marquée du sceau de la vulgarité où prédomine un humour infantile et des blagues inspirées du défunt *Hara Kiri*. ***S. Bd.***

Film français de Patrick Schulmann. Avec Sagamore Stevenin, Marie Guillard, Richard Bohringer, Jean-Yves Lafesse. (2 h 10.)

BRUTE

■ Il paraît qu'en Grande-Bretagne, au début des années 90, dans le cadre d'une politique générale de réinsertion des délinquants, certains détenus étaient désignés pour des missions humanitaires. Gerry Bruteky, jeune asocial surnommé Brute, est envoyé dans un orphelinat en Roumanie. Au contact des enfants, ses mauvais penchants céderont la place, comme on pouvait s'y attendre, à ses bons sentiments. Il affronte le directeur de l'établissement qui fait ses choux gras en vendant des gamins à des couples en mal d'adoption et en faisant du trafic d'armes et de médicaments. *Brute* accumule les courtes saynètes artificielles et mal jouées, pour conter un récit édifiant où la dose d'horreur semble avoir été calculée au mieux. Mal servi par des rebondissements de scénarios passe-partout, ce film ne ressemble à rien à force de vouloir ressembler à tout. ***J.-F. R.***

Film Film Film Film franco-polonais de Maciej Dejczer avec Til Schweiger, Pete Postlethwaite, John Hurt, Polly Walker. (1 h 30.)

KARAKTER

■ A Rotterdam, dans les années 20, un jeune avocat accusé du meurtre d'un impitoyable huissier décrit les liens qui le rattachaient à la victime. L'homme était son père. Sans jamais reconnaître officiellement cette paternité, celui-ci a tenté de lui inculquer l'amour absolu de la loi. Mike van Diem, le réalisateur, a adopté le principe d'une reconstitution d'époque très stylisée avec une ironie évidente. Ce film, qui a obtenu l'Oscar du film étranger en 1997, s'enfonce pourtant très vite dans les méandres d'un conflit œdipien d'une épaisseur et d'une lourdeur indigestes. ***J.-F. R.***

Film néerlandais de Mike van Diem avec Jan Decleir, Fedja van Huet, Betty Schuurman. (1 h 59.)

HADES

■ Un jour, un homme quitte les siens, sans autre raison apparente qu'une enquête professionnelle qui va bouleverser sa vie. Manos est avocat, il recherche une femme qui a disparu, Evanthia Zigouris. Sa recherche l'éloigne chaque jour davantage de son milieu, l'entraînant toujours plus avant dans les régions désolées d'un pays où il marche à la rencontre de lui-même, en même temps que de cette femme, moderne Alceste, dont le mari a fui l'Albanie pour se réfugier en Grèce. Stelio Haralambopoulos emprunte pour ce premier long métrage les chemins arides défrichés par son glorieux aîné, Théo Angelopoulos. Si on ne saurait lui en faire grief, on peut en revanche s'irriter qu'il démarque aussi platement l'univers du maître plutôt que de le revisiter. ***J. M.***

Film grec de Stelio Haralambopoulos. Avec Giorgios Moroyannis, Evri Sofroniadi, Pericles Moustakis. (1 h 30.)

LE PRINCE D'ÉGYPTE
Critique dans Le Monde *du 15 décembre*
L'ENNUI
Lire page 27
UN SOIR APRÈS LA GUERRE
Lire page 29
WEST BEYROUTH
Lire page 29
VICTOR...PENDANT QU'IL EST TROP TARD
Lire page 29
LE PRINCE DE SICILE
L'AUTRE
Critiques dans une prochaine édition

Chronique du malheur cambodgien

Un soir après la guerre. Rithy Panh offre un mélodrame poignant sur l'état de son pays

Film cambodgien de Rithy Panh. Avec Chea Lyda Chan, Narith Roeun, Ratha Keo. (1 h 48.)

Après quatre ans de combats dans la jungle, Savannah revient à Phnom Penh dans les « wagons de la mort », ces plates-formes attachées devant les locomotives et qui exploseront si la voie a été minée... Il n'a rien d'autre que ses vingt-huit ans – toute une vie à l'ombre de la guerre et de la terreur – et l'uniforme que l'armée lui a laissé. Ses copains démobilisés n'ont rien de plus que lui. Poeuv a dix-neuf ans. Depuis que sa mère, paysanne devenue folle de douleur à la mort de son mari, l'a vendue à une maquerelle de la capitale, elle chante et danse dans les bars, couche avec les riches, nouveaux riches si vite enrichis par le retour à la paix. Puisque c'est la paix au Cambodge. Si « paix » veut dire quelque chose au milieu de tant de souffrance, de violence et d'injustice.

BLOCS D'EXISTENCE

Un soir après la guerre raconte cela. Mais ce n'est ni un film d'action ni un pamphlet. C'est un mélo, c'est-à-dire une tragédie narrée sur le mode mineur – à hauteur d'une poignée de personnages modestes, avec leurs sentiments comme ressorts visibles des événements. Le déroulement prévisible, délibérément prévisible, d'un mélo a l'inexorabilité du destin. Donc, Savannah et Poeuv vont se rencontrer et s'aimer, mais tout finira mal. Le parti-pris de Rithy Panh (renonçant aux élans lyriques et aux images très composées de son premier film, *Les Gens de la rizière*) est de ne pas finasser avec cette exigence qui n'est, hélas !, que celle de l'honnêteté minimale à l'égard de la réalité. Epousant cette évidence, son film se déroule sur un rythme uniforme, alors même qu'il est truffé de péripéties parfois heureuses, presque toujours tragiques. Il s'en tient à son ton de chronique, sans jamais enfler la voix ni rouler des épaules.

Les épisodes de la rencontre entre les deux jeunes gens, de leur idylle, des tentatives de s'en sortir, des violences qu'ils subissent, des brefs instants de bonheur qu'ils partagent, sont comme autant de blocs d'existence posés côte à côte, rythmés sourdement par quelques phrases générales sur l'état d'effondrement matériel, moral et psychique du pays que prononce, tel un coryphée de rencontre, l'un ou l'autre personnage, les yeux perdus dans le lointain. Dans la chaleur tropicale qui se devine, dans la brutalité des relations humaines, dans l'invocation soudain si présente du Cambodge d'aujourd'hui par le seul effet de durée d'un plan d'une fille en robe lamée or assise en amazone à l'arrière d'une mobylette, on croit entendre le poète quand, au plus simple d'une trop véridique tautologie, il murmure : « *Le malheur au malheur ressemble, il est profond, profond, profond.* »

J.-M. F.

Le Petit Chaperon rouge, le forain et la putain

Victor... pendant qu'il est trop tard. Le second film de Sandrine Veysset déçoit

Film français de Sandrine Veysset. Avec Jérémy Chaix, Lydia Andrei, Mathieu Lané, Skan Guenin. (1 h 28.)

Inutile d'aller chercher très loin ce qui sépare *Y aura-t-il de la neige à Noël ?* de ce deuxième long-métrage, très attendu, de Sandrine Veysset. La différence joue dès leurs titres respectifs, le premier se contentant d'énoncer une question quand le nouveau assène une sentence un rien paradoxale.

Les deux films partagent pourtant la même inspiration, celle du conte réaliste. Mais toute la réussite de *Y aura-t-il de la neige à Noël ?* consistait à transposer cet univers dans une forme cinématographique où le principe d'incertitude de l'enregistrement et la magie très simple du réel transcendaient la matière littéraire et naturaliste de l'argument. Très exactement ce qui fait défaut à *Victor*, du nom de ce garçonnet qui lit Andersen tandis que le film auquel il donne son nom ambitionne d'atteindre à cette « *vérité intérieure* » évoquée par Jean Renoir au sujet de son adaptation de *La Petite Marchande d'allumettes*. Mais Sandrine Veysset a visiblement fermé trop fort la fenêtre, et s'est claquemurée dans l'omnipotence d'un imaginaire qui confine à l'imagerie, entre album dessiné et réalisme poétique.

CONCEPTION MANIÉRISTE

Ce n'est donc pas un hasard s'il fait si sombre dans ce film, dont la plupart des scènes se passent de nuit, ou en intérieur, ou encore dans les limbes pailletées de l'onirisme. Une telle atmosphère convient sans doute à cette improbable histoire d'enfant fugueur recueilli par une jeune Madone du trottoir, et plus encore à cette ambition qu'entretient l'auteur de conférer au « roman familial » une forme cinématographique. La scène inaugurale du film semble de fait placée sous le signe du fantasme : Victor poignarde l'homme qui, par jeu érotique, a l'air de maltraiter sa mère. Petit Chaperon rouge jeté dans la nuit noire de la ville, l'enfant est recueilli épuisé sur un manège par un jeune forain, Mick, qui le confie à Triche, belle et lasse prostituée dont le jeune homme est amoureux. L'ennui, c'est que la relation privilégiée qui s'instaure entre le trio, et plus encore entre le petit garçon et la jeune fille, relève en fait d'une taxinomie pour le moins laborieuse, où chacun serait désigné pour ce qu'il est en vertu d'une structure socio-familiale plus ou moins déficiente, voire d'un simple nom (Triche). Le film veut apparemment constituer l'épreuve de leur liberté. Mais il n'y parvient jamais dans la mesure où il demeure lui-même prisonnier de sa conception maniériste. Ainsi, par exemple, de ce parti pris esthétique consistant à isoler en permanence, sur fond noir, les visages des personnages par une lumière crue et violente. Ce rai artificiel qui ne cesse de nimber la figure humaine fait peser sur ceux-ci, et plus généralement sur le film, une mystique où les choses semblent jouées précisément « pendant qu'il est trop tard », ou si l'on préfère de toute éternité. Dieu sait pourtant que la grâce, au cinéma, naît aussi du hasard.

Jacques Mandelbaum

Souvenirs de la ville en feu

West Beyrouth. Ce premier film autobiographique, situé au moment du déclenchement de la guerre du Liban, ne tient pas ses promesses

Film libanais de Ziad Doueiri. Avec Rami Doueiri, Mohamad Chamas, Rola Al Amin, Carmen Lebbos, Joseph Bou Nassar. (1 h 45.)

Les toutes premières images – ballet d'avions de chasse dans le ciel de la capitale libanaise saisi par une caméra super-8 – sont les meilleures du film. La première scène – un adolescent (qui se révélera le héros du film, et le double du réalisateur au cours de ce récit autobiographique) parasite la *Marseillaise* par un hymne arabe dans le collège français où il est cancre – est la meilleure du film. Ainsi va *West Beyrouth*, émaillé de bonnes surprises porteuses de plus de déceptions que d'accomplissements. Ziad Doueiri avait douze ans en 1975 quand la guerre du Liban a commencé (il a vieilli son personnage pour lui faire vivre des aventures plus intenses). Il évoque le déclenchement du conflit, le comportement des diverses catégories de la population, l'incompréhension de tous devant les conséquences de la guerre civile en pleine ville, puis la manière dont chacun, dans Beyrouth Ouest (la partie « musulmane ») s'y adapte – ou pas.

Les bonnes surprises du film viennent, tout simplement, de ce qu'on'a finalement presque rien vu de cette sanglante gabegie qui a détruit le Liban. L'existence d'images, des images de fiction construites pour mieux voir, comprendre et ressentir, porte l'éclat de cette promesse et explique sans doute dans une large mesure le succès considérable du film dans son pays. Mais la déception est à la mesure de nos espoirs. Le réalisateur échoue à trouver un style approprié à son projet. Pour tout personnage, le film ne propose qu'une galerie d'archétypes « représentatifs » ; pour tout récit, une succession de sketches exemplaires jusqu'à la caricature ; pour toute mise en scène, un penchant immodéré pour la surenchère qui produit un effet paradoxal : celui de rendre uniformément antipathiques tous les protagonistes (le copain, la jolie chrétienne draguée en commun, les parents, les voisins).

Et plus antipathique encore son héros transformé, que le spectateur préférerait vite expédier dans sa chambre avec un coup de pied aux fesses, plutôt que de suivre ses improbables tribulations dans la ville en guerre. Sans doute Ziad Doueiri plaidera-t-il que ces improbabilités (telles l'irruption initiatrice de l'adolescent dans le bordel « neutre » que fréquentent les combattants des deux camps) arrivent dans des situations aussi extrêmes, voire qu'il les a personnellement vécues. Son film ne fait, hélas !, que démontrer que cette caution ne sert à rien tant que ces événements ne sont pas mis en scène.

J.-M. F.

LES ENTRÉES DE LA SEMAINE

● **Faute de nouveautés** suffisamment attractives, la fréquentation enregistre une chute de 12 % par rapport à la même période de 1997 (et – 5 % par rapport à la semaine précédente9. La déception touche directement *Mookie*, l'une des dernières tentatives du cinéma français d'améliorer sa part de marché. 142 000 entrées sur 300 copies pour ses cinq premiers jours d'exploitation est une contre-performance qui ne permet à la comédie que d'occuper la quatrième place au box-office.

● ***Mulan* caracole toujours en tête** : 2,24 millions d'entrées en moins de trois semaines, le dessin animé Disney est l'une des plus grandes réussites récentes du Studio. Il reste à observer les effets de l'affrontement avec son concurent direct, *Le Prince d'Egypte*, qui sort ce mercredi. En attendant, *Fourmiz*, précédente production animée de chez DreamWorks, vient de passer le million d'entrées durant sa cinquième semaine.

● **La domination américaine** est confortée par le maintien du succès de *Mary à tout prix* (1,8 million d'entrées en un mois) et la sortie réussie de *Perdus dans l'espace*, qui séduit 255 000 amateurs en cinq jours. Derrière, *Halloween*, *Ronin* et *Hors d'atteinte* complètent un tableau où ne détonne que *La Vie est belle*, seul incontestable succès populaire européen du moment – le film de Benigni a dépassé les 3 millions d'entrées durant sa huitième semaine de présence sur les écrans français.

● **Des réussites à plus modeste échelle** viennent néanmoins éclairer cet état des lieux globalement morose : c'est le cas des *Fleurs de Shanghaï*, de *Pages cachées* ou, parmi les nouveautés, de *Love is the Devil* et de *Massoud l'Afghan*, qui, avec des nombres de copies dérisoires, parviennent à trouver leur public.

SORTIR

Poésie américaine
Dans le cadre de l'exposition « Art Outsider et Folk Art des collections de Chicago », la Halle Saint-Pierre propose une soirée de poésie américaine organisée par Armand Rapoport. Avec la participation de Peter Gizzi (sous réserve), Jennifer Moxley, Cole Swensen, Rosmarie et Keith Waldrop. Traduction Françoise de Laroque et Jacques Roubaud.
La Halle Saint-Pierre, 2, rue Ronsard, 18e. Mo Anvers. Le 16, à 19 h 30. Tél. : 01-42-58-72-89. Entrée libre.

Nederlands Dans Theater
Jiri Kylian est à l'Opéra Garnier avec sa sublime compagnie. Le chorégraphe tchèque – il vient de quitter ses fonctions administratives pour ne garder que la direction artistique des trois compagnies que constitue le Nederlands Dans – apporte une création pour marquer les cent cinquante ans de la Constitution des Pays-Bas : *One of a Kind*. Répondre à une commande n'est pas le genre de Kylian, il sera intéressant de voir comment il a pris l'affaire en main, lui qui chante la beauté comme ultime rempart avant le vertige, lui le chorégraphe le plus raffiné.
Opéra de Paris, Palais Garnier, place de l'Opéra, 9e. Mo Opéra. Les 16, 17, 18 et 19, à 19 h 30 ; le 20, à 15 heures. Tél. : 08-36-69-78-68. De 30 F à 250 F.

Cinéma expérimental
« Un film, une ville, un concept » est le thème qui jalonne la programmation que le Forum des images, en collaboration avec Cinédoc, consacre un mercredi par mois au cinéma expérimental. Cette soirée, consacrée aux « Villes de bord d'eau, villes sous le vent », réunit un ensemble de films signés Joris Ivens, Henri Storck, Man Ray, Pat O'Neill, Maya Deren et Jonas Mekas. Ces courts métrages, réalisés entre 1894 et 1989, évoquent Paris, Cassis, Douvres, Amsterdam, Ostende et Los Angeles.
Forum des images, Forum des Halles, porte Saint-Eustache, 1er. Le 16, à 19 heures et 21 heures. Tél. : 01-44-76-62-00. 30 F.

GUIDE

REPRISE

La Strada
de Federico Fellini, avec Giulietta Masina, Anthony Quinn.
Italien, 1954, noir et blanc (1 h 40).
Action Ecoles, 5e (01-43-29-79-89) ; Mac-Mahon, 17e (01-43-80-24-81).

FESTIVALS

La Comédie américaine
La Femme modèle (Vincente Minnelli, 1957) : le 16, à 22 h ; le 17, à 14 h : *La Dame du vendredi* (Howard Hawks, 1940) : le 17, à 22 h ; le 18, a 14 h.
Action Ecoles, 23, rue des Ecoles, 5e. Tél. : 01-43-29-79-89.

Festival Ozu
Le Voyage a Tokyo (1953) : le 16, a 18 h 45, 21 h 15 ; *Le Goût du riz au thé vert* (1952) : le 17 à 14 h 10, 16 h 30, 18 h 50, 21 h 15 ; *Dernier Caprice* (1961) : le 18, à 14 h 10, 16 h 30, 18 h 50, 21 h 15.
Saint-André-des-Arts I, 30, rue Saint-André-des-Arts, 6e. Tél. : *01-43-26-48-18.*

La France s'anime, dessins animés
Retrospective Les Shadoks : les 16 et 18, à 16 h ; *Séries pour ados* : le 16, à 18 h ; *Hommage à la société de production AAA* : le 16, à 22 h ; le 17, a 18 h ; *Courts Métrages* : le 17, à 14 h et 22 h ; *Hommage au Studio Folimage* : le 17, à 16 h ; *Projets pour l'an 2000* : le 17, a 20 h ; *Chronopolis* : le 18, à 14 h ; *Séries pour adultes* : le 18, à 18 h ; *Gwen, le livre de sable* : le 18, a 20 h.
Le Cinéma des cinéastes, 7, avenue de Clichy, 17e. Tél. : 01-53-42-40-20.

Huit films de Jean-Daniel Pollet
L'Amour c'est gai, l'amour c'est triste (1968) : le 16, à 21 h 45 ; *L'Ordre* (1973) : le 17, à 21 h 45 ; *Tu imagines Robinson* (1967) : le 18, à 21 h 45.
L'Epée de Bois, 100, rue Mouffetard, 5e.

Rétrospective J.L. Mankiewicz
Eve (1950) : le 16, à 19 h, 21 h 30 ; *On murmure dans la ville* (1951) : le 17, à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
Action Christine, 4, rue Christine, 6e. Tél. : 01-43-29-11-30.
Le Château du Dragon, mer. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *L'Aventure de Mme Muir*, jeu. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Le Limier*, ven. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
Reflet Médicis I, 3, rue Champollion, 5e. Tel. : 01-43-54-42-34.

Voir et revoir Ernst Lubitsch
To be or not to be (1942) : le 16, à 18 h 05, 20 h 05, 22 h 05 ; *La Folle Ingénue* (1945) : le 17, à 14 h 05, 16 h 05, 18 h 05, 20 h 05, 22 h 05 ; *Le Ciel peut attendre* (1943) : le 18, à 14 h 05, 16 h 05, 18 h 05, 20 h 05, 22 h 05.
Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 3, rue Champollion, 5e. Tél. : 01-43-54-42-34.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Les Trois Sœurs
d'Anton Tchekhov, mise en scène d'Anne Coutureau.
Théâtre du Nord-Ouest, 13, rue du Faubourg-Montmartre, 9e. Mo Rue-Montmartre. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-47-70-32-75. 85 F et 125 F. Du 16 décembre au 21 mars.

Compagnie Quat'zarts
Catherine Berbessou : *A fuego lento*.
Les Abbesses (Théâtre de la Ville), 31, rue des Abbesses, 18e. Mo Abbesses. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. 95 F. Jusqu'au 27 décembre.

Christian Bourigault, Rachid Ouramdane
Christian Bourigault : *Où*. Rachid Ouramdane : *3, avenue de l'Espérance*.
Tipi du Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, 4e. Mo Rambuteau. Le 16, a 19 h 30. Tél. : 01-44-78-13-15. De 40 F a 50 F. Jusqu'au 19 décembre.

Sankai Juku
Ushio Amagatsu : *Création*.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e. Mo Châtelet. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 100 F à 160 F. Jusqu'au 22 décembre.

The English Concert
Haendel : *Le Messie*. Annick Massis (soprano), Patricia Bardon (mezzo-soprano), Benjamin Butterfield (ténor), Matthew Hargreaves (basse), Trevor Pinnock (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. Mo Alma-Marceau. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 50 F a 450 F.

Tom Kirk Patrick, Andi Pozza, Bibi Rovere
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10e. Mo Château-d'Eau. Le 16, à 21 heures. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Hervé Meschinet Quartet
Sunset, 60, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Le 16, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

Noël Akchoté, Paul Rogers
Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Mo Robespierre. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

Les Witches
Déjazet, 41, boulevard du Temple, 3e. Mo République. Le 16, à 19 heures. Tél. : 01-48-87-52-55. De 80 F à 120 F. Jusqu'au 3 janvier.

M
Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, 18e. Mo Anvers. Le 16, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45.

Annick Roux
Le Loup du faubourg, 21, rue de la Roquette, 11e. Mo Bastille. Le 16, à 20 h 30. Tél. : 01-40-21-90-95. 70 F.

Haidouk Trio
Satellit Cafe, 44, rue de la Folie-Méricourt, 11e. Mo Oberkampf. Les 16 et 17, à 21 h 30. Tel. : 01-47-00-48-87. 50 F.

DERNIERS JOURS

19 décembre :
Woyzeck
de Georg Büchner, mise en scène d'André Engel.
Théâtre, 41, avenue des Grésillons, 92 Gennevilliers. Tél. : 01-41-32-26-26. De 60 F à 140 F.

EN VUE

■ Selon un récent sondage de l'institut Opinion publique, le Parti communiste, dirigé par **Guennadi Ziouganov**, arriverait en tête si des élections législatives avaient lieu aujourd'hui en Russie.

■ A New Delhi, les députés indiens s'opposent farouchement au projet de loi qui prévoit un quota d'un tiers de femmes au Parlement. A Moscou, **Victor Iliouchine**, député communiste, prétextant *« de trop nombreux juifs dans l'entourage du président Boris Eltsine »*, réclame des quotas par *« nationalités »*.

■ Vingt mille invités assistaient à un mariage hassidique, mardi 1er décembre, à Jérusalem : dix mille femmes d'un côté, dix mille hommes de l'autre.

■ **Simon Wiesenthal**, chasseur de nazis, juge *« passablement exagérés »* les propos d'**Otto Habsbourg**, fils du dernier empereur autrichien, qui, pour défendre son fils **Karl**, ancien animateur de jeux télévisés, impliqué dans des affaires de fraude et des détournements de fonds, décrète : *« On l'attaque parce qu'il porte l'étoile jaune, le nom Habsbourg. »*

■ En accueillant à bras ouverts **Gopal Krishna Patra**, évadé de retour qui frappait à sa porte bourrelé de remords, **Kanucharan Gochhayat**, directeur d'une prison de l'Etat d'Orissa, en Inde, s'est exclamé : *« C'est notre meilleur pensionnaire, toujours prêt à donner un coup de main. »*

■ Un ancien prisonnier est rentré par effraction dans une prison de Gribskov, au nord de Copenhague, pour revendre de la drogue aux détenus, ses clients.

■ La police égyptienne vient d'interpeller **Mohamed Ibrahim Mahfouz**, retraité, gourou qui, au *« mépris de la religion divine »*, voulait rendre plus commode la pratique de l'islam, avec seulement deux prières par jour au lieu de cinq et le transfert du pèlerinage de La Mecque à Alexandrie, où il habite.

■ Les Egyptiens auront le choix entre les dattes séchées de type « Monica » ou « Viagra » pour rompre le jeûne pendant le mois de ramadan.

■ La chaîne de distribution britannique WH Smith avertit par voie de presse les lecteurs de ne pas utiliser la lotion de massage offerte avec l'édition de Noël du *Kama-sutra* : elle irrite la peau sensible.

■ Les autorités de Pékin demandent au *Quotidien de la jeunesse* d'interrompre la publication du « courrier du cœur » pour ne pas encourager *« la perversion et l'immoralité »*.

■ Les Chinois viennent de découvrir les vestiges fossilisés de la plus vieille fleur au monde, sans pétale, mais proche du magnolia.

Christian Colombani

Le salut de « Newsweek » à l'euro

Dans un environnement médiatique américain sceptique à l'égard de l'intégration européenne, l'hebdomadaire consacre un numéro spécial, riche et confiant, à la monnaie unique

TRAITEMENT royal pour l'euro dans l'un des plus grands magazines américains, *Newsweek*, qui consacre, ce mois-ci, un numéro spécial à l'arrivée de la monnaie unique : cent quatre pages denses, ponctuées de photos, encadrés, graphiques, etc.

Cette couverture-là, largement positive, tranche singulièrement sur le concert de critiques, analyses méprisantes ou affligées, prédictions pessimistes ou catastrophistes qui, du *Wall Street Journal* à nombre d'autres publications, ont, en général, caractérisé les commentaires émis sur l'euro aux Etats-Unis. Cette fois, point de scepticisme, voici venu le temps du réalisme : *« Que vous aimiez l'euro ou que vous le haïssiez »*, il arrive et, commente Michael Hirsh, l'un des journalistes de l'hebdomadaire, *« c'est quelque chose d'énorme »*. *« C'est aussi un saut dans l'inconnu*, poursuit-il. *Certains des pays les plus puissants du monde vont abandonner un des éléments-clés de leur souveraineté – la monnaie – à une entité plus large, la Banque centrale européenne. »*

« L'Europe, ce bon vieux nom sur la carte, va devenir l'Euroland, une force nouvelle dans les affaires du monde », écrit encore M. Hirsh. La monnaie unique aura des conséquences de taille. *« Débarrassées de toute barrière, les économies nationales* [des Onze] *vont se transformer en régions industrielles bouillonnantes d'activité (...) »* à l'échelle d'un continent dont *« la croissance va ainsi devenir guère plus dépendante de l'exportation que ne l'est celle de l'Amérique (...) »* et dont la devise pourrait bien venir concurrencer le dollar en tant que monnaie de réserve mondiale. La tonalité générale de *Newsweek* recouvre le discours que l'on peut entendre dans les milieux officiels à Washington et que l'on peut ainsi résumer : pourvu que ça marche ! Un échec porterait un coup à la croissance en Europe – l'un des derniers moteurs de l'activité mondiale – qui ne serait pas sans répercussions négatives sur les Etats-Unis. Dans un article écrit pour le supplément de *Newsweek*, le secrétaire adjoint au Trésor, Lawrence Summers, affirme : *« Depuis que Dean Acheson discutait avec Jean Monnet des plans pour la création, au début des années 50, d'une communauté européenne de l'acier et du charbon, l'intégration européenne a été l'un des objectifs de la politique étrangère américaine. La réalisation du désir de Monnet de voir se créer une monnaie unique en Europe (...) est quelque chose dont nous souhaitons absolument la réussite. »*



La route est semée de risques, observe *Newsweek*. Commentateur économique, iconoclaste et talentueux, de l'hebdomadaire et aussi du *Washington Post*, Robert J. Samuelson tient la plume de l'eurosceptique de service. L'euro *« est un mauvais pari »*, écrit-il : réussi, ses effets ne changeront pas beaucoup la situation en Europe ; manqué, il libérera *« une orgie de revendications nationalistes »* qui déchireront le Vieux Continent. Or les risques d'échec sont grands, croit Samuelson : *« Une monnaie unique fonctionne aux Etats-Unis en partie parce que l'économie y est flexible. Les revenus montent et descendent selon les conditions de concurrence. Les gens vont d'une région à l'autre des Etats-Unis en fonction du marché de l'emploi. L'économie européenne est beaucoup plus rigide. »* En clair, les ajustements nécessaires ne se feront que si, à l'harmonisation monétaire et budgétaire succède la convergence des politiques fiscales, de l'emploi et de la sécurité sociale. C'est ce que conclut Michael Elliott, le Britannique – europhile et amoureux de l'Amérique –, qui dirige l'édition internationale de *Newsweek*. Pour réussir dans son entreprise monétaire – ce qu'Elliott souhaite – l'Europe doit *« aller vers de nouvelles formes d'union politique »*.

Alain Frachon

DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER
Dominique Bromberger

■ Il y a des époques où l'on a besoin de géants et où seuls des nabots répondent à l'appel. C'est le cas aujourd'hui au Proche-Orient. Le président des Etats-Unis, sans doute plus préoccupé de la procédure de destitution engagée contre lui que de la question palestinienne, a rembarqué hier soir à bord de Air Force One en laissant derrière lui un paysage de désastre. Comment le chef de la plus grande puissance mondiale a-t-il pu décider d'un voyage qui allait créer de nouvelles espérances côté palestinien sans s'assurer que le gouvernement d'Israël serait capable d'y répondre. Croyait-il qu'en annonçant une aide de 1,2 milliard de dollars à l'Etat hébreu, il allait contribuer à résoudre le problème de Jérusalem ? A-t-il imaginé qu'en politique étrangère, on pouvait négocier l'histoire comme on le fait d'un chapitre du budget avec le Congrès ?

LE FIGARO
Michel Schifres

■ Le chef du gouvernement l'assurant, on prendra donc pour argent comptant le fait que l'implosion du Front national n'est pas due aux circonstances mais s'est produite sous la pression de la gauche : entendez grâce à elle. Comme lui, on jugera inconvenant que l'opposition s'oppose, puisque telle serait la raison du retard de certaines réformes. Pas davantage on n'osera penser que l'octroi d'une prime de Noël de fait aux chômeurs s'explique par les impatiences des communistes, ou que la mise sous surveillance du lobby nucléaire ait pour objectif de calmer les états d'âme des Verts.

LIBÉRATION
Jacques Amalric

■ Il est regrettable que la mission parlementaire (sur le Rwanda) passe sous silence les responsabilités politiques de l'engagement croissant de la France aux côtés du régime Habyarimana dans la période cruciale 1990-1993, c'est-à-dire les années Mitterrand, durant lesquelles la pratique du domaine réservé jouait à fond. Nécessité bipartisane ? Plurielle ? Volonté de ne pas toucher aux dossiers noirs du mitterrandisme ? Souci de ne pas provoquer de trop violentes réactions des militaires qui n'ont fait qu'obéir à des ordres ou que réagir aux situations impossibles dans lesquelles on les avait plongés ? Il y a sans doute un peu de tout cela dans l'art de l'ellipse dont font preuve les rapporteurs.
Mais ces efforts se révèlent un peu vains à l'usage, tant le rapport établit sans contestation possible le calendrier d'une dérive qui n'a pu être voulue qu'en haut lieu.

www.bdparadisio.com

Un site interactif consacré à la BD, réalisé par un couple de passionnés

*« **POURQUOI** être BD-phile ? Parce que la bande dessinée est un art assez complet. Les plaisirs du graphisme et de l'histoire sont réunis. Il n'y a pas d'incompatibilité entre aimer la BD, la littérature, le théâtre, le ciné, la musique, la peinture, la sculpture, la danse. »* Le site belge BD Paradisio, consacré à la bande dessinée francophone, veut d'abord donner la parole aux lecteurs. Son forum de discussion aborde des sujets aussi divers que l'adaptation cinématographique des aventures de Blueberry, le retour de Spirou et Fantasio, les logiciels de BD ou l'actualité des festivals. Le site propose aussi deux canaux de dialogue en direct, où les visiteurs réguliers apprennent à mieux se connaître.

Pour renforcer les liens avec leur public, Catherine Henry et Alexandre, les deux créateurs du site, organisent régulièrement des élections en ligne du meilleur dessinateur, du meilleur scénariste, de la meilleure série et du meilleur album : à ce jour, André Juillard, Jean Giraud, Gimenez et Enki Bilal se partagent la tête du classement. Ils lancent aussi des jeux-concours où l'on peut gagner des albums, offerts par les éditeurs. Catherine tient cependant à préciser que *« BD Paradisio est fait bénévolement, avec passion, pour les fans. Il n'a pas pour vocation d'être un site marchand, ni même d'être rentable »*.



C'est Catherine qui a fait découvrir la bande dessinée à Alexandre, informaticien. En retour, il l'a initié à Internet. Tous deux sont maintenant passionnés à la fois de BD et de réseaux. Ils ont l'intention de continuer à travailler ensemble un certain temps, car, dans la foulée, ils se sont mariés.

Outre les forums, le site comporte une riche partie éditoriale et documentaire. Il présente les albums récents, avec résumés et reproductions, et fournit une liste des parutions à venir. Il permet en outre de découvrir des BD québécoises inconnues en Europe, par exemple ce mois-ci *La Vie drôle et secrète du Père Nöel*, de Sampar et Amberger. On y trouve encore une sélection d'entretiens, récents ou anciens, avec des personnalités comme Baru, Foerster, Goscinny, Franquin, Godard, Jean Van Hamme, ainsi que des dossiers thématiques. Par ailleurs, Catherine et Alexandre ont mis en ligne une base de données de 700 fiches biographiques d'auteurs et de dessinateurs. Enfin, ils sont particulièrement fiers de leur précieuse collection de *« planches, gadgets, lettres, essais, ratés et inédits »* fournis par les auteurs eux-mêmes.

Xavier de Moulins et Yves Eudes

SUR LA TOILE

RENCONTRES ISOC-FRANCE

■ Le chapitre français de l'Internet Society (Isoc-France) tiendra ses troisièmes rencontres annuelles à Autrans (Isère) du 7 au 9 janvier. Renseignements pratiques, programme et inscriptions en ligne sont disponibles sur le site *www.isoc.asso.fr/Autrans99/index.html*

LES CHIFFRES DE LA GRÈVE

■ La « grève des internautes » du 13 décembre, déclenchée par diverses associations d'internautes et de consommateurs français pour protester contre le prix des communications locales imposé par France Télécom (*Le Monde* du 12 décembre), aurait provoqué une baisse de 10 % des connexions au réseau, selon un communiqué de France Télécom. Ces chiffres sont contestés par les organisateurs du mouvement, qui notent par exemple une diminution de moitié des messages sur les *newsgroups* français. Du côté des fournisseurs d'accès, la baisse varie de 12 % chez Francenet à 48 % pour Worldnet. Multimania, l'un des principaux hébergeurs de sites web français, a noté une diminution du trafic en provenance de France de 30 % à 40 %, suivant les heures.

Scènes de guerre civile

par Alain Rollat

SOIR de guerre à Toulouse. Chérif, dix-neuf ans, étudiant, justifie la violence, en direct, sur LCI : *« Depuis que nous sommes tout petits, on nous apprend à nous exprimer par la violence... Quand on demande gentiment, on n'obtient rien... Quand on brûle les voitures, tous les journalistes viennent voir, on obtient quelque chose... Les voitures brûlées, c'est notre moyen d'expression... »* Air connu, bréviaire banlieusard. Le coupable, c'est l'autre. Et d'abord le flic, forcément *« fasciste »*. Le vol, c'est pas grave. Le volé, c'est personne. Le voisin ? Qu'est-ce qu'un voisin ? Le bien d'autrui ? C'est qui autrui ?. Chacun contre chacun. Retour à l'état de nature : *« L'état de nature évoque la manière dont les hommes se comporteraient nécessairement s'il n'existait aucune autorité capable d'assurer le respect des lois et des contrats »* (C. B. Macpherson, *La Théorie politique de l'individualisme possessif de Hobbes à Locke*, Gallimard). Hobbes et Locke étaient des intellectuels anglais du XVIIe siècle qui se demandaient comment vivraient les hommes si rien n'entravait le libre cours de leurs passions, ces passions *« propres aux hommes civilisés, comme le plaisir de dépouiller autrui de ses biens, ou la défiance de chacun envers chacun qui nous fait fermer nos portes à clé »* (Hervé Boillot, *Mots-clés de la philosophie*, Marabout).

Chérif, lui, ne se pose plus aucune question. La violence n'a-t-elle pas réponse à tout ? Il en est même fier. La question, c'est l'autre. Il dit n'importe quoi ? Certes. Mais n'est-ce pas votre fils et le mien ? C'est même celui de ce flic qui a tué « accidentellement » son copain Habib. Seulement il ne le sait pas encore. Le saura-t-il un jour ? Une brave dame de son quartier, invitée par LCI à dialoguer avec lui, tente de l'apprivoiser. Mais pourquoi s'exprime-t-elle à visage caché ? Comment parler du respect de l'autre quand on a peur d'en parler en face ?

C'est aussi la guerre chez Franz-Olivier Giesbert, au « Gai savoir », sur Paris Première. Présomption d'innocence ou lynchage médiatique ? La confrontation fait rage. Intellectuels civilisés contre intellectuels civilisés. Gilbert Collard contre Hervé Gattégno, Jean-Pierre Elkabbach contre Thierry Pfister, Alain-Gérard Slama contre *« la régression démocratique »*, Jean-François Kahn contre Jean-François Kahn. Mise en examen des « violences » faites à l'abbé Pierre, Roland Dumas, Richard Virenque... La question est de savoir si la presse travaille *« dans la nuance »*. Avis contrastés. Franz-Olivier Giesbert rappelle la matière grise à l'ordre en tapant sur la table avec sa chaussure... Aux abris !

MERCREDI 16 DÉCEMBRE

FILMS DE LA SOIREE

19.30 **Bronco Apache** ■■
R. Aldrich (EU, 54, 85 min). Cinétoile

20.30 **Plumes de cheval** ■■
Norman McLeod (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 70 min). Ciné Classics

20.55 **L'Appât** ■■
A. Mann (EU, 53, 100 min). Cinétoile

21.00 **Mission : impossible** ■■
Brian DePalma (Etats-Unis, 1996, v.o., 110 min). Cinéstar 2

21.25 **Dolores Claiborne** ■■
Taylor Hackford (Etats-Unis, 1995, 130 min). RTBF 1

23.05 **Les Grandes Manœuvres** ■■■
R. Clair (F, 1955, 110 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Auré Atika, Fear Factory, Charles Berling, Sophie Guillemin, Cédric Kahn, Luc Lang. Canal +
19.10 Le Rendez-vous. Invités : Jeffrey Katzenberg et Jeff Goldblum. LCI
20.00 Pulsations. Les accidents vasculaires cérébraux (AVC). Invité : Le professeur Hildebrand. TV 5
20.00 20h Paris Première. Yvan Attal. Paris Première
20.45 *Les Mercredis de l'Histoire.* Europe, *notre histoire* [3/3] : 1968-1995, la fin des glorieuses. Arte
20.45 Les Dossiers de l'Histoire. Général nous voilà. Histoire
20.50 Etats d'urgence. En l'absence de mon enfant. *Karine, ma petite fille assassinée.* La petite Marion. Deux ans sans Annabelle. France 3
20.55 Ushuaïa nature. *Les trésors de l'océan.* TF 1
21.00 Paris Modes. Yves Saint-Laurent. Paris Première
22.35 Ca se discute. Peut-on sortir de la dépression ? France 2
22.45 Le Droit de savoir. Des flics dans la ville. *Bras de fer à Garges-lès-Gonesse.* Les émeutes à Toulouse. TF 1
23.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Yves Le Maner, André Sellier, Frédéric Monier, Dominique Veillon. Histoire
23.35 Un siècle d'écrivains. *Jean d'Ormesson.* France 3
0.25 Science 3. La Vie artificielle. France 3
0.45 Le Cercle. La nouvelle *chanson française.* France 2

DOCUMENTAIRES

19.00 Le Cacao, une histoire douce-amère. Arte
19.20 *Alfonso Cabeza de Vaca,* marquis de Portago. Un clochard magnifique. Planète
19.30 *Légendes vivantes d'outre-mer.* Les coqs de Rivière-Pilote. Odyssée
19.55 Le paradis est ailleurs. Odyssée
20.15 La Mer des riches. Arte
20.35 Les Derniers Maharajahs. [2/2]. Planète
20.55 Des amours de fan. Téva
20.55 Himalaya. Le Népal. Odyssée
21.00 L'Hebdo. Le monde de Béa. TV 5
21.45 *Sinasos, histoires* d'un village déplacé. Histoire
21.45 Global Family VIII. *La mer de Cortez :* Eldorado sauvage. Odyssée
22.05 Le Bateau courrier. Planète
22.15 Arctique. Villages du Grand Nord. Odyssée
22.40 Einojuhani Rautavaara, portrait d'un compositeur. Comme dans un rêve. Arte
22.45 Plans de vol. Les mordus de l'aviation. Odyssée
23.10 Vermeer, magie de la lumière. Odyssée
23.30 Histoire de l'aviation. [6/7]. Le ciel en feu 1941 - 1945. Planète
23.35 Profil. Portrait d'un fabricant de rêves : la vie du producteur Arthur Brauner. Arte
0.00 *La Jungle de verre.* Les nerfs à vif. Odyssée
0.35 La Lucarne. Perpétuels devenirs. Arte
0.40 Histoires d'opéras. [4/4]. Fièvre sous l'Equateur. Planète
0.45 Robert Tereitehau, danse avec le vent. M 6
1.35 Daguerréotypes. Agnès Varda. Arte

SPORTS EN DIRECT

20.00 Handball. *Championnat d'Europe* féminin. Allemagne - Hongrie. AB Sport
20.30 Football. Match amical. Centenaire de la Fédération italienne de football. Italie - Stars mondiales de la FIFA. A Rome. Eurosport

MUSIQUE

20.00 Prinsengracht Concert 85. Avec Güher Pekinel, piano : Süher Pekinel, piano. Muzzik
21.55 Le Don des mages. Opéra de Rautavaara. Mise en scène. Hannu Heikinheimo. Par l'ensemble Tapiola Sinfonietta, dir. Petri Sakari. Arte
22.00 *Toto la Momposina.* Angoulême 97. Muzzik
22.55 Pet Shop Boys. Londres 97. Paris Première
23.20 1, 2, 3 soleils. Bercy 1998. Canal +

VARIÉTÉS

20.50 Super Graines de star. M 6

TÉLÉFILMS

19.00 Maria Vandamme. *Jacques Ertaud [3/4].* Festival
20.40 Attente mortelle. Larry Shaw. RTL 9
20.55 ▶ Tous les papas *ne font pas pipi debout.* Dominique Baron. France 2

SÉRIES

19.20 Equalizer. Une vallée de larmes. 13ème Rue
20.13 *Alfred Hitchcock présente.* Ironie du sort. 13ème Rue
20.30 Star Trek, *la nouvelle génération.* Le vrai visage de l'ennemi. Canal Jimmy
20.40 Homicide. *Content d'être là.* Série Club
21.30 Two. Rendez-vous à la morgue. Série Club
22.15 Oz. Visites conjugales (v.o.). Série Club
23.00 Ally McBeal. Le procès. M 6
23.50 Dharma & Greg. *Douches froides.* M 6
0.15 Susan ! L'empire contre-attaque. M 6

NOTRE CHOIX

● 0.35 Arte
Perpétuels devenirs

Cette rediffusion de l'essai vidéo du britannique Daniel Reeves est plus que bienvenue dans la mesure où ce film demeure un des documents *les plus forts et les plus* bouleversants proposés par « La Lucarne ». Il s'agit d'une variation extrêmement personnelle sur l'enfance du réalisateur ; enfance maltraitée, brisée, baignée dans une atmosphère de secrets inavouables et de violences quotidiennes, au *centre de laquelle figure l'image* haïe du père. Fruit de cinq années de travail, utilisant les techniques *les plus* sophistiquées de composition et de déformation de l'image, la grande qualité de ce film consiste à traduire au niveau même de sa forme le sentiment d'effroi, la mémoire, douloureuse et lacunaire, de l'enfant qu'il a été pour l'adulte qu'il est devenu. Photos et films de famille, images de guerres et de ruines, extraits de fictions et de documentaires, témoignages familiaux *sont ainsi requis par l'auteur* pour composer un tableau extraordinairement mouvant et émouvant de son enfance, au miroir du cinéma et du monde. Entre la scène récurrente d'un père renversant, dans un mouvement de colère incontrôlée, son fils à terre, et l'image de deux fillettes mourant de faim dans le ghetto de Varsovie, le danger était pourtant grand de relier des réalités incompatibles. C'est précisément toute la force de ce film à mi-chemin du flux de *conscience et de la composition* picturale que d'y parvenir, en haussant l'expérience individuelle au niveau d'une réflexion universelle, dont la question lancinante s'insinue profondément dans l'esprit du spectateur : *« Pourquoi faisons-nous la guerre à nos enfants ? »* – *J. M.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Ushuaïa nature.
22.45 Le Droit de savoir. Des flics dans la ville.
0.00 *Formule foot.*
0.35 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.50 Friends.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 *Qui est qui ?*
19.56 Météo, Journal, Météo.
20.55 ▶ Tous les papas *ne font pas pipi debout.* Téléfilm. Dominique Baron.
22.35 Ça se discute. Peut-on sortir de la dépression ?
0.25 *Journal, Météo.*
0.45 Le Cercle. La nouvelle chanson française.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 *Un livre, un jour.*
18.52 L'Euro, mode d'emploi.
18.55 19-20 de l'information, Météo.
20.05 *Le Kouij de 20 heures.*
20.35 Tout le sport.
20.50 Etats d'urgence. En l'absence de mon enfant.
22.30 Météo, Soir 3.
23.05 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
23.35 Un siècle d'écrivains. *Jean d'Ormesson.*
0.25 Science 3. La Vie artificielle.
1.20 Nocturnales. Festival Eclats de voix d'Auch : Spéciale Maîtrise de Radio France.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Pour l'amour de Roseanna. Film. Paul Weiland.
22.35 Jour de foot.
23.20 1, 2, 3 soleils.
0.50 South Park. Jamais sans mon anus.
1.15 Spin City. Le puissant.
1.35 Football NFL.
3.40 Ma femme s'appelle reviens ■ Film. Patrice Leconte.

ARTE

19.00 Connaissance.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. La Mer des riches.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Europe, notre histoire [3/3].
21.45 Les Cent Photos du siècle. *Exécutions à Dacca,* Christian Simonpietri, 1971.
21.55 Musica. *Le Don des mages.* Opéra d'Einojuhani Rautavaara. 22.40 Einojuhani Rautavaara, portrait d'un compositeur.
23.35 Profil. Portrait d'un fabricant de rêves. La vie du producteur Arthur Brauner.
0.35 La Lucarne. Perpétuels devenirs.
1.35 Daguerréotypes. *Film documentaire. Agnès Varda.*

M 6

19.00 FX, effets spéciaux, la série.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.35 La Famille Touvabien.
20.40 Décrochage info, Une journée avec...
20.50 *Graines de star.* Spécial Graines de Super Star.
23.00 Ally McBeal. Le procès.
23.50 Dharma & Greg. Douches froides.
0.15 Susan ! L'empire contre-attaque.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Michel Boujut.
21.00 Philambule. Autour de Tocqueville.
22.10 Fiction. *24 heures de la vie d'une femme,* de Stefan Zweig.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Festival De vive voix. Œuvres de Britten, Bardos, Koczcar, Liszt.
22.30 *Musique pluriel.* Œuvres de Leroux, Mâche.
23.07 Les Greniers de la mémoire.

RADIO-CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Grieg. *20.40 Récital Laszlo Polgar* et György Sebök. Festival d'Emen. Œuvres de Schubert.
21.20 Les Soirées... (suite). *Hunyadi Laszlo, opéra de Erkel, par le Chœur et* l'Orchestre de l'Opéra d'Etat hongrois, dir. Janos Kovacs.

JEUDI 17 DÉCEMBRE

FILMS DU JOUR

16.00 **Salomé** ■■
William Dieterle (Etats-Unis, 1953, 105 min). Cinétoile

16.50 **Meurtre *à Alcatraz*** ■■
Marc Rocco (Etats-Unis, 1995, 125 min). Ciné Cinémas

17.30 **La Séparation** ■■
Christian Vincent (France, 1994, 90 min). Cinéstar 2

19.25 **Plumes de cheval** ■■
Norman McLeod (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 65 min). Ciné Classics

19.30 **Affreux, sales et méchants** ■■
Ettore Scola (Italie, 1976, 115 min). Cinétoile

20.00 **Moderato cantabile** ■■
Peter Brook (France, 1960, N., 120 min). TV 5

20.30 **Berlin Express** ■■
Jacques Tourneur (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 90 min). Ciné Classics

20.30 **Evasion sur commande** ■■
Jack Smight (Etats-Unis, 1968, 110 min). Ciné Cinémas

20.35 **Permette ? Rocco Papaleo** ■■
Ettore Scola (Italie, 1971, v.o., 105 min). Canal Jimmy

20.55 **Les Neiges *du Kilimandjaro*** ■■
Henry King (Etats-Unis, 1952, 115 min). TMC

21.00 **Yolanda et le voleur** ■■
Vincente Minnelli (Etats-Unis, 1946, v.o., 110 min). Paris Première

21.25 **Bananas** ■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1971, 80 min). Cinétoile

22.00 **Le Suspect** ■■
Robert Siodmak (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 85 min). Ciné Classics

22.05 **Meurtre mystérieux *à Manhattan*** ■■
Woody Allen (Etats-Unis, 1993, v.o., 105 min). Cinéstar 1

23.00 **La Valse des pantins** ■■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1983, 105 min). France 2

23.50 **La Rue sans joie** ■■■
Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1925, N., muet, 145 min). Arte

23.55 **Le Lieu du crime** ■■
A. Téchiné (F, 1985, 84 min). Canal +

0.25 **Quelques jours avec moi** ■■
C. Sautet (F, 1987, 130 min). Cinéstar 2

1.05 **Madame du Barry** ■■
Christian-Jaque (France, 1954, 100 min). Cinétoile

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.35 et 23.00 ▶ Soirée thématique. Le singe, cet homme. Avec Yves Coppens ; Pascal Picq. Arte

MAGAZINES

10.50 Arrêt sur images. FN, les coulisses d'une implosion en direct. Avec Michaël Darmon. La Cinquième
13.00 Envoyé spécial. Le champagne. Corse : Etat des lieux. Front National : la nébuleuse. TV 5
13.30 Parole d'Expert. France 3
13.30 Envoyé spécial, les années 90. Paroles de Nobel. Une voix pour les réfugiés. Invité : Stéphane Déli-Georges ; Philippe Chabasse. Histoire
14.00 20 h Paris Première. Invité : Yvan Attal. Paris Première
14.30 50 ans d'histoire des droits de l'Homme. 1948-1960 : un code universel de morale et de comportement. Avec Stéphane Hessel ; Marc Agi ; Denys Robillard ; Patrick Baudoin (France) ; Abraham Serfaty (Maroc) ; Yavuz Önen (Turquie) ; Fatimata M'Baye (Mauritanie). Histoire
14.58 Questions au gouvernement. A l'Assemblée nationale. France 3
15.15 Pulsations. Les accidents vasculaires cérébraux (AVC). TV 5
17.00 Les Lumières du music-hall. *André Claveau.* Georges Brassens. Paris Première
18.00 Stars en stock. Mel Gibson. Ava Gardner. Paris Première
18.30 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Yves Le Maner ; André Sellier ; Frédéric Monier ; Dominique Veillon. Histoire
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Miss Aubade, Stéphane Plassier, Ash. Canal +
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
20.00 20 h Paris Première. Avec Françoise Verny. Paris Première
20.55 Envoyé spécial. *Spéciale nouvelles* spiritualités. Vivre New Age. France : chacun cherche son shakra. Le rock chrétien. France 2
22.30 Faxculture. Invitée : Nancy Huston. TSR
22.50 Courts particuliers. Spécial café-théâtre. Pascal Légitimus. Paris Première
22.50 Boléro. Invitée : Sheila. TMC
23.00 De l'actualité à l'Histoire. L'avenir des retraites. Histoire
23.15 Tapage. Touche pas à mon pape. France 3
23.25 Le Club. Avec Cédric Kahn. Ciné Classics
0.40 Etats d'urgence. En l'absence de mon enfant... Karine, ma petite fille assassinée. La petite Marion. *Deux ans sans Annabelle.* France 3

DOCUMENTAIRES

17.30 Conférences de presse. 31 janvier 1964 [2/3]. Histoire
17.55 L'Aventure photographique. Le marché de la photo. *La Cinquième*
18.00 L'Histoire des grands ballets. *La Belle au bois dormant.* Mezzo
18.10 Marx Brothers. [2/2]. Ciné Classics
18.20 Hôpitaux psychiatriques, la fin d'une institution. Planète
18.30 *Le Monde des animaux.* Lémuriens, les esprits malgaches. La Cinquième
19.00 Plans de vol. Les mordus de l'aviation. Odyssée
19.40 Les Splendeurs naturelles de l'Europe. [1/12]. *Des archipels de rêve.* Planète
19.55 La Jungle de verre. Les nerfs à vif. Odyssée
20.35 Alfonso Cabeza de Vaca, marquis de Portago. Un clochard magnifique. Planète
20.40 ▶ Soirée thématique. *Le singe, cet homme !* Arte
20.50 Légendes vivantes d'outre-mer. Les coqs de Rivière-Pilote. Odyssée
21.00 How Strong Is Sforzato ? Une leçon de musique de Walter Levin. Muzzik
21.20 Vermeer, *magie de la lumière.* Odyssée
21.50 Les Derniers Maharajahs. [2/2]. Vers un monde nouveau. Planète
22.10 Himalaya. Le Népal. Odyssée
22.20 Le Singe, cet homme ! Arte
23.05 Le Temps des cathédrales. Dieu est lumière. Odyssée
23.20 Le Bateau courrier. Planète
23.50 *La Vente du siècle.* Planète

SPORTS EN DIRECT

18.00 Handball. Championnat d'Europe féminin : Allemagne - Roumanie. AB Sport
22.00 Equitation. Show Jumping international de Londres (1re épreuve) : Christmas Tree Challenge. Eurosport

DANSE

18.30 Stamping Ground. *Chorégraphie de Jiri Kylian.* Par le Nederlands Dans Theater. Mezzo

MUSIQUE

19.50 Friedrich Gulda. Œuvres pour piano, de Frédéric Chopin. Mezzo
20.30 Borodine. Le Quatuor Sine Nomine joue le 2e *quatuor.* Muzzik
21.45 Bruckner. *Symphonie n° 8 en do mineur.* Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Pierre Boulez. Mezzo
22.15 Smetana. *Quatuor n° 1 en mi mineur.* Par le Quatuor Prazak. Muzzik
22.50 Schubert. Le Quatuor Alban Berg *joue La Jeune Fille et la Mort.* Muzzik
23.35 Nina Simone à l'Olympia 1990. Muzzik

TÉLÉFILMS

18.30 Duplex. Michel Lang. Téva
19.00 Maria Vandamme. Jacques Ertaud [4/4]. Festival
20.30 Tout est dans la fin. *Jean Delannoy [1 et 2/2].* Festival
22.40 L'Affront. Christopher Leitch. TF 1
23.35 Nos jolies colonies de vacances. Stéphane Kurc. Festival

SÉRIES

19.20 Equalizer. Dix-sept code zèbra. 13ème Rue
20.50 X-Files. L'homme invisible. El Chupacabra. Sanguinarium. M 6
20.50 Marc Eliot. Les deux flics. Le passé d'une femme. TF 1
23.25 3e planète après le Soleil. Dick jokes (v.o.). Série Club
0.00 High Incident. Gardien de mon frère (v.o.). 13ème Rue
1.20 Seinfeld. L'agenda électronique (v.o.). Canal Jimmy

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■■ Ne pas manquer.
■■■ Chef-d'œuvre ou classiques
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● *19.00* Arte
Voyages, voyages

Jean-Christophe Klotz a troqué sa caméra de reporter sur terrain miné pour celle, version légère et numérique, du voyageur étonné. Et ce *Caucase*-là, sillonné façon impressionniste de Sotchi à Bakou, a *bien meilleur goût que* dans ses rumeurs de guerre. D'une mer à l'autre, ce sont les haltes d'un flâneur curieux. Sept tableaux, comme autant de zooms, selon l'aléatoire du parcours et des rencontres, sur la diversité des mœurs et des temporalités. Au-delà des inquiétantes coutumes réactionnaires du clan cosaque – auxiliaire de la police, xénophobe et partie prenante de la « libération de la Russie » –, il y a des stations pleines de tonalités anachroniques et d'un « *fatalisme comme forme de résistance* », ainsi que les joue, pour d'improbables couples de danseurs, cet orchestre de douaniers sur l'esplanade d'un « sanatorium » à l'équipement hétéroclite (étrange nostalgie de *La Valse de Mandchourie*, relique de la guerre russo-japonaise) ; ou encore ce jardin botanique à l'abandon, dont palmiers et bananiers ont depuis longtemps forcé le passage au travers des toitures des pavillons. Plus émouvants, la splendeur des caractères de l'alphabet géorgien tracé par un moine attelé à la copie manuscrite d'une Bible en écriture an*cienne, ou cette « danse de l'impatience »* entre futurs amants, l'homme tenant ses mains levées au ciel pour préserver son désir... – *Val. C.*

● 23.50 Arte
La Rue sans joie

Vienne, après la défaite de 1918, au temps de l'inflation. Dans une rue sur laquelle règnent un ignoble boucher et une couturière entremetteuse, la fille aînée d'un conseiller ruiné hésite entre *les principes de sa bonne éducation* et la tentation du luxe par la prostitution. Noir tableau de mœurs viennoises inspiré par un roman de Hugo Bettauer. Dans ce film réalisé en 1925, le réalisme social et libertaire de Georg Wilhelm Pabst s'exerce de façon corrosive sur la décomposition de l'après-guerre. Garbo, découverte en 1924 par le Suédois Mauritz *Stiller,* flotte comme une figure somnambulique à la beauté funèbre dans cet univers où le *jour et la nuit se confondent.* Son mythe est esquissé, au milieu d'extraordinaires interprètes. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.55 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 *La loi est la loi.*
16.40 Sunset Beach.
17.30 Beverly Hills.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Marc Eliot. Les deux flics. Le passé d'une femme.
22.40 Made in America. L'Affront. Téléfilm. Christopher Leitch.
0.15 *Les Rendez-vous de l'entreprise.*
0.40 TF 1 nuit, Météo.
0.55 Le Dernier Contrat. Téléfilm. Romolo Guerrieri [1/2].

FRANCE 2

13.50 Derrick.
14.55 Soko.
15.50 Tiercé.
16.00 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Hartley, cœurs à vif.
18.50 Friends.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.50 L'Euro.
19.55 et 0.45 Au nom du sport.
19.56 Météo, Journal, Météo.
20.55 Envoyé spécial. Spéciale nouvelles spiritualités.
22.50 Expression directe. PS.
23.00 La Valse des pantins ■■ Film. Martin Scorsese.
0.50 Journal, Météo.
1.15 La 25e Heure. Prise d'otage au Pérou.

FRANCE 3

13.30 Parole d'Expert.
14.30 Les Craquantes.
14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Côté jardins.
16.40 Tom-Tom et Nana.
16.50 Blake et Mortimer.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.52 *L'Euro, mode d'emploi.*
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Le Kouij de 20 heures.
20.35 Tout le sport.
20.50 Consomag.
20.55 La Grande Menace ■ Film. Jack Gold.
22.45 Météo, Soir 3.
23.15 Tapage.
0.10 Espace francophone.

CANAL +

13.35 Le Journal du cinéma.
14.00 Vive la république ! Film. Eric Rochant.
15.30 Surprises.
15.35 HEC, derrière la porte étroite.
16.30 Grace of My Heart ■ Film. Allison Anders.
▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Je ne vois pas ce qu'on me trouve ■ Film. Christian Vincent.
22.10 Le Jour de la bête ■ Film. Alex De la Iglesia.
23.55 Le Lieu du crime ■■ Film. André Téchiné.
1.20 Y'en a marre ! Soyons amis.
1.35 Hockey NHL.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.45 Lonely Planet.
14.35 La Cinquième rencontre... Justice et société. 14.40 Récits de la jeunesse. 15.30 Entretien avec Michel Fize.
16.00 Modes de vie, modes d'emploi.
16.30 Correspondance pour l'Europe.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
17.55 L'Aventure photographique. Le marché de la photo.
18.25 Météo.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Voyages, voyages. Caucase.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Le Basket-ball en grève.
20.35 ▶ Soirée thématique. Le singe, cet homme ! 20.40 Du rififi chez les chimpanzés. 21.35 et 23.00 Débat. 22.20 Le Singe, cet homme !
23.50 La Rue sans joie ■■■ Film muet. Georg Wilhelm Pabst.

M 6

13.30 Protection rapprochée. Téléfilm. David Hemmings.
15.10 Les Routes du paradis.
16.10 et 1.30 Boulevard des clips.
17.20 M 6 Kid.
18.00 Les Aventures de Sinbad.
19.00 FX, *effets spéciaux, la série.*
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille.
20.30 La Famille Touvabien.
20.35 et 1.25 Météo des neiges.
20.40 Décrochage info, Passé simple.
20.50 X-Files. L'homme invisible. El Chupacabra. Sanguinarium.
23.35 La Maison de tous les cauchemars. *Le gardien des abysses. Charly Boy.*

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.45 Les Enjeux internationaux.
20.02 Les Chemins de la musique [4/5].
20.30 Agora. *André Markowicz pour sa traduction du Joueur,* de Dostoïevski et à propos de la biographie de Dostoïevski.
21.00 Lieux de mémoire. *Le Petit Larousse.*
22.10 For intérieur. Kenize Mourad (*Le Jardin de Badalpour*).
23.00 Nuits magnétiques. Chez le barbier.
0.05 Du jour au lendemain. Pascal Dibie (*La Passion du regard*).

FRANCE-MUSIQUE

18.06 Scène ouverte, musique ancienne.
19.00 Restez à l'écoute. *Un essai de conjonction,* de Rossini et Berio.
19.40 Prélude.
20.00 Concert. *Donné par le Trio Marcus* Roberts et l'Orchestre national de France, dir. Seiji Ozawa. Œuvres de Gershwin.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Ghosn, Leroux.
23.07 Papillons de nuit. Invités : Marie Darrieussecq, Béatrice Thiriet. Métamorphose, anamorphose. Extrait de la bande originale Méfie-toi de l'eau qui dort.

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine.
20.15 Les Soirées. *Sonate pour violon et piano op. 57* de Dvorak.
20.40 Concert. Œuvres de Ravel, Mozart.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Galuppi, Hasse, Jommelli, Albinoni, Haendel, Vivaldi.

Le Monde
JEUDI 17 DÉCEMBRE 1998

Le jeu du Quinquennat

par Pierre Georges

PARMI LES DÉLICES de la politique, il en est un tout particulier : l'autorisation, voire la licence de spéculer doctement, sur les intentions cachées, les manoeuvres secrètes, les stratégies infaillibles des uns et des autres, sans jamais donner le sentiment de verser vulgairement dans le concours de pronostics. Puisqu'aussi bien, il s'agit de fines analyses fondées sur les anticipations les plus fiables.

Illustrons le propos d'une fiction de parfaite actualité. Depuis plusieurs semaines circule une information – mais ce pourrait être un ballon d'essai – ou un ballon d'essai – mais ce pourrait être une information –, selon laquelle, ou lequel, Jacques Chirac déciderait de faire voter le quinquennat. De se l'appliquer dans une héroïque auto-dissolution de lui-même. Et, donc, de nous proposer une élection présidentielle pour l'an 2000. Où il se représenterait évidemment.

Un grand jeu de politique-fiction pour notre petit Noël 1998 ! Jouons alors au Quinquennat, jeu stratégique, en vente, par correspondance et confidences, dans toutes les bonnes maisons désormais. A droite comme à gauche. Et regrettons qu'en ces périodes de lèche-vitrines, les fabricants de soldats de plomb, sous les arcades du Palais-Royal, n'aient pas eu la bonne idée de fondre d'urgence les troupes de l'Alliance et les phalanges de la Plurielle, avec maréchaux afférents. Qu'est-ce qu'on s'amuserait, pendant des mois, à les mettre en ordre de bataille, dans les talwegs et sur les lignes de crêtes de nos édredons !

Jouons au Quinquennat ! La règle semble bien plaisante. Elle permettrait de reléguer, au grenier national, cet antique jeu de rôles baptisé par son funeste inventeur la Cohabitation. L'exercice fut amusant un moment. Mais à l'avoir tant pratiqué il devient un peu lassant. Et même franchement ennuyeux dès lors que camps et coups se copient et s'annulent en permanence. Je te tiens, tu me tiens par la cohabitation, ce passe-temps est devenu par trop barbu !

Le Quinquennat, jeu de mouvement féroce tuerait la Cohabitation, jeu de positions subtil. Ce serait tout bénéfice pour tout le monde. Et notamment pour la presse qui y trouverait son compte de papier. Enfin de l'inédit, de l'actualité. Enfin du neuf. Enfin du rond ou du carré. Premier quinquennat en 2000. Deuxième en 2005 et ainsi de suite jusqu'à la fin des Cinq et du siècle ! Enfin une campagne formidable, un pouvoir bien identifié, un président, sa majorité et son opposition. La politique redeviendrait claire, limpide, simple comme bonjour, une droite, une gauche, que les meilleurs gagnent et qu'ils quinquennent en paix !

Voici bien pourquoi, dès maintenant, ici même, nous adressons notre bon de commandes à l'Elysée, aux bons soins du secrétariat général. Un Quinquennat, s'il vous plaît ! Et notamment pour les sondeurs, qui viennent déjà de recevoir, par voie judiciaire, leur petit Noël. Le tribunal correctionnel de Paris a en effet relaxé les directeurs et journalistes de cinq quotidiens qui avait publié des articles reprenant les sondages de la presse étrangère, dans la semaine précédant les élections législatives des 25 mai et 1er juin 1997. Cela est interdit par la loi de 1977 et le parquet avait ordonné des poursuites. Or le tribunal a estimé que cette disposition était devenue parfaitement illusoire à l'époque d'Internet, et même discriminatoire *« au regard du droit des citoyens à l'information »*. L'an 2000 s'annonce donc radieux.

Le gouvernement dénonce la campagne de « désinformation » des syndicats médicaux

La CSMF maintient son appel à la fermeture des cabinets à partir du 23 décembre

FACE AUX ATTAQUES répétées des syndicats médicaux contre la maîtrise des dépenses de santé et le *« rationnement des soins »*, le gouvernement, la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) et la Mutualité française ont sonné la contre-offensive. Ils ont décidé de monter en première ligne pour dénoncer les *« contre-vérités »*, la *« désinformation »* et la *« démagogie »* qui, selon eux, seraient devenues les principales armes des organisations de médecins libéraux dans leur combat contre la politique gouvernementale.

Le week-end dernier, un reportage dans une clinique de Marseille, diffusé « en boucle » sur France Info, a déclenché la colère de Martine Aubry. Dans cette clinique participant au service public hospitalier, un médecin expliquait à une patiente effrayée qu'il ne pourrait plus la soigner parce qu'il avait atteint ses quotas. *« Il est de notre devoir d'alerter la population que l'on est en train de changer de système de santé pour aller vers le système anglais »*, insistait, lundi 14 décembre, sur Europe 1, le président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF), Claude Maffioli, pour justifier son appel à la fermeture des cabinets entre le 23 décembre et le 2 janvier.

La ministre de la solidarité a tenu, dès lundi, à faire une mise au point par la voix de son directeur de cabinet. Celui-ci a insisté sur le fait qu'il n'y a pas d'enveloppe de crédits qui, une fois dépensée, obligerait les praticiens libéraux à remettre à plus tard certains soins, comme en Grande-Bretagne. Il a formellement démenti, par exemple, que l'accès des malades du sida aux trithérapies serait limité en fin d'année, jugeant *« déontologiquement contestable d'utiliser la confiance du malade envers son médecin pour ce genre de campagne »*.

Le président de la CNAM, Jean-Marie Spaeth (CFDT), a renchéri, mardi, en déclarant qu'agiter le spectre du rationnement *« relève de la tromperie intellectuelle »*. Il a démenti *« l'existence de quotas auxquels seraient soumis les médecins »*, et ajouté que *« toutes les feuilles de soins présentées au remboursement seront honorées sans modification »*. Jean-Pierre Davant, président de la Mutualité française, dénonçait le *« conservatisme profond »* de certains syndicats de médecins, une *« volonté de maintien des privilèges »* et une *« absence totale de solidarité envers l'ensemble de la population »*.

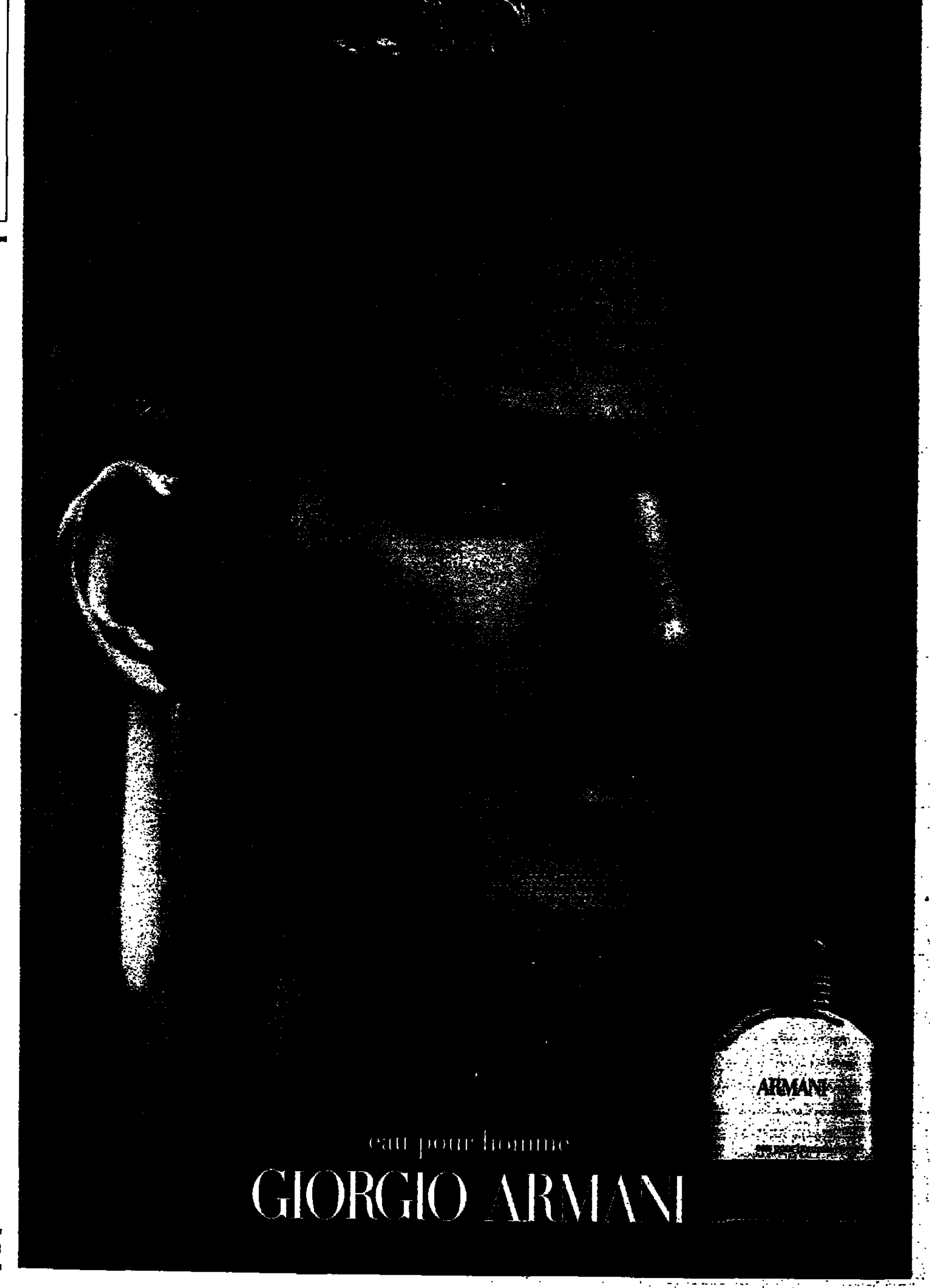
REVENU TOUJOURS EN HAUSSE

Mme Aubry, qui tente d'équilibrer les comptes de la « Sécu » sans réduire les remboursements ni relever les cotisations, assure que le mécanisme de reversement d'honoraires en cas de dépassement des objectifs de dépenses n'a rien de confiscatoire et que ces pénalités n'atteindront pas 60 000 à 90 000 francs par praticien, comme l'affirmait récemment l'Umespe, la branche des médecins spécialistes de la CSMF (*Le Monde* du 11 décembre). Selon les calculs du gouvernement, le revenu des spécialistes ne diminuera pas en 1998, mais progressera moins vite.

« Si l'on est pessimiste, la clause de sauvegarde ne s'appliquera que sur un dérapage de 1 milliard », soit une dérive de 2 % par rapport à l'objectif fixé (+ 1,3 %), selon le ministère. Il générerait un surplus moyen d'honoraires de 36 300 francs par spécialiste au titre du dérapage. Sur cette somme, les caisses récupéreraient 20 000 francs en moyenne (déductibles de l'impôt), qui seront réclamés en juin 1999. Mme Aubry espère que le dérapage sera limité, même si les statistiques d'octobre, publiées mardi par la CNAM, ne révèlent pas une décélération des dépenses de médecine de ville, en hausse de 3,8 % sur dix mois (+ 6,9 % pour les seuls spécialistes).

Le gouvernement maintient donc la pression sur le corps médical pour atteindre son objectif – très ambitieux – d'équilibrer les comptes de la Sécurité sociale en 1999. Les syndicats, eux, poursuivent leur guérilla. En Ile-de-France, ils appellent les professionnels de santé à manifester, dimanche 20 décembre, au Trocadéro... sur le parvis des droits de l'homme ! Dans une lettre à Jacques Chirac, les médecins spécialistes lui demandent d'*« intervenir dans ce débat fondamental »* sur la santé.

Jean-Michel Bezat



Une équipe sud-coréenne annonce avoir réussi le premier clonage humain

UNE ÉQUIPE scientifique sud-coréenne a annoncé mercredi 16 décembre avoir réussi, pour la première fois au monde, à créer un embryon humain par clonage, à partir de la technique mise au point par les « créateurs » de la brebis Dolly au Roslin Institute d'Edimbourg. Dirigés par le docteur Bo-yeon Lee, les chercheurs du département spécialisé dans le traitement de la stérilité au sein de l'hôpital universitaire Kyunghee, à Séoul, ont expliqué qu'ils avaient réussi le transfert du noyau d'une cellule prélevée sur une femme adulte au sein du cytoplasme d'un ovocyte préalablement énucléé. Les chercheurs ont ainsi obtenu la création d'un embryon humain qu'ils ont laissé se diviser jusqu'au stade de quatre cellules. L'équipe sud-coréenne a ensuite décidé de mettre fin à l'expérience, estimant qu'il fallait attendre la mise en place d'une législation avant d'aller plus loin dans ce domaine.

« Si cet embryon avait été implanté dans l'utérus d'une porteuse, nous pouvons supposer qu'un fœtus humain [aurait été] *doté des mêmes caractéristiques génétiques que celles de la femme sur laquelle la cellule a été prélevée*, a expliqué le docteur Lee. *Le clonage des embryons humains doit être encouragé tant pour la recherche scientifique qu'en vue de créer des organes pouvant ensuite être transplantés.* » L'annonce de cette « première mondiale » coïncide avec une initiative du Parlement sud-coréen visant à interdire de tels travaux. Elle a été suivie par une manifestation d'opposants aux clonages humains.

DÉPÊCHES

■ **ESPACE : la navette américaine Endeavour a atterri mercredi** 16 décembre à 4 h 53 (heure française) à Cap Canaveral (Floride), au terme d'une mission de près de 12 jours au cours de laquelle l'équipage de six astronautes a assemblé les deux premiers éléments de la station Spatiale internationale (ISS).

■ **UNIVERSITÉ : le prix *Le Monde* de la recherche universitaire,** créé par *Le Monde de l'éducation, de la culture et de la formation*, avec le concours de la Fondation Banques CIC pour le livre et de la Fondation Charles-Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, a été attribué, lundi 14 décembre, au siège de l'Unesco, à Paris. Les lauréats de la 2e édition de ce prix sont : Rachel Gasparini (université Lumière-Lyon-II) pour *« La discipline à l'école primaire. Une interprétation sociologique des modalités d'imposition de l'ordre scolaire »* ; Bruno Marchal (université des sciences et technologies de Lille) pour *« Calculabilité, physique et cognition »* ; à Bruno Rémaury (Ecole des hautes études en sciences sociales)pour *« La belle femme en santé. Représentations et imaginaire physiologique du féminin »* ; Agnès Villechaise (université Victor-Ségalen-Bordeaux-III) pour *« Catégories moyennespaupérisées. Frustration et gestion privée du discrédit chez les habitants des grands ensembles »*. Choisies par un jury coprésidé par Jean-Marie Colombani et Edgar Morin, ces thèses, réécrites par leur auteur, prendront place dans la collection « Partage du savoir » dirigée par Laure Adler aux éditions Grasset .

Tirage du *Monde* daté mercredi 16 décembre 1998 : 488 311 exemplaires – 3

Appel à la transparence

la campagne
dicats médica

Appel à la transparence

Dans la dernière partie de son rapport, la Mission avance plusieurs propositions pour qu'à l'avenir la gestion des crises, notamment en Afrique, souffre « de moins d'insuffisances » et soit « plus efficace ». Elle lance notamment un appel à la transparence et à un meilleur contrôle par le Parlement des opérations militaires.

Accroître la cohérence de nos mécanismes de gestion des crises internationales

LES autorités politiques n'ont pas été suffisamment informées de la complexité et des spécificités de la crise rwandaise. La politique de renseignement n'a pas suppléé aux lacunes des autres sources d'information. Les chaînes de décision militaire et diplomatique sont restées trop autonomes.

La Mission propose donc une remise à plat des procédures existantes. Elle estime en particulier que les modes de coordination des actions diplomatiques et militaires, au sommet comme sur le terrain, doivent être précisés et formalisés. Le problème de la convergence des interventions de l'ambassadeur, de l'attaché de défense, chef de la mission d'assistance militaire, et, le cas échéant, du responsable opérationnel se pose.

Quant à la mission militaire de coopération, qui doit devenir la direction de coopération militaire et de défense dans le cadre de la réforme des services de la coopération, il apparaît que son rôle doit être plus clairement défini : s'agit-il d'une instance de défense qui participe à la gestion militaire des crises ou d'un instrument de coopération qui relève du cadre général de l'aide au développement ? La première proposition semble, à la lumière de l'expérience rwandaise, plus pertinente. Elle devrait conduire à envisager le rattachement de l'assistance militaire technique au ministère de la défense.

S'agissant du renseignement, qui n'a pas permis d'alerter à temps les responsables politiques des risques de dérive du régime rwandais, une politique adaptée aux nouvelles données du monde de l'après-guerre froide, notamment en Afrique, doit être définie. L'enjeu ne peut plus être d'appuyer des gouvernements établis et favorables à nos intérêts quelles que soient leurs pratiques intérieures. La culture du renseignement doit évoluer en conséquence.

Il conviendra en particulier :

– de définir de véritables priorités de caractère stratégique pour éviter la dispersion des moyens. Etant donné la prolongation de notre présence militaire, le Rwanda aurait dû être au nombre de ces priorités ;

– de rendre notre appareil de renseignement stratégique capable d'adaptation à des crises brutales ;

– d'assurer une coordination efficace entre les services, notamment la DRM *[direction du renseignement militaire]* et la DGSE *[direction générale de la sécurité extérieure]*, lorsqu'elles sont présentes sur le même théâtre d'opérations.

La mise en place d'un système adapté d'association du Parlement aux activités de renseignement serait de nature à favoriser l'élaboration de cette stratégie et constituerait, non seulement une garantie démocratique, mais aussi un aiguillon efficace pour l'évaluation, dans leurs grandes lignes, des résultats obtenus en matière politique et militaire.

Par ailleurs, outre les services de renseignement et les services diplomatiques, de coopération et militaires, d'autres sources d'information mériteraient d'être prises en considération par les autorités politiques : il est surprenant de constater que l'expertise des africanistes spécialistes du Rwanda n'a pratiquement pas été mise à contribution dans la gestion de la crise rwandaise.

Plus généralement, la Mission constate l'inadaptation des textes portant organisation générale de la défense aux nouvelles données de la question des crises internationales. Elle propose donc l'élaboration par le gouvernement, en concertation avec les commissions permanentes concernées de l'Assemblée nationale et du Sénat, d'un projet de loi ajustant à ces nouvelles données l'ordonnance du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense. On pourrait, par exemple, concevoir, comme le suggère la commission de la défense de l'Assemblée nationale, que les opérations extérieures fassent l'objet d'une meilleure formalisation. Elles pourraient ainsi donner lieu, dans les jours suivant leur déclenchement, à l'adoption d'un décret visant le traité sur lequel elles sont fondées et précisant leur durée prévisible, les moyens mis en œuvre ainsi que la nature de leur mission.

Améliorer le contrôle du Parlement sur les opérations militaires extérieures

COMME on l'a vu, l'intervention militaire française au Rwanda a connu des phases contrastées : évacuation des ressortissants et présence se voulant dissuasive à l'origine, participation à l'élaboration des plans de bataille, soutien au commandement, à la formation et à l'armement des FAR ensuite, puis désengagement.

Ces évolutions dans les dispositifs et leurs missions n'ont fait l'objet d'aucune information détaillée du Parlement qui, d'ailleurs, ne l'a pas demandée.

Les effectifs militaires déployés au Rwanda n'ont jamais été très nombreux. C'est ce qui explique le peu d'intérêt du public et du Parlement pour cette intervention avant que le génocide survienne. Toutefois, la durée de l'opération, le contexte de guerre et de violences intérieures où elle s'est déroulée, la nature délicate des missions exercées, qui relevaient des notions de stratégie militaire indirecte et à certains moments d'assistance opérationnelle d'urgence, auraient justifié un contrôle parlementaire effectif.

Outre sa valeur démocratique propre, ce contrôle aurait eu plusieurs avantages :

– il aurait permis de clarifier les responsabilités des acteurs et d'associer plus étroitement le premier ministre à l'action menée ;

– il aurait contraint les différentes autorités gouvernementales à une meilleure analyse de la situation et à une meilleure coordination pour les besoins du débat parlementaire ;

– il aurait enfin donné au Parlement et, au-delà, à l'opinion, la possibilité de prendre conscience des enjeux de la crise rwandaise.

Par ailleurs, la question de la base juridique de notre présence militaire au Rwanda s'est posée. La marge de manœuvre dont disposait l'exécutif était d'autant plus grande que la portée des engagements que la France avait juridiquement contractés avec le Rwanda était ignorée du Parlement.

Pour remédier à cette situation, certaines recommandations de la commission de la défense, déjà citées, pourraient être reprises.

Des modalités de communication des accords de défense et de coopération militaire aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat devraient être définies. Elles devraient satisfaire à la fois aux exigences d'information du Parlement et de confidentialité, voire de secret de certaines clauses des accords en cause.

Par ailleurs, des procédures d'association du Parlement aux opérations extérieures devraient être mises en place, sans nuire naturellement ni à la confidentialité ou au secret ni à la rapidité des actions à mener. La Constitution ne laisse, en outre, qu'une place très limitée au Parlement en matière d'emploi des forces (hormis le cas, obsolète, de la déclaration de guerre). Les procédures à instaurer ne peuvent donc que résulter d'une pratique établie d'un commun accord avec le gouvernement. D'ores et déjà, l'examen de la loi de finances rectificative de fin d'année est l'occasion d'une présentation détaillée des opérations en cours. Des auditions, par les commissions parlementaires compétentes, du ministre de la défense et du chef d'état-major des armées sur des opérations données peuvent également être organisées plus régulièrement. Au-delà, des mécanismes spécifiques d'information, comme la constitution d'une délégation parlementaire dont les travaux seraient couverts par le secret ou la création de missions d'information peuvent être envisagés. Mais la question ne semble pouvoir être réglée de manière véritablement satisfaisante que par une modification de la Constitution, qui prévoirait, d'une part, des modalités d'autorisation par le Parlement des opérations extérieures et, d'autre part, l'extension aux accords de défense du régime d'approbation parlementaire des conventions internationales.

Etablir une juridiction pénale internationale

LORSQU'UNE crise a provoqué des violations du droit humanitaire, comme le Rwanda en a donné l'exemple à une échelle démesurée, son règlement suppose que soit assurée par la communauté internationale la répression des crimes commis.

Pour l'avenir, la Mission considère que l'entrée en vigueur de la convention de Rome, portant statut de la future cour pénale internationale, constitue un élément essentiel du dispositif de prévention et de règlement des crises. Elle souhaite que cette cour soit intégrée au système des Nations unies, conformément à l'article 2 de son statut. Elle se prononce pour la ratification par la France, à bref délai, de la convention de Rome. (...)

Elle estime qu'une juridiction pénale internationale pourrait renforcer la position de tous ceux qui, notamment en Afrique, s'efforcent de faire prévaloir les principes de l'Etat de droit.



PAUL QUILÈS

■ Lorsque les organisations humanitaires augmentaient leur pression, début 1998, pour réclamer une enquête parlementaire sur le Rwanda, Paul Quilès, le président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, a surpris tout le monde en créant la Mission d'information. D'emblée, il a précisé qu'elle avait « *un devoir de vérité* » et que son objectif serait d'« *établir l'enchaînement des responsabilités qui a conduit aux tragiques événements survenus au Rwanda en avril-juin 1994* ». Le député PS du Tarn, ancien ministre de la défense (1985-1986), a cependant été contesté dès le début des auditions au sein même de la majorité. Le groupe communiste, les Verts et certains députés PS ont soutenu que seule une commission d'enquête, qui offre aux parlementaires des pouvoirs d'investigation plus étendus, permettrait de faire la lumière sur l'implication de la France dans la guerre qui a conduit au génocide au Rwanda. Aiguillonné par les critiques, talonné par le président de la commission des affaires étrangères, Jack Lang, qui aurait souhaité être davantage consulté dans cette affaire, M. Quilès a dû renforcer sa Mission. Il a réclamé la levée du « secret-défense » aux différentes administrations, a convoqué les plus hauts responsables de l'Etat et organisé la publicité de certaines audiences. M. Quilès a notamment pour objectif d'obtenir que le Parlement soit informé des interventions militaires françaises. L'affaire rwandaise, symptomatique des dérives du « domaine réservé » présidentiel, lui offre l'occasion de relancer ce débat.

Enquête sur la tragédie rwandaise

Nous publions ci-dessous de très larges extraits du rapport de la Mission d'information parlementaire sur le rôle de la France au Rwanda de 1990 à 1994. Les passages publiés en italique et placés entre crochets résument certains développements du rapport.

LE génocide perpétré au Rwanda d'avril à juin 1994 fait partie des grandes tragédies du siècle. Des centaines de milliers de personnes, plus de 500 000, peut-être près de 1 million, ont été assassinées parce qu'elles étaient nées tutsies. A nouveau, le monde a connu une tentative d'extermination d'un groupe d'hommes en raison de leur naissance. Ces immenses massacres ont également atteint de façon systématique les démocrates rwandais qui s'y opposaient.

Il est regrettable qu'il ait fallu attendre près de quatre ans pour qu'une investigation parlementaire soit entreprise sur pareille tragédie. Les liens de la France avec le Rwanda, les actions de coopération civile et militaire que notre pays y a menées, les efforts qu'y ont déployés les organisations non gouvernementales françaises, la mort de plusieurs de nos compatriotes auraient dû inciter le Parlement à ouvrir le débat plus tôt.

Le silence de l'exécutif, qui s'explique largement par les traditions de discrétion – sinon de secret – cultivées par notre diplomatie et notre défense, l'apparente indifférence du Parlement ont suscité des interrogations, des suspicions, voire des mises en accusation de la politique de la France d'autant plus préoccupantes que les éléments objectifs d'information qui auraient pu les infirmer ou les étayer étaient rares.

La Mission d'information (...) est en mesure de présenter des faits et des enchaînements qu'elle a tenté de mettre au jour de la manière la plus rigoureuse et la plus incontestable possible. La description pourra parfois en paraître longue. C'est la contrepartie d'un choix qui a consisté à envisager les événements politiques et militaires du Rwanda et l'engagement de la France dans ce pays sous tous leurs aspects, de manière à donner une réponse aussi détaillée que possible à la diversité des interrogations exprimées.

Cet effort d'élucidation des mécanismes et des motivations d'une intervention militaire française à l'étranger répond aussi à une préoccupation nouvelle : celle de permettre au Parlement de mieux comprendre les ressorts de l'action diplomatique et militaire et, à l'avenir, d'y être mieux associé. (...)

[Le rapport détaille ensuite l'histoire du Rwanda, son passé colonial, les relations entre la France et ce pays, la politique française dans cette région d'Afrique, les interventions militaires, les conflits ethniques et politiques, la genèse et le déroulement du génocide de 1994. Nous publions ci-dessous l'essentiel des chapitres du rapport consacrés aux opérations militaires françaises – « Noroît » de 1990 à 1993, « Amaryllis » en 1994, « Turquoise » en 1994 – et au génocide.]

L'opération « Noroît »

L'ATTAQUE du FPR *[Front patriotique rwandais]*, le 1er octobre 1990, va déclencher l'opération « Noroît » et modifier très sensiblement les caractéristiques de la présence militaire française au Rwanda.

Motifs et modalités

LORS de son audition devant la Mission, le général Maurice Schmitt, en sa qualité d'ancien chef d'état-major des armées, a précisé les conditions dans lesquelles la décision d'envoyer des troupes françaises au Rwanda avait été prise le 4 octobre par le président de la République, afin de protéger les ressortissants français.

Il a rapporté plus précisément que lui-même avait accompagné, le 3 octobre 1990, le président François Mitterrand, Jean-Pierre Chevènement, Roland Dumas et Hubert Védrine, ainsi que l'amiral Jacques Lanxade dans un voyage au Moyen-Orient : « *Le 4 octobre, après une nuit à Abou Dhabi, l'ensemble de la délégation est arrivé à Djeddah où elle était reçue à déjeuner par le roi Fahd. Peu avant, deux messages sont arrivés, en provenance respectivement de l'Elysée et de l'état-major des armées. Ces messages précisaient que des risques graves d'exactions existaient à Kigali et que le président Juvénal Habyarimana demandait l'intervention de l'armée française. Un conseil de défense restreint, très bref, s'est tenu sur l'heure à Riyad, sous la présidence du président de la République, à la suite duquel l'ordre a été donné d'envoyer au plus vite deux compagnies à Kigali, avec la mission de protéger les Européens, les installations françaises et de contrôler l'aérodrome afin d'assurer l'évacuation des Français et étrangers qui le demandaient. Ces troupes ne devaient en aucun cas se mêler des questions de maintien de l'ordre qui étaient du ressort du gouvernement rwandais* (...). »

Il est demandé aux compagnies « Noroît » « *d'adopter une attitude discrète* » car il ne saurait être créé « *le sentiment de notre engagement aux côtés des FAR.* » (...)

Les autres composantes de la présence française

L'envol d'un conseiller auprès des forces armées rwandaises

Entre le 11 octobre 1990 et le 26 novembre 1990, le colonel Gilbert Canovas est nommé comme adjoint de l'attaché de défense, chargé de conseiller l'état-major des FAR.

L'offensive du FPR lancée le 1er octobre 1990 a mis en évidence les faiblesses de l'armée rwandaise que l'attaché de défense, le colonel René Galinié, juge ainsi dans un télégramme daté du 11 octobre : « *L'armée rwandaise n'est pas en mesure de faire face à la situation.* »

L'appréciation de la situation par les représentants de la France sur place

A la veille de la première offensive du Front patriotique rwandais, le 1er octobre 1990, la coopération militaire française au Rwanda comptait, conformément à l'accord particulier d'assistance militaire de 1975, une vingtaine d'assistants militaires techniques relevant de la mission militaire de coopération. (...)

La permanence de cette structure et la présence sur le terrain avant l'offensive du 1er octobre 1990 du colonel René Galinié en fait un observateur privilégié. Il juge avec inquiétude et pertinence la situation politique rwandaise dans les nombreux messages qu'il envoie en tant qu'attaché de défense.

Le 15 octobre 1990 : « *Certains Tutsis (...) pensent enfin qu'il convient de craindre un génocide si les forces européennes* (françaises et belges) *se retirent trop tôt et ne l'interdisent pas, ne serait-ce que par leur seule présence.* » (...)

Le 24 octobre 1990 : « *Les autorités gouvernementales ne peuvent admettre que leur soit imposé un abandon territorial, au motif d'établir un cessez-le-feu, au profit d'envahisseurs tutsis désireux de reprendre le pouvoir perdu en 1959. Elles peuvent d'autant moins l'admettre que ceux-ci rétabliraient probablement au nord-est le régime honni du premier royaume tutsi (...) ; ce rétablissement avoué ou déguisé entraînant selon toute vraisemblance l'élimination physique à l'intérieur du pays des Tutsis, 500 000 à 700 000 personnes, par les Hutus, 7 millions d'individus...* »

L'ambassadeur de France à Kigali, Georges Martres, a également souligné les risques de violences ethniques. Il adresse, le 15 octobre 1990, au Quai d'Orsay et au chef d'état-major particulier du président de la République, l'amiral Jacques Lanxade, le télégramme suivant : « *La population rwandaise d'origine tutsie pense que le coup de main militaire a échoué dans ses prolongements psychologiques. Elle compte encore sur une victoire militaire, grâce à l'appui en hommes et en moyens venus de la diaspora. Cette victoire militaire, même partielle, lui permettrait d'échapper au génocide.* »

Le 17 décembre 1990, il indique : « *La radicalisation du conflit ethnique ne peut que s'accentuer. Le journal* Kangura, *organe des extrémistes hutus, vient de publier une livraison qui ressuscite les haines ancestrales contre la féodalité tutsie : les "commandements hutus."* »

Le 19 décembre il indique que les ambassadeurs français, belge et allemand, ainsi que le délégué de la Communauté économique européenne ont approuvé un rapport commun constatant « *la détérioration rapide des relations entre les deux grandes ethnies, les Hutus et les Tutsis, au Rwanda, qui entraîne le risque imminent d'un dérapage avec des conséquences néfastes pour le Rwanda et toute la région* ». (...)

Photo de « une » : Jenny Matthews/NETWORK
Photos intérieures : pages II, IV à XV, REUTERS ; page III (haut), DR ; (bas), AFP.

La participation de la France à la formation et à l'encadrement des milices reste une accusation que les responsables rwandais, rencontrés par les rapporteurs lors de leur mission à Kigali, portent encore contre la France. A l'appui de cette accusation, la Mission n'a eu connaissance que des faits suivants. Tout d'abord, la déclaration faite par Venuste Kayimahe, précédemment cité lors de l'opération « Amaryllis ». Celui-ci dit avoir vu les milices entraînées dans Kigali par deux militaires français dont il a cité les noms. Ces deux militaires, qui faisaient partie des 24 assistants militaires techniques restés sur place après le 15 décembre 1993, ont été entendus par la Mission ainsi que par leurs chefs hiérarchiques. Il est alors apparu que le témoignage de M. Kayimahe était en contradiction avec ce qu'ont déclaré ces derniers. Le fait qu'une des deux personnes citées ait, pendant quelque temps, dirigé l'équipe du DAMI placée auprès de la garde présidentielle explique sans doute l'amalgame. (...)

L'autre « pièce à conviction » destinée à confondre la France montre une photo d'un soldat, français selon toute vraisemblance, qui court avec, à ses côtés, un groupe de jeunes gens en civil. Cette photo constitue, avec la communication d'une lettre concernant une demande d'enquête sur l'attentat, le seul document incriminant la France que les autorités rwandaises à Kigali ont transmis à la Mission.

Le courrier transmis par le journaliste Patrick May est par ailleurs symptomatique du mélange des faits qui entretient la confusion. Il est question de l'entraînement des milices en même temps que des contrôles d'identité opérés par les militaires français comme un des facteurs constitutifs de la violence des événements. Si les opérations de contrôle menées par les militaires français en février et mars 1993 appellent des critiques de la part de la Mission, il n'est pas acceptable de présenter cette action, qui a réellement eu lieu, en la mettant sur le même plan qu'une affirmation, jamais sérieusement étayée à ce jour, d'entraînement des milices par les soldats français.

Il est plus sérieux en revanche de s'interroger (...) sur le fait que l'armée française, alors qu'elle avait constaté à plusieurs reprises les comportements déviants de nombreux soldats de l'armée rwandaise, ne semble pas s'être préoccupée de ces dérapages autrement qu'en les constatant pour les déplorer. Fallait-il en d'autres termes décider de poursuivre de juin à octobre 1993 une coopération militaire renforcée – les effectifs du DAMI atteignent à nouveau 70 personnes – auprès d'officiers rwandais incapables d'encadrer leurs troupes ? Etait-il opportun de continuer à inculquer quelques rudiments à des individus dont un bon nombre étaient manifestement plus préoccupés par les avantages matériels que pouvait leur procurer le fait d'être militaire que par la volonté de se battre et de défendre leur pays, et ce d'autant que le génocide a été perpétré tant par l'administration que par les milices et une partie de l'armée.

(...) Le colonel Bagosora, qui devait être un des responsables du génocide, a d'ailleurs été qualifié d'« *ordure* » par un officier français qui l'avait rencontré régulièrement. Il eut sans doute été préférable de s'abstenir de ce dernier renfort de coopération militaire française durant l'été 1993 qui, dans la perspective d'Arusha, perdait de son sens et qui, *a posteriori*, a été exploité contre la France accusée d'avoir formé ceux qui quitteront ensuite l'armée pour rejoindre, encadrer ou recruter les miliciens. (...) Comme l'a souligné Gérard Prunier au cours de son audition, « *il ne s'agissait pas de dire, comme on a pu le lire, que la France avait préparé le génocide et délibérément formé les miliciens pour leur permettre de tuer les Tutsis ; en revanche, elle avait effectivement entraîné des miliciens qui ont participé au génocide sans avoir pris conscience, bêtise ou naïveté, de ce que représentait son action* ». En cette année 1993, la question récurrente reste celle de la connaissance ou non par l'armée française de la constitution de milices « *dérivées* » des forces armées rwandaises : les milices Interahamwe (du MRND) et Impuzamugambi (de la CDR), constituées en 1992, de même que le « réseau zéro » et la société secrète « Amasasu » créée au sein des FAR par des officiers extrémistes.

Le colonel Maurin a confirmé de façon la plus catégorique que jamais au cours des réunions d'état-major auxquelles il avait assisté il n'avait été fait allusion devant lui à un équipement des milices.

LA PRÉSENCE FRANÇAISE AU PREMIER TRIMESTRE 1994

Les 24 assistants militaires techniques restés au Rwanda après le 15 décembre 1993 ont poursuivi leurs activités d'assistance technique sans aucun rapport avec les activités d'instruction et de formation des FAR. (...)

Les Etats-Unis ont eu comme priorité principale d'éviter un engagement trop important des Nations unies dans la crise rwandaise pour des raisons à la fois budgétaires et politiques

Le soutien à l'armement lourd consistait à instruire sur les matériels en place d'une portée d'environ 14 kilomètres, 25 élèves avec à leur tête un commandant rwandais. Le responsable de cette instruction a déclaré que personnellement il était loin de penser que des événements aussi tragiques pouvaient se passer et que les milices n'étaient pas pour lui une chose connue.

En revanche, un des copilotes du Nord Atlas qui pilotait l'appareil avec un copilote rwandais a indiqué que les militaires rwandais savaient la situation tendue et a souligné que l'armée et les soldats étaient habités par une haine ethnique très vive, surtout parmi les subordonnés.

Cet officier a indiqué qu'on connaissait l'existence de milices Interahamwe mais qu'on ne savait pas précisément ce qu'elles faisaient. Il a relevé le « *caractère familial* » des milices, qui n'étaient pas exclusivement composées de voyous ou de délinquants.

Dans un témoignage écrit transmis à la Mission, le Colonel Damy dit avoir été témoin du passage de camions militaires, avec à bord de jeunes civils, qui se dirigeaient vers l'est du pays. Il estime que l'entraînement de ces milices enrôlées par le MRND a probablement commencé début 1994, ce qui exclurait la participation française à cette instruction, les personnels DAMI ayant quitté le Rwanda.

En conséquence, même si l'existence des milices était connue, il est patent que la présence militaire française au premier trimestre 1994 n'est intervenue en rien, à travers les missions qui étaient les siennes, dans la formation des miliciens.

Responsabilité de la communauté internationale

(...) Le comportement de l'ONU n'a pas été à la hauteur des événements. Mais, pour ne pas faire de l'ONU le bouc émissaire de l'impuissance des Etats, il convient de rappeler que le secrétaire général n'a d'autres autorité et volonté que celles que lui confèrent les Etats qui la composent, au premier rang desquels les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (...).

Force est de constater en effet que la communauté internationale a fauté principalement au Rwanda par l'absence d'une volonté politique clairement exprimée et d'un engagement pleinement assumé, que ce soit avant ou après le déclenchement du génocide.

LES ERREURS

[Le rapport discerne cinq erreurs majeures de l'ONU]

La cinquième erreur des Nations unies est une faute, car elle fut commise consciemment.

Elle a été de refuser de reconnaître rapidement que l'on était en présence, non de la reprise d'une guerre civile, mais de la mise en œuvre d'un génocide, et qu'à ce titre la communauté internationale entière était concernée. (...)

L'OBSTRUCTION DES ÉTATS-UNIS

Il n'a pas existé de « complot » américain qui aurait eu pour objet de supplanter l'influence française au Rwanda. Au contraire, même si les Etats-Unis étaient présents aux négociations d'Arusha et ont déployé une certaine activité diplomatique, leur implication dans le règlement de la crise rwandaise a été surtout négative.

Tout d'abord, les Etats-Unis ont eu comme priorité principale d'éviter un engagement trop important des Nations unies dans la crise rwandaise pour des raisons à la fois budgétaires et politiques. Cette attitude a été constante. (...)

La directive présidentielle du président Bill Clinton relative à la politique des Etats-Unis sur la réforme des opérations de paix multilatérales, qui est rendue publique le 5 mai 1994 mais qui a servi de base aux décisions américaines adoptées quelques semaines auparavant, établit une doctrine selon laquelle les Etats-Unis ne soutiendront militairement et financièrement une opération que si celle-ci fait « *progresser les intérêts nationaux américains* ». A l'évidence, tel n'était pas le cas du Rwanda.

ROMÉO DALLAIRE

■ Le général Roméo Dallaire ne parvient pas à fuir les démons du Rwanda. Commandant de la Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda (Minuar) en 1993-1994, l'officier canadien reste hanté par le génocide, persuadé qu'il aurait pu être évité si l'ONU et les puissances occidentales avaient écouté ses mises en garde. En janvier 1994, il a prévenu New York de l'existence de caches d'armes dans la capitale rwandaise et demandé l'autorisation de les détruire. Un informateur, « Jean-Pierre », lui avait rapporté la constitution de listes de cibles tutsies. Les Nations unies ont donné l'ordre formel aux « casques bleus » de ne pas agir. Roméo Dallaire a prévenu les ambassadeurs des Etats-Unis, de la France et de la Belgique : silence assourdissant. Le général a vu les massacres arriver au pays des Mille Collines. Au lieu de s'y opposer, il a dû négocier avec le colonel Théoneste Bagosora, le chef des extrémistes hutus. « *Je devais serrer la main à ce fils de pute* », a-t-il raconté plus tard, les larmes aux yeux.
Roméo Dallaire, au Canada, ne dort plus la nuit. Il est hanté par le Rwanda, par Théoneste Bagosora, qu'il appelle « *le Diable* ». Il a livré un premier témoignage à la barre du Tribunal pénal international d'Arusha en février 1997, mais l'ONU avait posé des conditions très restrictives. En 1999, il doit témoigner au procès Bagosora. Pour le général traumatisé, ce sera l'heure de vérité, l'heure des comptes. Il cache à peine que, outre sur Bagosora et ses militaires, il a des informations à révéler sur le rôle de l'ONU et de la France dans la tragédie.



PAUL QUILÈS

Enquête sur la tragédie rwandaise

هكذا من الأصل

BOUTROS BOUTROS-GHALI

■ Le diplomate égyptien Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies de 1991 à 1995, a été accusé de n'avoir pas tenu compte des alertes lancées début 1994 par le chef des « casques bleus » au Rwanda, le général Roméo Dallaire. M. Boutros-Ghali s'est toujours défendu en affirmant que ses propres appels au Conseil de sécurité n'avaient pas été entendus. Cependant, dans un rapport du 4 avril 1994, M. Boutros-Ghali évoquait l'hypothèse d'un retrait du Rwanda. Le 21 avril, le Conseil de sécurité ordonnait le retrait de la majorité du contingent, ne laissant que 270 hommes au Rwanda. Un mois plus tard, M. Boutros-Ghali déclarait : *« Nous sommes tous responsables. (...) C'est un génocide. J'ai supplié les pays d'envoyer des troupes. J'avoue que j'ai échoué. »*

KOFI ANNAN

■ Le Ghanéen Kofi Annan a succédé à M. Boutros-Ghali comme secrétaire général des Nations unies début 1996, après avoir été responsable du département des opérations de maintien de la paix de l'ONU. A ce titre, il fut l'un des principaux destinataires du message, envoyé le 11 janvier 1994 par le général Dallaire, annonçant l'existence de caches d'armes et de listes de cibles tutsies à Kigali. En mars 1998, dans *Libération*, M. Annan s'est expliqué en indiquant que le Conseil de sécurité avait été informé. *« La volonté politique nécessaire pour dépêcher une force au Rwanda n'existait pas »*, a-t-il déclaré. Depuis le génocide, Kofi Annan s'est opposé à ce que des responsables de l'ONU témoignent devant les commissions d'enquête des Parlements belge et français. Seul Roméo Dallaire a été autorisé, en février 1998, à déposer devant le tribunal d'Arusha.

L'offensive du 1er octobre 1990 donne alors au président rwandais l'occasion d'exploiter la situation. Jean-Pierre Chrétien souligne à ce propos comment le clivage Hutus/Tutsis a été savamment utilisé par les autorités politiques pour accentuer et développer les sentiments de haine et de violence de la population hutue à l'égard des Tutsis. Cette réactivation des antagonismes ethniques a permis de présenter le conflit comme celui de deux communautés, alors qu'il s'agissait d'abord d'un antagonisme politique derrière lequel se cachait la course au pouvoir. Le président Habyarimana profite de l'invasion du 1er octobre pour mobiliser le *« peuple hutu »* contre la menace *« Hima-Tutsi »*. Sur le plan extérieur, il prend soin de mettre l'accent sur le risque de déstabilisation causé par cette agression étrangère. C'est au nom de ce risque de déstabilisation que la France intervient. (...)

Bernard Debré, ancien ministre de la coopération, a, pour sa part, souligné devant la Mission que *« le président François Mitterrand considérait que seul un Etat structuré avec un exécutif fort pouvait éviter un bain de sang. Cet Etat était incarné aux yeux de François Mitterrand par Juvénal Habyarimana »*. Lors de son intervention, Paul Dijoud a indiqué que le président de la République française, son entourage immédiat, le ministre des affaires étrangères, ont toujours eu la conviction que *« le président Habyarimana était un moindre mal et, dans une certaine mesure, le début d'un bien »*. (...) La France aurait pu s'interroger davantage sur la cohérence de sa politique consistant à inciter le président Habyarimana à démocratiser un régime qui pratiquait des atteintes répétées aux droits de l'homme, tout en l'assurant de notre indéfectible soutien militaire et diplomatique. (...) La France n'a pas porté un regard suffisamment critique sur les réalisations et la politique du président Habyarimana et de certaines forces politiques rwandaises.

LES LIMITES D'UN CESSEZ-LE-FEU À TOUT PRIX

Un des objectifs de la politique de la France était d'éviter une victoire militaire du FPR. (...) Par conséquent, dans les années 1990-1993, la maîtrise du territoire rwandais par les FAR constitue pour la France un préalable essentiel au bon déroulement des négociations en vue de la conclusion d'un cessez-le-feu. (...) Les espoirs de paix s'effondrent avec l'assassinat du président Habyarimana le 6 avril 1994. (...) Toujours persuadée que la solution du conflit passe par la mise en application des accords d'Arusha, la France poursuit avec ténacité son activité diplomatique. (...) Si l'objectif recherché n'a pas varié – cessez-le-feu, négociations –, ses moyens d'intervention ne sont plus les mêmes. Le problème se pose, d'une part, de la légitimité des membres du gouvernement intérimaire qui ont pris la succession du président défunt Habyarimana, d'autre part, de la limitation de la marge de manœuvre de la France, qui n'est plus présente militairement sur le terrain, alors que le génocide a débuté.

La France, en revanche, multiplie, au cours de la période allant du 13 avril (départ d'« Amaryllis ») au 19 juin (présentation de l'opération « Turquoise » à l'ONU), les rencontres avec les différents acteurs (...), dont le gouvernement intérimaire. Compte tenu du déroulement du génocide commandité par le gouvernement intérimaire d'avril à juin 1994, la France a commis une erreur en considérant qu'elle pouvait accorder autant de crédit et autant de poids à tous les représentants des acteurs du conflit.

(...) C'est en partie en raison de son attitude par rapport au gouvernement intérimaire qu'il lui fut difficile de faire accepter le caractère strictement humanitaire de l'opération « Turquoise », puisque certains y voyaient une intention cachée de soutien au régime qui organisait le génocide. (...)

La perception de la situation sur le terrain

Les précédents développements ont montré que sur place, dès 1990, l'attaché de défense, le colonel René Galinié, avait très clairement annoncé le danger de l'*« extermination de 700 000 Tutsis par 7 millions de Hutus »*. (...) Selon lui, toute avancée du FPR risquait de déclencher de la part de la population hutue agressée le massacre de la population tutsie vivant au Rwanda.

> La France n'a pas porté un regard suffisamment critique sur les réalisations et la politique du président Habyarimana

Toutefois, la dégradation économique, l'existence des quotas, les massacres ethniques passés et les éléments racistes préexistant à 1990 dans l'entourage du président créaient un terreau favorable. Car, pour qu'il y ait massacres puis génocide, fallait-il encore que l'Etat rwandais laisse au moins s'organiser et se produire, sans réagir, de telles exactions. Des massacres d'une telle ampleur ne pouvaient avoir lieu qu'avec une complicité, voire une participation des autorités politiques et administratives rwandaises.

(...) Le 22 janvier 1992, un télégramme de l'attaché de défense, le colonel Bernard Cussac, indique : *« Le ministre de l'intérieur rwandais a décidé, après le dernier massacre de populations civiles, d'armer la population de la zone frontalière. »* (...) A juste titre, le colonel Bernard Cussac s'inquiète des conditions et conséquences d'une telle distribution, en soulignant : *« Les armes ne seront-elles utilisées que contre le FPR ? Ne risquent-elles pas de servir à l'exécution de vengeances personnelles, ethniques ou politiques ? »*

Le problème de la distribution d'armes aux populations civiles est à nouveau soulevé en janvier 1994 et donne lieu à l'envoi par le général Dallaire d'un fax daté du 11 janvier. (...)

La situation est jugée suffisamment sérieuse pour qu'un nouveau télégramme diplomatique daté du 15 janvier 1994 rende compte du fait que le général Roméo Dallaire indique que son informateur confirme l'ordre du président Habyarimana de faire accélérer la distribution d'armes aux populations. (...) Ce télégramme de l'ambassadeur pose le problème du traitement des informations et des renseignements venant des représentants sur le terrain qui connaissaient par ailleurs la mise en place des milices extrémistes des différents partis et la multiplication des appels au meurtre. (...)

Les niveaux de décision

Pierre Joxe, ancien ministre de la défense, a indiqué que beaucoup d'informations sur les risques, les tensions, les rancœurs, les haines ou les oppositions, y compris dans des documents écrits, avaient couru mais que, malheureusement, il n'avait pas circulé assez d'informations précises pour que l'on mesure tout ce qui pouvait se passer. Il a reconnu que l'organisation compliquait de surcroît énormément les choses.

En période normale, M. Pelletier, ancien ministre de la coopération, a indiqué qu'une concertation avait lieu tous les quinze jours à l'Elysée sous l'égide de l'ambassadeur Arnaud, qui s'occupait de la cellule africaine. Participaient à cette réunion le directeur ou le directeur adjoint du cabinet du ministre des affaires étrangères, le directeur de cabinet du ministre de la coopération, un représentant de la Caisse française de développement, un représentant du Trésor et souvent un responsable du cabinet de Matignon. (...)

En période de crise, la cellule du même nom se réunissait tous les jours, voire plusieurs fois par jour. En plus de ces réunions, le président de la République provoquait la réunion de conseils restreints. Sous la cohabitation avait lieu une réunion sur la politique africaine chaque semaine, alternativement à l'Elysée et à Matignon, et des conseils restreints réunissant les ministres concernés se tenaient périodiquement autour du président de la République. Edouard Balladur, ancien premier ministre, a déclaré devant la Mission que le gouvernement avait assuré l'ensemble de ses responsabilités et qu'il n'avait jamais accepté que des décisions collectives prises avec l'aval du président de la République soient remises en cause par la cellule africaine de l'Elysée.

Ces indications ne renseignent pas précisément sur l'autorité qui prend la décision, même s'il est avéré que les opérations « Noroît », « Amaryllis » et « Turquoise » ont été engagées sur décision du président de la République, agissant en tant que chef des armées. (...) En revanche, il est apparu extrêmement difficile à la Mission de déterminer comment les éléments d'information sur le contexte sont pris en compte et intégrés dans un raisonnement politique qui permettra ensuite d'élaborer une stratégie.

La France et le génocide

LE RETRAIT PROGRESSIF DES FORCES FRANÇAISES

Dès le premier trimestre 1993, la France entre dans une stratégie de désengagement, même si, sur le terrain, sa présence est forte jusqu'à la fin mars 1993, date à laquelle elle décide de saisir l'ONU. (...)

L'ABSENCE DE LIENS AVEC LES MILICES

(...) Face à cette montée et à cette organisation de la violence et des massacres, la France n'a en aucune manière incité, encouragé, aidé ou soutenu ceux qui ont orchestré le génocide et l'ont déclenché dans les jours qui ont suivi l'attentat.

(...) M. James Gasana, ministre rwandais de la défense d'avril 1992 à juillet 1993, a souligné que, dans son étude sur le développement des organisations de jeunesse des partis politiques, la France *« n'était nullement mentionnée »* car elle n'avait jamais rien eu à voir avec les milices. (...)

Les années 1991-1992

LE RENFORCEMENT DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE : L'ENVOI D'UN DAMI

Le DAMI « Panda »

(...)La directive 3146 du 20 mars 1991 de l'état-major des armées destinée à l'attaché de défense à Kigali prévoit, à la demande des autorités rwandaises, d'implanter à Ruhengeri un détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI), qui prend le nom de « Panda », pour une durée de quatre mois, directement subordonné à l'attaché de défense. (...)

Les missions du DAMI sont les suivantes :

1) participer à la formation et au recyclage des FAR et plus spécialement des unités situées dans le secteur de Ruhengeri et de Gisenyi ;

2) parallèlement, en contribuant à restaurer un climat de sécurité et de confiance, permettre le retour des coopérants français et étrangers dans cette zone ;

3) en cas d'attaque contre Ruhengeri ou Gisenyi, assurer le regroupement et la protection des ressortissants français et étrangers, en attendant l'arrivée des renforts ;

4) renseigner sur la situation locale, en se limitant au recueil passif des informations.

Les points 2, 3 et 4 ont un caractère confidentiel. Les opérations d'instruction consistent notamment à :

– conseiller les commandants du bataillon dans l'organisation de leur unité, la formation du personnel, l'utilisation des appuis ;

– recycler les commandants de compagnie dans le domaine tactique ;

– former, recycler ou initier le personnel des FAR, dans la mise en œuvre et l'emploi d'armes lourdes (mortiers 120 mm AML 60 et 90) et dans la formation élémentaire en matière de génie (mines, explosifs). (...)

La présence d'un conseiller auprès du chef d'état-major rwandais

L'envoi d'un DAMI va être complété par la désignation, à deux reprises et à la demande des autorités rwandaises, d'un officier français adjoint de l'attaché de défense, spécialement chargé de conseiller le chef d'état-major des FAR. (...)

Entendu par la Mission, le lieutenant-colonel Jean-Jacques Maurin a déclaré qu'il avait été désigné par l'amiral Jacques Lanxade pour une mission temporaire de durée indéterminée en tant qu'adjoint opérationnel plus spécialement chargé de conseiller le chef d'état-major de l'armée rwandaise dans la conduite des opérations et dans la préparation et l'entraînement des forces (...). Il a indiqué qu'il participait au titre de cette mission à l'élaboration des plans de bataille quotidiens et était partie prenante aux décisions. (...)

L'opération Chimère (22 février-28 mars 1993)

Après l'offensive généralisée du FPR le 8 février, l'armée rwandaise, totalement démoralisée, ne contrôle plus la situation. Le général Dominique Delort est informé de l'arrivée à Kigali, le 22 février, du colonel Didier Tauzin, accompagné d'une vingtaine d'officiers et spécialistes du 1er RPIMA, connu sous le nom de Chimère en raison du nom de la station de transmission de ce régiment.

Sur décision du général Dominique Delort, le colonel Didier Tauzin reçoit sous ses ordres la totalité des militaires du DAMI, soit 69 hommes au total. Le détachement Chimère regroupe donc le DAMI Panda, déjà présent, et le détachement venu en renfort avec le colonel Didier Tauzin (...). D'après les documents recueillis par la Mission, l'objectif du détachement était d'encadrer indirectement une armée d'environ 20 000 hommes et de la commander indirectement. (...)

Les interrogations

UNE PRÉSENCE À LA LIMITE DE L'ENGAGEMENT DIRECT

L'engagement sur le terrain

(...) La Mission a reçu des informations selon lesquelles les militaires français étaient très fortement impliqués sur le terrain, qu'ils se disaient que l'ennemi, venu d'Ouganda, menaçait les ressortissants français et que, dans un tel contexte, étant donné la faible compétence de l'armée rwandaise, il n'est pas absurde de penser que certains aient pu aider à régler les tirs de certaines armes d'artillerie comme les mortiers. (...)

Si la France n'est pas allée aux combats, elle est toutefois intervenue sur le terrain de façon extrêmement proche des FAR. Elle a, de façon continue, participé à l'élaboration des plans de bataille, dispensé des conseils à l'état-major et aux commandements de secteurs, proposant des restructurations et des nouvelles tactiques. Elle a envoyé sur place des conseillers pour instruire les FAR aux maniement d'armes perfectionnées. Elle a enseigné les techniques de piégeage et de minage, suggérant pour cela les emplacements les plus appropriés. (...)

Les livraisons d'armes

(...) La presse a fait état d'une violation par la France de l'embargo posé par elle le 8 avril 1994 et par l'ONU le 17 mai. Il est ainsi reproché à la Sofremas, société française d'exploitation de matériels et systèmes d'armement contrôlée par l'Etat, d'avoir rompu l'embargo en procédant à des livraisons via Goma au Zaïre. De même, la société Luchaire, dépendant à 100 % de Giat Industries, aurait également procédé par ce biais à des livraisons.

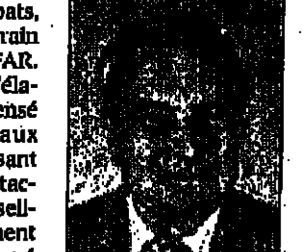
Dans son rapport de mai 1995, Human Rights Watch indique avoir appris du personnel de l'aéroport et d'un homme d'affaires local que cinq convois étaient arrivés à Goma en mai et juin 1994 contenant de l'armement et des munitions venant de France et destinés aux FAR.

Sur ces différents points, la Mission n'a pas pu recueillir à ce jour d'éléments probants, en dépit des demandes qu'elle a formulées pour obtenir, notamment de l'association Human Rights Watch, copie des documents ou bordereaux relatifs à la Sofremas et trouvés au Zaïre dans un bus abandonné près de Goma. (...)

La violation de l'embargo et les exportations illégales d'armements, qui auraient été connues des autorités françaises et qu'elles auraient laissé se produire n'ont pas été démontrées.

On sait au contraire que les fournisseurs ayant « pignon sur rue » se sont, pour certains, posé des questions quant à la nécessité, avant même le prononcé de l'embargo par la France, de poursuivre certaines livraisons. Ainsi la Mission a-t-elle eu connaissance du fait que la société Thomson-Brandt s'est interrogée sur le bien-fondé de la livraison de 2 000 obus supplémentaires au Rwanda en février 1994. (...)

PIERRE BRANA



■ Rapporteur de la Mission d'information, Pierre Brana pense que cette enquête a permis de *« briser un tabou »*. Pour ce député socialiste de la Gironde, membre de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, *« des générations d'élus s'engouffreront dans cette brèche »* pour un meilleur contrôle du pouvoir exécutif. Intéressé particulièrement par l'aspect diplomatique de la crise dans l'Afrique des Grands Lacs, Pierre Brana s'est rendu, pour recueillir des informations, en Ouganda, au Burundi, au Tribunal pénal international (TPIR) à Arusha (Tanzanie) et, en compagnie de Bernard Cazeneuve, au Rwanda, à New York et à Washington. Au sein de la Mission d'information, le député, qui travaille également sur la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo, fut l'un des plus attentifs aux problèmes de droits de l'homme et de justice internationale.

BERNARD CAZENEUVE

■ Pour Bernard Cazeneuve, également rapporteur de la Mission d'information, l'enquête sur l'action de la France au Rwanda répond d'abord à *« une nécessaire recherche de la vérité »*. Député socialiste de la Manche, membre de la commission de la défense et des forces armées de l'Assemblée nationale, Bernard Cazeneuve a axé ses recherches sur les aspects militaires de l'intervention de la France au Rwanda, les opérations « Noroît », « Amaryllis » et « Turquoise ». Il a en outre enquêté sur l'attentat du 6 avril 1994, qui coûta la vie au président rwandais Juvénal Habyarimana et qui fut le signal déclencheur du génocide.

Glossaire

- **Akazu** : clan extrémiste de l'entourage de Juvénal Habyarimana, le président rwandais assassiné le 6 avril 1994. Signifie *« petite maison »* en kinyarwanda.
- **« Amaryllis »** : opération militaire française au Rwanda en avril 1994 pour évacuer les Français et les étrangers après la mort du président Habyarimana et le début des massacres.
- **APR** : Armée patriotique rwandaise. Armée, à dominante tutsie, formée par le Front patriotique rwandais (FPR) après son arrivée au pouvoir en juillet 1994.
- **Arusha** : ville de Tanzanie où ont été signés, le 4 août 1993, des accords politiques entre les autorités rwandaises et le FPR qui instituaient le partage du pouvoir ; siège du TPIR.
- **CDR** : Coalition pour la défense de la République. Ex-parti hutu extrémiste.
- **FAR** : Forces armées rwandaises. Ex-armée gouvernementale rwandaise à dominante hutue.
- **FPR** : Front patriotique rwandais. Mouvement politico-militaire créé par la diaspora tutsie rwandaise en Ouganda en 1987, au pouvoir à Kigali depuis juillet 1994.
- **Interahamwe** : milice extrémiste hutue.
- **Minuar** : Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda.
- **MMC** : mission militaire de coopération du ministère français de la coopération.
- **MRND** : Mouvement révolutionnaire national pour la démocratie et le développement. Ex-parti unique rwandais, devenu simple parti du président Juvénal Habyarimana en 1991 après l'avènement du multipartisme.
- **« Noroît »** : opération militaire française au Rwanda d'octobre 1990 à décembre 1993 destinée à protéger les ressortissants européens d'une offensive du Front patriotique rwandais.
- **« Panda »** : opération militaire française secrète, parallèle à l'opération « Noroît », lors de laquelle des soldats français participent à des actions aux côtés des Forces armées rwandaises.
- **« Turquoise »** : opération militaro-humanitaire française au Rwanda, de juin à août 1994, approuvée par l'ONU, pour créer *« une zone humanitaire sûre »* dans le sud-ouest du pays.
- **TPIR** : Tribunal pénal international pour le Rwanda formé par l'ONU.

FRANÇOIS MITTERRAND

■ François Mitterrand aurait décidé seul, le 2 octobre 1990, d'aller mener une guerre au Rwanda, après avoir brièvement consulté ses ministres des affaires étrangères et de la défense, Roland Dumas et Pierre Joxe. Il envoie 150 soldats du 2e REP (Régiment étranger de parachutistes) à Kigali dès qu'il apprend que les combattants du Front patriotique rwandais (FPR) ont traversé la frontière ougando-rwandaise.
François Mitterrand apprécie le président rwandais Habyarimana. De plus, il voit derrière les Ougandais de Yoweri Museveni et les Tutsis rwandais de Paul Kagamé la main anglo-saxonne qui s'avance sur l'Afrique orientale. Ces deux facteurs conduiront la France à s'engager toujours plus au Rwanda, sans que l'opinion publique en soit informée.
En 1993, François Mitterrand choisit de soutenir le processus de négociations d'Arusha, puis de retirer les soldats français au profit des troupes de l'ONU. Mais des coopérants militaires continuent d'opérer dans l'entourage de Juvénal Habyarimana et de son état-major. Les Français négligent les signaux annonciateurs de la catastrophe : meurtres, tueries ethniques, montée de l'extrémisme hutu radical.
Pendant l'exécution du génocide, l'attitude de M. Mitterrand est ambiguë. Il est d'accord avec Alain Juppé pour lancer l'opération « Turquoise ». Certains lui prêtent le dessein d'accompagner la débâcle hutue pour mieux préparer une future contre-offensive. Il évoque le *risque d'un « contre-génocide »*. Que pensait François Mitterrand après le génocide ? Bernard Debré, qui fut ministre de la coopération d'Edouard Balladur et médecin de M. Mitterrand à l'hôpital Cochin en juillet 1994, alors que les soldats français se trouvaient au Rwanda, a affirmé que le président paraissait considérer comme une « *trahison* » le comportement génocidaire de ses anciens protégés hutus.

L'attentat contre le président Habyarimana

L'IMPORTANCE de la mort des deux présidents, Juvénal Habyarimana (Rwanda) et Cyprien Ntaryamira (Burundi), dans l'attentat du 6 avril 1994, tient à ce qu'il est considéré comme le facteur déclenchant, non seulement des massacres qui l'ont immédiatement suivi mais du génocide perpétré d'avril à juillet 1994. (...)

Les circonstances de l'attentat contre l'avion présidentiel sont relativement simples. Le général Habyarimana s'était rendu à Dar es-Salaam pour une ultime réunion entre les présidents de la région des Grands Lacs, qui devait concerner le Burundi et au cours de laquelle seuls ont été abordés les problèmes du Rwanda, notamment la participation de la CDR aux nouvelles institutions. (...)

A 20 h 30, au moment où il abordait par l'est la piste d'atterrissage de l'aéroport de Kigali, l'avion a été atteint par un ou deux missiles antiaériens et s'est écrasé dans les jardins de la propriété même du président Habyarimana à proximité de l'aéroport. (...)

Les victimes directes de l'attentat sont : le président du Rwanda, Juvénal Habyarimana, le président du Burundi, Cyprien Ntaryamira ; deux ministres du Burundi, Bernard Ciza et Cyriaque Simbizi ; le chef d'état-major des FAR *[Forces armées rwandaises, à dominante hutue]*, le général Deogratias Nsabimana ; le major Thaddée Bagaragaza, responsable de la maison militaire du président rwandais ; le colonel Elie Sagatwa, membre du secrétariat particulier du président Juvénal Habyarimana, chef de cabinet militaire ; l'équipage français : Jacky Héraud (pilote), Jean-Pierre Minoberry (copilote) ; Jean-Michel Perrine (officier mécanicien). (...)

[La mission d'enquête expose longuement les différents éléments en sa possession concernant l'attentat et ses auteurs. Elle retient deux thèses contradictoires, l'une privilégiant la piste du FPR [Front patriotique rwandais, rébellion tutsie], l'autre concernant les extrémistes hutus au sein du pouvoir rwandais. Voici ses conclusions.]

La thèse privilégiant l'implication du FPR dans l'attentat contre l'avion du président Habyarimana est étayée par les éléments suivants :

– *Sur le plan politique*, l'obstruction à la mise en œuvre des accords d'Arusha, de la part du président Juvénal Habyarimana et de son entourage, aurait pu laisser à penser aux dirigeants du FPR que seule une élimination physique du chef de l'Etat permettrait à la dynamique institutionnelle de ces accords d'aller à son terme.

Par ailleurs, il est incontestable que la dimension ethnique des conflits politiques rwandais laissait peu de chance au FPR de sortir vainqueur d'un processus électoral régulier.

Enfin, sans qu'aucun écrit ni aucun témoignage fiable ne soit venu en appui de la thèse d'une volonté de victoire politique et militaire totale de la part du FPR, on peut légitimement considérer que celle-ci n'était possible que dans le cadre d'une logique de coup d'Etat, comme l'ont montré les tragiques événements consécutifs à l'attentat du 6 avril 1994, et ce d'autant plus que l'élimination conjointe du chef de l'Etat, du chef de la garde présidentielle et du chef d'état-major des armées rendait impossible toute réaction organisée.

– *sur le plan technique*, il est incontestable que le FPR disposait de missiles antiaériens de type sol-air, et que certains missiles retrouvés sur le théâtre des opérations militaires s'inscrivaient dans une série ougandaise. Le fait que les responsables politiques et militaires rwandais aient nié cette capacité destructive lors du passage de la Mission à Kigali pourrait être considéré comme une volonté de dissimuler la vérité pour cause de culpabilité.

En l'état actuel du dossier, il n'est pas possible de confirmer ou d'infirmer l'infiltration d'éléments du FPR le 6 avril 1994 dans la zone présumée de l'attentat

Par ailleurs, dans son témoignage à la police kenyane, l'épouse de Seth Sadashonga, qui fut l'un des compagnons de route du FPR, indique que l'assassinat récent de son mari a pu s'expliquer par la crainte du FPR de voir ce dernier témoigner devant la Mission, précisément sur la question de l'attentat.

En l'état actuel du dossier, il n'est pas possible de confirmer ou d'infirmer l'infiltration d'éléments du FPR le 6 avril 1994 dans la zone présumée de l'attentat. L'opération était tactiquement possible à la tombée de la nuit pour des éléments du FPR, car l'Armée patriotique rwandaise (APR) était très entraînée à l'infiltration de nuit et l'avait prouvé à maintes reprises sur la ligne de front. Par ailleurs, le terrain était favorable, notamment en contournant l'aéroport par le nord, où l'habitat était moins dense. (...)

Enfin, il y avait à Dar es-Salaam suffisamment de protagonistes proches du FPR pour informer ce dernier de l'heure de départ de l'avion présidentiel, des moyens radio simples étant en outre susceptibles de capter certaines conversations entre la tour de contrôle et l'équipage. Ce point a été confirmé par le capitaine Ducoin à l'occasion de son audition.

En ce qui concerne la thèse privilégiant la piste des extrémistes hutus :

– *Sur le plan politique*, il est évident que la décision prise par le président Juvénal Habyarimana à Dar es-Salaam d'appliquer les accords d'Arusha ne pouvait qu'aboutir à la mise à l'écart de certains des membres les plus extrémistes de l'Akazu. Dès lors que le président avait cessé de résister à la logique d'Arusha pour s'y rallier, son élimination physique pouvait devenir indispensable pour quiconque souhaitait éviter tout partage du pouvoir. L'argument évoqué, selon lequel le colonel Elie Sagatwa ne pouvait être sacrifié par les extrémistes eux-mêmes, mérite d'être pondéré par le fait que ce dernier avait accompagné le président Juvénal Habyarimana dans ses dernières évolutions pour mettre en œuvre la logique d'Arusha.

Enfin, l'état d'impréparation du clan des extrémistes hutus au lendemain de la disparition de Juvénal Habyarimana ne concorde pas avec l'élimination systématique de l'opposition modérée, par le niveau de préparation et l'importance des massacres ethniques ayant abouti à un génocide sous l'impulsion de quelques militaires médiocres « croyant à leur étoile ».

– *Sur le plan technique*, les FAR disposaient de moyens sol-air récupérés sur le FPR. La zone de Kanombe était essentiellement tenue par l'armée hutue, de même que la tour de contrôle. Même si le FPR pouvait accéder à cette zone en s'y infiltrant, il était assez difficile pour lui de le faire. Compte tenu de la portée d'un missile de type SAM-16, il est peu probable qu'un tel missile ait été tiré en dehors de la zone contrôlée par les FAR.

Pour répondre à l'hypothèse évoquée par Gérard Prunier de l'implication de mercenaires occidentaux aux côtés des extrémistes hutus, la Mission a obtenu les éléments d'information suivants.

Des liens existaient entre le groupe de Paul Barril « Secrets » et l'entourage du président Habyarimana avant que l'attentat ne soit exécuté. Ces contacts auraient été plus particulièrement noués par certains responsables rwandais en vue d'aider à la bonne exécution du contrat de vente d'armes passé le 3 mai 1993 entre le ministre de la défense rwandais, James Gasana, et Dominique Lemonnier, gérant de la société DylInvest. Le gouvernement rwandais n'ayant jamais reçu livraison des armes achetées dans le cadre de ce contrat, malgré le règlement d'une avance de 4 millions de dollars virés sur le compte de M. Lemonnier, le colonel Elie Sagatwa aurait une première fois chargé M. Barril, en novembre 1993, de veiller à la bonne exécution de ce contrat. Le 20 mai 1994, Jérôme Bicamumpaka, ministre des affaires étrangères et de la coopération du gouvernement intérimaire hutu, aurait donné procuration à M. Barril afin qu'il mette en œuvre toutes les démarches nécessaires pour récupérer l'acompte versé en novembre 1993. Paul Barril n'ayant pas réussi à obtenir satisfaction, a diligenté une procédure judiciaire devant le tribunal de grande instance d'Annecy contre Dominique Lemonnier, Sébastien Ntahobari étant intervenu dans cette procédure au nom du gouvernement rwandais. Or M. Ntahobari a bénéficié pour ce faire du concours de Me Hélène Clamagirand, avocate du groupe de Paul Barril mais aussi avocate de Mme Habyarimana consécutivement à l'attentat. Cela témoigne des relations ayant pu exister entre ces différents protagonistes.

Tous ces éléments ont pu être établis par la Mission sur la base d'informations communiquées par Patrick de Saint-Exupéry *[journaliste au* Figaro*]*.

Les responsabilités

L'Etat rwandais ordonnateur du génocide

FORTEMENT centralisé par tradition, l'Etat rwandais n'a guère eu de difficultés, via les bourgmestres et les différentes autorités locales, à regrouper les populations, à un échelon très décentralisé, dans des structures d'autodéfense civile dont la formation était faite par les FAR. Dans un pays où la lecture des journaux n'était pas une pratique très développée, la radio s'est révélée être le moyen idéal de diffusion d'une propagande raciste. Il a été ainsi mis en place un dangereux maillage de la société qui n'a guère suscité de réactions de la part de l'Eglise rwandaise, cet autre Etat dans l'Etat, devenue une « Eglise du silence ». (...) Pas plus que les principaux dignitaires de l'Eglise, les responsables militaires rwandais qui n'étaient pas impliqués dans la préparation des événements n'ont réagi.

Avec l'aide des médias extrémistes, l'Etat rwandais renforce les rouages qui vont conduire au génocide, tandis que se mettent en place les milices. Il n'est pas utile d'insister davantage sur le rôle joué par la Radio-télévision libre des Mille Collines (RTLMC). Radio privée, créée en avril 1993, soutenue en coulisses par le pouvoir, elle rythmera les journées du génocide à partir du 6 avril 1994 en multipliant les appels à l'extermination.

Les Rwandais auteurs des massacres

LE génocide commence dans la nuit du 6 avril 1994, dure quatre mois, fait un nombre de victimes de l'ordre de 800 000. Il est couvert ou organisé par des membres du gouvernement intérimaire mis en place après la disparition d'Habyarimana, mais aussi par des responsables militaires, ainsi que les membres de la CDR, du MRND et leurs milices. Une responsabilité lourde pèse sur eux, et notamment sur le colonel Bagosora, directeur des services du ministère de la défense, Augustin Bizimungu, ministre de la défense, et de nombreux responsables militaires et civils qui ont coordonné le génocide. Ceci rappelé, une question se pose toujours : comment « M. Tout-le-Monde » est-il devenu un tueur ? Car ce sont les Rwandais, et non pas seulement l'abstraction « Etat rwandais », qui ont commis ce génocide. (...)

Il ne s'agit pas pour la Mission d'invoquer un quelconque atavisme (...). Qu'il y ait eu en revanche une construction politique, fondée sur une organisation de type autoritaire et sur des outils de propagande structurée, qui a créé un climat favorable à la mise en œuvre d'un génocide, ne semble pas pouvoir être contesté. C'est sous cette pression que les Rwandais ont acquis la conviction intime que le meurtre des Tutsis était la seule solution pour eux, qu'il fallait tuer pour ne pas être tué. (...)

La politique de la France : des erreurs d'appréciation

UNE COOPÉRATION MILITAIRE TROP ENGAGÉE

D'octobre 1990 à mars 1993, la France maintient au Rwanda sa présence militaire qu'elle renforce dès que surviennent des risques sérieux d'un retournement de la situation sur le terrain au profit du FPR. Après (les) offensives menées par le FPR, en juin 1992 et surtout après le 8 février 1993 sur Ruhengeri (...), la France n'hésite pas à apporter aide et assistance à une armée objectivement en déroute (...) et à un régime de plus en plus affaibli, critiqué et critiquable. (...) Pourquoi la France a-t-elle tenu à ce point à vouloir une fois encore dépêcher sur le terrain des éléments militaires spécialisés et de haut niveau pour conseiller et remettre en ordre de marche une armée rwandaise déjà maintes fois assistée (...) ? Comment la France a-t-elle pu en février-mars 1993 en arriver à ce point d'engagement qui conduit certain militaire français à considérer qu'à travers la mission d'assistance opérationnelle qu'il mène il dirige et commande indirectement une armée, en l'occurrence celle d'un Etat étranger ? (...)

En décembre 1990, (...) la France estime avant tout qu'il ne faut pas laisser se déstabiliser le Rwanda. (...) Le général Jean Varret, (...) en décembre 1990, souligne que pour le président rwandais l'opération « Noroît » n'avait pas seulement pour but d'assurer la sécurité des ressortissants français, mais bien d'assurer la pérennité de son régime. Ceci donne une certaine ambiguïté à la présence française, ce que souligne Pierre Joxe devant la Mission. (...)

Le 21 mars 1991, (...) la coopération militaire française change d'échelle. La justification officielle en est le souci de prévenir « *les conséquences néfastes que peut avoir pour la paix dans la région la poursuite d'actions militaires déstabilisatrices* ».

L'enlisement de la situation (...) conduit le ministère des affaires étrangères à répondre, le 4 mars 1992, au ministre de la défense qui s'interroge sur la situation rwandaise : « *la France ne semble pas avoir d'autre solution que d'accentuer son appui, en particulier militaire, au gouvernement du Rwanda* ». (...) En 1992, la France accroît sensiblement ses livraisons d'armes au Rwanda, qu'il s'agisse des exportations commerciales ou des cessions directes à titre gratuit comme à titre onéreux.

L'offensive du FPR en juin 1992 déclenche l'envoi d'une deuxième compagnie « Noroît ». Dans un télégramme du 10 juin 1992, l'ambassadeur à Kigali estime que cette décision jointe à la livraison de munitions et de radars et à la nomination d'un conseiller sont autant de signes de la volonté de la France de ne pas laisser déstabiliser le Rwanda. (...) L'année 1992 est aussi celle des massacres du Bugesera et de la formation des milices. On commence à parler du « réseau zéro » spécialisé dans la chasse aux Tutsis et aux Hutus modérés.

Comment justifier une telle aide au Rwanda qui laisse à penser que la France soutient une logique de guerre alors que celle-ci considère, sur un plan diplomatique, que seule l'ouverture politique intérieure est à même d'apporter la solution au conflit. Il semble bien que la réponse ait consisté à dire, d'une part, que l'évolution démocratique est difficilement réalisable dans un pays déstabilisé par la guerre, d'autre part, que, face à la certitude du FPR d'obtenir une victoire militaire, il convenait de permettre aux FAR de résister pour préserver la capacité de négociations politique et diplomatique du gouvernement rwandais.

Cette position de la France a eu pour double conséquence qu'elle n'a pas apprécié à sa juste valeur la dérive politique du régime rwandais et qu'elle s'est trouvée, au nom de la préservation des conditions de la négociation diplomatique, entraînée dans une logique de soutien aux FAR. Cette logique l'a impliquée dans le conflit à un point tel qu'il lui sera par la suite reproché à la fois d'être restée trop longtemps (« Noroît »), puis d'être partie trop précipitamment lors du déclenchement du génocide (« Amaryllis ») et, enfin, d'être revenue sous couvert d'une action humanitaire (« Turquoise »). (...)

Du 20 février au 20 mars 1993, la présence militaire française au Rwanda a franchi un cap qu'elle n'aurait pas dû passer. Les soldats français étaient trop nombreux, selon le ministre de la défense, M. Joxe, et certaines de leurs missions ont dépassé par ailleurs le cadre habituel des opérations d'aide et d'assistance à des forces armées étrangères.

Les soldats français n'ont pas participé aux combats. Pour autant, compte tenu de l'état de déconfiture dans lequel se trouvait l'état-major rwandais (...), pouvait-on encore considérer qu'il s'agissait d'une simple opération d'assistance, de conseil ou de soutien ? (...)

LA SOUS-ESTIMATION DU CARACTÈRE AUTORITAIRE, ETHNIQUE ET RACISTE DU RÉGIME RWANDAIS

La situation rwandaise a été analysée à travers une grille de lecture traditionnelle, héritée de la décolonisation belge, qui fait du critère ethnique le critère explicatif principal des rapports sociaux et politiques. C'est ainsi que le président de la République, le 9 septembre 1994, répondait lorsqu'on l'interrogeait sur le soutien de la France au président Juvénal Habyarimana : « *Son pays était à l'ONU et il représentait à Kigali une ethnie à 80 % majoritaire. Il était reconnu par tout le monde. Pourquoi y aurait-il eu un interdit ? C'est la France, au contraire, qui a facilité la négociation entre les deux ethnies.* »

Juvénal Habyarimana n'a rien d'un élu du peuple, puisqu'il prend le pouvoir par un coup d'Etat, en juillet 1973. (...) Le président dirige le pays sans partage. (...) Le pays traverse de surcroît, à la fin des années 80, une crise économique.

PAUL KAGAMÉ



■ Homme fort du Rwanda, le général Paul Kagamé est vice-président, ministre de la défense et président du Front patriotique rwandais (FPR, le parti au pouvoir). Issu de la diaspora tutsie partie en exil en 1959, le général Kagamé a vécu sa jeunesse en Ouganda où il a activement participé à l'accession au pouvoir de Yoweri Museveni en 1986. Il peaufine sa science militaire à l'académie de Fort Lavenworth aux Etats-Unis, avant de devenir chef des services de renseignements ougandais. Il est l'un des chefs du Front patriotique rwandais (FPR) lorsque celui-ci tente de rentrer en force au Rwanda en octobre 1990. Il est seul aux commandes lors de la nouvelle invasion de 1993 (Fred Rwigema a été tué en 1990). Stratège militaire, c'est lui qui conduit le FPR à la victoire en juillet 1994 et boute hors du pays les Forces armées rwandaises (FAR) et les extrémistes hutus, après avoir mis fin au génocide.

YOWERI MUSEVENI

■ Volontiers présenté comme le « parrain » de l'Afrique des Grands Lacs, le président ougandais jouit d'une excellente réputation au sein de la communauté internationale, *notamment aux Etats-Unis qui le* considèrent comme l'archétype du « nouveau dirigeant africain ». Yoweri Museveni, qui a conquis le pouvoir par la force en 1986, a légitimé sa position en se présentant devant les électeurs en 1996. Elu avec plus de 74 % des voix, il est apprécié des Ougandais qui lui sont reconnaissants d'avoir ramené une certaine stabilité dans le pays et d'avoir redressé l'économie, même s'il prône toujours une « *démocratie sans partis politiques* ». Né en 1944 d'un clan banyakolé, proche des Tutsis, il est le père spirituel de Paul Kagamé, l'homme fort du Rwanda qu'il soutient en toutes circonstances.

Les responsabilités

JUVÉNAL HABYARIMANA



■ L'assassinat du président rwandais, Juvénal Habyarimana, et de son homologue burundais, Cyprien Ntaryamira, qui se trouvaient dans le même avion abattu le 6 avril 1994, a marqué le déclenchement du génocide rwandais. Lors de son accession au pouvoir, après son coup d'Etat du 5 juillet 1973, les Rwandais avaient surnommé le général-major Habyarimana le *Mugabo*, l'« homme viril » en kinyarwanda. L'époque était celle des chefs forts et des partis uniques en Afrique. Il reste le chef jusqu'à sa mort, mais son autorité est écornée par l'avènement du multipartisme en 1991, qui met à mal l'hégémonie du Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND) dont tout Rwandais était jusqu'alors « *membre de droit* ». Il négocie avec le Front patriotique rwandais (FPR) et les autres partis politiques les accords d'Arusha en août 1993, qui mettent fin à la guerre et organisent – théoriquement – une période de transition et l'avenir politique du pays. Les accords ne sont jamais vraiment entrés en vigueur. Et, neuf mois plus tard, le pays bascule dans l'horreur.

THÉONESTE BAGOSORA

■ « *Je sais que Dieu existe parce que j'ai rencontré le diable* » : c'est par ces mots que Roméo Dallaire, qui commandait les forces des Nations unies à Kigali en avril 1994, a évoqué le colonel Théoneste Bagosora lors de sa déposition devant le Tribunal pénal international. Considéré comme l'un des « cerveaux » du génocide, le colonel Bagosora était directeur de cabinet du ministre de la défense au moment du drame. Parti en exil en juillet 1994, d'abord dans l'est du Zaïre, avec les responsables hutus, le colonel Bagosora a circulé dans toute l'Afrique avant de se fixer au Cameroun. Il a été arrêté à Yaoundé en mars 1996 et transféré à Arusha début 1997.

Encore aujourd'hui, en dépit d'un bilan présentant des données objectivement positives – vies sauvées, vaccinations effectuées, épidémies enrayées –, l'opération « Turquoise » est considérée par les actuels dirigeants du Rwanda comme non sincère et ayant eu, *in fine*, pour but de soutenir les anciennes forces gouvernementales.

La France est cependant la seule de toutes les puissances occidentales à avoir agi car, comme l'a constaté Alain Juppé au cours de son audition, « *les Etats-Unis restaient hantés par le fiasco de l'intervention en Somalie, la Belgique était paralysée par l'assassinat de ses "casques bleus" et son statut d'ancienne puissance coloniale, l'Allemagne était empêchée d'agir par ses dispositions constitutionnelles, l'Angleterre considérait qu'il ne s'agissait pas de sa zone d'influence et l'Italie, qui avait promis un soutien logistique, sera incapable de le fournir. Quant à l'UEO, son soutien restera moral. Seuls, des contingents africains du Sénégal, de la Mauritanie, du Niger, de l'Egypte, du Tchad, de la Guinée-Bissau et du Congo participeront à l'opération "Turquoise".* » (...)

Compte tenu du contexte dans lequel elle a pris place, l'opération « Turquoise » a pu être ressentie par certains comme ambiguë au moment de son déclenchement. Toutefois, son déroulement sur le terrain et notamment son adaptation à l'évolution de la situation politico-militaire démontrent que les objectifs humanitaires et de neutralité ont été dans l'ensemble plutôt bien respectés. (...)

Les ordres d'opérations

LES ordres d'opérations sont établis le 22 juin 1994 à 10 h 16. La mission des forces de « Turquoise » est clairement définie ; il s'agit de « *mettre fin aux massacres partout où cela sera possible, éventuellement en utilisant la force* ». Cette dernière précision découle directement des termes mêmes de la résolution 929 qui autorise l'emploi de tous les moyens nécessaires, y compris la force, pour atteindre les objectifs humanitaires énoncés.

L'arrêt des massacres conduit à poser les règles de comportement suivantes :

– adopter une attitude de stricte neutralité vis-à-vis des différentes factions en conflit. Cet impératif signifie qu'il s'agit de faire cesser tant les massacres des Tutsis par les milices que les exactions commises par le FPR en représailles à l'encontre des Hutus ;

– insister sur l'idée que l'armée française est venue pour arrêter les massacres mais non pour combattre le FPR, ni soutenir les FAR afin que les actions entreprises ne soient pas interprétées comme une aide aux troupes gouvernementales. L'expérience montrera qu'il était plus aisé de persuader le FPR que la France n'était pas de retour au Rwanda pour le combattre que de faire comprendre aux FAR que ce retour ne signifiait plus une aide ou un soutien ;

– affirmer le caractère humanitaire de l'opération, en liaison, chaque fois que possible, avec les ONG. Ce point est important car il qualifie l'opération en même temps qu'il préfigure le concept d'intervention militaro-humanitaire. (...)

Pour affirmer la détermination de la France à agir dans un cadre humanitaire et de façon neutre, il est demandé d'installer une plate-forme des forces de « Turquoise » à Goma et à Kisangani et de déployer à Bukavu les forces nécessaires à la protection du camp de réfugiés tutsis de Cyangugu, en faisant valoir l'aspect humanitaire de l'opération.

Les forces de Turquoise ont été en partie constituées d'éléments précédemment en poste au Rwanda, ce qui a accru la difficulté de l'exercice pour les soldats et a sans doute ajouté à la confusion puis au désarroi parmi les FAR. Comme l'a d'ailleurs reconnu le général Jean-Claude Lafourcade, « *le gouvernement a successivement demandé aux mêmes officiers, dans un premier temps de contribuer à la formation des militaires rwandais contre le FPR, puis, brutalement, d'engager l'opération Turquoise sur des bases d'impartialité totale, dans un contexte où il n'y avait plus d'ennemi et où il fallait éventuellement discuter avec le FPR* ». (...)

> Certains n'ont vu dans « Turquoise » qu'une opération de relations publiques sous habillage humanitaire

L'analyse des ordres d'opérations permet de voir que le caractère neutre et humanitaire de l'opération « Turquoise » ne fait pas de doute. Il n'apparaît pas pour autant possible d'affirmer que « Turquoise » ne poursuit qu'un objectif exclusivement humanitaire, alors que filtre indirectement, non pas, comme certains ont voulu le dire, le désir de la France de permettre la reconquête du pouvoir par les FAR, mais bien au contraire son souci de préserver les conditions d'une négociation politique fondée sur le partage du pouvoir. Sur le plan diplomatique, cette solution venait d'échouer. Sur le plan militaire, la France ne pouvait pas l'évoquer compte tenu de ses engagements passés.

Il est instructif à cet égard de confronter les ordres d'opérations établis le 22 juin aux règles de comportement rappelées en annexe du rapport de fin de mission établi par le général Lafourcade. Dans ce dernier document, il est indiqué cette fois que « *l'opération est à forte dominante humanitaire* » et que « *le but politique recherché est la remise en œuvre des accords d'Arusha appuyés avec détermination par la France. L'arrêt des massacres et l'observation d'un cessez-le-feu sont les conditions* sine qua non *de la reprise d'un dialogue entre les parties, initié à Arusha, comme seule solution possible du conflit. La France est déterminée dans son soutien à ce processus, donc à faire cesser les exactions* ».

Malgré les objectifs ainsi fixés, il semble qu'à l'épreuve du terrain, face à l'avancée militaire inexorable du FPR que l'objectif de « Turquoise » n'était pas de contrecarrer, l'opération à forte dominante humanitaire soit devenue exclusivement humanitaire.

Une opération militaire à vocation politique ou à vocation humanitaire ?

L'OPÉRATION « Turquoise » a été critiquée à différents titres : en premier lieu, certains n'ont vu dans « Turquoise » qu'une opération de relations publiques sous habillage humanitaire.

Il est vrai que, si l'on observe les règles qui ont régi les relations avec les médias, il apparaît qu'elles étaient très différentes de celles fixées pour le déroulement de l'opération précédente.

Lors du déroulement de l'opération « Amaryllis », il était dit : « *La plus grande discrétion sera observée à l'égard des médias* » (message état-major des armées 901 du 8 avril 1994).

La directive particulière fixée au général Jean-Claude Lafourcade, commandant des forces « Turquoise », précise au contraire que la gestion de la communication tiendra une place importante au cours de cette opération déclenchée pour des raisons humanitaires. Il est souhaité que le général s'investisse personnellement sur ce point. Les éléments de langage suivants lui sont rappelés :

– opération décidée par les plus hautes autorités de l'Etat, qui s'effectue dans le cadre d'un mandat de l'ONU ;

– rassurer la population, en mettant fin aux massacres interethniques, et lui apporter aide et assistance dans la mesure du possible.

En second lieu, il a été reproché à l'opération « Turquoise » de n'avoir été qu'une opération humanitaire, alors qu'il aurait fallu intervenir pour imposer la paix. Il faut toutefois rappeler que cette mission d'interposition, disent les militaires, aurait nécessité, d'après le général Philippe Mercier, un effectif de 4 000 à 5 500 hommes, qu'il aurait fallu déployer sur tout le territoire rwandais. La France pouvait-elle seule y pourvoir ? Lorsque l'on sait les difficultés rencontrées pour constituer la Minuar II à 5 500 hommes, on mesure à quel point la constitution d'une force d'intervention ne pouvait être laissée à l'initiative d'un seul Etat. Sur cette question, le général Philippe Mercier s'est montré tout à fait explicite : « *Si la communauté internationale avait souhaité conduire une opération qui n'était pas seulement humanitaire, comme dans le cas de "Turquoise", ni de maintien ou de rétablissement de la paix, mais d'imposition de la paix, il aurait d'abord fallu qu'elle s'en donne les moyens. Une telle opération dans un pays de petite taille au relief très tourmenté, où la densité de population est égale à celle de la Belgique, où il y a des maisons partout et où l'habitat est très dispersé, et dans la mesure où les combats et les massacres avaient lieu sur tout le territoire, aurait nécessité en première analyse au moins de 40 000 à 50 000 hommes.* »

Il a ajouté qu'« *il était déjà un peu tard pour mettre fin aux massacres au moment où la décision a été prise et qu'il aurait fallu la prendre plus tôt, sans doute au mois d'avril* ».

Le caractère tardif de l'intervention « Turquoise » constitue incontestablement le reproche le plus sérieux que l'on puisse faire à cette opération. Encore faut-il redire que seule la France a pris une décision. (...)

■ RWANDA : LE RAPPORT DE LA MISSION QUILÈS

FRANÇOIS MITTERRAND

L'attentat contre le président Habyarimana

L'opération « Amaryllis »

LE 7 avril 1994 *[au lendemain de l'attentat]*, par télégramme diplomatique, le ministère des affaires étrangères demande à l'ambassadeur Jean-Michel Marlaud d'apprécier l'opportunité d'une évacuation de la communauté française, compte tenu de la dégradation brutale de la situation à Kigali.

Pour le cas où une telle hypothèse devait se trouver confirmée, les forces françaises « *interviendraient en appui des forces belges* » avec lesquelles elles se coordonneraient. Les assistants militaires techniques seraient sollicités pour assurer la sécurité de la résidence et celle de l'ambassade et il est précisé que la famille proche du président Juvénal Habyarimana pourrait y trouver refuge.

En quelques heures, les événements vont s'accélérer. Il apparaît désormais clairement qu'à l'impuissance de la Minuar (Mission des Nations unies d'assistance au Rwanda), dont 10 « casques bleus » du contingent belge ont été assassinés, s'ajoute l'incapacité du chef d'état-major de la gendarmerie (le général Ndindiliymana) et du nouveau chef d'état-major des armées (le colonel Gatsinyi) de rétablir l'ordre en dépit de leurs déclarations d'intention.

Le 8 avril, les adjudants-chefs Maïer et Didot, responsables des transmissions, ainsi que l'épouse de ce dernier, sont assassinés. L'information concernant le couple Didot est donnée par un compte rendu radio du directeur de l'Hôtel Méridien, Eric Lefèvre, qui fait état d'un assassinat par des éléments du FPR. (...)

L'assassinat des adjudants-chefs Maïer et Didot et de l'épouse de ce dernier porte à 6 le nombre des Français victimes des événements survenus au Rwanda depuis deux jours.

Le ministère des affaires étrangères répond le 8 avril à 22 heures : « *Devant les risques que présente la situation au Rwanda, des dispositions sont prises pour procéder à l'évacuation de nos ressortissants.* »

L'opération « Amaryllis » vient d'être déclenchée par la France de façon unilatérale. Cette intervention, strictement limitée dans le temps *[elle se déroulera du 8 au 14 avril]* a vocation d'assurer la protection et l'évacuation des ressortissants français ou étrangers. Près de 1 500 personnes seront évacuées.

Ce ne sera pas, en revanche, une intervention venant en soutien des forces belges. Mais la France intercédera en leur faveur auprès des FAR pour que ces forces puissent se poser à l'aéroport de Kigali. (...)

La spécificité de l'opération d'évacuation « Amaryllis » tient dans la demande d'évacuation « *en avant-première* » d'une soixantaine de personnes, si les circonstances le permettent. C'est ainsi que 43 Français et 12 personnes de la parenté du président Juvénal Habyarimana, parmi lesquelles son épouse et ses trois enfants, partiront le 9 avril par le premier avion qui décollera à 17 heures de l'aéroport de Kigali. (...)

« Amaryllis » a permis de procéder en moins d'une semaine à l'évacuation de près de 1 500 personnes : c'est dire qu'elle s'est déroulée à un rythme soutenu. (...)

Les accusations de livraisons d'armes

DANS une interview accordée en août 1995 à la BBC, le colonel Marchal *[officier belge]*, commandant le secteur de Kigali dans le cadre de la Minuar, a déclaré que la France avait procédé à des livraisons d'armes aux Forces armées rwandaises pendant le déroulement de l'opération « Amaryllis ». Interrogé sur cette déclaration par les rapporteurs, le ministère belge a fait parvenir à la Mission une réponse écrite indiquant : « *Le colonel Marchal confirme qu'un des observateurs des Nations unies sous ses ordres à l'aéroport de Kigali, un officier sénégalais, lui a rapporté oralement, dans le courant de la nuit du 8 au 9 avril, que des caisses de munitions de mortiers avaient été débarquées d'un des trois avions militaires français ayant atterri cette nuit-là à Kigali et qu'elles avaient été chargées sur des véhicules de l'armée rwandaise.* »

> « Amaryllis » a permis d'évacuer, en moins d'une semaine, près de 1 500 personnes. Dans le premier avion, 43 Français et 12 parents du président assassiné, Juvénal Habyarimana

En réponse à cette correspondance, le colonel Henri Poncet a fait part de ses commentaires écrits :

« *Les unités sous mes ordres n'étaient pas équipées de mortiers et n'ont donc pas déchargé de munitions.*

» *J'ai effectivement procédé à la "réquisition" de quelques véhicules militaires rwandais le 9 avril au matin afin d'acheminer un détachement à l'ambassade de France.*

» *A ma connaissance, seul un officier uruguayen, observateur militaire, était présent sur l'aéroport mais il m'a été impossible de le localiser et de le rencontrer. Un capitaine sénégalais s'est par contre présenté à mon PC le 11 ou le 12 avril.* »

La non-interposition face aux massacres

A la critique d'une opération de soutien militaire déguisée en opération humanitaire s'ajoute celle, diamétralement opposée, d'une opération trop exclusivement humanitaire qui aurait dû être une opération militaire d'interposition. Ce regret a notamment été exprimé devant la Mission par Alison des Forges *[universitaire américaine]*, qui a considéré qu'il aurait été possible d'arrêter le génocide dès son commencement car les génocidaires étaient en nombre limité dans une structure très centralisée.

Elle a rappelé que le général Christian Quesnot avait, lui aussi, estimé devant la Mission que la réunion des forces d'évacuation et des forces de la Minuar aurait permis d'arrêter les tueries. Elle a cependant reconnu que « *le général Roméo Dallaire n'était pas enthousiaste à l'idée d'une force conjointe avec les forces d'évacuation, estimant que, logistiquement, elle serait difficile à mettre en œuvre* ». Mme des Forges a aussi précisé qu'avec mille huit cents hommes supplémentaires, le général Roméo Dallaire pensait pouvoir agir avec la Minuar.

Il faut toutefois se souvenir que le FPR était présent dans Kigali au moment du déclenchement des massacres, avec un bataillon de six cents à sept cents hommes, soit largement autant que la totalité des forces d'« Amaryllis ». La première réaction des représentants du FPR, le 7 avril, fut d'aller demander au général Roméo Dallaire de quelles instructions il disposait pour intervenir, puis de constater que cette carence des Nations unies l'autorisait à engager l'action militaire pour sauver les Tutsis des massacres en donnant à ses troupes basées à Mulindi l'ordre de faire mouvement.

Pour autant, en application des accords d'Arusha *[signés le 4 août 1993 entre les autorités rwandaises et le FPR]*, le bataillon du FPR basé à Kigali ne s'est pas non plus interposé entre le 6 et le 10 avril pour neutraliser les auteurs des massacres. Les militaires français ont, quant à eux, exécuté les missions d'évacuation des ressortissants français et étrangers qui leur avaient été assignées, respectant strictement les ordres d'opérations reçus, comme l'indique le compte rendu de l'opération « Amaryllis » établi par le colonel Henri Poncet lorsqu'il dresse le bilan des rapports entretenus avec la presse : « *Les médias ont été très présents dès le deuxième jour de l'opération. Le Comops a facilité leur travail en leur faisant deux points de presse quotidiens et en les aidant dans leurs déplacements, mais avec un souci permanent de ne pas leur montrer des soldats français limitant l'accès aux centres de regroupement aux seuls étrangers sur le territoire du Rwanda (directive OO8/DEF/EMA du 10 avril) ou n'intervenant pas pour faire cesser des massacres dont ils étaient les témoins proches.* »

Les personnes évacuées

LE bilan des évacuations établi au 14 avril 1994 par l'EMA/COIA fait état de l'évacuation aérienne par la France de 1 238 personnes dont 454 Français et 784 étrangers parmi lesquels 612 Africains dont 394 Rwandais. Parallèlement, 115 Français ont été exfiltrés par la route vers le Zaïre et le Burundi. A titre de comparaison, la Belgique a évacué 1 226 personnes dont 1 026 Belges, l'Italie et le Canada respectivement une centaine de personnes.

HUBERT VÉDRINE

■ « *Le président Mitterrand s'est comporté en continuateur d'une politique africaine qui remontait au général de Gaulle.* » Ce préambule, posé par Hubert Védrine, ministre des affaires étrangères depuis juin 1997, résume le propos tenu lors de son audition, le 5 mai, par celui qui fut le conseiller diplomatique de François Mitterrand (1981-1986), puis le porte-parole de l'Elysée (1988-1991) et, enfin, son secrétaire général (1991-1995). La politique de l'ancien président avait, selon lui, « *pour but d'empêcher les massacres* ». Mais il reconnaît qu'« *elle n'a fait que les différer* ». Lors de son audition, il s'est retranché dans un rôle d'observateur, soucieux de replacer l'affaire rwandaise dans son contexte historique.

JEAN-CHRISTOPHE MITTERRAND

■ Conseiller pour les affaires africaines à l'Elysée auprès de son père de 1986 à 1992, Jean-Christophe Mitterrand, cinquante-deux ans, s'est attaché lors de son témoignage devant la Mission à minimiser son rôle dans la politique menée au Rwanda, tout en la défendant. « *Les conseillers successifs chargés des affaires africaines du temps du président Mitterrand n'avaient pour rôle, et seul rôle, que d'informer le président, de répondre à ses questions* », a-t-il déclaré. Il a affirmé que « *l'impulsion* [de la politique africaine] *venait de rencontres entre le président de la République, le premier ministre, les ministres* ». Le fils aîné de François Mitterrand a démenti fermement avoir eu d'étroites relations avec le fils du président Habyarimana et avoir été mêlé à des affaires louches dans cette région d'Afrique.

JACQUES LANXADE

■ Chef du cabinet militaire de deux ministres de la défense en 1987 et 1988, chef de l'état-major particulier de François Mitterrand (1989-1991), puis chef d'état-major des armées entre 1991 et 1995, l'amiral Jacques Lanxade a suivi les opérations en Afrique. Devant la mission, il a réfuté la thèse de la perte de contrôle des militaires par les politiques. *« Les forces françaises ont agi en se conformant strictement aux ordres des autorités politiques »*, a-t-il affirmé. Officier jugé très politique, très écouté du chef de l'Etat, l'amiral Lanxade a confirmé que l'équivalent d'un régiment fut déployé au Rwanda, en 1993, au moment de la deuxième offensive du FPR. Mais il a assuré qu'*« il n'y a eu aucune participation* [de militaires français] *aux côtés des Forces armées rwandaises dans les combats »*. Et si certains militaires français ont servi sous l'uniforme rwandais, c'était – a-t-il expliqué – *« pour qu'ils soient moins facilement identifiés »*.

CHRISTIAN QUESNOT



■ Chef de l'état-major particulier de François Mitterrand de 1991 à 1995, le général Christian Quesnot a été le *principal informateur du chef* de l'Etat à propos des interventions, officielles ou plus secrètes, que les armées françaises ont été amenées à conduire au Rwanda. Il a affirmé à la Mission que *« la communauté internationale, si elle n'avait pas fait preuve d'autant de lâcheté, aurait été en mesure d'arrêter des massacres que tout le monde sentait venir »*. Il a raconté avoir dû batailler avec le président Mitterrand pour lancer l'opération « Turquoise ». Il a volontairement quitté l'armée en 1995, avant d'atteindre la limite d'âge, et fondé une société de consultants.

L'accusation d'évacuation sélective

LA France a été accusée d'avoir, d'une part, procédé à l'évacuation exclusive des dignitaires du régime hutu sans s'être préoccupée du sort des représentants de l'opposition hutus modérés ou tutsis, d'autre part, d'avoir appliqué un traitement différent aux personnels français de l'ambassade et aux personnels rwandais.

La France a effectivement évacué par le premier avion la veuve du président Juvénal Habyarimana ainsi que deux de ses filles, un de ses fils, deux de ses petits-enfants et quelques membres proches de son entourage limité, conformément aux ordres, à une dizaine de personnes. Les membres du « deuxième cercle » de la famille Habyarimana figuraient bien sur la liste des passagers à évacuer au cours des rotations ultérieures mais ces personnes, comme il a été indiqué, sont parties par la route à Gisenyi.

S'agissant des personnels de l'ambassade, il est faux de prétendre qu'il y aurait eu un refus de les évacuer, comme le montre le télégramme du 11 avril venant de Paris : *« Le département vous confirme qu'il convient d'offrir aux ressortissants rwandais faisant partie du personnel de l'ambassade (recrutés locaux), pouvant être joints, la possibilité de quitter Kigali avec les forces françaises. »*

Il est en revanche exact que les membres français du personnel de l'ambassade ont pu être plus facilement contactés que les personnels rwandais qui se sont trouvés, eux, dans l'obligation de se faire connaître, ce qui les plaçait dans une situation inégalitaire par rapport aux ressortissants français. Seul, semble-t-il, Pierre Nsanzimana, employé tutsi à l'ambassade de France et cité par l'ambassadeur Jean-Michel Marlaud, a pu être évacué avec sa famille.

En annexe d'un ouvrage collectif, *Les Crises politiques au Burundi et au Rwanda*, André Guichaoua a publié une liste de 178 personnalités évacuées par l'ambassade de France. Cette liste lui aurait été communiquée par les autorités burundaises et accréditerait l'idée que l'ambassade de France a refusé d'abriter de nombreuses personnalités et n'a recueilli que les dignitaires du régime. M. Marlaud s'est inscrit en faux contre cette thèse et a souligné que se réunissaient à l'ambassade de France non seulement des personnes liées au régime ou des membres du gouvernement intérimaire mais aussi des opposants qui se sentaient en danger et qu'ainsi Pascal Ndengejeiro, ancien ministre d'opposition MDR (Mouvement démocratique républicain), et Alphonse Nkubito, procureur général, réfugiés à l'ambassade, avaient demandé l'asile politique, comme le précise le télégramme n° 350.

Gérard Prunier a relevé qu'à sa connaissance un seul opposant politique avait pu se réfugier à l'ambassade française, *« en raison d'une amitié personnelle avec un membre »* de celle-ci, Joseph N'Garambé, cadre du Parti social-démocrate (PSD), dont tous les leaders avaient été assassinés. Cette présence est confirmée par le télégramme n° 342.

Il est exact, en revanche, de dire que la très large majorité des personnalités réfugiées à l'ambassade étaient des représentants et des dignitaires du régime Habyarimana. Il n'est pas acceptable pour autant de prétendre que la France, par principe, aurait évacué les génocidaires et notamment Georges Riuggiu, qui répond actuellement de ses actes devant le tribunal d'Arusha. Animateur de la radio extrémiste Radio-Mille Collines, M. Riuggiu *« ne figure sur aucune des listes des personnes à rapatrier envoyées par l'ambassade de France à Kigali, non plus que sur aucune liste de personnes transportées, détenue par le Quai d'Orsay »*. C'est ce que confirment les services du ministère des affaires étrangères qui ont entrepris des vérifications sur cette demande précise de la Mission.

L'évacuation des enfants d'Agathe Uwilingiyimana, premier ministre

ENTENDU par le rapporteur Bernard Cazeneuve, M. Le Moal, à l'époque adjoint du directeur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et chargé de la mise en place des moyens d'accompagnement de l'accord de paix à partir de septembre 1993, a indiqué que, le 7 avril, avec trois voitures de l'ONU, il était lui-même allé chercher les enfants du premier ministre, Agathe Uwilingiyimana, et qu'il les avait conduits à l'Hôtel des Mille Collines, où il avait demandé au directeur de les abriter. Le dimanche 10 avril, alors que l'ambassadeur de France Jean-Michel Marlaud venait de lui signifier qu'il n'était pas possible, sans risquer de provoquer de très graves incidents, compte tenu du climat de haine qui régnait, de faire évacuer les *« enfants d'Agathe »*, il était retourné à l'Hôtel des Mille Collines, où il avait appris que les enfants venaient d'être récupérés par André Guichaoua et un ressortissant américain.

« Nous ne sommes pas chargés de sauver les Rwandais »

André Guichaoua a raconté que, devant le refus d'évacuer les cinq enfants du premier ministre assassiné (ils avaient été sauvés par des employés de l'ONU et s'étaient réfugiés à l'Hôtel des Mille Collines), il *avait détourné l'attention des soldats français* pour les faire monter dans l'avion. Les responsables militaires ont nié toute possibilité d'embarquement sans leur consentement express et ont indiqué qu'ils n'avaient jamais refusé d'embarquer ces enfants. Il est vrai que la très grande méticulosité de l'opération d'évacuation paraît incompatible avec le fait que des enfants soient embarqués en cachette. Amenés à l'aéroport, les *« enfants d'Agathe »* ont bien été évacués en toute connaissance de cause par les forces françaises, l'ambassadeur Jean-Michel Marlaud ayant finalement obtenu ou donné l'accord pour les faire partir.

Les *« enfants d'Agathe »* ont été évacués à Bujumbura, d'où ils ont pris un vol Air France le lundi 11 avril, ce qui fera dire à l'ambassadeur : *« S'agissant de l'évacuation des enfants d'Agathe Uwilingiyimana, je suis surpris que l'on puisse parler d'un retard. Ils ont été évacués le lundi suivant l'attentat, en même temps, par exemple, que mon épouse, celle de l'attaché de défense ou du directeur de l'école, avant les personnes qui s'étaient réfugiées à l'ambassade et qui n'ont été évacuées qu'au moment de la fermeture de cette dernière. »*

En revanche, Michel Cuingnet, chef de la mission civile de coopération, fait part d'un sentiment différent. Il n'aurait pas eu connaissance du retard de leur évacuation, mais aurait été profondément choqué par ce retard, par rapport à l'empressement mis à évacuer les proches d'Habyarimana, comme M. Nahimana, responsable de Radio-Mille Collines.

André Guichaoua a également affirmé devant la Mission qu'aucune mesure n'avait été prévue pour accueillir les enfants du premier ministre à Paris et qu'ils avaient pu quitter la France pour la Suisse grâce au consul de Suisse à Paris.

Le sort des personnels du centre culturel

JEAN-MARC ROCHEREAU DE LA SABLIÈRE a affirmé que *« l'ambassadeur aurait évacué le personnel local absent de l'ambassade, si celui-ci avait pu être joint »* puisqu'un télégramme en ce sens lui avait été adressé. Jean-Michel Marlaud a indiqué par écrit qu'il n'a été *« personnellement avisé à aucun moment de la présence d'employés et qu'il n'y a donc pas eu décision d'intervenir ou non, la question n'ayant pas été posée »*.

Tout en rappelant qu'il ignorait comment furent prises les décisions concernant les personnels locaux de la chancellerie diplomatique et du centre culturel français de Kigali, Michel Cuingnet a souligné le refus d'évacuation des employés du centre culturel. Employé au centre culturel français, Vénuste Kayimahe, Rwandais d'origine tutsie, a livré son témoignage aux deux rapporteurs qui l'ont rencontré à Kigali. Il a déclaré que Michel Cuingnet lui avait dit qu'il n'avait pas de pouvoirs, alors qu'il avait remarqué que celui-ci avait été pourtant envoyé par l'ambassadeur à Mulindi pour y rencontrer le FPR. Il a, d'autre part, indiqué, le 6 avril au matin, que la directrice du centre culturel où il était employé et logé depuis un mois l'avait prié de se trouver pour lui et sa famille un logement à l'extérieur. N'ayant rien trouvé, il est resté au centre culturel le *soir de l'attentat et les jours suivants*, jusqu'au 10 avril où il a reçu un appel de Michel Cuingnet l'informant de l'envoi de *« solides gaillards »*. En réalité, les renforts militaires ne sont intervenus qu'avec l'ordre de rapatrier les ressortissants français et ont laissé M. Kayimahe sur place. Michel Cuingnet aurait alors dit : *« Nous ne sommes pas chargés de sauver les Rwandais. »*

Il semble donc qu'en l'espèce il y ait bien eu deux poids et deux mesures et que le traitement accordé à l'entourage de la famille Habyarimana ait été beaucoup plus favorable que celui réservé aux employés tutsis dans les postes de la représentation française : ambassade, centre culturel, mission de coopération.

c) Suivre l'évolution de la situation au Rwanda, et faire rapport à ce sujet, y compris en ce qui concerne la sécurité des civils qui ont cherché refuge auprès de la Minuar. »

Jean-Bernard Mérimée, ambassadeur de France à l'ONU de mars 1991 à août 1995, a expliqué ce vote, bien qu'il ait été obtenu également avec la voix de la France, par la lâcheté et le cynisme : *« Lâcheté, parce que les gens avaient peur d'y aller, des soldats belges avaient été massacrés et les Américains étaient sous le syndrome somalien ; cynisme, parce que toute présence internationale était considérée par la plupart des membres du Conseil de sécurité comme un obstacle au progrès du Front patriotique. »* (...)

C) LE MOT TABOU

A partir de quelle date la communauté internationale a-t-elle pris acte qu'un génocide était en train d'être commis au Rwanda ?

Le mot « génocide » apparaît pour la première fois dans la résolution 925 du 8 juin 1994 qui précise les modalités de mise en œuvre de la résolution 918. Ce n'est que ce jour que le Conseil de sécurité *« prend note avec la plus vive préoccupation des informations suivant lesquelles des actes de génocide ont été commis au Rwanda »*. Auparavant on ne parlait que de *« violences généralisées »* (résolution 912 du 21 avril 1994) ou de *« très nombreux massacres de civils »* (résolution 918 du 17 mai 1994). L'hypocrisie la plus totale avait été atteinte dans la déclaration du président du Conseil de sécurité du 30 avril 1994, dans laquelle le Conseil se déclarait atterré d'apprendre *« le massacre de civils innocents à Kigali et dans d'autres régions du Rwanda »* et évoquait *« des attaques contre des civils sans défense »*. Le mot de « génocide » était soigneusement évité mais on a eu cependant recours à sa définition juridique puisque le Conseil s'est cru obligé de rappeler que *« l'élimination des membres d'un groupe ethnique avec l'intention de détruire ce groupe totalement ou partiellement constitue un crime qui tombe sous le coup du droit international »*.

Il ne s'agit pas d'une simple querelle sémantique. L'emploi du terme de « génocide » aurait entraîné, en vertu de l'article 8 de la Convention des Nations unies sur la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, une obligation pour les organes compétents de l'Organisation des Nations unies de prendre *« les mesures appropriées pour la prévention et la répression des actes de génocide »*. Or la communauté internationale, et plus précisément les Etats-Unis n'y étaient pas prêts. Herman Cohen a franchement reconnu devant la Mission que les Américains *« ont longtemps refusé de reconnaître le génocide, pour échapper aux conséquences juridiques d'une telle reconnaissance »*.

Il est faux de croire que les Nations unies ne savaient pas ce qui se passait ; au contraire elles ne le savaient que trop, mais ne voulaient pas reconnaître la réalité, préférant pratiquer la politique de l'autruche.

« Nous avons démontré que notre détermination, notre capacité d'engager une action, étaient au mieux insuffisantes et au pire désastreuses, faute d'une volonté politique collective »

Le secrétaire général de l'ONU avait employé le mot de génocide pour la première fois le 4 mai 1994 dans une interview accordée à une télévision américaine, durant laquelle il avait déclaré *« Here you have a real genocide, in Kigali »*. Il l'a réutilisé le 25 mai 1994 dans une conférence de presse donnée à New York aux Nations unies. Mais ce n'est que le 31 mai qu'il l'emploie pour la première fois par écrit dans l'un de ses rapports : *« D'après les témoignages recueillis, il ne fait guère de doute qu'il y a génocide, puisque des communautés et des familles appartenant à un groupe ethnique particulier ont été victimes de massacres de grande ampleur. »*

Il est vrai que reconnaître plus tôt le génocide aurait conduit également à établir les responsabilités et à remettre en cause la ligne politique du Conseil de sécurité, qui a longtemps préconisé la reprise des négociations entre les deux parties.

*
* *

Quelles conclusions peut-on tirer de cette rapide analyse sur l'action de la communauté internationale ?

L'ONU était relativement bien informée de la situation mais tous les interlocuteurs à New York l'ont confirmé aux rapporteurs de la Mission : en dépit des renseignements disponibles, il n'existait aucune volonté collective d'agir. En réponse à l'une des questions posées par la Mission, M. Annan a estimé que, *« même lorsque les événements rwandais ont été connus de tous, l'ONU et la communauté internationale se sont abstenues d'intervenir de manière décisive pour mettre un terme au génocide »*. Il est regrettable que la France ait voté la résolution 912, adoptée à l'unanimité, car par ce vote elle rejoignait l'ensemble des membres du Conseil de sécurité dans leur refus d'agir. Ce qui allait être contradictoire avec la décision, quelques semaines plus tard, de participer à l'opération « Turquoise ».

L'ONU aurait-elle pu arrêter les massacres ? Certains ont prétendu que la rapidité avec laquelle les massacres ont été commis et leur contrôle par l'administration rwandaise permettent de supposer qu'une bonne partie des crimes auraient été commis avant que l'ONU puisse déployer une force élargie.

Il est toutefois clair que la manifestation d'une volonté politique nette de la communauté internationale, relayée par une présence massive, aurait été de nature à freiner les auteurs des massacres et aurait sûrement limité considérablement le nombre des victimes.

Mais le jugement le plus sévère sur l'action de l'ONU a déjà été prononcé, par celui-là même qui la représentait, Boutros Boutros-Ghali, qui écrit dans son rapport du 31 mai 1994 :

« La réaction tardive de la communauté internationale à la situation tragique que connaît le Rwanda démontre de manière éloquente qu'elle est totalement incapable de prendre d'urgence des mesures décisives pour faire face aux crises humanitaires étroitement liées à un conflit armé. (...) Nous devons tous reconnaître, à cet égard, que nous n'avons pas su agir pour que cesse l'agonie du Rwanda et que, sans mot dire, nous avons ainsi accepté que des êtres humains continuent de mourir. Nous avons démontré que notre détermination, notre capacité d'engager une action, étaient au mieux insuffisantes et au pire désastreuses, faute d'une volonté politique collective. »

L'opération « Turquoise »

L'OPÉRATION « Turquoise », qui s'est déroulée du 22 juin au 22 août, se différencie des opérations militaires précédentes menées par la France au Rwanda, qu'il s'agisse de « Noroît » ou d'« Amaryllis ». Elle concerne les Rwandais eux-mêmes et non plus les ressortissants français ou les ressortissants européens. Elle ne s'inscrit pas dans le cadre d'un accord d'assistance d'Etat à Etat. Revendiquée par la France, au nom d'une exigence morale, elle est d'emblée définie comme une opération humanitaire, placée sous mandat de l'ONU, et soumise à certaines conditions. Elle est autorisée par la résolution 929 qui prévoit la possibilité de recourir à la force.

Alors même que la France a scrupuleusement respecté ses engagements en se retirant au terme du délai de deux mois fixé pour la durée de l'opération, afin de laisser la place à la Minuar, alors que des milliers de personnes ont pu échapper aux massacres qui se poursuivaient et que des centaines de milliers de réfugiés ou déplacés ont pu bénéficier de soins, d'aide ou de secours alimentaires, cette intervention a, dès l'origine, fait l'objet des plus vives réticences, si bien que la résolution 929 a été adoptée par dix voix pour et cinq abstentions. Dénoncée par les uns comme une opération-écran destinée en réalité à permettre aux FAR et aux milices de s'exfiltrer armés vers le Zaïre, en vue d'une reconquête militaire, elle a été critiquée par d'autres, comme Jean-Hervé Bradol, pour avoir été dans sa nature même *« une force neutre en période de génocide »*... alors qu'il aurait fallu *« non pas une opération humanitaire, qui lui paraissait inutile, mais une intervention militaire française ou internationale pour s'opposer aux tueurs »*, puisque, selon lui, la Convention de 1948 sur la prévention et la répression du crime de génocide s'appliquait clairement en la circonstance.

GEORGES MARTRES

■ Georges Martres, ambassadeur de France à Kigali de 1989 à 1993, aujourd'hui retraité et âgé de soixante-dix ans, est mis en cause par ceux qui dénoncent les responsabilités françaises au Rwanda. Il aurait envoyé des télégrammes très partisans à Paris, appuyant nettement le clan du président Habyarimana, négligeant les exactions commises, avant le génocide, par les extrémistes hutus. Le président rwandais aurait personnellement demandé à François Mitterrand son maintien à Kigali alors qu'il avait atteint la limite d'âge. Lors de sa longue carrière africaine, M. Martres a été décoré par de nombreux régimes (Congo, Cameroun, Togo, Sénégal...), notamment par celui du Rwanda (grand officier de l'ordre des Mille Collines). Il a signé en août 1992 avec le Rwanda un « avenant » à l'*« accord particulier d'assistance militaire »* de 1975, qui a permis d'étendre l'aide française en matériel de guerre.

JEAN-MICHEL MARLAUD

■ Successeur de Georges Martres au poste d'ambassadeur de France à Kigali en 1993, Jean-Michel Marlaud, aujourd'hui âgé de quarante-cinq ans, est accusé d'avoir pris le parti du régime rwandais responsable du génocide. Il est considéré par le FPR comme un inconditionnel du président Habyarimana. Ce diplômé de Sciences-Po et de l'ENA, qui a fait l'essentiel de sa carrière diplomatique en Asie et dans les cabinets ministériels, estimait en 1993 que, *« malgré la guerre »*, le Rwanda suivait *« un processus de démocratisation »*. Des spécialistes estiment qu'il ne pouvait pas ne pas être au courant des plans d'extermination du régime. M. Marlaud a fermé l'ambassade de France à Kigali le 12 avril 1994, à la fin de l'opération d'évacuation des étrangers « Amaryllis », emmenant avec lui les « protégés » extrémistes hutus de la France.

MICHEL ROUSSIN

■ Ancien officier de gendarmerie, ancien sous-préfet, ancien des services secrets, proche, un temps, de Jacques Chirac qui en fit son chef de cabinet à Matignon (en 1986), puis son directeur de cabinet à la mairie de Paris (1989), ancien député RPR de Paris (1993), Michel Roussin a été, en 1993-1994, le ministre de la coopération d'Edouard Balladur, qui l'écoutait beaucoup. A ce poste, qui lui permettra de vivre une cohabitation sans états d'âme avec François Mitterrand, M. Roussin veut apparaître comme l'homme de la « normalisation » *dans les rapports franco-africains.* Il n'est pas favorable à l'engagement de la France sur le terrain rwandais et suggère – en vain – l'intervention d'une force interafricaine. Au cours de son audition, le 21 avril, il affirme que *« les livraisons d'armes avaient cessé le 3 mars 1993 »*, prenant le contrepied de son successeur au ministère de la coopération, Bernard Debré, qui a laissé entendre qu'elles avaient continué alors que le génocide était en cours.

BERNARD DEBRÉ

■ Bernard Debré a été le seul ancien ministre à abandonner *toutes précautions oratoires* lors de son audition, le 2 juin. L'ancien ministre de la coopération d'Edouard Balladur a très clairement accusé la rébellion tutsie d'avoir assassiné le président rwandais Juvénal Habyarimana. Pour lui, il ne fait aucun doute que les missiles qui ont abattu le 6 avril 1994 le Falcon 50 du président rwandais *avaient été livrés à l'Ouganda par* les Etats-Unis. M. Debré aurait obtenu ces informations par le Quai d'Orsay, en prenant ses fonctions en novembre 1994. Médecin urologue et alors chef du service dans lequel fut soigné François Mitterrand, à l'hôpital Cochin, M. Debré affirme que le président, considérant comme *« une trahison »* les tueries perpétrées par les Hutus rwandais que Paris avait soutenus, aurait voulu étendre l'intervention française à la totalité du Rwanda. Selon M. Debré, c'est le premier ministre Edouard Balladur qui s'y serait opposé.

Dès lors, la mission de la Minuar, telle qu'elle était définie par la résolution 872, devenait totalement inadaptée à l'évolution de la situation. Du fait de la reprise des hostilités, il n'y a plus de cessez-le-feu à superviser ni de conditions générales de sécurité à maintenir, et encore moins d'institutions provisoires à mettre en place.

La décision du gouvernement belge, annoncée le 12 avril, de retirer son contingent (retrait effectif dès le 13) à la suite de l'assassinat le 7 avril de dix « casques bleus » belges chargés d'assurer la protection du premier ministre Agathe Uwilingiyimana, a du reste déstabilisé totalement l'organisation de la Minuar. Ce constat pessimiste est celui du secrétaire général de l'ONU dans une lettre en date du 13 avril 1994, dans laquelle il avertit le président du Conseil de sécurité que la Minuar ne pourra s'acquitter de son mandat si le contingent belge n'est pas remplacé par un autre contingent aussi bien équipé que lui ou si le gouvernement belge ne revient pas sur sa *décision.* (...)

De son côté, le gouvernement du Bangladesh, le principal fournisseur de troupes de la Minuar (900 hommes), demandait au secrétaire général, dans une lettre datée du 15 avril 1994, de s'assurer de la sécurité des « casques bleus » et, si cela était impossible, d'envisager le retrait de son contingent.

Ainsi sollicité, le secrétaire général de l'ONU, dans son rapport du 20 avril 1994, estimait qu'au regard de l'évolution des événements il était *« devenu impossible à la Mission de continuer à s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées »*.

Les actions de la Minuar

Les jugements portés sur l'action de la Minuar à partir du 6 avril 1994 sont généralement d'une grande sévérité. Michel Roy a comparé l'attitude de l'ONU pendant les événements *« à de la non-assistance à population en danger »*. M. Bradol a regretté que *« la Minuar n'ait rien fait pour empêcher les assassins de tuer »*. Cette attitude est conforme à ce qu'avaient annoncé les responsables de la Minuar puisque, le 15 mars 1994, le colonel Marchal, en charge pour la Minuar de la *sécurité du secteur de Kigali*, avait averti le colonel Bernard Cussac qu'il n'y aurait pas d'interposition de la Minuar en cas de reprise des combats. (...)

La Minuar, c'est vrai, a protégé et a sauvé la vie des milliers de Rwandais venus se réfugier dans les endroits placés sous sa protection (au stade notamment) et en assurant l'escorte de convois vers l'aéroport (comme en témoignent Pierre et Yvonne Galinier). M. Bradol a rapporté devant la Mission que si la Minuar ne semblait pas avoir de consigne pour s'opposer aux assassins et qu'elle ne le tentait pas, elle apportait son aide à l'évacuation des blessés : *« Ce fut notamment le cas*, a-t-il précisé, *le 19 avril pour une évacuation de blessés qui nécessitait de traverser la ligne de front entre les FAR et le FPR. »* (...)

L'actuel secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui était à l'époque le directeur du département des opérations de maintien de la paix, a conforté cette analyse en répondant par écrit, à une question de la Mission, que *« les opérations de maintien de la paix, ou les opérations dites du chapitre VI ne sont pas des missions de combat. L'usage de la force y est interdit, sauf en cas de légitime défense et en dernier recours. Dans la pratique des opérations des Nations unies, la légitime défense se définit comme la défense de soi-même, d'une autre personne, de son unité, d'un poste, d'un convoi, de locaux, de matériel ou d'armes. L'interprétation du concept comprend également la résistance aux tentatives armées qui visent à empêcher les forces de maintien de la paix de remplir leur mission. Toutefois la légitime défense ne comprend pas le droit, ni d'ailleurs l'obligation, d'intervenir militairement pour protéger une population civile, à moins évidemment que cette obligation ne soit spécifiée dans le mandat »*.

Pourquoi le Conseil de sécurité n'a-t-il pas décidé de renforcer la Minuar et de lui permettre d'employer la force ?

Les rapporteurs de la Mission sont d'avis que ce débat juridique est un peu vain et que si une volonté politique avait existé, on aurait su trouver dans le texte de la résolution 872 le fondement nécessaire à une action. L'argument juridique ne peut servir que de prétexte à une réalité honteuse. C'est ce qu'a exprimé dans un langage un peu plus militaire le général Christian Quesnot devant la Mission : même sans mandat, le général Roméo Dallaire aurait dû intervenir, car, dans certains cas, *« l'honneur d'un militaire était de savoir désobéir »*.

Il ne faut pas toutefois oublier, d'un point de vue purement militaire, la faiblesse logistique de la Minuar, qui a déjà été soulignée. La faiblesse en munitions, en combustibles, en vivres et en médicaments rendait très difficile d'envisager des mesures offensives. La Minuar ne disposait par exemple d'aucun sac de sable pour ériger des dispositifs de protection et d'aucune ambulance. Le général Roméo Dallaire, appelé en témoin devant une cour militaire belge, a été très clair : *« Dans mon évaluation de la situation, les forces dont disposait la Minuar n'étaient pas capables de mener une opération de sauvetage. La mission de la Minuar était une opération de maintien de la paix. Elle n'était ni équipée, ni entraînée, ni dotée de personnel pour mener des opérations d'intervention. Même dans le contexte du mandat de maintien de la paix lui-même, les forces fournies par les nations participantes étaient sérieusement limitées. »*

L'actuel secrétaire général l'a clairement indiqué, en réponse à une question de la Mission : *« Au Rwanda, où le problème consistait à intervenir massivement dans tout le pays pour protéger des centaines de milliers de civils, non seulement la Minuar n'était pas habilitée à faire usage de la force, mais elle n'avait pas, de surcroît, la capacité militaire de le faire. Cela tenait en partie au retrait sans préavis de son contingent le mieux équipé et au fait que la communauté internationale ne lui avait pas fourni les hommes et le matériel supplémentaires qui auraient donné un sens à la faculté d'employer la force. »*

Du fait du départ du contingent belge et du personnel non essentiel des autres contingents, les effectifs de la Minuar s'établissaient à 1 515 personnes le 20 avril 1994. Le général Roméo Dallaire aurait estimé à l'époque, au cours d'un entretien téléphonique, le 10 avril, avec un conseiller du secrétaire général, qu'un mandat clair et un effectif de 5 000 soldats lui étaient nécessaires pour faire cesser les massacres. D'autres généraux, dont le général Philippe Mercier, ont fait état devant la Mission d'un effectif minimum de 40 000 soldats.

Là encore, les rapporteurs de la Mission estiment que ce débat technique, aussi important soit-il, parce qu'il met en jeu la vie et la sécurité des « casques bleus », ne doit pas cacher la question essentielle : pourquoi le Conseil de sécurité n'a-t-il pas décidé de renforcer la Minuar et de lui permettre d'employer la force ?

Mme des Forges a estimé devant la Mission que, *« sans envoyer de soldats, la communauté internationale aurait pu également mener par exemple des actions pour interrompre la radio RTLMC »*. C'est à cette passivité de la Minuar face au drame qui se déroulait sous ses yeux que l'on mesure l'absence de volonté politique à New York. Comme l'a indiqué Kofi Annan en réponse à une question de la Mission, *« ce n'est qu'en février 1995, après de longues tractations avec le gouvernement pour se faire attribuer des fréquences, que la Minuar a mis en service une station de radio dont les émissions couvraient la majeure partie du territoire rwandais »*. Faute d'avoir disposé d'un tel outil plus tôt, la Minuar a été dans l'incapacité de contrer la propagande haineuse de RTLMC en appelant la population rwandaise à la raison. C'est donc avec raison que le groupe des Nations unies sur les enseignements tirés des missions a recommandé *« qu'à l'avenir la planification des missions de maintien de la paix comprenne dès le départ un élément et une stratégie d'information »*.

B) LE DÉSENGAGEMENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ LORS DU GÉNOCIDE

Les hésitations du Conseil de sécurité

(...) Dans son rapport présenté le 20 avril 1994, le secrétaire général a soumis trois options au Conseil de sécurité : un renforcement immédiat et massif de la Minuar, dont le mandat serait modifié pour lui permettre de contraindre les parties à un cessez-le-feu et de tenter de rétablir l'ordre public ; la réduction de la force à un petit groupe qui resterait à Kigali pour s'efforcer d'obtenir un cessez-le-feu par médiation ; ou enfin le retrait pur et simple de la force. Le secrétaire général indiquait dans son rapport qu'il n'appuyait pas cette troisième solution. Il ressort de la lecture des dépêches diplomatiques qu'il soutenait la deuxième solution, celle qui sera finalement retenue.

Par sa résolution 912 adoptée à l'unanimité le 21 avril 1994, le Conseil de sécurité décidait de réduire les effectifs de la Minuar à 270 personnes et de lui confier la mission suivante :

« a) Agir comme intermédiaire entre les parties pour essayer d'obtenir leur accord à un cessez-le-feu ;

b) Faciliter la reprise des opérations de secours humanitaire dans la mesure du possible ;

Le génocide

Le terme de génocide apparaît dès la mi-avril 1994 pour qualifier la situation au Rwanda. *« La première autorité politique d'envergure »*, pour reprendre l'expression du Père Guy Theunis devant la Mission, à avoir employé ce mot, serait le pape Jean Paul II qui, lors de l'audience générale du 27 avril 1994, a appelé les fidèles à une *prière fervente pour le Rwanda* et invité *« ceux qui détiennent les responsabilités à une action généreuse et efficace pour que cesse ce génocide »* (propos rapportés par *l'Osservatore romano* du 3 mai 1994). Le 5 mai, Boutros Boutros-Ghali emploie ce terme pour qualifier la situation du Rwanda lors d'une interview télévisée. Alain Juppé, pour sa part, a rappelé, lors de son audition devant la Mission, qu'il avait quant à lui utilisé ce mot de *« génocide »* appliqué à la situation du Rwanda le 15 mai 1994 dans sa déclaration à la presse faite à l'issue de la réunion à Bruxelles du conseil des ministres de l'Union européenne et dans une réponse à l'Assemblée nationale au cours de la séance des questions d'actualité du 18 mai 1994.

La qualification de génocide

(...) Le génocide est défini pour la première fois par les Nations unies dans la résolution 96 de l'Assemblée générale du 11 décembre 1946 comme *« le refus du droit à l'existence à des groupes humains entiers »*. Deux ans plus tard, l'Assemblée générale adopte, le 9 décembre 1948 à l'unanimité, une convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Cette convention est entrée en vigueur le 12 janvier 1951. (...)

Le Rwanda a adhéré à cette convention le 16 avril 1975. (...)

Le génocide rwandais

L'interrogation sur l'existence d'actes génocidaires au Rwanda par les Nations unies est antérieure aux événements d'avril 1994.

Dès avril 1993 en effet, le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, a entrepris une mission au Rwanda afin d'établir la réalité des accusations portées, notamment par les organisations humanitaires, sur l'existence de *massacres de Tutsis* et de meurtres politiques au Rwanda depuis le 1er octobre 1990. Dans son rapport daté du 11 août 1993, le rapporteur spécial indiquait très clairement que *« les victimes des attaques, des Tutsis dans l'immense majorité des cas, avaient été ciblés uniquement en raison de leur appartenance à un certain groupe ethnique, et pour aucune autre raison objective »*. Il précisait que *« des massacres de populations civiles ont été perpétrés par les forces de sécurité rwandaises ou par certaines parties de la population. (...) On a démontré à maintes reprises que des représentants gouvernementaux étaient impliqués, soit directement en encourageant, en planifiant et en dirigeant les actes de violence ou en y prenant part, soit indirectement par leur incompétence, leur négligence ou leur inaction délibérée. (...) Les FAR ont également joué un rôle actif et bien planifié, au plus haut niveau, dans certains cas de massacres de Tutsis par la population. (...) Il existe de nombreux rapports bien documentés selon lesquels certains maires ont fait courir des rumeurs non fondées qui ont exacerbé la haine ethnique et incité la population à massacrer des Tutsis. Dans certains cas, certains officiels ont facilité la tâche de ceux qui commettaient les massacres en leur fournissant des équipements comme des véhicules ou du carburant »* (traduction non officielle). Le rapporteur spécial concluait son rapport en soulevant la question de savoir si les massacres ainsi décrits pouvaient être qualifiés de génocide, mais il estimait qu'il ne lui appartenait pas d'en juger, tout au plus de fournir certains éléments de réponse.

> « Vianney a demandé à un militaire qu'il nous tue ainsi que quelques amis avec des balles de fusil plutôt qu'avec des coups de machette, et en échange on allait lui donner de l'argent »

C'est, aux yeux des rapporteurs de la Mission, une des grandes fautes des Nations unies de n'avoir pas pris de mesures concrètes à la suite des révélations contenues dans ce rapport, et de ne pas en avoir non plus tenu compte lors de l'élaboration du mandat de la Minuar. Une dimension plus importante accordée aux droits de l'homme aurait permis une meilleure prise en compte de l'évolution politique réelle du pays et la mise en place de mesures contraignantes qui auraient rendu plus difficile tout dérapage ultérieur.

A) LE NOMBRE DES VICTIMES

Le nombre exact des victimes des massacres perpétrés au Rwanda d'avril à juin 1994 est difficile à préciser. La commission d'experts créée par l'ONU a estimé, dans son rapport final publié le 9 décembre 1994, que 500 000 civils non armés ont été tués au Rwanda depuis le 6 avril 1994. De son côté, le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies a fait observer dans son rapport du 28 juin 1994 que, selon certaines estimations fiables, le nombre de morts serait proche du million. Cette fourchette, entre 500 000 et 1 million de morts, est celle qui est retenue le plus communément.

Plusieurs universitaires, dont Gérard Prunier, se sont fondés sur le recensement de 1991 au Rwanda (qui permettrait d'estimer le nombre de Tutsis, en avril 1994, entre 700 000 et 930 000) et sur le nombre de réfugiés dans les camps, pour considérer comme plausible un décompte de 800 000 à 850 000 morts. Si une telle estimation a pris en compte les assassinats des Hutus modérés, elle a laissé de côté les règlements de comptes dans les camps de réfugiés au Zaïre et en Tanzanie, où Hutus et Tutsis se sont trouvés mêlés, ainsi que les victimes des épidémies de choléra qui ont éclaté principalement de juin à août 1994. (...)

B) DES MASSACRES CONSTITUTIFS D'UN GÉNOCIDE

Les massacres commis contre les Tutsis après le 6 avril 1994, même s'ils se déroulent concomitamment à un affrontement entre le FPR et les FAR, relèvent d'une autre nature que celle d'un conflit : ils appartiennent, et l'examen des trois critères rappelés dans le paragraphe précédent va le démontrer, à une logique de génocide.

L'élément matériel

Les témoignages abondent sur ce que l'article II de la Convention de 1948 appelle les meurtres et atteintes graves à l'intégrité corporelle de membres d'un groupe.

Le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations unies a fait part dans ses trois rapports en date des 28 juin, 12 août et 11 novembre 1994 des faits constitutifs de génocide, notamment la découverte de fosses communes.

Lors de leur déplacement au Rwanda en septembre 1998, les rapporteurs de la Mission ont visité le site de Gikongoro qui a été transformé en mémorial du génocide, et où sont exposés les os et les cadavres à demi décomposés des milliers de Tutsis qui ont été massacrés en ce lieu.

Jean Hervé Bradol, médecin responsable de programmes à Médecins sans frontières (MSF), a rapporté devant la Mission qu'une équipe de MSF avait constaté, lors d'une visite le 14 avril 1994 au centre hospitalier de Kigali, que cet établissement servait *« de centre d'exécution autant que d'hôpital »*.

De son côté, le médecin en chef François Pons, chef de l'antenne chirurgicale parachutistes « Turquoise », a fait état devant la Mission des lésions les plus courantes rencontrées chez les blessés, notamment les mains tranchées et les tentatives de décapitations.

La place manque dans ce rapport pour donner la parole aux victimes qui ont réchappé, plus ou moins grièvement blessées, aux massacres. Le lecteur trouvera certains témoignages en annexe, notamment celui de Jeanne Uwimbabazi qui n'a pas encore été publié jusqu'à maintenant, et dont est issu l'extrait suivant :

« Nous sommes arrivés dans un quartier qui s'appelait Nyanza, de Kicukiro. Sur ce grand terrain dont le centre faisait un creux, ceux qui nous guidaient nous ont rassemblés au centre, eux sont restés sur la hauteur. Lorsque nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait que la mort, Vianney a demandé à un militaire qu'il nous tue ainsi que quelques amis avec des balles de fusil plutôt qu'avec des coups de machette, et en échange on allait lui donner de l'argent. Mais son chef l'a appelé. Ils ont demandé que ceux qui sont hutus sortent de la foule avec leur carte d'identité. Puis ils nous ont dit de nous coucher par terre, nous avons hésité, ils ont commencé à tirer dans la foule des coups de fusil, ils ont envoyé des grenades, des flèches, des coups de machettes, des coups de gros bâtons avec des gros clous plantés au sommet, les gens se sont écroulés les uns sur les autres. (...)

JEAN VARRET

■ Chef de la mission militaire de *coopération (MMC) au ministère* de la coopération d'octobre 1990 à avril 1993, le général Jean Varret a expliqué aux parlementaires qu'il s'était vu retirer le commandement des détachements d'assistance militaire et d'instruction français au Rwanda (DAMI) en février 1993 parce que son ministre jugeait que les instructions qu'il donnait *« n'étaient pas les bonnes »*. Ayant eu vent de bruits selon lesquels ces militaires français dépassaient leur mission d'instruction, il a raconté les avoir rappelés à l'ordre lors d'une *réunion à Kigali. S'étant opposé à* l'Elysée et à l'état-major des armées sur la façon de conduire les opérations au Rwanda, il a été invité à quitter ses fonctions à la MMC. Il a abandonné l'armée trois ans avant la limite d'âge de son rang et s'est occupé de diriger des équipes chargées d'assister les pays acheteurs d'armements français.

JEAN-PIERRE HUCHON

■ Le général Jean-Pierre Huchon a dirigé, d'avril 1993 à 1995, la mission militaire de coopération (MMC) au ministère de la coopération. Ce saint-cyrien avait été, entre 1991 et 1993, l'adjoint du général Christian Quesnot à l'état-major particulier de la présidence de la République. A la mission militaire du ministère de la coopération, il succède au général Jean Varret, invité à quitter ses fonctions pour avoir manifesté son désaccord sur la façon de conduire les opérations au Rwanda. Le général Huchon *avait commandé*, entre 1984 et 1986, le 1er Régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMa), une unité chargée des actions spéciales, notamment en Afrique, avec laquelle il a gardé des liens opérationnels étroits lorsqu'il était en poste à l'Elysée. Il a achevé sa carrière, avec le rang de général de corps d'armée, à la tête de la zone de défense de Marseille.

MICHEL ROCARD

■ Lors de son audition, le 30 juin, Michel Rocard a été le premier responsable politique à contredire le discours officiel qui laissait supposer un parfait fonctionnement des institutions pendant la crise rwandaise. Premier ministre au moment de l'opération militaire « Noroît », il a affirmé avoir été *« totalement court-circuité par l'Elysée »*, mettant en cause le fonctionnement occulte d'une cellule africaine auprès du président. Cette version des faits est contestée par Roland Dumas, ministre des affaires étrangères dans son gouvernement, et par Paul Quilès, qui était aux postes et télécommunications. Les deux hommes ont rappelé à M. Rocard que le Rwanda avait été évoqué en conseil des ministres. L'ancien premier ministre a quand même implicitement accusé François Mitterrand d'avoir engagé la France dans le *« déshonneur »* en soutenant le régime hutu rwandais *« à cause d'une vision folle et dévastatrice de la francophonie »*.

ROLAND DUMAS

■ Défenseur acharné de la politique française au Rwanda, qu'il mit alors en œuvre sous la présidence de François Mitterrand, l'ancien ministre des affaires étrangères a expliqué devant la Mission que Paris avait dû aider le régime rwandais afin de *« défendre le prestige de la France »*. Refusant les critiques de Michel Rocard, alors premier ministre, il a sans le vouloir révélé l'engrenage dans lequel la France s'est trouvée prise. *« Nous ne voulions pas nous engager dans ce conflit parce que nous sentions qu'il allait mal tourner et que l'armée française allait y mettre un doigt, puis la main, puis le bras »*, a expliqué M. Dumas.

» Les gens avaient commencé à prier, les autres criaient, les enfants pleuraient. Ensuite, ils achevaient ceux qui étaient encore vivants avec des coups de machettes. (...) Je les ai entendus s'appeler entre eux, en disant qu'ils avaient fini leur travail, qu'il faisait nuit et qu'ils reviendraient le lendemain. J'avais un mort sur le dos, un autre sur les genoux, mes habits étaient pleins de sang, mais je n'avais aucune blessure. (...) (Le lendemain) vers 15 h 30, nous avons entendu des gens qui avançaient vers nous. (...) Je n'en connais pas le nombre, car nous faisions semblant d'être morts. Ils m'ont donné deux coups de machette derrière la tête, la blessure atteignait le bulbe rachidien, ainsi que deux coups sur chaque cheville pour me couper les tendons d'Achille. La jeune fille qui s'appelait Angélique a eu six coups de machette partout dans la tête et un sur le mollet. Candide, lui, a eu aussi des coups de machette dans la tête et on lui a coupé quelques doigts (cinq à peu près entre les deux mains). Kiki, elle a reçu un coup de machette à côté de l'oreille, sur la joue, ainsi qu'un dans le côté de la jambe. Son petit frère Ngagi, lui, a reçu des coups sur la jambe et des doigts sectionnés. Pauline en a reçu sur les bras. Les autres sont morts sur le coup : la sœur de Candide, le fils de son frère, Fifi et son petit frère. »

L'élément moral

La deuxième condition d'un génocide concerne la volonté entièrement subjective de détruire un groupe particulier, national, ethnique, racial ou religieux, auquel appartient la victime.

Cette volonté a été exprimée au Rwanda à la fois en paroles et dans les faits.

Tout d'abord, les appels au génocide ont été le fait de certains organes privés de presse et de radio, dont l'actionnariat était constitué du président Juvénal Habyarimana et d'autres dignitaires du régime. Maître Eric Gillet a ainsi estimé probable que *« la Radio des Mille Collines (RTLMC) ait (...) été conçue comme un instrument direct de préparation et d'exécution du génocide »* et que *« c'est en tout cas ainsi qu'elle s'est comportée »*. Michel Cuingnet, ancien chef de la Mission de coopération au Rwanda, a affirmé que, dès les premières émissions de la RTLMC en avril 1993, *« on annonçait sur les ondes qu'il fallait "terminer le travail et écraser tous les cafards" »*. Après le 6 avril 1994, MSF a rapporté que l'on pouvait entendre sur RTLMC ce type de message : *« Il reste de la place dans les tombes. Qui va faire du bon boulot et nous aider à les remplir complètement ? »*

De fait, ces organes de presse, qui n'ont jamais été ni censurés ni interdits, ne font que relayer les propos des officiels du régime. Maître Eric Gillet a rappelé devant la Mission que, dans un discours prononcé à Ruhengeri en novembre 1992, *« le président Juvénal Habyarimana appelle les milices Interahamwe qu'il a créées à le soutenir dans son action et leur donne "carte blanche" »*. Maître Gillet a cité également le mot du colonel Bagosora, qui a déclaré lors d'un retour d'Arusha en janvier 1993 : *« Je reviens préparer l'apocalypse. »*

Cette volonté d'éradiquer les Tutsis imprègne tout particulièrement l'armée composée uniquement de Hutus. Le général Jean Varret, ancien chef de la mission militaire de coopération d'octobre 1990 à avril 1993 a indiqué devant la Mission comment, lors de son arrivée au Rwanda, le colonel Rwagafilita lui avait expliqué la question tutsie : *« Ils sont très peu nombreux, nous allons les liquider. »*

Les massacres n'ont pas concerné seulement les chefs de famille capables de porter les armes, mais également les femmes et les enfants, ce qui prouve une volonté de faire disparaître l'ensemble du groupe tutsi. Mme Alison des Forges a souligné devant la Mission que les massacres ont concerné *« les personnes âgées, les bébés, les femmes qui, habituellement, étaient toujours protégés lors de tels conflits »*.

Le médecin en chef François Pons a indiqué devant la Mission que le chiffre le plus impressionnant du bilan de l'opération « Turquoise » était celui des enfants opérés, qui *« représentaient un tiers des blessés et souffraient le plus souvent de fractures du crâne provoquées par les machettes »*. Il a souligné que cette proportion d'un tiers n'était pas classique en chirurgie de guerre.

Dans le jugement du 2 décembre 1998 du Tribunal pénal international pour le Rwanda concernant Jean-Paul Akayesu, bourgmestre de la commune de Taba, il est rapporté que l'on allait même jusqu'à tuer des femmes enceintes hutues, dès lors que leur futur enfant avait été conçu par un père tutsi et qu'il aurait par conséquent été lui-même tutsi.

> On allait même jusqu'à tuer des femmes enceintes hutues, dès lors que leur futur enfant avait été conçu par un père tutsi et qu'il aurait par conséquent été lui-même tutsi

Certes, la motivation idéologique voisine avec d'autres motivations, purement matérielles. Alison des Forges a indiqué devant la Mission que *« les récompenses accordées pouvaient avoir une grande influence, surtout pour des jeunes sans emploi : on leur donnait à manger, des vaches, de la bière, des vêtements. On offrait à la population ordinaire la possibilité de piller. Dans une société d'une pauvreté extrême, le fait de pouvoir voler une fenêtre ou une porte représente quelque chose de très important. Et surtout, on donnait aux cultivateurs, dans une société où il n'y a jamais assez de terre, la possibilité de disposer des champs des Tutsis tués, ce qui constituait une forte récompense. A l'élite, on offrait des voitures, des boutiques, des ordinateurs, des postes de télévision »*. Mais la motivation du gain n'est jamais l'élément déclencheur des massacres ; les promesses en argent, en terres ne servent qu'à faciliter la participation de l'ensemble de la population : la justification première demeure celle d'en finir avec les Tutsis.

Que certains comportements apparaissent a posteriori comme complètement irrationnels, nul n'en doute. Alison des Forges a ainsi rappelé que *« certains meneurs du génocide avaient des liens si forts avec des Tutsis qu'ils en ont sauvé quelques-uns »*. Il existe en effet de nombreux témoignages de Tutsis qui rapportent avoir trouvé temporairement refuge chez des voisins Hutus de leur connaissance, alors même que ceux-ci participaient au génocide. Mais ces comportements individuels ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt : c'est une logique de « solution finale » à l'encontre des Tutsis qui est mise en œuvre au Rwanda à partir d'avril 1994.

L'intention spécifique

Le troisième critère du génocide concerne l'intention spécifique de détruire un groupe clairement identifié.

Mme Claudine Vidal, directeur de recherche au CNRS, l'a affirmé très nettement devant la Mission : *« Les Tutsis étaient définis par une carte d'identité délivrée par le pouvoir politique et ont été massacrés en tant que tels, ce qui permet l'analogie avec la situation des juifs pendant la seconde guerre mondiale. »* De fait, entre trois quarts d'heure et une heure après l'attentat contre l'avion présidentiel, des barrages ont été mis en place dans les rues de Kigali et les cartes d'identité vérifiées. Ceux appartenant à « l'ethnie » tutsie ou en présentant les caractéristiques physiques communément admises ou ne pouvant présenter une carte d'identité avec la mention « hutu » ont été retenus et souvent sommairement exécutés. Jean-Hervé Bradol a confirmé les tueries sélectives auxquelles procédaient les milices et a pris l'exemple de l'hôpital des Saintes Familles où les blessés lui disaient *« qu'il ne servait sans doute à rien de les soigner dans la mesure où les miliciens viendraient les embarquer pour les tuer parce qu'ils étaient tutsis »*.

L'enrôlement de la population a été d'autant plus facilité que, comme évoqué ci-dessus, celle-ci subissait, via la radio, la RTLMC notamment, et la presse, par exemple le journal *Kangura*, un véritable endoctrinement contre les Tutsis, désignés comme les ennemis de l'intérieur. C'est ainsi que le général Jean Varret a rapporté devant la Mission que, *« à la suite de divers attentats, la gendarmerie rwandaise avait demandé, avec l'appui de l'ambassadeur, une formation d'officier de police judiciaire (OPJ), afin de pouvoir mener efficacement des enquêtes intérieures »*. Il a précisé qu'il n'avait *« envoyé que deux gendarmes car* [il s'était] *vite rendu compte que ces enquêtes consistaient à pourchasser les Tutsis, ceux que le colonel Rwagafilita appelait "la cinquième colonne" »*.

Faustin Twagiramungu a toutefois fait entendre une voix légèrement dissonante ou, plus exactement, apportant un complément. Il a précisé que « les partisans de la CDR que l'on voyait chanter publiquement : "nous allons exterminer", n'avaient jamais dit qu'ils allaient exterminer seulement les Tutsis, mais qu'ils visaient aussi l'opposition qui, si elle comportait des Tutsis, était d'abord constituée par des Hutus ».

La divergence entre ces témoignages n'est qu'apparente. C'est un fait établi que les militants hutus modérés et les membres des partis d'opposition ont été parmi les premières victimes des massacres postérieurs au 6 avril 1994, au premier rang desquelles le premier ministre, Mme Agathe Uwilingiyimana et le président de la Cour de cassation, Joseph Kavaruganda. Divers témoignages recueillis par les rapporteurs de la Mission ont également fait état de l'assassinat de certains Hutus qui ont refusé de s'associer ou de participer aux massacres. Mais ces assassinats ponctuels et individualisés, aussi nombreux et odieux soient-ils, appartiennent à une autre logique, celles des crimes politiques.

C) L'EXISTENCE DE LISTES PRÉÉTABLIES

L'existence de listes des futures victimes préalablement établies au 6 avril 1994 a été confirmée par plusieurs intervenants devant la Mission. James Gasana, notamment, a estimé probable que *« ces listes aient d'abord été établies dans le cadre de la lutte entre les factions politiques et qu'elles aient visé initialement de hautes personnalités politiques, indépendamment des ethnies »*. Cette hypothèse apparaît la plus probable pour deux raisons. D'une part, même si on retient une hypothèse haute de listes comprenant jusqu'à 1 500 noms, ce nombre apparaît dérisoire face aux centaines de milliers, voire au million de victimes du génocide. D'autre part, ainsi que l'a fait remarquer Jean-Michel Marlaud devant la Mission : *« S'il était difficile pour un étranger de discerner à première vue l'appartenance ethnique des Rwandais, en revanche, les habitants des collines qui se connaissaient tous, savaient qui était hutu et qui était tutsi, ou marié à une Tutsie ou encore apparenté à des Tutsis. »* Il n'était donc nul besoin pour cela de tenir des listes de Tutsis.

Il semble que ces listes aient surtout servi les premiers jours du génocide, notamment le 7 avril, durant lesquels, selon Jean-Michel Marlaud, *« les assassinats, essentiellement de personnalités politiques, ont été manifestement ciblés »*.

D) UN GÉNOCIDE ORGANISÉ

Ce qui a frappé, semble-t-il, le plus, les témoins de l'époque lors du déclenchement du génocide, c'est, ainsi que l'a rapporté Jean-Hervé Bradol, qu'*« il ne s'agissait pas de massacres ou d'une quelconque fureur populaire faisant suite au décès d'un président, mais bien davantage d'un processus organisé et systématique. Ce n'était pas une foule énervée qui procédait à ces tueries, mais des milices agissant avec ordre et méthode »*.

Mme des Forges a également estimé que *« les massacres avaient été déclenchés par un groupe très restreint qui avait décapité le gouvernement légitime pour pouvoir prendre le pouvoir »*. Ce petit groupe, composé de gens convaincus et organisés, *« disposait de collaborateurs au nord-ouest, à Gisenyi, au sud-ouest à Cyangugu, au sud-centre, à Gikongoro, et à l'est, à Kibungo »*. S'attaquant d'abord aux personnalités qui auraient pu s'opposer aux massacres, manipulant les populations par des messages radio destinés à semer la panique, ce petit groupe a réussi à contrôler la quasi-totalité du système administratif, militaire et politique. *« La preuve du caractère centralisé de ce génocide »* est apportée, selon Mme des Forges, par l'organisation systématique de mises en scène fallacieuses tendant à prouver l'imminence d'une attaque des Tutsis et destinées à attiser la haine des populations contre ces derniers.

« L'extraordinaire efficacité de la machine du génocide », a expliqué José Kagabo, serait donc le reflet de l'efficacité du système de contrôle de la société sous le régime Habyarimana : *« Dans chaque préfecture un préfet, appartenant au parti, avait pour mission d'organiser le quadrillage des communes, elles-mêmes quadrillées en quartiers, chaque quartier étant divisé en îlots de Dix Maisons placés sous l'autorité et la surveillance constante d'un fonctionnaire du parti surnommé "Monsieur Dix Maisons". »*

Le colonel Patrice Sartre et le général Jacques Rosier ont fait part à la Mission de leur impression que l'administration, aussi bien les préfets que les bourgmestres, était sérieusement compromise dans tout ce qui s'était passé.

La force d'action la plus importante et la mieux organisée demeure toutefois les milices hutues Interahamwe (ceux qui attaquent ensemble), proches du MRND, et Impuzamugambi (ceux qui ont le même but), proches de la CDR, dont les effectifs ont été estimés à 50 000 hommes en avril 1994. Elles disposaient surtout d'armes blanches (machettes, couteaux, massues cloutées...), mais également d'armes à feu, même si de nombreux responsables français ont fait observer que leurs cadres avaient évité de les doter de telles armes. Selon le témoignage du lieutenant-colonel Jacques Hogard devant la Mission, les milices s'en prenaient à la population civile tutsie, mais également hutue pour peu qu'elle ne soit pas de leur sensibilité.

E) UN GÉNOCIDE PRÉVISIBLE ?

Au vu de tous ces éléments, la reconnaissance d'un génocide au Rwanda, après le 6 avril 1994, commis à l'encontre des Tutsis s'impose comme une évidence, que la communauté internationale a mis quelque temps à vouloir reconnaître. Il reste la question de savoir si ce génocide était prévisible.

> Tout concorde pour dire que l'extermination des Tutsis par les Hutus a été préparée de longs mois à l'avance

Tout concorde pour dire que l'extermination des Tutsis par les Hutus a été préparée de longs mois à l'avance, à la fois en termes d'idéologie, par la manipulation de la population avec l'aide des médias notamment, et en termes d'instruments du génocide, par la distribution systématique d'armes, l'utilisation de caches et la formation des milices. Ces faits étaient pour l'essentiel connus au moins depuis décembre 1993, comme l'a rappelé Eric Gillet lors de son audition devant la Mission.

Georges Martres a estimé que le génocide était prévisible dès octobre 1993 *« sans toutefois qu'on puisse en imaginer l'ampleur et l'atrocité »*. Il a du reste ajouté que *« le génocide constituait une hantise quotidienne pour les Tutsis »*. Avec une telle clairvoyance, qui n'apparaît pas toutefois aussi nettement dans les dépêches diplomatiques, on ne peut que s'interroger sur l'inaction de la France pour prévenir le génocide par des actions concrètes.

Eric Gillet, de son côté, a répondu à la Mission que, *« à titre personnel, il n'avait pas vu venir le génocide, dans les mois qui l'ont précédé. Certes, les organisations de défense des droits de l'homme étaient alertées par leurs correspondants au Rwanda : on voyait que les accords d'Arusha n'entraient pas en vigueur, que des opposants politiques capables d'incarner une alternance politique étaient assassinés et que les partis d'opposition se divisaient »*. Cependant, *« lui-même n'avait pas envisagé un massacre de cette ampleur »*.

D'avoir été tant de fois annoncée depuis 1990, l'hypothèse d'un génocide était, au début de l'année 1994, devenue plausible mais non probable.

La réponse du gouvernement français au télégramme du chargé d'affaires français à Kigali le 12 janvier 1994 est un bon exemple de ce sentiment. Intitulé *« menaces de guerre civile »*, ce télégramme précisait que Jacques-Roger Booh-Booh, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, avait informé les chefs de mission de la Belgique, des Etats-Unis et de la France, de menaces de déclenchement à bref délai d'une guerre civile par la milice Interahamwe de l'ancien parti unique MNRD. Le chargé d'affaires concluait ainsi sa présentation : *« Ces informations sont graves et plausibles. (...) Toutefois on ne peut écarter l'hypothèse d'une manœuvre d'intoxication destinée à discréditer le gouvernement au moment où devraient se mettre en place les nouvelles institutions. »*

Selon les informations recueillies par les rapporteurs de la Mission, Paris aurait répondu en mettant en garde contre une tentative d'intoxication et en priant l'ambassadeur de France de demander au président Juvénal Habyarimana de faire tout son possible pour prévenir toute activité risquant de mettre en cause les applications des accords de paix. Cette réaction s'explique par le caractère récurrent d'avertissements alarmistes, considérés au fil du temps comme des prophéties de Cassandre. C'est ce qu'a exprimé Jean-Michel Marlaud devant la Mission : *« Ces informations ne constituaient qu'un élément de plus dans la longue succession des alertes dont l'ambassade était saisie concernant, un jour, la reprise de l'offensive par le FPR et, le lendemain, le début d'un massacre. »* Selon M. Marlaud, *« il serait excessif de dire que les services de l'ambassade étaient conscients (...) du risque de génocide »*.

Cette même attitude se retrouve à travers l'absence de réaction de l'ONU durant le génocide.

La réaction internationale

Le 21 avril 1994, le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité la résolution 912 qui prévoit, alors que le génocide est déclenché depuis quinze jours, de ramener les effectifs de la Minuar à 270 personnes. Le 1er mai 1994, s'adressant à un parterre de diplomates à Dar es-Salaam, le président de Tanzanie, Ali Hassan Mwinye, estimait que cette résolution est *« l'une des plus désastreuses décisions jamais prises par le Conseil »*.

Comment en est-on arrivé là ?

A) LA MINUAR ET LE DÉBUT DES MASSACRES

Le constat d'une impuissance

L'attentat du 6 avril 1994 a entraîné, ainsi que l'a rappelé le secrétaire général de l'ONU dans sa lettre du 29 avril 1994 adressée au président du Conseil de sécurité, deux effets principaux : tout d'abord, la rupture du cessez-le-feu et la reprise des combats entre FAR et FPR ; ensuite, le déclenchement de ce qui est encore présenté comme des *« massacres à grande échelle de civils innocents »*.

ÉDOUARD BALLADUR

■ Premier ministre de cohabitation de 1993 à 1995, théoriquement écarté du *« domaine partagé »* qu'était la politique étrangère de François Mitterrand, Edouard Balladur a pourtant demandé à être entendu par les parlementaires. Le gouvernement RPR/UDF était en effet en place depuis un an lorsqu'a eu lieu le génocide et M. Balladur a refusé de distinguer entre les responsables de la *« politique de la France au Rwanda »*. Il est resté flou sur l'aide apportée par la France aux auteurs du génocide. L'ancien premier ministre n'a fait que suggérer que des livraisons d'armes non autorisées aient pu avoir lieu après avril 1994 alors que son ministre de la coopération Bernard Debré affirme que les livraisons ont bel et bien continué.

ALAIN JUPPÉ

■ Ministre des affaires étrangères d'Edouard Balladur, Alain Juppé a rappelé à la Mission que la France avait été la première, au sein de la communauté internationale, à qualifier de *« génocide »* les massacres rwandais et la seule à intervenir pour mettre fin aux tueries avec l'opération « Turquoise ». M. Juppé a sans cesse entretenu la confusion entre cette intervention et l'opération précédente « Amaryllis », plus trouble et qui semble avoir permis la fuite de responsables des tueries. Trois semaines après le déclenchement des massacres, MM. Juppé et Balladur avaient reçu de hauts responsables rwandais, soupçonnés d'être impliqués dans le génocide, dont Jérôme Bicamumpaka et Jean Bosco Barayagwiza.

